



> 2 / 2001



1110100

1000101110

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

00010
00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

NUMERO 2 / 2001 AVRIL > JUIN

0001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

BULLETIN

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Photothèque S.I.P.
MAE
Présidence suédoise
du Conseil de l'Union européenne
OCDE
OTAN
Tom Wagner

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

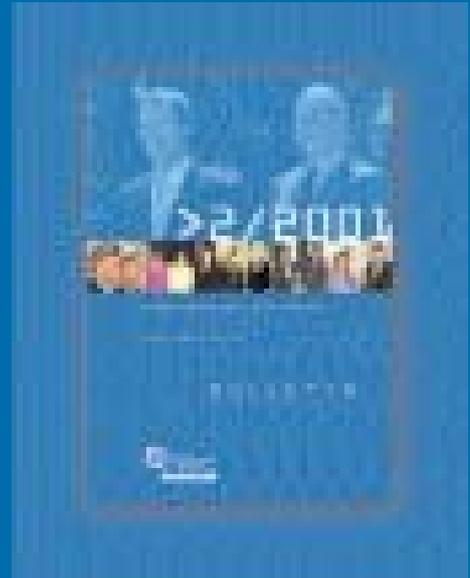
Imprimerie Graphic Press S.à r.l.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1110100

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S O M M A I R E

À LA UNE

Visite d'Etat en Espagne
7 - 9 mai 2001 014

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
en Pologne
1er - 3 avril 2001 022

Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en République populaire de Chine
10 - 15 avril 030

Visite de travail Madame Lydie Polfer
à Washington
27 avril 2001 036

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
en Belgique
15 - 16 mai 2001 040

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
en Autriche
18 - 19 juin 2001 050

VISITES AU LUXEMBOURG

> Visite officielle de M. Janez Drnovsek,
Premier ministre de la République
de Slovénie
28 - 29 mai 2001 061

Visite de travail de M. Ljubco Georgievski,
Premier ministre de la République
de Macédoine
9 avril 2001 062

Visite de travail de M. José Maria
Pereira Neves, Premier ministre
de la République du Cap-Vert
18 mai 2001 062

Visite de travail de M. Kurt Biedenkopf,
ministre-président de la Saxe
23 mai 2001 063

Visite officielle du général Kernan,
commandant suprême allié de l'Atlantique
8 juin 2001 063

Visite de courtoisie de M. Shimon Peres,
ministre des Affaires étrangères
de l'Etat d'Israël
12 juin 2001 064

Entrevue entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Anatoluy Kinakh, Premier ministre
d'Ukraine
26 juin 2001 065

AUTRES VISITES 065

005

VISITES À L'ÉTRANGER

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en République de Slovénie
2 avril 2001 071

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en République de Bulgarie
3 - 4 avril 2001 072

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en République slovaque
et en République tchèque
25 - 27 juin 2001 073

Visite officielle de M. Charles Goerens
en Roumanie
8 - 12 avril 2001 075

Visite de travail de M. Jean-Claude Juncker
en République de Lituanie
22 - 23 avril 2001

076

M. Henri Grethen conduit une mission
de promotion économique en République
de Finlande
22 - 23 mai 2001

078

Visite de travail de Madame Lydie Polfer
à Hong Kong
23 - 24 mai 2001

078

Visite de travail de Madame Lydie Polfer
en Suisse
18 juin 2001

079

M. Luc Frieden présente les résultats
du Conseil des ministres de l'Intérieur
et de la Justice
29 mai 2001

089

Tournée des capitales de M. Göran Persson,
président du Conseil de l'Union européenne
30 mai 2001

089

Conseil Ecofin à Luxembourg
5 juin 2001

090

Madame Marie-Josée Jacobs
et M. François Biltgen au Conseil Emploi
et Politique sociale de l'UE
11 juin 2001

091

006

UNION EUROPÉENNE

> Conseil européen de Göteborg
15 - 16 juin 2001

083

> M. Jean-Claude Juncker
et Madame Lydie Polfer au sommet Benelux,
à Bruxelles (mémoire du Benelux)
20 juin 2001

083

Réunion informelle Ecofin à Malmö
20 - 22 avril 2001

087

Conseil Ecofin à Bruxelles
7 mai 2001

088

Débat autour de l'avenir
de l'Union européenne
- réactions de Monsieur Jean-Claude Juncker
aux propos européens du Premier ministre
français, M. Lionel Jospin
28 mai 2001

088

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

> Sommet de l'OTAN à Bruxelles
13 juin 2001

097

Madame Anne Brasseur participe
à la réunion du Comité de l'éducation
de l'OCDE, à Paris
2 - 3 avril 2001

097

M. Charles Goerens participe à la réunion
à haut niveau du Comité d'aide
au développement (CAD) de l'OCDE, à Paris
25 - 26 avril 2001

098

M. Charles Goerens participe à la troisième
Conférence des Nations unies sur les pays
les moins avancés, à Bruxelles
14 - 15 mai 2001

098

Réunions ministérielles de l'OCDE, à Paris
16 - 17 mai 2001

100

Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste à la conférence "Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur", à Prague
18 - 19 mai 2001 100

M. Eugène Berger participe à la Conférence diplomatique sur les polluants organiques persistants, à Stockholm
22 - 23 mai 2001 101

Madame Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM, à Pékin
26 mai 2001 101

AUTRES RENCONTRES 102

FAMILLE GRAND-DUCALE

> La célébration de la Fête nationale au Luxembourg
23 juin 2001 107

Mission de promotion économique en Corée du Sud
28 mars - 4 avril 2001 108

Joyeuses entrées de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
6 avril 2001 - 9 juin 2001 108

Déjeuner en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte
26 avril 2001 109

S.A.R. le Grand-Duc Jean décoré de la Croix de l'Ordre de la Résistance
21 juin 2001 110

ACTUALITÉ NATIONALE

MINISTÈRE D'ÉTAT

M. Jean-Claude Juncker à la conférence des directeurs de la Fédération des employeurs allemands, à Sarrebruck
21 mai 2001 115

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Visite d'experts russes de la santé dans le cadre de la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie
18 mars - 6 avril 2001 116

Signature d'un protocole d'accord avec la Tunisie
24 avril 2001 116

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la République de Trinité et Tobago
7 mai 2001 116

Rencontre avec les ambassadeurs ASEAN accrédités au Luxembourg
2 mai 2001 117

Signature d'une convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie
17 mai 2001 117

Signature d'un accord de financement avec le Comité international de la Croix-Rouge 5 juin 2001	117	Inauguration de la 78e FIL 19 mai 2001	122
Signature d'un mémorandum de coopération entre le gouvernement luxembourgeois et le UNHCR 20 juin 2001	117	10e anniversaire de l'Agence de l'énergie 26 juin 2001	123
AGRICULTURE		EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	
Signature d'un protocole de coopération entre les trois pays du Benelux dans le domaine de l'agriculture 24 avril 2001	118	Rencontres Intersites - colloque sur le thème du multilinguisme 26 avril 2001	123
CULTURE		Madame Anne Brasseur présente une plate-forme Internet d'échange de matériel didactique et de bonnes pratiques pédagogiques 22 mai 2001	124
La "Gëlle Fra" (monument du souvenir) est classée monument national 23 avril 2001	119	Madame Anne Brasseur veut rendre le cours de "formation morale et sociale" obligatoire 23 mai 2001	124
DÉFENSE		Madame Erna Hennicot-Schoepges présente le nouveau concept d'"Université de Luxembourg" 23 mai 2001	124
Signature d'une Convention de coopération militaire générale belgo-luxembourgeoise 13 juin 2001	119	Madame Anne Brasseur présente les nouvelles formations offertes aux élèves de l'enseignement secondaire technique 30 mai 2001	125
M. Charles Goerens et M. Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée informent sur les grands projets dans le domaine de la défense 19 juin 2001	120	Lancement du projet "European University Foundation - Campus Europa" 20 juin 2001	126
ECONOMIE			
Réunions du Comité de conjoncture avril, mai et juin 2001	120		
Forum "L'entrepreneuriat dans la Grande Région" 18 mai 2001	121		

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger présente deux brochures spécifiques sur la protection de l'environnement
10 avril 2001 127

FINANCES

M. Luc Frieden prononce un discours sur la place financière du Luxembourg, à Bruxelles
26 avril 2001 127

M. Luc Frieden au "Second Vienna Globalisation Symposium", à Vienne
10 mai 2001 128

Inauguration officielle de la Banque centrale du Luxembourg
18 mai 2001 128

Rendre l'euro accessible à tous
18 - 22 juin 2001 128

FONCTION PUBLIQUE

M. Joseph Schaack présente le numéro vert du gouvernement
12 juin 2001 129

INTÉRIEUR

M. Michel Wolter visite l'Ecole de police
17 mai 2001 129

MÉDIAS

M. François Biltgen fournit des détails sur l'octroi de licences UMTS
4 avril 2001 130

Présentation du document "Bilan et perspectives du Conseil national des programmes"
25 avril 2001 130

SANTÉ

Présentation d'une nouvelle brochure sur les droits des patients
11 avril 2001 130

M. Carlo Wagner présente la carte sanitaire 1999
10 mai 2001 131

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente le nouveau plan horaire des transports publics nationaux
29 mai 2001 131

TRAVAIL ET EMPLOI

Présentation du rapport annuel de l'administration de l'Emploi
30 avril 2001 132

Madame Marie-Josée Jacobs, M. François Biltgen et M. Luc Frieden informent sur la régularisation des sans-papiers
9 mai 2001 133

Présentation du Plan d'action national en faveur de l'emploi
16 mai 2001 134

M. François Biltgen présente le programme d'initiative communautaire EQUAL
26 juin 2001 135

TRAVAUX PUBLICS

Présentation du déroulement des grands chantiers autour de la Place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg
21 mai 2001 136

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

DISCOURS

- > Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, à la Chambre des députés (traduction française)
3 mai 2001

Discours de S.M. le Roi d'Espagne lors du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg (Visite d'Etat en Espagne)
7 mai 2001

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse (Visite d'Etat en Espagne)
7 mai 2001

Discours de S.A.R. le Grand-Duc au Sénat à l'occasion de la Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne
8 mai 2001

Discours de Madame Lydie Polfer à l'occasion de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne - Siège de la Confédération des entrepreneurs espagnols, à Madrid
8 mai 2001

138

153

173

176

178

179

"Mes convictions pour l'Europe"
- discours de M. Jean-Claude Juncker à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg, à Bruxelles
15 mai 2001

Discours de M. Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 78e Foire Internationale de Luxembourg, Luxembourg-Kirchberg
19 mai 2001

Allocution de M. Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Fête nationale
22 juin 2001

"Europas politische Zukunftsaufgaben"
- discours prononcé par M. Jean-Claude Juncker à la "Konrad-Adenauer Stiftung", à Bruxelles
26 juin 2001

"Welche Rolle spielt die Steuerharmonisierung in der EU auf dem Weg zu den Vereinigten Staaten von Europa?"
- discours de M. Jean-Claude Juncker lors de la table ronde "Europa-einig Steuerland?", à Francfort
28 juin 2001

CHRONOLOGIE

181

189

196

197

202

207

À LA UNE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



7 - 9 mai 2001

Visite d'État en

de LL.AA.RR. le **Grand-Duc**

Le couple grand-ducal a effectué sa première visite d'État en Espagne. C'est au Palais Pardo, résidence des chefs d'Etat étrangers, que le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillis par LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne.



Madame

et la Grande-Duchesse

Après l'accueil officiel, le couple grand-ducal s'est rendu pour un déjeuner privé au Palais de la Zarzuela, résidence du Roi et de la Reine.

Au Palais Viana, au centre de Madrid, Madame le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer a eu un entretien bilatéral avec son homologue espagnol, Josep Piqué i Camps. Lors de la conférence de presse conjointe, les deux ministres des Affaires étrangères ont exprimé leur tristesse devant l'acte terroriste qui avait frappé l'Espagne au cours du week-end ayant précédé la visite d'Etat.

Madame Polfer a également évoqué les bonnes relations qui lient l'Espagne et le Luxembourg. Du point de vue politique, elle a en outre précisé que les deux gouvernements étaient satisfaits des résultats du dernier Conseil européen et que ce n'était que grâce au dialogue que les deux pays pourraient trouver ensemble les solutions aux défis posés par l'Union européenne.

L'après-midi de la visite d'Etat était consacrée à la culture. A la fondation "Charles d'Anvers", le couple grand-ducal a visité en compagnie de LL.MM. le Roi et la Reine l'exposition "Codex Aureus", après avoir assisté à un récital de la violoncelliste Françoise Groben.





Cette première journée s'est clôturée par un dîner de gala au Palais royal de Madrid. Outre le Roi et la Reine, le Prince Héritier Felipe d'Espagne, l'Infante Elena et son époux M. Jaime de Marichalar ainsi que l'Infante Cristina et son époux M. Iñaki Urdangarin ont assisté au dîner de gala.



Dans leurs discours officiels, les deux chefs d'Etat ont condamné l'acte terroriste perpétré au cours du week-end ayant précédé la visite d'Etat. S.A.R. le Grand-Duc a assuré S.M. le Roi que "le peuple luxembourgeois sera aux côtés du peuple espagnol dans son combat contre le terrorisme". Par ailleurs, les deux souverains ont abordé des sujets liés à l'Europe. Ainsi, S.M. le Roi d'Espagne a salué le fait que les deux pays font preuve du même élan pour réaliser ce projet ambitieux que représente l'élargissement.

(voir discours pages 173 à 180)



La deuxième journée de la visite a commencé avec une cérémonie à la Place Lealtad (Place de la Loyauté), au centre de Madrid, où LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont rendu hommage à ceux qui ont donné leur vie pour l'Espagne.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont ensuite rendus à la "Casa de la Villa de Madrid" où ils furent accueillis par Monsieur Alvarez del Manzano, bourgmestre de la ville de Madrid.

Madame Esperanza Aguirre, présidente du Sénat, a à son tour reçu le couple grand-ducal au Palais du Sénat. Après la cérémonie officielle sur la Place de la Marina Española, le couple grand-ducal a rencontré les membres des bureaux du Sénat et de la Chambre des députés.

Vers la fin de la matinée, LL.MM. le Roi et la Reine ont rejoint le couple grand-ducal au Centre culturel de la ville de Madrid pour la visite de l'exposition intitulée "Retrospective Macarrón". Il convient de souligner que trois tableaux peints par Ricardo Macarrón et issus de la collection de la cour grand-ducale ont enrichi cette exposition.

S.A.R. le Grand-Duc s'est ensuite rendu au Palais de la Moncloa, siège du président du gouvernement où il a eu une entrevue avec M. José Maria Aznar en présence de Madame le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Lydie Polfer.



La Grande-Duchesse de son côté, accompagnée de la Reine d'Espagne a visité l'Hôpital pour enfants "Niño Jesús".

Après le déjeuner offert par le président du gouvernement et son épouse en l'honneur du couple grand-ducal, le chef d'Etat luxembourgeois a rencontré des entrepreneurs au siège de la Confédération des entrepreneurs espagnols.

Le programme parallèle de S.A.R. la Grande-Duchesse prévoyait une visite du Musée du Prado où elle s'est intéressée surtout aux œuvres du Greco, de Vélasquez et de Goya.

Cette deuxième journée de visite a pris fin avec une réception offerte par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de la famille royale au Palais du Pardo.

La cérémonie de départ, qui s'est déroulée le 9 mai 2001 au matin en présence de LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne, a clôturé cette première visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.





1^{er} - 3 avril 2001

Visite officielle de
M. Jean-Claude **Juncker**

en République de
POLOGNE

Du 1^{er} au 3 avril 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accompagné de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a effectué une visite officielle en Pologne.



Des dossiers européens

au centre de l'entrevue
entre M. Juncker et M. Buzek,
Premier ministre polonais

Après la cérémonie d'accueil, M. Jerzy Buzek, Premier ministre polonais et M. Jean-Claude Juncker se sont retirés pour des entretiens.

La visite du Premier ministre luxembourgeois eut lieu à un moment crucial pour la Pologne. En effet, des élections générales, qui d'ailleurs pourraient entraîner d'importants changements politiques, seront organisées en Pologne en septembre 2001. En outre, la Pologne entrera dans l'importante phase des négociations d'adhésion alors que le chancelier allemand Gerhard Schröder vient de proposer une période transitoire de sept ans concernant l'accès des travailleurs polonais au marché du travail européen.

Interrogé par la presse au sujet de cette période transitoire, le Premier ministre luxembourgeois a souligné qu'il conviendrait de relativiser cette discussion. Il a ajouté qu'il faudrait également préparer sans tarder une réponse européenne flexible en la matière.

Concernant les efforts entrepris par la Pologne en vue de son adhésion future à l'Union européenne, le chef du gouvernement luxembourgeois a salué les progrès effectués dans de nombreux domaines.

Par ailleurs, Jean-Claude Juncker a précisé que le gouvernement luxembourgeois défend toujours la décision prise lors du Conseil européen à Luxembourg, selon laquelle l'adhésion à l'Union devrait dépendre des mérites propres de chaque pays candidat. Et d'ajouter qu'il ne faudrait pas exclure la possibilité que les pays qui ont connu une évolution historique, politique, économique et sociale comparable, puissent entamer la procédure d'adhésion au même moment. Dans ce contexte, il a évoqué une possible collaboration, déjà envisagée lors d'un entretien avec le Premier ministre hongrois, entre les pays Visegrad et ceux du Benelux.

Entrevue avec M. Aleksander Kwasniewski, président de la République de Pologne

Au cours du premier jour de sa visite officielle, le Premier ministre luxembourgeois fut également reçu par le président polonais, M. Aleksander Kwasniewski. Ce dernier a exprimé sa satisfaction d'accueillir à nouveau, après dix ans, un Premier ministre luxembourgeois en visite officielle en Pologne.



Parmi les principaux sujets abordés par les deux hommes politiques figuraient l'élargissement de l'Union européenne, ainsi que des questions qui pourraient se poser pour les pays limitrophes d'une Union européenne élargie. Les deux hommes politiques ont notamment évoqué l'Ukraine, qui grâce à sa situation géopolitique, mériterait plus d'attention selon MM. Kwasniewski et Juncker. Dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne furent également discutés les problèmes liés à la protection de l'environnement et à l'agriculture polonaise.

P O L O G N E

Lors du premier jour de sa visite, M. Juncker a aussi eu des entretiens avec le ministre polonais des Affaires étrangères, M. Bartoszewski ainsi qu'avec le ministre des Finances, M. Jaroslaw Bauc. A l'ordre du jour figuraient par ailleurs des entrevues avec des représentants du monde politique, syndical et économique.

M. Jean-Claude Juncker a également déposé une gerbe de fleurs sur le tombeau du soldat inconnu. La journée s'est clôturée par un dîner officiel offert par le Premier ministre Buzek.

La première partie de la deuxième journée de la visite fut entièrement consacrée à des entrevues politiques. Ainsi le Premier ministre luxembourgeois et Madame Erna Hennicot-Schoepges ont eu l'occasion de rencontrer le président du parti des agriculteurs, M. Kalinowski. Etant lui-même agriculteur, il est bien placé pour faire une analyse approfondie et objective de l'agriculture polonaise. Au dire de M. Kalinowski, une très grande partie des entreprises agricoles ne survivraient pas après l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne. Dans ce contexte, il s'est montré préoccupé devant le sentiment d'impuissance et les attentes irréalistes des petits exploitants, dont les entreprises sont vouées à l'échec après l'adhésion. Il craint qu'en cas de récession économique cette potentielle future armée de chômeurs ne puisse être à l'origine de troubles sociaux. Des efforts pédagogiques conséquents seront nécessaires afin d'éviter le pire et de familiariser la population avec la nouvelle réalité économique.



M. Kalinowski a par ailleurs déploré le fait que même dans les secteurs prometteurs, des problèmes se fassent ressentir. Il a cité l'exemple de l'industrie de la production et de la transformation de la viande, qui se trouve dans les mains de dirigeants étrangers. Tandis que les coûts de production atteignent des niveaux comparables à ceux de l'Union européenne, les prix de vente ne peuvent suivre pour des raisons évidentes.

"Bien sûr, l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne est une priorité pour mon parti" affirme M. Kalinowski. Ce dernier a cependant tenu à préciser qu'il préférerait s'en tenir à De Gaulle qui avait affirmé que dans les relations entre pays il n'y avait pas de place pour les sentiments. Le Premier ministre luxembourgeois riposta alors en citant également De Gaulle "Je m'envolais avec des idées simples vers un orient compliqué", exprimant ainsi combien le contact avec la réalité du "terrain" était riche en enseignements pour un homme politique européen.

"J'admire le courage et la volonté des Polonais"

La Pologne est un pays en rapide mutation, mais offrant d'énormes possibilités. "J'admire le courage et la volonté des Polonais. Le succès d'une adhésion future à l'Union européenne dépend de la détermination d'un peuple et de sa patience." Ceci est le message que le Premier ministre luxembourgeois a formulé à l'égard de M. Kalinowski et qu'il a exprimé à plusieurs reprises lors de sa visite dans la province polonaise.



Le 3 avril 2001 au matin, M. Jean-Claude Juncker a mené des entretiens avec différents décideurs parlementaires. A cette occasion, furent évoqués les efforts déployés par le parlement polonais afin d'adapter la législation polonaise à "l'acquis communautaire". Or, étant donnée la situation économique et sociale actuelle, l'entrée en vigueur immédiate de différentes lois s'avère parfois difficile. Les interlocuteurs du Premier ministre luxembourgeois ont cependant tenu à souligner qu'il existe entre les différents partis politiques polonais un large consensus en ce qui concerne la nécessité de ces réformes.

L'entrevue avec le président de la coalition des partis de gauche, M. Leszek Miller, dont la formation jouit d'une grande popularité auprès des électeurs, amenés à s'exprimer en septembre 2001, s'est également révélée intéressante. Tout comme les autres interlocuteurs de Jean-Claude Juncker, M. Miller a souligné qu'il n'existe pas vraiment d'alternative à une adhésion à l'Union européenne. En revanche, en Pologne on avait l'impression que la perspective de l'élargissement rencontrait moins d'enthousiasme qu'il y a quelque temps dans les Etats membres de l'Union européenne. Réagissant à cette remarque, Jean-Claude Juncker a tenu à préciser que les décisions prises lors du Conseil de l'Union européenne à Luxembourg étaient toujours valables. Il a ajouté qu'il accordait beaucoup plus d'importance au contenu des livres d'histoire qu'aux sondages d'opinion. Et précisément les leçons contenues dans ces livres d'histoire, notamment la nécessité d'ancrer la paix en Europe, obligerait les Etats membres actuels à trouver une voie commune.

Les deux hommes politiques ont reconnu que de nombreux malentendus subsistent. Ainsi en Europe, certains Etats membres craignent l'invasion de la main-d'œuvre polonaise qui, selon ces mêmes Etats, ne pourrait être freinée que par de longues périodes transitoires. En Pologne, en revanche, l'on redouterait le bradage du sol polonais en cas d'absence de périodes transitoires en sa faveur. En tout cas, MM. Miller et Juncker ont souligné que les visites officielles à l'instar de celle que le Premier ministre effectuait en Pologne avaient le mérite de favoriser la compréhension mutuelle et de maintenir un débat constructif dans le cadre du processus d'élargissement.



A la découverte de la province polonaise

Souhaitant découvrir les multiples facettes de la Pologne, le Premier ministre luxembourgeois a tenu à visiter la province polonaise. C'est ainsi qu'en compagnie de Madame Erna Hennicot-Schoepges, M. Jean-Claude Juncker a visité la région de Lublin située à la frontière entre la Pologne et l'Ukraine.

La délégation luxembourgeoise s'est d'abord rendue dans l'école primaire et secondaire de Wola Uhruska où les élèves ont adressé de nombreuses questions aux représentants luxembourgeois. Par ses réponses, le Premier ministre a notamment tenté de replacer dans le bon contexte les attentes formulées par les élèves par rapport à l'élargissement.

L'impression générale fut complétée par la visite d'une exploitation agricole transformée en chambres d'hôtes ainsi que d'une autre entreprise qui vise à produire des aliments de qualité.

Ce déplacement a également permis au Premier ministre de visiter le poste frontière avec l'Ukraine, pays qui formera après l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne la frontière Est de l'Europe. Cette visite a une fois de plus illustré la complexité du processus d'élargissement.



A côté des sujets politiques, une place d'honneur était réservée à la culture

Le 2 avril 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges a, pour sa part, mené des discussions avec le ministre polonais de la Culture, M. Ujazdowski, le ministre de l'Education, M. Wittbrod, ainsi qu'avec le ministre des sciences, M. Wiszniewski. Lors de ces discussions, la coopération entre le Luxembourg et la Pologne dans différents domaines fut abordée.

Le nouveau programme de coopération retenu par la Pologne et le Luxembourg prévoit entre autres des manifestations culturelles communes dans le cadre de "Europalia 2001", un engagement accru en faveur des littératures polonaise et luxembourgeoise ainsi qu'un échange mutuel d'artistes, de musiciens, de professeurs et d'experts. Par ailleurs, il a été décidé de créer des contacts entre des centres de recherche luxembourgeois et le Centre universitaire d'une part, et des centres polonais d'autre part. Les modalités d'une collaboration dans le cadre du sixième Programme cadre de la recherche furent également discutées. La ministre luxembourgeoise a saisi l'occasion de ces rencontres pour fournir à ses homologues polonais des informations sur la "European University Foundation" ainsi que sur le projet ENA, "European Navigator".



10 - 15 avril 2001

Visite officielle de *Madame Lydie*

en

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue en visite officielle en Chine du 10 au 15 avril 2001. Elle était accompagnée par Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.



ie POLFER

Chine

Cette visite a permis de souligner que les relations entre le Luxembourg et la Chine étaient excellentes. Ainsi, les échanges commerciaux entre les deux partenaires ne cessent de s'intensifier et ils se sont accrus de 40% entre 1999 et 2000 pour atteindre la valeur globale dépassant 4,5 milliards de francs luxembourgeois en 2000. A noter qu'au cours de cette période, les exportations luxembourgeoises à destination de la Chine se sont accrues de plus de 70% alors que les importations luxembourgeoises de produits chinois ont connu une croissance de 32%.

Coopération dans le domaine de la formation, de l'agriculture et de la santé

Le Luxembourg a conclu avec la Chine une série d'accords qui portent sur une palette d'activités très diversifiée, qu'il s'agisse d'activités de formation dans le secteur financier, de l'ingénierie et du domaine culturel et de la coopération au développement notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. Lors de la visite, il a été décidé d'y ajouter une coopération bilatérale en matière d'éducation et de formation hôtelière. Les deux parties ont par ailleurs décidé de prolonger leur dialogue au sujet du renforcement de l'Etat de droit et de la promotion des droits de l'Homme par des projets de coopération concrets, à commencer par le domaine de la formation des professions judiciaires.

Une délégation commerciale, composée de représentants des plus importantes entreprises luxembourgeoises ainsi que de représentants de la Fédération des industriels luxembourgeois accompagnait la ministre luxembourgeoise des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. La délégation a noté avec intérêt les bonnes performances économiques de la Chine. L'évolution économique positive est certes à la base de l'intérêt grandissant des entreprises luxembourgeoises pour le marché chinois et la bonne dizaine d'entre elles qui y ont investi au cours des dernières années se montrent globalement satisfaites de leurs activités. Sur cette toile de fond, les ministres Lydie Polfer et Zhang Xiang, Vice-ministre responsable du commerce extérieur ont pu convenir d'une intensification des relations.

Les ministres ont ainsi décidé de continuer et de renforcer la coopération dans certains domaines comme l'appui à la production bovine en Mongolie intérieure, la réalisation conjointe de projets dans le domaine de l'éducation et de la santé dans la province de Yunnan ou encore le renforcement de la chaîne du froid pour les vaccins dans plusieurs régions du pays par la fourniture de matériel produit au Luxembourg.



Dans ce contexte, un accord de coopération entre le Luxembourg et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a été signé pour la province de Qinghai, voisine du Tibet.

Chine

Les deux délégations ont par ailleurs décidé d'intensifier les activités de formation, notamment par la mise en place d'une série de séminaires destinés à des banquiers chinois et réalisés par l'Agence de transfert de technologie financière ainsi qu'une coopération bilatérale dans le domaine de la formation hôtelière. Dans ce cadre, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, qui faisait partie de la délégation luxembourgeoise, a initié une coopération entre le Lycée technique hôtelier Alexis Heck et des institutions spécialisées chinoises. Dans le cadre de cette coopération, une douzaine de boursiers par an seront accueillis au Lycée Alexis Heck. Un accueil d'enseignants chinois à Luxembourg serait destiné à approfondir cette coopération et la compréhension mutuelle. Actuellement plusieurs étudiants chinois poursuivent déjà une formation d'ingénieur à l'Institut supérieur de technologie.

Avec Monsieur Tang Jiaxuan, ministre des Affaires étrangères, Madame Polfer a procédé à un échange de vues approfondi sur les questions politiques et sur les événements d'actualité internationale dans la région. A ce titre, les ministres ont eu une discussion sur les récentes réformes visant à ouvrir progressivement la société chinoise à la démocratie et à l'Etat de droit. Ils ont également évoqué la situation des droits de l'Homme au Tibet et ils ont eu une discussion sur les développements récents dans les relations avec Taiwan.

Les deux ministres ont également évoqué la collision survenue en mer de Chine le 1er avril 2001 entre un avion de reconnaissance américain et un appareil chinois. Après avoir exprimé sa compassion pour la disparition du pilote chinois, Madame Polfer a formulé le souhait que dans le différend qui oppose les Etats-Unis à la Chine, une solution négociée qui respecte les sensibilités de chacun puisse être trouvée.



Evoquant les divergences éventuelles qui peuvent subsister dans l'appréciation de certaines questions, les deux ministres se sont montrés confiants en stipulant qu'elles pourraient être surmontées par un approfondissement du dialogue et grâce à une meilleure connaissance des réalités respectives. Dans ce contexte, le rythme soutenu des visites à haut niveau de responsables politiques luxembourgeois et chinois représente une contribution utile au renforcement des relations.



Entrevue avec M. Zhu Rongji, Premier ministre chinois

La deuxième journée de la visite officielle de Madame Lydie Polfer, à Beijing était avant tout marquée par une rencontre avec le Premier ministre, Monsieur Zhu Rongji, et les contacts avec les milieux économiques de la capitale. Dans ce contexte, Madame Polfer a rencontré Madame Wu Yi, conseiller d'Etat et ancien ministre du Commerce, en charge de la supervision de la politique économique et commerciale. Madame Wu Yi a présenté la politique d'ouverture et de coopération de la Chine, qui occupe désormais le septième rang parmi les nations marchandes, et a discuté avec Madame Polfer et la délégation économique des projets concrets d'implantation des investisseurs luxembourgeois.

Dans une atmosphère détendue et très amicale, Monsieur Zhu Rongji a reçu Madame Polfer. Il s'est félicité de l'approfondissement continu des relations entre la Chine et le Luxembourg qui prennent la forme d'un partenariat global concernant non seulement les relations économiques, mais également des échanges au niveau de la politique, de la culture, de l'éducation et de la formation ainsi que dans le domaine de la santé et de la coopération.

Le séminaire de présentation de l'économie luxembourgeoise a permis de développer devant quelque 200 hommes d'affaires de la capitale chinoise les potentialités de l'économie luxembourgeoise et de présenter les entreprises susceptibles de nouer de nouvelles relations commerciales en Chine ou soucieuses d'y renforcer leur présence. Il a fourni le cadre aux représentants des entreprises luxembourgeoises et à la Fédération des industriels luxembourgeois pour établir de nouveaux contacts.



Washi

27 avril 2001

Visite de travail de

Madame **Lydie**
POLFER

ington



Leur première rencontre était pour les chefs de la diplomatie américaine et luxembourgeoise M. Colin Powell et Madame Lydie Polfer non seulement l'occasion de faire connaissance, mais aussi de constater que les relations bilatérales entre les Etats-Unis et le Luxembourg se caractérisaient par une amitié et une estime de longue date, solidement ancrées dans des expériences communes et le partage de valeurs chères aux deux nations.

Cette prise de contact visait en premier lieu à exposer les priorités de la nouvelle administration américaine en matière de relations internationales avant de faire le bilan des relations politiques et commerciales bilatérales, jugées excellentes. Lydie Polfer a insisté, au cours des consultations avec son homologue américain, sur l'importance que le Luxembourg accorde au développement et au maintien des liens transatlantiques au moment où l'Union européenne s'engage dans un processus d'élargissement et se dote d'une politique européenne de sécurité et de défense dont l'ambition est de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en Europe par la mise à disposition de capacités permettant une gestion civile et militaire de situations de crise.

Les deux ministres ont également partagé l'analyse que la définition d'une politique européenne commune de sécurité et de défense et l'émergence d'une Europe plus forte contribuent au renforcement de la stabilité dans toute la région. Dans ce contexte, la définition d'une politique européenne commune en la matière répond à un partage des responsabilités voulu par toutes les parties dans le cadre du partenariat transatlantique.

Au chapitre des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, Madame Polfer a exprimé la conviction que le Luxembourg et l'Union européenne restaient profondément attachés aux principes de partenariat et de sécurité partagée. Elle a exprimé dans ce contexte le souhait que toute prise de décision en matière de défense anti-missile fasse l'objet de consultations avec les alliés européens et les autres partenaires intéressés. En l'absence d'un tel dialogue, on risquerait d'inverser la tendance à la réduction des armements qui a caractérisé la décennie écoulée.

Enfin, Madame Polfer a plaidé, face à la globalisation de l'économie mondiale, pour un dialogue renforcé et une responsabilité partagée en matière de protection de l'environnement et de prévention du changement climatique et en faveur de l'application, par toutes les parties, des engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Le secrétaire d'Etat a reconnu la nécessité de participer aux efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le réchauffement de la planète et il a informé Madame Polfer de l'intention de l'administration Bush de présenter un certain nombre d'idées à ses partenaires.



15 - 16 mai 2001

Visite officielle de
M. Jean-Claude **Juncker**

en

Belgique





gigique



***Le ministre-président de la Communauté française
et le Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg***
décident d'œuvrer ensemble pour mieux défendre
l'industrie du cinéma

Au cours de leur entretien, le Premier ministre luxembourgeois et le ministre-président de la Communauté française, M. Hervé Hasquin ont largement évoqué la préparation des réunions européennes dans les domaines de la culture et de l'audiovisuel, réunions que présidera le gouvernement de la Communauté française au cours de la prochaine Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Ils ont souligné leur préoccupation commune devant l'application trop stricte des lois de concurrence dans le secteur du cinéma, et la nécessité de garantir à cette industrie un traitement particulier, tant au sein de l'Union européenne que sur la scène internationale, et notamment dans le cadre du prochain cycle de négociations de l'OMC, en novembre 2001.

En vue de renforcer le front de défense de la diversité culturelle dans toutes les instances pertinentes, Hervé Hasquin et Jean-Claude Juncker ont décidé de créer un groupe de travail qui explorera les possibilités de mise en place de mécanismes communs d'aide au secteur du cinéma, notamment par des instruments financiers, tels que ceux déjà en vigueur au Grand-Duché.

Hervé Hasquin et Jean-Claude Juncker ont également évoqué la mise en œuvre de l'accord de coopération tripartite Communauté française, Région wallonne et Grand-Duché de Luxembourg. L'accord, qui prévoit diverses formes de coopérations et d'échanges, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture, a été ratifié du côté belge. Il sera entériné par le parlement luxembourgeois au cours du second semestre 2001, a expliqué le Premier ministre Juncker. Outre ces questions, MM. Hasquin et Juncker ont également exprimé leurs vues sur la place des régions dans l'Europe de demain, et évoqué le processus de construction de la Grande Région.



Echange fructueux entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Patrick Dewael, ministre-président flamand

Au courant de l'après-midi, le Premier ministre luxembourgeois s'est entretenu avec François-Xavier De Donnée, ministre-président de la Région Bruxelles-capitale et avec Patrick Dewael, ministre-président du gouvernement flamand. A l'issue de cette entrevue, MM. Dewael et Juncker, accompagnés de M. Grethen, ont donné une conférence de presse conjointe lors de laquelle ils ont exposé leurs idées concernant le processus communautaire en général et la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région flamande en particulier. Tout d'abord, M. Dewael a tenu à saluer la visite du Premier ministre luxembourgeois en Belgique, visite qui au dire de M. Dewael a donné à M. Juncker l'occasion de côtoyer la réalité politique belge, souvent qualifiée de complexe par des observateurs étrangers. M. Dewael a ensuite évoqué la future Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, dans le cadre de laquelle les ministres-présidents des Régions assureront aussi la présidence de différents Conseils des ministres européens. Dans ce contexte, il a précisé que la partie flamande mettra notamment l'accent sur un débat constructif autour des orientations futures de l'Union européenne. Par ailleurs, le ministre-président flamand a souligné qu'au cours de la Présidence, il tentera de promouvoir le rôle que jouent les régions au sein de l'Union européenne.

Parmi les autres sujets évoqués par MM. Juncker et Dewael figurait également la fusion des groupes sidérurgiques Arbed, Usinor et Aceralia. Le gouvernement flamand, qui par le biais du groupe Sidmar est, après l'Etat luxembourgeois, le deuxième actionnaire en importance (il détient 4% du capital) du nouveau groupe sidérurgique, souhaite renforcer la coopération belgo-luxembourgeoise dans ce domaine.

M. Grethen, pour sa part, a abordé la question de la ligne ferroviaire Bruxelles-Luxembourg et a salué la proposition flamande de dédoubler la ligne entre Bruxelles et Ottignies, afin d'améliorer la liaison entre les deux capitales européennes, un souci partagé par les deux pays.

Enfin, dans le cadre d'un projet commun visant à promouvoir les universités flamandes, M. Juncker a exprimé le souhait de voir les étudiants universitaires luxembourgeois s'orienter également vers les universités flamandes.

"Mes convictions pour l'Europe"

une conférence très attendue de M. Jean-Claude Juncker

C'est sur invitation conjointe du vicomte Etienne Davignon et de l'ambassadeur du Luxembourg en Belgique, M. Jean-Jacques Kasel que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a donné une conférence très attendue intitulée "Mes convictions pour l'Europe" à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg. Ce fut pour le Premier ministre luxembourgeois l'occasion de présenter sa vision personnelle de l'Europe de demain. Dans ce contexte, il a invité les Européens à se pencher davantage sur les questions fondamentales liées au processus d'intégration européenne et à cesser de soulever des problèmes institutionnels.



A propos de l'élargissement de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a recommandé de ne pas bousculer les événements et de faire chaque chose en son temps.

Par ailleurs, il a plaidé en faveur d'une Europe plus sociale et plus solidaire.

En ce qui concerne les institutions européennes, M. Juncker a créé un effet de surprise en proposant que les commissaires européens soient directement élus dans les Etats membres. Parmi ces élus, le Parlement européen pourrait alors choisir le président de la Commission européenne. Autre proposition avancée par M. Juncker lors de son discours : l'instauration d'un impôt européen afin de sensibiliser le citoyen européen à l'Europe. Il ne s'agit pas de créer une charge fiscale supplémentaire pour le citoyen, mais de rendre plus transparentes les recettes du budget communautaire.

M. Juncker a également évoqué la répartition des compétences entre les Etats membres d'une part, et les instances européennes d'autre part. Au dire du Premier ministre luxembourgeois cette répartition mériterait d'être revue en faveur des Etats membres, notamment dans le domaine de la politique agricole et celui des fonds structurels.

Enfin, M. Juncker a exprimé ses réserves à propos de l'idée d'une constitution européenne. Il a précisé que compte tenu de la diversité européenne, il conviendrait plutôt d'introduire un corps d'articles européens dans chacune des constitutions des quinze pays membres de l'Union européenne et de faire sanctionner ce corps par voie de référendum. Ainsi, l'Europe retrouvera sa légitimité dans tous les Etats membres.

(voir discours page 181)

Un dîner officiel offert par Monsieur Guy Verhofstadt, Premier ministre belge, en l'honneur de son homologue luxembourgeois a clôturé cette première journée de visite.

Au programme du deuxième jour de la visite, figurait d'abord une audience auprès de S.M. le Roi des Belges au Palais royal.



"Rien de ce qui est belge ne nous est étranger"

M. Jean-Claude Juncker s'est ensuite rendu au 16, rue de la Loi pour une réunion de travail avec son homologue belge, M. Guy Verhofstadt. Ce fut pour les deux Premiers ministres l'occasion de constater que les relations belgo-luxembourgeoises étaient au beau fixe. En effet, au-delà des relations diplomatiques, de profonds liens d'amitié et une grande affinité rapprochent les deux pays. D'ailleurs, lors de la conférence de presse conjointe, M. Juncker a tenu à préciser que "Rien de ce qui est belge ne nous est étranger".

Les deux homologues ont également évoqué la liaison ferroviaire Bruxelles - Luxembourg. De part et d'autre, la volonté d'accélérer le projet de modernisation de la ligne a été affirmée. Ainsi, les deux ministres compétents se rencontreront à la fin du mois de juillet pour finaliser le projet.

La coopération militaire belgo-luxembourgeoise sera étendue avec l'acquisition d'un navire de transport militaire et d'un avion Airbus (A400), décision commune qui a été prise en parallèle lors des Conseils des ministres belge et luxembourgeois le vendredi 1er juin 2001. Les deux délégations ont en outre préparé le renouvellement du Traité de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. Ce dernier sera finalisé lors d'une ultime rencontre entre MM. Juncker et Reynders.

Concernant les dossiers européens, Guy Verhofstadt a précisé que le Luxembourg, au même titre que les Pays-Bas était déjà associé aux travaux préparatifs de la présidence belge de l'Union européenne par le biais de la présence d'un de ses diplomates. Une prise de position commune du Benelux sur l'avenir de l'Europe sera publiée avant la fin du mois de juin. Jean-Claude Juncker, de son côté, a tenu à préciser que le Grand-Duché de Luxembourg soutiendra la Belgique quant il s'agira de faire avancer l'Union européenne.

En début d'après-midi, le Premier ministre luxembourgeois s'est rendu à Namur où il a rencontré Jean-Claude Van Cauwenberghe, ministre-président de la Région wallonne.



Les régions: au centre des discussions à Namur

"Les régions constituent des partenaires importants dans l'Union européenne" a affirmé Jean-Claude Van Cauwenberghe à l'issue de sa rencontre avec Jean-Claude Juncker. Revaloriser le rôle des régions est un des objectifs de la présidence belge et c'est dans ce contexte que le ministre-président de la Région wallonne présidera au mois de novembre le Conseil des régions.

Au sujet de la coopération bilatérale, dont l'accord fut signé en 1999, le Luxembourg et la Wallonie ont décidé de préparer des actions concrètes. En ce qui concerne le volet de la politique de coopération au développement, il a été signalé que le Luxembourg et la Wallonie souhaitent mener une action commune de la Grande Région.

Des dossiers concrets à l'ordre du jour de la rencontre

avec M. Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone

Après cette entrevue, Jean-Claude Juncker et sa délégation se sont rendus à Eupen pour une entrevue avec M. Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone.

Des dossiers très concrets figuraient à l'ordre du jour de cette entrevue qui a eu lieu en fin d'après-midi. Ont été discutées la coopération dans le contexte de la Grande Région et dans le cadre du programme européen LEADER, de même que l'élaboration d'un accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté germanophone.

Jean-Claude Juncker a en outre précisé que le Grand-Duché de Luxembourg, en charge de l'organisation de l'année de la culture en 2007, souhaite y impliquer outre la Grande Région également la Communauté germanophone.

Pour ce qui est du volet social, la mise en place d'une carte-service intitulée "EURECARD" permettant aux personnes handicapées d'utiliser des transports publics transfrontaliers à des prix forfaitaires, a rencontré l'approbation des deux partenaires. Jean-Claude Juncker et Karl-Heinz Lambertz ont eu aussi un échange sur l'enseignement et notamment sur la présence d'étudiants luxembourgeois dans la partie germanophone de la Belgique, de même que sur l'éducation précoce.

En marge de la visite officielle, M. Henri Grethen a rencontré son homologue belge, Madame Isabelle Durant, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité et des Transports.

L'entretien a porté sur le programme de la présidence belge de l'Union européenne, placée sous les mots-clés "environnement", "sécurité" et "conditions de travail".

Quant aux questions bilatérales, les deux ministres ont notamment évoqué les perspectives d'amélioration de la liaison ferroviaire entre Bruxelles et Luxembourg.



—



18 - 19 juin 2001

Visite officielle de
M. Jean-Claude **Juncker**

en
Autriche

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en visite officielle en Autriche. Il était accompagné par M. Henri Grethen, ministre de l'Economie et ministre des Transports.

Autriche

La politique européenne, une préoccupation commune de M. Wolfgang Schüssel et M. Jean-Claude Juncker

Le 18 juin 2001 au matin, à son arrivée, M. Jean-Claude Juncker a été officiellement accueilli par le chancelier autrichien, Wolfgang Schüssel au "Ballhausplatz". Cet accueil effectué par la garde d'honneur, a été suivi d'une réunion de travail à la chancellerie fédérale. Pendant ces entretiens bilatéraux, qui ont duré plus de deux heures, MM. Juncker et Schüssel ont notamment évoqué des sujets ayant trait à l'actualité politique européenne. Lors de la conférence de presse commune à l'issue des entretiens, le chancelier autrichien et le Premier ministre luxembourgeois ont signalé qu'ils avaient comparé leurs positions respectives concernant l'évaluation des résultats du sommet de Göteborg, l'avenir de l'Union européenne et encore l'Europe sociale et l'harmonisation fiscale.



"L'élargissement européen doit avancer, mais pas au galop"

En matière de construction européenne, M. Juncker a affirmé qu'il conviendrait que les Quinze règlent les questions qui les divisent avant d'accueillir de nouveaux Etats membres au sein de l'Union européenne. Il a par ailleurs ajouté qu'il faudrait avancer de manière déterminée sur la voie de l'élargissement, mais "pas au galop". Autre préoccupation de M. Juncker : la criminalité internationale qu'il faudrait combattre de façon unie au sein de l'Union européenne.

Outre les résultats du sommet de Göteborg, le chancelier autrichien et le Premier ministre luxembourgeois ont également commenté les manifestations qui avaient eu lieu en marge du sommet. Les deux hommes politiques ont marqué leur désapprobation devant les méthodes violentes utilisées par les casseurs.



Le Premier ministre luxembourgeois "sceptique" face à un référendum en Autriche

Toujours au chapitre de l'Union européenne, MM. Juncker et Schüssel ont exprimé leurs espoirs et attentes à l'égard de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, notamment dans le domaine de la transposition des réformes retenues lors du sommet de Nice. Dans ce contexte, M. Juncker a également évoqué le référendum irlandais, lors duquel le peuple irlandais s'était prononcé contre une ratification du traité de Nice. Tout en soulignant qu'il faudrait prendre au sérieux ce refus irlandais, le Premier ministre luxembourgeois s'est montré "sceptique" face à la perspective d'un référendum en Autriche sur l'élargissement de l'Union européenne, réclamé par le parti FPÖ. Selon le Premier ministre luxembourgeois les dirigeants politiques font uniquement appel au référendum lorsque eux-mêmes hésitent. Si les différents Etats membres de l'Union européenne se prononçaient individuellement sur l'adhésion des différents pays candidats, ils pourraient ainsi bloquer le processus d'élargissement de l'Union européenne dans son ensemble.

Finalement, les deux hommes politiques ont également évoqué la question du transport au sein de l'Union européenne. Dans ce contexte, a été mentionné l'accord sur le transit et les velléités de certains Etats membres de l'Union européenne à renégocier cet accord. Le Luxembourg a assuré son soutien à l'Autriche et a précisé que les accords conclus devaient être respectés. Les autorités autrichiennes craignent en effet qu'un vide n'apparaisse entre le moment de l'expiration de l'accord actuel et l'instant où le futur accord réglant la question du transit à long terme entre en vigueur. Le Luxembourg estime que davantage de transport doit être transféré sur le rail ; bien évidemment cela présuppose que le réseau ferroviaire soit développé.





" Des erreurs ont été commises dans les capitales des quinze Etats membres "

Quant aux relations bilatérales, l'entente entre les deux pays est au beau fixe. M. Schüssel a d'ailleurs d'emblée annoncé à la presse que "M. Juncker est un ami personnel, et nous entretenons des contacts réguliers avec le Luxembourg". A propos des sanctions imposées à l'Autriche à la suite de la formation du gouvernement entre le ÖVP et la FPÖ, M. Schüssel a remercié le Luxembourg pour le rôle constructif que ce dernier a joué en matière de levée des mesures prises à l'égard de l'Autriche. Avec le recul, M. Juncker a estimé que "des erreurs ont été commises dans les capitales des quinze Etats membres". Tout cela n'aurait pas, selon M. Juncker, témoigné d'une grande habileté diplomatique.

Après le déjeuner, offert par le chancelier autrichien en l'honneur du Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker a rencontré le président du parti socialiste autrichien (SPÖ), Dr. Alfred Gusenbauer, le président du parti "Les Verts", Alexander Van der Bellen ainsi que le président de la Chambre de commerce, Dr. Christoph Leitl. Dans les enceintes de cette même Chambre de commerce, Jean-Claude Juncker a prononcé, devant des représentants de l'économie et des finances, un discours intitulé "Europa auf dem Weg".

La politique fiscale européenne au centre des discussions entre M. Juncker et le ministre autrichien des Finances

La deuxième journée de la visite officielle de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances, en Autriche a débuté par un entretien avec le ministre autrichien des Finances, Dr. Karl-Heinz Grasser. La politique fiscale européenne figurait au centre des discussions entre les deux hommes politiques. Un des volets abordés dans ce contexte était la taxation de l'épargne. Lors du point de presse organisé à l'issue de cet entretien, M. Juncker a affirmé à ce propos que "Tout le monde sait que l'Autriche et le Luxembourg, ayant des intérêts communs en matière de taxation de l'épargne, ont des points de vue convergents". Au sujet de la levée du secret bancaire et de l'échange d'informations, MM. Juncker et Grasser ont tenu à préciser que leurs pays respectifs n'accepteraient ces mesures qu'à condition que les pays tiers fassent de même. En l'absence d'un accord avec les pays tiers sur l'introduction de l'échange d'informations, une retenue à la source pourrait être envisagée, mais dans ce cas de figure, les pays tiers devraient l'introduire également.

Le deuxième volet abordé par les deux hommes politiques en matière de politique fiscale européenne concernait l'imposition du citoyen européen, qui selon le Premier ministre devrait être réformée dans le souci de rendre plus transparentes les recettes du budget communautaire.



Entrevue avec le président de la République fédérale d'Autriche, M. Thomas Klestil



A l'issue de l'entretien avec M. Grasser, M. Juncker et M. Grethen se sont brièvement entretenus avec Madame Benita Ferrero-Waldner, ministre fédéral des Affaires étrangères. La délégation luxembourgeoise s'est ensuite rendue à la Hofburg où le Premier ministre luxembourgeois a eu une entrevue avec le président de la République fédérale d'Autriche, M. Thomas Klestil. Au dire du Premier ministre luxembourgeois, les deux entrevues ont permis de constater que le Luxembourg et l'Autriche partagent les mêmes visions et analyses en ce qui concerne la politique européenne.

Le prochain rendez-vous était fixé à l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg où le chef du gouvernement luxembourgeois a eu une entrevue avec le président de la Fédération autrichienne des syndicats (ÖGB) et de la Fédération européenne des syndicats, Fritz Verzetnisch. La délégation luxembourgeoise a ensuite assisté à l'ambassade à un déjeuner auquel avait été convié l'ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Vienne, M. Georges Santer. L'ambassadeur luxembourgeois avait également pris le soin d'inviter des représentants de la presse autrichienne à ce déjeuner.





Une visite qui a permis au Premier ministre luxembourgeois de découvrir les différentes facettes du paysage politique autrichien

Lors d'un échange avec la presse luxembourgeoise, le Premier ministre a exprimé sa satisfaction à propos de sa visite en Autriche. Cette visite lui aurait permis de rencontrer dans un bref laps de temps un grand nombre de personnalités politiques et d'acquérir ainsi une vue d'ensemble du paysage politique autrichien. La même satisfaction a été exprimée par M. Henri Grethen qui a jugé les entrevues avec les autorités autrichiennes très fructueuses. Ces entretiens furent également l'occasion pour le Grand-Duché de Luxembourg de marquer son soutien aux efforts menés du côté autrichien en vue de développer davantage le transport de marchandises sur rail.

Par ailleurs, M. Juncker a estimé que les revendications autrichiennes pour une prolongation de la période transitoire concernant la libre circulation des travailleurs en provenance des futurs Etats membres de l'Union européenne étaient "exagérées".

Après avoir rencontré le président du parlement (Nationalrat), Dr. Heinz Fischer et avant de retourner au Luxembourg, le Premier ministre luxembourgeois s'est rendu à l'Hôtel de Ville de Vienne où il a été accueilli par le bourgmestre Dr. Michael Häupl.

VISITES AU LUXEMBOURG

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Lors de leur entrevue, M. Juncker et M. Drnovsek discutent notamment du processus d'élargissement de l'UE

> Visite officielle de M. Janez Drnovsek, Premier ministre de la République de Slovénie

28 - 29 mai 2001

Répondant à l'invitation de son homologue luxembourgeois, lancée lors de sa visite à Ljubljana en septembre 1998, Monsieur Janez Drnovsek, Premier ministre de la République de Slovénie s'est rendu en visite officielle au Luxembourg les 28 et 29 mai 2001.

La partie officielle du programme a débuté le 28 mai 2001 au cours de l'après-midi avec l'accueil officiel du Premier ministre slovène par M. Jean-Claude Juncker sur la Place Clairefontaine. Les deux Premiers ministres se sont ensuite retirés au ministère d'Etat pour un entretien en tête-à-tête. Cette

entrevue était suivie d'une réunion de travail élargie aux délégations.

A l'ordre du jour de l'entrevue et de la réunion de travail figuraient des dossiers d'actualité politique européenne, notamment le processus d'élargissement ainsi que des sujets ayant trait aux relations bilatérales. A l'issue de la réunion, un programme de travail pour la mise en œuvre d'un accord de coopération dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la technologie a été signé en présence des deux Premiers ministres.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que la Slovénie avait déjà été invitée au Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997 et que c'était la deuxième fois qu'un Premier ministre slovène se trouvait en visite officielle au Luxembourg. En précisant que le

gouvernement luxembourgeois avait dès le départ soutenu la candidature de la Slovénie en vue de l'adhésion à l'Union européenne, M. Juncker s'est félicité du fait que la Slovénie avait fait des progrès considérables. Aussi a-t-il estimé que le pays était bien préparé pour adhérer à l'Union européenne. Le Premier ministre luxembourgeois a rappelé l'engagement de la Commission européenne d'examiner les candidatures au cas par cas au vu des mérites propres de chaque pays candidat, rejetant ainsi une "approche en groupes" qui ne respecterait pas les particularités de chaque candidat. A propos de la revendication de certains Etats membres d'instaurer une période de transition en matière de libre circulation des travailleurs, M. Juncker a assuré son homologue slovène que le gouvernement luxembourgeois n'était pas en faveur d'une longue période transitoire et qu'il pourrait même y renoncer.

M. Juncker a par ailleurs affirmé que le Luxembourg soutenait la candidature de la Slovénie à l'adhésion à l'OTAN. Le Premier ministre luxembourgeois estime en effet que pour des raisons politiques et géostratégiques, la Slovénie doit avoir sa place naturelle au sein de l'OTAN. Dans le même contexte, M. Juncker a marqué son incompréhension devant le fait que la Slovénie ne soit pas encore membre de l'OCDE. Là encore, M. Juncker a assuré son homologue slovène du soutien luxembourgeois en cette matière.

Le Premier ministre luxembourgeois a finalement qualifié les

relations bilatérales d'excellentes tout en précisant que le Luxembourg a été un partenaire cohérent et fiable pour la Slovénie dès les premiers jours de sa jeune indépendance. Il a cependant déploré le fait que les échanges commerciaux entre le Luxembourg et la Slovénie manquaient encore de dynamisme.

Un dîner offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue slovène a clôturé cette première journée de visite officielle.

Le lendemain, le Premier ministre de la République de Slovénie a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. Suivirent alors une rencontre avec le président de la Chambre des députés et les autorités de la ville de Luxembourg avant que le Premier ministre slovène ne quittât le Luxembourg pour Ljubljana.

Visite de travail de M. Ljubco Georgievski, Premier ministre de la République de Macédoine

9 avril 2001

Le 9 avril 2001, en marge du Conseil Affaires générales, Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, a reçu son homologue de la République de Macédoine, M. Ljubco Georgievski. Dans ce contexte, il convient de souligner que lors de ce Conseil Affaires générales, les ministres des Affaires étrangères des Quinze



M. Juncker et M. Georgievski évoquent les réformes internes entreprises par la République de Macédoine

ont signé un accord d'association et de stabilisation avec la République de Macédoine. Cet accord représente une première étape vers une adhésion future de la République de Macédoine à l'Union européenne.

La rencontre avec M. Jean-Claude Juncker fut pour le Premier ministre macédonien, accompagné du Vice-Premier ministre Bededrin Ibrahim, l'occasion de remercier son interlocuteur pour l'aide financière accordée par le Grand-Duché de Luxembourg à son pays.

Lors de cette entrevue, les réformes internes entreprises par la République de Macédoine furent abordées par les deux homologues. A ce propos, le Premier ministre luxembourgeois, a souligné la nécessité d'encourager le dialogue multi-ethnique. C'est la raison pour laquelle le Luxembourg mettra à la disposition de la République de Macédoine 123.946 euros

destinés à la construction d'une université multi-ethnique à Tetovo.

Messieurs Juncker et Georgievski ont également discuté de la situation dans les Balkans ainsi que des relations que la Macédoine entretient avec ses pays voisins, la Bulgarie et la Grèce. Le Premier ministre macédonien a qualifié ces relations de "bonnes et constructives".

Visite de travail de M. José Maria Pereira Neves, Premier ministre de la République du Cap-Vert

18 mai 2001

M. José Maria Pereira Neves, Premier ministre cap-verdien et leader du Parti africain de l'indépendance du Cap-Vert (PAICV) a été reçu le 18 mai 2001 par son homologue luxembourgeois, M.



Madame Polfer a reçu le Premier ministre cap-verdien à l'Hôtel Saint-Maximin

Jean-Claude Juncker, pour une visite de travail. Il était accompagné de Madame Maria de Fátima Lima Veiga, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

Après son entrevue avec le Premier ministre luxembourgeois, M. Neves a été accueilli à la Chambre des députés par le président de l'institution, M. Jean Spautz. L'entretien a été suivi d'une rencontre avec les membres de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des députés.

Au cours de l'après-midi, le Premier ministre cap-verdien s'est entretenu avec Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères.

A l'issue de cette entrevue a eu lieu une réunion de travail élargie aux délégations et présidée par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Charles Goerens, et Madame Maria de Fátima Lima Veiga.

Le Cap-Vert constitue un des 10 pays cibles de la coopération bilatérale luxembourgeoise. Le Grand-Duché a déjà déboursé plus de 1,4 milliard de francs afin de soutenir des projets d'aide au développement au Cap-Vert et a

signé de nouveaux accords de coopération avec ce pays lors de cette visite. L'aide luxembourgeoise se concentre notamment sur la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable.

Visite de travail de M. Kurt Biedenkopf, ministre-président de la Saxe

23 mai 2001

Le 23 mai 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a reçu au ministère d'Etat M. Kurt Biedenkopf, ministre-président de la Saxe. Les entretiens ont essentiellement porté sur des sujets

d'actualité européenne, en particulier le processus "post-Nice" et le rôle des régions européennes.

Dans ce contexte, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé l'importance de la Grande Région. Monsieur Biedenkopf, pour sa part, a fourni à M. Juncker des informations sur les efforts de coopération transfrontalière faits entre la Saxe, la Bohême du Nord et la Basse-Silésie.

Messieur Juncker et Biedenkopf ont abordé des questions liées à l'élargissement de l'Union européenne. Dans le cadre de la Conférence intergouvernementale de 2004, ils ont discuté des effets du principe de subsidiarité sur la politique européenne.

Visite officielle du général Kernan, commandant suprême allié de l'Atlantique

8 juin 2001

Sur invitation du ministre de la Défense, M. Charles Goerens, le



MM. Juncker et Biedenkopf lors de la conférence de presse à l'issue de leur entrevue



M. Goerens et le général Kernan ont eu une entrevue qui portait notamment sur l'élargissement de l'OTAN et l'engagement luxembourgeois dans le domaine du maintien de la paix

général William F. Kernan, commandant suprême allié de l'Atlantique (SACLANT) a effectué une visite officielle au Luxembourg, le 8 juin 2001.

Après avoir été accueilli à l'aéroport par le colonel Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, le général Kernan a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Il a ensuite eu une entrevue avec M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, entrevue qui portait entre autres sur l'élargissement de l'OTAN et l'effort de défense luxembourgeois.

Enfin, le général Kernan a rencontré M. Charles Goerens avec lequel il a abordé la situation dans les Balkans, la participation luxembourgeoise aux dépenses de défense de l'Alliance, l'élargissement de l'OTAN ainsi que le partenariat entre les Etats atlantiques et la Russie.

En ce qui concerne le Kosovo, le général Kernan a souligné qu'il

importait de maintenir les troupes de l'OTAN sur place afin d'assurer la sécurité des minorités et de favoriser la reconstruction civile.

Le général Kernan a également salué l'engagement luxembourgeois dans le domaine du maintien de la paix, un engagement qui se traduit concrètement par la participation financière luxembourgeoise dans l'acquisition

d'un avion et d'un navire de transport, destinés à des missions humanitaires. Selon le commandant suprême allié de l'Atlantique, l'Alliance atlantique est une communauté de partage de risques, dans laquelle chaque membre doit fournir sa propre contribution à la sécurité.

Visite de courtoisie de M. Shimon Peres, ministre des Affaires étrangères de l'Etat d'Israël

12 juin 2001

En marge du Conseil Affaires générales, qui s'est réuni le 11 juin à Luxembourg-Kirchberg, M. Shimon Peres, ministre des Affaires étrangères israélien, a effectué une visite de courtoisie auprès de son homologue luxembourgeois, Madame Lydie Polfer et auprès du Premier ministre luxembourgeois, M. Jean-Claude Juncker.



En marge du Conseil Affaires générales, M. Peres a rencontré M. Juncker et Madame Polfer

Lors d'un déjeuner commun, M. Peres a informé Madame Polfer qu'Israël acceptait le plan américain proposé par M. George Tenet, directeur de la CIA (Central Intelligence Agency). Madame Polfer, pour sa part, a tenu à souligner que dans le conflit au Proche-Orient, l'Union européenne était soucieuse d'adopter une position neutre.

Au cours de sa rencontre avec le Premier ministre luxembourgeois, M. Peres a évoqué le Conseil européen de Göteborg lors duquel les Quinze aborderont également la crise au Proche-Orient. A ce propos, M. Peres a formulé le souhait de voir l'Union condamner le terrorisme et adhérer au plan Mitchell. Il a par ailleurs précisé qu'Israël ne reprendrait les négociations de paix que lorsque les activités terroristes auraient cessé.

Entrevue entre M. Jean-Claude Juncker et M. Anatoluy Kinakh, Premier ministre d'Ukraine

26 juin 2001

En marge du Conseil Affaires générales, M. Juncker a eu une entrevue avec M. Anatoluy Kinakh, récemment nommé Premier ministre en Ukraine.

D'emblée, le Premier ministre ukrainien a remercié le Luxembourg pour l'aide accordée dans le cadre de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. M. Juncker, pour sa part, a insisté sur le fait qu'il souhaite que des



En marge du Conseil Affaires générales, M. Juncker a reçu M. Kinakh au ministère d'Etat

liens très étroits se tissent entre l'Ukraine et l'Union européenne. Il a néanmoins précisé que, pour le moment, il était prématuré d'aborder la question d'une adhésion éventuelle de l'Ukraine à l'Union européenne.

M. Juncker a également remarqué que dans le domaine des valeurs démocratiques fondamentales, l'Ukraine devrait davantage s'inspirer du modèle européen. Par ailleurs, et afin de pouvoir développer les relations économiques avec l'Union européenne, l'Ukraine devrait revoir les dispositions qui régissent son droit commercial.

> Autres visites

- Visite de M. Mogens Lykketoft, ministre des Affaires étrangères du Danemark - 8 avril 2001
- Visite de travail de M. Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine - 10 avril 2001

- Visite de travail du lieutenant-général Juan Ortuno Such, général commandant le Corps européen, auprès du colonel Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée - 20 avril 2001
- Visite de travail de M. Paskal Milo, ministre des Affaires étrangères de la République d'Albanie - 25 avril 2001
- Visite de courtoisie de M. Roger Dehaybe, administrateur général de l'Organisation internationale de la francophonie - 17 mai 2001
- Visite officielle de M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire Lao, 18 mai 2001
- Visite de travail de M. Bernard Kouchner, ministre de la Santé de la République française - 5 juin 2001

- Visite de Monsieur John Dalli, ministre des Finances de la République de Malte - 7 juin 2001
- Visite de travail de M. Klaus Toepfer, président du Programme des Nations unies pour l'Environnement - 21 juin 2001
- Visite de M. Antanas Valionis, ministre des Affaires étrangères de la

République de Lituanie - 21 juin 2001

- Visite officielle de M. Wolfgang Thierse, président du Bundestag - 25 juin 2001
- Entrevue entre M. Günter Verheugen, commissaire européen en charge de l'élargissement et M. Jean-Claude Juncker - 26 juin 2001
- Entrevue entre M. Jean-

Claude Juncker et Madame Soledad Alvear, ministre des Affaires étrangères de la République du Chili - 26 juin 2001

- Visite de M. Peter Hansen, commissaire général de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient) - 28 juin 2001

VISITES À L'ÉTRANGER

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Madame Polfer et son homologue slovène M. Rupel ont signé une convention tendant à éviter la double imposition et la fraude fiscale

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République de Slovénie

2 avril 2001

Dans le cadre de l'intensification des relations avec les pays candidats à l'adhésion, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué le 2 avril 2001, sur invitation du gouvernement slovène, une visite officielle à Ljubljana.

La Slovénie a réussi, à peine 10 ans après son indépendance, à se hisser au premier rang des pays candidats à l'adhésion. Le dernier rapport régulier publié par la Commission européenne confirme que la Slovénie est aujourd'hui un des pays les mieux préparés pour rejoindre l'Union.

Résolument tournés vers l'adhésion à l'Union européenne et à

l'OTAN, la majorité de la classe politique comme des 2 millions d'habitants sont d'accord sur les grandes lignes de la politique du gouvernement: poursuite des réformes économiques, démocratie et intégration dans les structures euro-atlantiques.

Au cours des discussions, Madame Lydie Polfer a félicité son homologue slovène, Monsieur Dimitrij Rupel tout comme le ministre pour les Affaires européennes, Monsieur Igor Bavcar, pour les progrès accomplis dans les négociations et qui se sont soldées par la clôture au niveau des experts de 18 chapitres de l'acquis communautaire sur 31, parmi lesquels des dossiers aussi difficiles que l'environnement et la libre circulation des capitaux. Madame Polfer a exprimé sa conviction que les négociations avaient atteint désormais une phase décisive qui appelait une implication plus directe et plus marquée de la part du Conseil Affaires générales de l'Union européenne.

Au chapitre des relations bilatérales, les ministres se sont dits satisfaits de la croissance régulière des échanges commerciaux. Dans ce contexte, la signature de la convention tendant à éviter la double imposition et la fraude fiscale entre le Luxembourg et la Slovénie, signée à l'occasion de la visite, est de nature à dynamiser davantage le volume des échanges. Les deux ministres ont également évoqué la possibilité d'étendre les cours de formation à l'intention des banquiers slovènes, organisés régulièrement à Luxembourg depuis 1993, par une coopération plus poussée, notamment au niveau de la formation dans les domaines de la finance et de l'assurance.

Au cours de la visite, Madame Polfer a également annoncé à son homologue une contribution luxembourgeoise de 4 millions de francs au fonds international pour le déminage et l'assistance aux victimes de mines qui fédère les efforts de l'ONU, d'ONG et d'entreprises slovènes et de la SFOR, principalement au bénéfice des victimes des mines en Bosnie. Une première contribution luxembourgeoise de 2 millions avait été versée en 1999.

Une intensification des relations dans le domaine culturel par la négociation rapide d'un programme d'exécution permettant de mettre en œuvre l'accord culturel signé en 1997 a également été convenue.

D'une manière générale, la nomination de Monsieur Joze Gaspar Filipic au poste de nouveau consul honoraire du

Luxembourg à Ljubljana, devrait contribuer à resserrer les liens entre le Luxembourg et la Slovénie tant au niveau des contacts commerciaux qu'au niveau des relations culturelles et touristiques.

Au cours de sa visite à Ljubljana, Madame Lydie Polfer a également eu des entretiens avec le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Borut Pahor, le Premier ministre, Monsieur Janez Drnovsek et le président de la République de Slovénie, Monsieur Milan Kucan.



Madame Polfer en compagnie du Premier ministre bulgare Ivan Kostov

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer, en République de Bulgarie

0 7 2

3 - 4 avril 2001

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a effectué les 3 et 4 avril 2001 une visite officielle en Bulgarie sur invitation de son homologue Madame Nadejda Mihailova. Cette visite devait poursuivre et approfondir les contacts et les discussions que le président bulgare, Monsieur Petar Stoyanov avait eu lors de sa visite à Luxembourg début mars 2001.

L'entrevue des deux ministres des Affaires étrangères a porté pour l'essentiel sur les relations bilatérales, l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et à l'OTAN, ainsi que sur l'évaluation de la situation politique dans la région des Balkans.

Si les relations politiques qu'entretiennent le Luxembourg et la Bulgarie sont qualifiées d'excellentes, les échanges commerciaux restent cependant très en dessous des potentialités et mériteraient d'être développés. Afin de stimuler les relations commerciales, qui doivent rester essentiellement la responsabilité du secteur privé, les ministres ont convenu d'organiser, avec l'aide des Chambres de commerce, des journées d'information sur les potentialités commerciales et les possibilités d'investissement avant de mener, à un stade ultérieur, des missions économiques ciblées. Madame Polfer a indiqué la disponibilité du Luxembourg à contribuer à la réalisation concrète de projets dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé et de continuer à financer des projets initiés dans le cadre du Pacte de stabilité.

Au cours des discussions, les responsables bulgares ont exposé le difficile processus de réforme

entrepris depuis la fin de l'ère communiste dans un environnement politique régional déstabilisé par les crises successives qui ont affecté la Yougoslavie, le Kosovo et récemment la Macédoine. Ces crises ont eu des répercussions sur l'évolution économique et le climat d'investissement. Malgré ces difficultés, la phase de privatisation de l'économie a été conduite avec détermination par le gouvernement actuel de sorte que quelque 70% du PIB sont actuellement générés par le secteur privé.

Au niveau des relations bilatérales, les ministres ont convenu de poursuivre et de développer les différents programmes mis en œuvre par le Luxembourg en faveur de la Bulgarie. Il s'agit notamment de programmes de formation dans le domaine de la transposition et de l'application de l'acquis communautaire dans le domaine juridique. Depuis 1993, des banquiers bulgares participent par ailleurs réguliè-

ment à des cours de formation bancaire organisés par l'Agence de transfert de technologie financière.

Au cours de la conférence de presse commune, Madame Polfer a confirmé que le Luxembourg continuerait à apporter son support à la Bulgarie dans la marche certes difficile vers l'Europe. "Je peux vous assurer que nous mesurons l'énormité des efforts que vous avez consentis pour assurer la stabilité nécessaire dont on a besoin pour construire quelque chose de nouveau, mais, dans ce processus l'on a besoin de temps et de partenaires", a-t-elle conclu.

A l'issue des discussions au ministère des Affaires étrangères, Madame Polfer a été reçue par le président de la République, Monsieur Petar Stoyanov et le président de l'Assemblée nationale, Monsieur Yordan Sokolov ainsi que par les membres des commissions parlementaires de la politique étrangère et de l'intégration européenne.

La deuxième journée de la visite officielle de Madame Lydie Polfer en Bulgarie était marquée pour l'essentiel par une rencontre avec le Premier ministre, Monsieur Ivan Kostov. Les discussions avec le Premier ministre bulgare ont avant tout permis de faire le point sur l'avancement des préparatifs de la Bulgarie dans le processus de rapprochement à l'Union européenne et à l'OTAN et étaient par ailleurs l'occasion d'analyser la situation politique dans la région des Balkans à la lumière des évolutions récentes.

Par ailleurs, Madame Polfer a participé à une table ronde organisée par l'université de Veliko Tarnovo. Cette table ronde réunissait autour du thème "Chances et défis de l'élargissement de l'Union" un important panel composé de représentants du monde académique et politique et auquel participaient également les deux ministres des Affaires étrangères Nadejda Mihailova et Lydie Polfer.

Parmi les sujets évoqués au cours des débats figuraient aussi bien les perspectives économiques et sociales de l'Union et des pays candidats que les interrogations liées à la meilleure préparation des uns et des autres. L'affirmation de l'identité culturelle des différents pays et la construction d'une vision et d'une démarche communes capables de fédérer les ambitions des générations présentes et futures furent également évo-

quées. S'il est clair que les jeunes bulgares voient leur avenir en Europe, il ressortait tout aussi clairement des discussions qu'ils abordent les perspectives européennes avec autant de réalisme que d'enthousiasme.

> Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République slovaque et en République tchèque

25 - 27 juin 2001

Présidant une délégation économique composée d'une trentaine de personnes, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a entamé une visite officielle qui l'a d'abord conduite le 25 juin 2001 à Bratislava,



Madame Polfer est accueillie par M. Dzurinda, Premier ministre slovaque



Madame Polfer est reçue en audience par M. Havel, président de la République tchèque

avec lequel elle a notamment discuté de politique européenne. Les deux ministres ont évoqué une collaboration plus étroite entre les Etats Visegrad (République tchèque, République slovaque, la Pologne et la Hongrie) et le Benelux.

Dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne, Madame Polfer et Monsieur Kavan ont également abordé la question de la période transitoire pour les travailleurs en provenance des pays candidats. A ce sujet, les deux ministres ont plaidé en faveur d'une attitude souple fondée notamment sur une approche bilatérale de la question.

Lors de la conférence de presse, organisée à l'issue de cette entrevue, M. Kavan a tenu à remercier les investisseurs luxembourgeois pour la confiance dont ils ont témoigné envers la République tchèque au cours des dernières années.

Madame Polfer, pour sa part, a tenu à féliciter la République tchèque pour les progrès en matière de réformes engagées en vue de l'adhésion future de la République tchèque à l'Union européenne.

La journée s'est clôturée par un dîner auquel Milos Zeman, Premier ministre tchèque avait invité la délégation luxembourgeoise. Parmi les hôtes figurait également M. Fernand Boden, qui en sa fonction de ministre de l'Agriculture avait rencontré son homologue tchèque au cours de l'après-midi. Lors du dîner, M. Zeman et Madame Polfer ont

capitale de la République slovaque. Le 27 juin 2001 la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Prague, capitale de la République tchèque.

La visite officielle de Madame Lydie Polfer a débuté le 27 juin 2001 par une entrevue avec le Premier ministre slovaque, Mikulas Dzurinda. Pendant l'entrevue fut abordé l'élargissement de l'Union européenne et notamment la candidature de la République slovaque. Dans ce cadre, les réformes que la République slovaque devra encore accomplir ont été évoquées. Madame Polfer a souligné que la République slovaque devrait fournir à l'avenir des efforts considérables dans le domaine de la réforme du système juridique.

Sur le plan bilatéral, il a été décidé de poursuivre les activités entamées dans le domaine de la formation juridique et administrative. Par ailleurs, le Luxembourg continuera à soutenir des projets en matière de protection

de l'environnement dans la ville de Kosice.

Sur initiative de la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, un séminaire économique a été organisé à Bratislava. Lors de cette rencontre entre les milieux économiques luxembourgeois et slovaques, les possibilités d'une coopération économique plus étroite furent évoquées.

Le 27 juin 2001, la délégation luxembourgeoise s'est rendue en République tchèque, où Madame Polfer a été reçue en audience auprès du président tchèque, M. Vaclav Havel. Madame Polfer a par ailleurs eu une entrevue avec M. Pavel Telicka, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes au sein du cabinet du Premier ministre tchèque, Milos Zeman.

Au cours de l'après-midi, Madame Polfer a rencontré son homologue tchèque, M. Jan Kavan,

notamment discuté de l'avenir européen de la République tchèque. Dans ce contexte fut évoquée la nécessaire restructuration de l'industrie sidérurgique tchèque.

Le 28 juin 2001, la visite officielle en République tchèque s'est terminée par un séminaire économique auquel ont assisté Madame Polfer et Monsieur Boden ainsi que les représentants de plus de 15 entreprises luxembourgeoises. A l'issue du séminaire, les participants se sont déclarés optimistes quant au développement futur des relations économiques entre les deux pays.

Visite officielle de M. Charles Goerens en Roumanie

8 - 12 avril 2001

Du 8 au 12 avril 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense et

ministre de l'Environnement, a effectué une visite officielle en Roumanie.

Le 9 avril 2001, M. Goerens a été accueilli par M. Gheorghe Cazan, ministre du Développement et de la Prévision économique, qui a profité de l'occasion pour présenter les points clés de l'ambitieux programme économique du nouveau gouvernement.

En sa qualité de ministre de l'Environnement, M. Goerens s'est ensuite entretenu avec M. Aurel Constantin Ilie, ministre des Eaux et de l'Environnement. Les deux homologues ont discuté des problèmes liés au changement climatique et abordé le thème du développement durable. Le gouvernement roumain a initié bon nombre d'actions dans ce domaine depuis les élections de 2000. Toutefois, de nombreuses lacunes subsistent dans la transposition de l'acquis communautaire, notamment dans le domaine du contrôle de la pollution industrielle. M. Goerens a assuré son interlocu-

teur que le Luxembourg serait prêt à soutenir la Roumanie dans ses efforts.

Le même jour, le ministre a eu un échange de vues avec M. Vasile Puscas, ministre délégué au ministère de l'Intégration européenne, négociateur en chef pour l'Union européenne. M. Puscas a rappelé la volonté des Roumains d'accélérer le processus d'adhésion. M. Goerens, tout en confirmant le soutien luxembourgeois à la candidature roumaine à l'UE, a encouragé son interlocuteur à intensifier les efforts de réforme.

M. Goerens a ensuite rencontré le ministre des Affaires étrangères et actuel président en exercice de l'OSCE, M. Mircea Geoana. Outre des sujets comme l'intégration à l'OTAN, l'adhésion à l'UE ou l'instabilité dans les Balkans, M. Geoana et M. Goerens ont évoqué le projet de la réforme administrative. En effet, la Roumanie entend réformer son administration afin de la rendre plus efficace. Dans ce cadre, le ministre roumain des Affaires étrangères a exprimé le souhait d'intensifier les échanges de fonctionnaires entre la Roumanie et le Luxembourg.

Au cours de l'après-midi, M. Goerens a rencontré M. Valer Dorneanu, président de la Chambre des députés. Au cœur de cette entrevue figurait la question de la transposition de l'acquis communautaire.

En fin d'après-midi, la délégation luxembourgeoise a visité le Centre d'études et de documentation roumano-luxembour-



Monsieur Goerens et le président de la République de Roumanie, M. Ion Iliescu

geois, créé en avril 1994 et favorisant l'échange culturel et scientifique entre les deux pays. M. Goerens a eu l'occasion de rencontrer le président et les membres fondateurs du centre.

Le lendemain, 10 avril 2001, M. Goerens a eu un entretien officiel avec son homologue Ioan Mircea Pascu, ministre de la Défense nationale. M. Ioan Mircea Pascu a présenté la réforme de l'armée roumaine et a évoqué les efforts menés afin d'assurer l'intégration de l'armée roumaine dans les structures de sécurité européennes et euro-atlantiques. Les deux hommes politiques ont aussi discuté de la situation politico-militaire dans les Balkans.

0 7 6

L'entretien a été suivi d'un exposé de M. Goerens devant les stagiaires du Collège national de défense avec pour sujet: "La Roumanie et le Luxembourg - deux partenaires unis dans la démarche européenne".

Après l'exposé, M. Goerens a été accueilli par le président de la Roumanie, M. Ion Iliescu.

Au courant de l'après-midi, Charles Goerens a aussi eu un entretien avec Madame Brindusa Ioana Predescu, secrétaire d'Etat à l'Autorité nationale pour la Protection de l'enfant et l'adoption. La protection de l'enfant est une des priorités du nouveau gouvernement. M. Goerens, qui a exprimé son intérêt à la fois professionnel et personnel pour le sujet, a promis à Madame Predescu d'analyser, ensemble avec Madame Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité

sociale et de la Jeunesse, toutes les possibilités d'aide du gouvernement luxembourgeois.

Le troisième jour du déplacement de Charles Goerens en Roumanie fut en partie consacré à la visite du Centre de consultation écologique Galati, au sud-ouest de la Roumanie. Créé en 1996 à l'initiative de "Emweltberodung Lëtzebuerg - EBL", le Centre écologique, qui a comme objectif de contribuer au développement durable de la région, a fêté ses cinq ans d'existence. Le projet a été rendu possible grâce à l'aide financière du ministère luxembourgeois de l'Environnement. Le Centre développe, planifie et met en œuvre des projets environnementaux en coopération avec la population concernée, avec comme groupes cibles les femmes, les enfants et les jeunes.

M. Goerens a enfin eu l'occasion de visiter le Delta du Danube en hélicoptère et en bateau. Le Delta, classé "monument naturel" au Patrimoine de l'humanité, est en train d'être renaturalisé. En effet, des travaux d'assèchement au profit de l'agriculture dans les années 80 ont détruit l'écosystème de la région.

Visite de travail de M. Jean-Claude Juncker en République de Lituanie

22 - 23 avril 2001

Les 22 et 23 avril 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre a effectué, en compagnie de M.

Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, une visite de travail en Lituanie.

A l'ordre du jour de cette visite figurait une série d'entretiens avec le président de la République de Lituanie, M. Valdas Adamkus, le Premier ministre, M. Ronaldas Paksas, le président du parlement, M. Arturas Paulauskas ainsi qu'avec des représentants de différents partis politiques représentés dans le Seimas (le parlement lituanien).

Les discussions portaient notamment sur l'élargissement de l'Union européenne et de l'OTAN. La Lituanie, ancienne république de l'Union soviétique et indépendante depuis 1991, considère l'adhésion à ces deux organisations comme prioritaires. Jean-Claude Juncker s'est dit impressionné par les progrès effectués par la République de Lituanie dans certains domaines clés. Aussi s'est-il montré confiant que l'adhésion de la Lituanie à l'Union européenne et à l'OTAN ne saurait tarder.

En ce qui concerne l'élargissement de l'Union européenne, M. Jean-Claude Juncker a souligné que les décisions prises lors du Conseil européen en 1997 à Luxembourg étaient toujours d'actualité. Ces décisions spécifient que les candidats à l'adhésion devraient être jugés de manière individuelle et exclusivement sur la base des résultats atteints lors des processus de réforme et d'adaptation. Les progrès effectués par la Lituanie dans ce domaine sont très encourageants, étant donné qu'elle a déjà bouclé 13 cha-



Monsieur Juncker accueilli par M. Valdas Adamkus, président de la République de Lituanie

pitres de négociation avec l'Union européenne sur les 29 chapitres prévus, et se situe ainsi juste derrière la Pologne, qui a déjà clôturé 15 chapitres de négociation.

Autre sujet abordé lors des entrevues: la situation de Kaliningrad, une enclave russe qui se situe entre la Pologne et la Lituanie. Après l'élargissement, cette enclave formera une frontière extérieure avec la Russie, à l'intérieur même de l'Union européenne. Jean-Claude Juncker a appuyé l'idée d'évoquer cette question lors des négociations entre la Commission européenne d'une part et la Pologne et la Lituanie d'autre part.

Au niveau des relations bilatérales, le chef du gouvernement luxembourgeois et ses interlocuteurs lituaniens ont déploré le fait que notamment les relations économiques soient sous-développées. Par conséquent celles-ci devraient être étendues et

approfondies. Par ailleurs, il a été constaté que les Luxembourgeois et les Lituaniens se connaissent peu. D'où l'idée de favoriser des échanges culturels entre les deux pays.

C'est devant un public composé d'étudiants de l'université de Vilnius, que le Premier ministre prononça un discours remarqué dans lequel il s'est notamment penché sur les défis que l'Union européenne devra relever dans les prochaines années. Jean-Claude Juncker a souligné qu'il était important de ne jamais perdre de vue l'idée qui se trouve à la base du processus d'intégration européenne, à savoir la pacification définitive du continent européen. Aujourd'hui et à un moment où l'élargissement permet d'envisager une paix continentale, cette dimension historique revête encore plus d'importance. Le Premier ministre luxembourgeois a ajouté que la particularité du processus d'intégration européen, résidait précisément dans l'attachement des

Européens à des valeurs fondamentales communes, un attachement qu'il faudrait à tout prix préserver à l'avenir, voire étendre à la dimension sociale.

Il a précisé par ailleurs que le processus d'intégration était tellement avancé que l'Europe ne pouvait plus progresser avec la "méthode Monnet", c'est-à-dire grâce à une politique des petits pas. Il faudrait désormais impliquer directement les citoyens européens dans le projet européen. La méthode préconisée par Jean-Claude Juncker est celle d'un débat public très large sur l'orientation future de l'Union européenne

En marge de la visite du Premier ministre luxembourgeois, le ministre de la Justice Luc Frieden a eu un échange de vues avec son homologue lituanien M. Gintautas Bartkus. Ce dernier a fourni à M. Frieden des informations sur les principales réformes juridiques entreprises par la Lituanie au cours des dernières années. Ainsi la Lituanie a adopté récemment un nouveau code civil et criminel. Pour ce faire, elle s'est inspirée des législations allemande et néerlandaise. Monsieur Frieden, pour sa part, a souligné qu'il importait d'avancer rapidement en matière de création d'un espace européen de sécurité, de liberté et de justice. Ceci étant particulièrement important dans le domaine du droit familial ainsi que dans celui de la lutte contre l'immigration clandestine et le crime organisé. Les deux ministres ont souligné qu'il faudrait impliquer dès que possible les candidats à l'adhésion à l'Union européenne dans les



M. Frieden a eu un échange de vues avec le ministre lituanien de la Justice, M. Bartkus

mécanismes de la collaboration européenne dans les domaines de la justice et de la police.

comme site de choix pour les entreprises finlandaises.

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, y a effectué une visite de travail les 23 et 24 mai 2001.

La ministre s'est entretenue avec Tung Chee Hwa, président de l'exécutif de la Région administrative spéciale de Hong Kong, Maria Kwan, secrétaire-adjoint pour l'Economie, et une soixantaine de représentants du milieu des affaires de Hong Kong.

Ce fut l'occasion de dresser un premier bilan des échanges commerciaux qu'entretiennent les deux pays.

Les exportations du Luxembourg ont pratiquement doublé et les importations provenant de Hong Kong ont presque triplé entre 1999 et 2000, dépassant la barre des 2,1 milliards de francs luxembourgeois.

Madame Polfer a fait valoir les opportunités qu'offre le Grand-Duché de Luxembourg tant au niveau des investissements qu'au

0 7 8

M. Henri Grethen conduit une mission de promotion économique en République de Finlande

22 - 23 mai 2001

Une mission de promotion économique s'est rendue en Finlande les 22 et 23 mai 2001. La mission était conduite par Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Économie.

La délégation luxembourgeoise a visité des entreprises travaillant dans le domaine industriel, de la haute technologie et de la recherche.

Un séminaire sur le thème "Luxembourg - partenaire pour le commerce et les investissements" a permis de présenter les avantages du Luxembourg

Visite de travail de Madame Lydie Polfer à Hong Kong

23 - 24 mai 2001

Dans le but de renforcer les liens commerciaux entre le Luxembourg et Hong Kong,



Madame Polfer a été reçue par M. Tung Chee Hwa, président de l'exécutif de Hong Kong

niveau de la coopération entre les places financières du Luxembourg et de Hong Kong.

Les responsables de la Région administrative spéciale de Hong Kong, pour leur part, ont affirmé que l'économie de Hong Kong avait affiché une croissance exceptionnelle de 10,5% en l'an 2000, soutenue par une forte demande interne (consommation interne de 5,4% et investissement de 8,8%) et un développement favorable des exportations (17% pour les exportations de marchandises, 14,3% pour les exportations de services).

Visite de travail de Madame Lydie Polfer en Suisse

18 juin 2001

Sur invitation de son homologue suisse, M. Joseph Deiss, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue en visite de travail en Suisse. Ce fut pour les deux ministres des Affaires étrangères l'occasion de procéder à une analyse approfondie de la situation internationale, des relations bilatérales ainsi que des relations entre l'Union européenne et la Suisse. Au cours des discussions, Joseph Deiss a confirmé que le gouvernement suisse poursuivait son engagement en faveur d'un rapprochement avec l'Union européenne. L'objectif de cet engagement étant d'adhérer à l'Union européenne, dès qu'une majorité de



Madame Polfer en compagnie de son homologue suisse, M. Joseph Deiss

la population suisse marquerait son approbation à une telle adhésion. Le gouvernement suisse a par ailleurs salué le fait que le Luxembourg ait déjà ratifié en mai un accord entre l'Union européenne et la Suisse concernant la libre circulation des personnes. Cet accord pourrait entrer en vigueur au cours de l'année 2002.

Les autorités suisses ont confirmé leur volonté de continuer à coopérer avec l'Union européenne, notamment dans le domaine des contrôles aux frontières. A ce propos il a été précisé que la Suisse envisage d'adhérer à la convention de Schengen et de collaborer dans le domaine des questions liées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Par ailleurs, la Suisse souhaite collaborer de manière plus étroite dans le domaine de la lutte contre la contrebande, le blanchiment d'argent ainsi qu'en matière de protection de l'environnement, de la réglementation

des produits issus de l'agriculture ainsi que des études statistiques.

Aussi bien le ministre suisse des Finances, M. Villiger que le ministre des Affaires étrangères M. Deiss ont souligné que la Suisse souhaitait préserver son secret bancaire et ne comptait pas adhérer à un système d'échange d'informations entre les administrations fiscales. En revanche, la Suisse ne s'opposerait pas à une réglementation commune en matière de retenue à la source avec l'Union européenne et d'autres partenaires. Dans ce contexte, Madame Polfer a précisé que le gouvernement luxembourgeois était lié aux décisions du Conseil de Feira, mais ne respecterait cet engagement que sous certaines conditions. Et de souligner qu'une solution acceptable pour le Luxembourg dans ce domaine serait forcément une solution qui engloberait toutes les places financières internationales, y compris la Suisse.

U N I O N
E U R O P É E N N E

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Madame Polfer et M. Juncker accueillis par M. Göran Persson et Anna Lindh

> Conseil européen de Göteborg

15 - 16 juin 2001

Le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Union européenne s'est déroulé les 15 et 16 juin 2001 à Göteborg, au sud-ouest de la Suède. Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.

Troublée par des émeutes violentes provoquées par une petite minorité ayant réussi à infiltrer des groupes de plus de 20.000 manifestants pacifiques, cette rencontre au sommet a, toutefois, permis à l'Union européenne de confirmer l'irréversibilité du processus d'élargissement, le rejet du Traité de Nice par le réfé-

rendum irlandais ayant suscité quelques incertitudes à ce sujet.

En fait, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé de confirmer, voire, de préciser les passages se trouvant déjà dans les conclusions du Conseil européen de Nice, en affirmant dans leurs conclusions que: "Si les progrès accomplis sur la voie du respect des critères d'adhésion se poursuivent au même rythme, la feuille de route devrait permettre de clôturer les négociations d'ici à la fin de 2002 pour les pays candidats qui sont prêts. L'objectif est que ces pays participent aux élections du Parlement européen en 2004 en tant que membres."

Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker, qui par ailleurs a félicité la présidence suédoise du Conseil pour "son bilan exceptionnel" en matière d'élargissement, s'est félicité du fait que le Conseil européen de Göteborg ait pu faire passer un message

fort aux pays candidats, soulignant qu'"en dépit du référendum irlandais, le processus d'adhésion n'est ni ralenti, ni menacé."

D'autres points importants de ce Conseil européen concernaient des sujets comme le développement durable, le plein emploi et la qualité de l'emploi dans une Europe compétitive (suivi du Conseil européen de Stockholm), les grandes orientations des politiques économiques (GOPE), la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice (suivi du Conseil européen de Tampere), la coopération pour la paix et la solidarité, les relations UE - Etats-Unis et les relations extérieures, telles les relations UE - Russie, le Proche-Orient, la dimension septentrionale, et les Balkans occidentaux.

Lors du Conseil européen de Göteborg, les Quinze ont également eu l'occasion de rencontrer le Président des Etats-Unis d'Amérique, George W. Bush.

> M. Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer au sommet Benelux, à Bruxelles

20 juin 2001

Le 20 juin 2001 s'est tenu à Bruxelles un sommet Benelux.

Le Luxembourg y était représenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre et



M. Guy Verhofstadt et M. Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue du sommet Benelux

L'opinion publique manifeste une désaffection croissante à l'égard de l'Union européenne. L'Union doit mieux répondre aux préoccupations des citoyens. Nous devons surtout renforcer les politiques et éviter de nous cantonner au seul développement institutionnel.

Pour être mieux perçus par le citoyen européen, les objectifs et le fonctionnement de l'Union nécessitent la poursuite de nos efforts pour assurer une meilleure transparence et une meilleure communication.

Le développement futur de l'Union européenne passe par la prise en compte des préoccupations des Européens. La réalisation d'objectifs concrets ayant un impact direct sur la vie quotidienne à l'instar de l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la sécurité intérieure, de la protection de la santé et de l'environnement contribuera à rendre l'Union plus proche du citoyen. La mise en place d'un véritable modèle social européen et l'objectif d'un plein emploi, répondent au même souci.

S'affirmer dans un monde globalisé

L'Union doit pouvoir influencer les développements monétaires, commerciaux, économiques, sociaux et écologiques mondiaux. A cette fin, elle a développé ses capacités d'innovation, de création d'emplois et d'insertion sociale. Elle s'est aussi investie dans une économie de la connaissance. Ces efforts permettront à l'Union de mieux

Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. A l'ordre du jour du sommet figuraient le mémorandum du Benelux sur l'avenir de l'Europe et la préparation de la Déclaration de Laeken.

Les Premiers ministres des trois pays ont donné une conférence de presse lors de laquelle ils ont présenté le mémorandum du Benelux sur l'avenir de l'Europe et la préparation de la Déclaration de Laeken.

MEMORANDUM DU BENELUX SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

I. Le débat

L'Union se prépare à un élargissement sans précédent. Cet élargissement engendrera une mutation profonde de la construction européenne. L'Union doit saisir cette chance historique pour établir durablement la stabilité, la sécurité et la prospérité sur le continent.

Au-delà du Traité de Nice, dont la ratification s'impose pour ouvrir

la voie à l'élargissement, l'Union doit affirmer son identité dans un monde en pleine évolution politique, économique et technologique. Elle doit développer ses politiques pour mieux répondre aux attentes des Européens.

L'importance de l'enjeu justifie le lancement du vaste débat sur l'avenir de l'Europe. En y associant étroitement les citoyens et la société civile, nous donnons un nouvel élan au processus d'intégration européenne. Ce débat permettra de définir les objectifs, de délimiter les compétences, d'approfondir les politiques et d'améliorer la méthode et les instruments de l'Union.

Nous devons adapter les institutions qui permettront à l'Union européenne élargie d'être mieux comprise et de mieux fonctionner afin que le citoyen puisse s'y reconnaître davantage.

II. Relever les défis de l'Union européenne

Répondre aux attentes des citoyens

affirmer ses spécificités dans un monde globalisé.

En matière de politique internationale, l'Union se dote de nouveaux instruments pour accroître son influence et pour affirmer sa responsabilité. Le soutien manifesté par l'opinion publique à la poursuite du développement d'une politique étrangère, de sécurité et de défense commune montre l'importance que le citoyen attache aux progrès politiques de la construction européenne.

III. Se fonder sur des valeurs communes

Ces valeurs sont celles de l'Etat de droit, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et de la démocratie. L'Union se fonde sur un modèle de société soucieux du bien-être commun, de la qualité de l'environnement et qui combat l'exclusion. L'Union respecte la diversité des cultures et des peuples qui constituent sa richesse. L'Union doit continuer à développer une solidarité avec les autres nations. Elle participe activement à la promotion de la paix dans le monde.

Ces valeurs définissent notre identité. Elles constituent le fondement de la construction européenne.

La proclamation de la Charte des droits fondamentaux a mis en relief l'importance que l'Union attache à ces valeurs. L'Union doit adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme.

C'est à partir de ces valeurs que les objectifs de l'Union doivent être définis, que les moyens pour les atteindre doivent être trouvés, que les défis auxquels nous sommes confrontés peuvent être relevés.

IV. Gérer l'Europe de demain

Pour maintenir la dynamique de l'intégration dans une Europe élargie, les gouvernements du Benelux estiment qu'une constitutionnalisation du projet européen s'impose. En outre, la structure institutionnelle de l'Union devra être adaptée à la nouvelle configuration de l'Union. A cet égard, les gouvernements du Benelux réitèrent leur attachement à la coopération renforcée.

Une Constitutionalisation de l'Union

Les gouvernements du Benelux optent pour un ancrage constitutionnel du projet européen et soumettent les questions suivantes à l'examen:

a) Une meilleure description des compétences de l'Union européenne et des Etats membres, de leur exercice et de l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Cet examen ne doit porter atteinte à des acquis essentiels comme le marché intérieur, la monnaie unique ou la politique de concurrence ni faire obstacle au développement dynamique de l'Union européenne, entre autres sur la base de l'art. 308 du Traité;

b) Une simplification des traités européens regroupés en un traité constitutionnel de base et une partie consacrée aux politiques, avec des procédures de révision spécifiques. Le Traité constitutionnel comprendrait les valeurs de l'Union et les droits fondamentaux du citoyen, les compétences de l'Union, les dispositions institutionnelles communes, les règles régissant la prise de décision. Ces travaux pourraient se baser sur l'étude réalisée par l'Institut européen de Florence.

Une structure institutionnelle adaptée

Les trois gouvernements du Benelux recherchent un système institutionnel plus équilibré, plus démocratique et plus efficace et transparent:

- c) Le renforcement et l'extension de la méthode communautaire;
- d) L'octroi de la personnalité juridique à l'Union;
- e) Un Parlement européen qui, avec un Conseil exerçant sa fonction législative, doit se développer comme une institution législative à part entière, y compris en matière de dépenses budgétaires;
- f) Un renforcement de la Commission européenne, moteur de l'intégration, dont l'action doit pouvoir se concentrer sur les tâches qui lui sont confiées par le Traité;

- g) L'élection du président de la Commission européenne par le citoyen européen à l'occasion des élections européennes;
- h) Les modalités de la démission collective et individuelle des membres de la Commission européenne et comme corollaire la dissolution du Parlement européen dans le cadre de l'équilibre interinstitutionnel;
- i) Une rationalisation des travaux du Conseil, notamment en établissant une distinction entre les fonctions législatives, politiques et délibératives;
- j) Le recours en règle générale à la majorité qualifiée qui, en matière législative doit aller de pair avec la procédure de codécision;
- k) Un renforcement de la cohérence et de l'efficacité de l'action et de la représentation extérieure de l'Union.

V. La voie à suivre

Un agenda large

Les thèmes de la déclaration de Nice conduisent à une réflexion plus large.

La Charte des droits fondamentaux renvoie à l'identité européenne et au caractère contraignant des valeurs de l'Union.

Délimiter les compétences revient à se pencher sur les objectifs et les moyens de nos politiques

ainsi que sur le niveau où se situe la responsabilité pour les mener à bien.

Mieux associer les parlements nationaux c'est entamer une réflexion sur le contrôle démocratique de l'Union, tout en veillant à l'équilibre entre les institutions européennes: la Commission, le Conseil, le Parlement européen, la Cour de Justice des Communautés européennes et le Comité des Régions.

Simplifier les traités c'est rendre l'Union plus compréhensible et ouvrir la voie à une constitution de l'Union.

L'identification des défis auxquels l'Union européenne est confrontée, les premières indications du débat public, ainsi que les prises de positions de plusieurs dirigeants sur l'avenir de l'Europe confirment le dynamisme de l'entreprise. Ces éléments amènent les gouvernements du Benelux à conclure que le Conseil européen de Laeken devra arrêter un agenda concret et ambitieux, permettant de relever les défis identifiés, de mieux incorporer les valeurs de l'Union, de gérer l'Europe de demain et de promouvoir la place de l'Europe dans le monde.

Calendrier et méthode

Les trois gouvernements ont décidé de viser les objectifs cités conformément au calendrier et à la méthode suivants:

- 1) Le débat sur le développement futur de l'Union européenne est divisé en trois

phases distinctes: la phase de l'échange de vues ouvert et du large débat (2001); la phase du débat structuré avec en parallèle le Forum (2002-2003), la phase d'une brève Conférence intergouvernementale (CIG) qui arrête les modifications à apporter aux traités (2004);

- 2) Le Conseil européen de Laeken fera des recommandations sur la poursuite structurée du large débat et pour sa clôture en 2003. Les gouvernements Benelux estiment que la société civile dans son ensemble doit pouvoir participer au débat et que des synthèses régulières du débat sont nécessaires;
- 3) Le Conseil européen de Laeken de décembre aura pour responsabilité de clarifier vis-à-vis du citoyen quelle est la direction du processus d'intégration. Cela suppose une explication aux questions du "quoi" et du "pourquoi" de l'Union européenne;
- 4) Le Conseil européen de Laeken définira aussi la procédure à suivre. Pour les gouvernements Benelux, la responsabilité de préparer le travail d'une CIG doit reposer sur un Forum présidé par une personnalité politique européenne d'envergure;
- 5) Le Forum sera composé de représentants des parlements nationaux, du Parlement européen, de la Commission européenne et des gouvernements des Etats membres. Les pays candidats pourront

contribuer aux travaux selon des modalités à convenir. Le président pourra prendre des initiatives pour la consultation des régions. Il veillera à établir les contacts avec la société civile et les partenaires sociaux;

- ↳ Le Président du Forum sera responsable de l'organisation générale et de la coordination des travaux, en fonction de la nature des questions à traiter. Il fera régulièrement rapport de l'état des travaux au Conseil de l'Union et au Conseil européen et maintiendra le contact avec le débat public parallèle qui se poursuivra;
- ↳ Le Forum recevra un mandat large mais précis du Conseil européen. L'agenda comportera aussi bien des questions de fond que des questions institutionnelles;
- ↳ Le Forum élaborera des recommandations et des options en vue d'une modification ultérieure des traités au sein de la prochaine CIG.

Réunion informelle Ecofin à Malmö

20 - 22 avril 2001

Les ministres des Finances des Etats membres de l'Union européenne se sont retrouvés à Malmö, en Suède du Sud, pour une réunion informelle Ecofin, du 20 au 22 avril 2001. Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre et



M. Juncker discute avec le président de la Commission européenne Romano Prodi

ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.

L'ordre du jour des différentes réunions portait sur des dossiers divers, tels que la coopération en matière d'imposition directe et indirecte, l'analyse de la situation économique mondiale en général et européenne en particulier, ainsi que des réflexions sur une implication plus substantielle du Conseil Ecofin dans le processus de l'élargissement de l'Union européenne. Par ailleurs, un échange de vues sur le rapport de Brouwer sur la gestion de crises financières était prévu.

La réunion informelle Ecofin a ainsi retenu que le ralentissement économique aux Etats-Unis devrait être surveillé de près, mais que les retombées économiques en Europe resteraient, selon toutes les probabilités, limitées, ceci surtout en raison de la stabilité du marché intérieur européen.

Le rendez-vous saillant de cette réunion informelle de l'Ecofin fut la rencontre, le 21 avril 2001, entre les ministres des Finances et les gouverneurs des Banques centrales des 13 pays candidats à l'adhésion à l'UE. Cette réunion impressionnante de 28 délégations en plus de la Commission, du Conseil et de la Banque centrale européenne a surtout permis aux participants de faire le point avec leurs collègues des pays candidats sur les dossiers financiers et économiques en relation avec la future adhésion de ces pays. Il fut notamment question de l'importance de la stabilité économique et financière, de la nécessité de réformes structurelles en vue de réussir une véritable convergence en matière de politique budgétaire, financière et économique et de l'adaptation des arsenaux législatifs dans les domaines relevant de la compétence des ministères des finances et des organismes de surveillance prudentielle des marchés financiers.

Conseil Ecofin à Bruxelles

7 mai 2001

Le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Economie, Henri Grethen, ont participé le 7 mai 2001 au Conseil Ecofin à Bruxelles ainsi qu'à la réunion de l'Eurogroupe.

A l'ordre du jour du Conseil Ecofin figuraient un premier échange de vues des ministres des Finances et de l'Economie sur les recommandations de la Commission européenne concernant les grandes lignes de politique économique, une présentation par la Commission du budget de l'UE pour 2002, le suivi des décisions du Conseil européen extraordinaire de Stockholm et la préparation du dialogue économique avec la Fédération de Russie.

Débat autour de l'avenir de l'Union européenne - réactions de Monsieur Jean-Claude Juncker aux propos européens du Premier ministre français, M. Lionel Jospin

28 mai 2001

Lors de la conférence de presse donnée dans le cadre de la visite officielle du Premier ministre slovène à Luxembourg, le 28 mai 2001, le Premier ministre luxem-

bourgeois a répondu à une question d'un journaliste relative à l'intervention de M. Lionel Jospin, Premier ministre français au sujet de "L'avenir de l'Europe élargie".

Ci-dessous une transcription de la réaction de M. Jean-Claude Juncker:

"J'ai lu attentivement le discours de M. Jospin qu'il m'a fait parvenir ce matin. J'ai beaucoup apprécié la tonalité générale de ce discours, ne fut-ce que parce qu'il privilégie le contenu par rapport au contenant sur les développements que l'Europe, telle que nous la connaissons, doit prendre.

Je dois dire que je me sens en phase avec la plupart, sinon toutes les idées émises et avancées par le Premier ministre français. J'ai applaudi des deux mains à son appel à la volonté politique de faire de l'Europe une Europe qui serait plus sociale où il reprend l'idée, qui fut toujours la mienne, d'un socle des droits sociaux minima, renforcer davantage la coordination des politiques économiques, harmoniser, pour rendre la concurrence fiscale dommageable moins importante, la fiscalité des entreprises, créer une police criminelle européenne, qui serait opérationnelle, une police des frontières qui fonctionnerait sur un mode européen.

Voilà autant d'idées que nous mêmes avons énoncé au cours des mois écoulés. Faire en sorte que la représentation extérieure de la zone euro devienne visible au niveau du Fonds monétaire

international, voilà une autre idée qui n'est pas étrangère à notre propre pensée.

Je l'ai trouvé plus timide sur les prolongements institutionnels à long terme que l'Europe doit avoir. Je suis d'accord avec la notion de fédération d'Etats nations, parce que j'ai toujours considéré que les nations, les Etats ne seraient pas des inventions provisoires de l'histoire. Donc ce concept me convient parfaitement. Mais je voudrais, peut-être contrairement à M. Jospin, que nous communautarisons davantage la politique extérieure et de sécurité commune. Là où il plaide pour un renforcement du rôle du Haut Représentant, je plaide pour l'insertion de cette fonction dans la Commission européenne, qui elle doit devenir l'initiateur en matière de politique étrangère. Je parle du long terme.

L'idée d'un Congrès qui serait composé et du Parlement européen et des parlements nationaux pour que l'Union européenne de demain soit dotée d'une grille de lecture en matière de subsidiarité me paraît être une bonne idée, mais sur ce point je demande à approfondir, ensemble avec le Premier ministre français et d'autres, cette idée qui, à mes yeux, n'est bonne que si elle ne fait pas concurrence directe, et alors déloyale, au Parlement européen.

Donc, d'une façon générale c'est un discours à tonalité engageante et allante, qui me plaît quant au niveau d'ambitions qu'il fixe pour l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui. Sur le

plan institutionnel, qui selon M. Jospin est moins important que le projet politique en lui-même, il me semble être caractérisé par une timidité, qui peut-être quittera l'esprit de son auteur lorsque nous aurons réparti - quand nous devrons le faire - les compétences entre la fédération des Etats nations et les Etats nations eux-mêmes. Il y a donc à manger et à boire."

M. Luc Frieden présente les résultats du Conseil des ministres de l'Intérieur et de la Justice

29 mai 2001

A la suite du Conseil des ministres de l'Intérieur et de la Justice de l'Union européenne, qui s'est réuni le 28 mai 2001 à Bruxelles, M. Luc Frieden, ministre de la Justice a organisé un point de presse. En effet, M. Frieden tenait à informer la presse des décisions prises au cours de ce Conseil, qui était notamment consacré aux procédures d'entraide judiciaire dans le domaine de la fraude fiscale.

Lors de ce conseil, les ministres européens de la Justice et de l'Intérieur ont pu atteindre un accord de principe sur un protocole européen favorisant l'échange d'informations dans le cadre d'enquêtes relatives à des affaires criminelles liées à des activités bancaires.

Ainsi le protocole permet à un pays donné de demander des



Lors d'une conférence de presse, M. Luc Frieden, accompagné de M. Guy Schleder, premier conseiller de gouvernement au ministère de la Justice, présente les résultats du Conseil des ministres de l'Intérieur et de la Justice

informations auprès d'un autre pays, dans le cadre d'une enquête relative à un crime transnational relevant de la compétence de l'organisme de coopération policière Europol, d'une part et pour des crimes passibles d'une peine de quatre ans d'emprisonnement dans le pays demandeur et de deux ans minimum dans le pays auquel la demande est adressée, d'autre part.

Dans ce contexte a également été abordé le principe de la "double incrimination" selon lequel on ne peut prendre en considération que les infractions reconnues comme telles à la fois dans le pays dont émane la demande d'information et dans celui auquel la demande est adressée. Ainsi, un enquêteur étranger disposera des mêmes prérogatives que ses homologues du pays dans lequel il effectue son enquête.

Par ailleurs, les ministres européens de l'Intérieur et de la Justice ont adopté une directive "asile et

immigration" qui assure une protection temporaire des réfugiés en provenance de pays en crise.

En revanche, aucun accord n'a pu être trouvé concernant la question du regroupement familial. Notamment l'interprétation de la notion de "famille" a divisé les Quinze.

Enfin, le Conseil européen a obtenu un consensus dans le domaine des peines infligées aux "passeurs". Ce crime sera désormais sanctionné par un minimum de huit ans d'incarcération.

Tournée des capitales de M. Göran Persson, président du Conseil de l'Union européenne

30 mai 2001

En sa qualité de président du Conseil de l'Union européenne et dans le cadre de la tournée des



M. Juncker et M. Persson préparent le Conseil européen de Göteborg

gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances, M. Henri Grethen, ministre de l'Economie ainsi que M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget.

La veille du Conseil Ecofin, a eu lieu une rencontre des représentants des douze Etats membres faisant partie de l'Eurogroupe. A l'issue de la réunion, le président du Groupe, le ministre belge des Finances Didier Reynders, a déclaré que les membres de l'Eurogroupe étaient plutôt optimistes en ce qui concerne les perspectives économiques du Groupe. En effet, l'évolution économique dans les douze pays membres de l'Eurogroupe est meilleure que celle aux Etats-Unis. Il n'en reste pas moins que les performances économiques européennes sont moins bonnes que l'on aurait pu espérer il y a un an. Dans ce contexte, M. Jean-Claude Juncker a affirmé qu'"En matière de situation économique européenne, l'optimisme réaliste cède le pas au réalisme, par conséquent, nous sommes avertis". Le Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois ne pense pas pour autant qu'il faille remettre en cause toutes les politiques économiques qui ont été mises en place. Il recommande en revanche de consolider les finances publiques sans pour autant mener une politique budgétaire trop austère.

Lors du Conseil Ecofin et en vue du Conseil européen de Göteborg, les ministres européens de l'Economie et des

capitales en amont du Conseil européen de Göteborg les 15 et 16 juin 2001, le Premier ministre suédois Göran Persson a rencontré, le 30 mai 2001, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Lydie Polfer ainsi que le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense et ministre de l'Environnement, Charles Goerens pour un échange de vues.

Le Premier ministre luxembourgeois s'est dit très satisfait des travaux de la présidence suédoise, compte tenu du fait que ce fut la première fois que la Suède assumait la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Le Premier ministre suédois a fait état des négociations "difficiles" concernant la question de la liberté de mouvement des travailleurs en provenance des futurs membres de l'Union européenne et pour laquelle certains pays demandent une période transitoire de sept ans.

Parmi les autres dossiers que les chefs d'Etat ou de gouverne-

ment aborderont lors du Conseil de Göteborg figure le développement durable. D'autres discussions porteront sur les grandes orientations des politiques économiques, dont l'adoption est prévue pour le 5 juin 2001 lors du Conseil Ecofin à Luxembourg, sur les liens de la politique de l'environnement avec le processus de Lisbonne et enfin sur la politique de sécurité, notamment dans le domaine de la gestion de crises.

Lors du Conseil européen de Göteborg, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Quinze auront l'occasion de rencontrer le président des Etats-Unis d'Amérique, George W. Bush. Ils comptent aborder alors les questions liées au protocole de Kyoto, la situation dans les Balkans ainsi que la situation au Proche-Orient.

Conseil Ecofin à Luxembourg

5 juin 2001

Le 5 juin 2001 s'est tenu à Luxembourg le Conseil Ecofin. Le



M. Juncker en discussion avec M. Gordon Brown, chancelier de l'Echiquier

Finances ont passé en revue les grandes orientations des politiques économiques, la stratégie pour un développement durable et le paquet fiscal.

En ce qui concerne le code de bonne conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises, les Quinze ont pu trouver un accord. Ainsi, parmi les 66 mesures fiscales identifiées et qualifiées de nuisibles à la concurrence, 20 mesures ont été ou seront éliminées.

En revanche, les ministres européens n'ont pas pu se mettre d'accord au sujet d'une taxe sur la valeur ajoutée dans le domaine du commerce électronique. Cette taxe s'appliquerait à des entreprises non communautaires qui effectuent des activités de commerce électronique au sein de l'Union européenne. La taxe serait payable dans le pays résident du client.

Revenant sur les décisions prises lors du sommet de Feira dans le

domaine de la fiscalité de l'épargne, M. Jean-Claude Juncker a à nouveau souligné qu'il n'accepterait la mise en œuvre de ces décisions qu'à condition qu'auparavant un accord avec les pays tiers sur l'application de mesures identiques ait pu être atteint. Et de préciser que le Luxembourg n'acceptera l'échange d'informations que si les pays tiers l'acceptent également. Il a par ailleurs affirmé que si des négociations avec la Suisse et d'autres pays tiers débouchaient sur la mise en place d'une retenue à la source, le Luxembourg mettrait également en place un système de retenue à la source. De toute manière, le Luxembourg souhaitait, au dire de M. Juncker, atteindre une solution européenne en matière de fiscalité de l'épargne.

En marge du Conseil Ecofin, M. Jean-Claude Juncker a également réagi aux informations publiées par le magazine allemand "Der Spiegel". Selon ce

dernier, le Premier ministre luxembourgeois pourrait assurer la succession de l'actuel président de la Banque centrale européenne, M. Wim Duisenberg. M. Juncker a catégoriquement rejeté ces propos et a souligné qu'il comptait rester Premier ministre du Luxembourg.

Madame Marie-Josée Jacobs et M. François Biltgen au Conseil Emploi et Politique sociale de l'UE

11 juin 2001

Le Conseil Emploi et Politique sociale de l'Union européenne s'est réuni le 11 juin 2001 à Luxembourg.

Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Promotion féminine et Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Lors de leurs conférences de presse respectives, données en marge du Conseil Emploi et Politique sociale de l'Union européenne, Madame Marie-Josée Jacobs et M. François Biltgen, ont évoqué et commenté les principaux dossiers qui figuraient à l'ordre du jour du Conseil.

Ainsi Madame Marie-Josée Jacobs est revenue sur les changements que subira la directive sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes. Désormais la proposition de



Madame Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil Emploi et Politique sociale

pect de la directive sur l'égalité des chances.

Monsieur François Biltgen, pour sa part, a salué l'accord intervenu dans le cadre de la directive qui prévoit d'inscrire dans le cahier des charges sociales de certaines entreprises l'obligation d'informer et de consulter les travailleurs. Cette mesure, encore appelée "directive Vilvoorde", selon le site belge tristement célèbre des usines Renault, devrait entrer en vigueur dès janvier 2002. Elle contraint les dirigeants de toute entreprise comptant au moins 50 employés d'informer les salariés de toute décision prise dans le domaine de l'emploi. Au Luxembourg, cette directive concerne 4,6 % des entreprises qui emploient 56 % des salariés.

Enfin les ministres présents au Conseil Emploi et Politique sociale ont retenu une directive visant à protéger les travailleurs exposés à de fortes nuisances sonores.

directive tient compte du concept de harcèlement sexuel. Par ailleurs, la directive accorde aux femmes le droit de retrouver après un congé de maternité une position équivalente à celle occupée avant la grossesse. Les pères, qui dans certains pays de l'Union européenne ont droit à un congé de paternité, bénéfi-

cieront de la même protection. Il convient de noter que c'est bien la première fois que le droit communautaire mentionne le droit au congé de paternité.

La directive prévoit également la création d'instances auxquelles les victimes peuvent s'adresser en cas de non-res-

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Discussion animée entre M. Oddsson, Premier ministre d'Islande, M. Bush, président des Etats-Unis, M. Berlusconi, président du Conseil italien, M. Robertson, secrétaire général de l'Alliance et M. Juncker

> Sommet de l'OTAN à Bruxelles

13 juin 2001

M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères ont participé au sommet de l'OTAN qui s'est déroulé le 13 juin 2001 à Bruxelles. Ce sommet fut marqué par la présence du président américain George W. Bush dans la capitale belge.

Au centre des discussions figurait l'intention des Etats-Unis de mettre sur pied un bouclier anti-missile qui devrait protéger les Etats-Unis et ses alliés des "nouvelles menaces" en provenance d'Etats "voyous".

Ce sommet a marqué un tournant dans l'attitude, réservée, de l'Europe face au projet américain. Ainsi certains pays européens ont fini par admettre que les nouvelles

menaces épinglées par les Etats-Unis existaient bel et bien. D'autres encore, tels l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni, la Pologne et la Hongrie, n'ont pas caché leur sympathie pour le projet américain.

Outre le bouclier anti-missile, les alliés ont abordé l'élargissement de l'OTAN vers les pays de l'Europe de l'Est, un sujet qui fait l'unanimité parmi les chefs d'Etat ou de gouvernement. Dans ce cadre, George Robertson, secrétaire général de l'Alliance, a annoncé que lors du sommet, prévu en novembre 2002, à Prague les noms des candidats à l'adhésion seraient officiellement communiqués.

Par ailleurs, les dirigeants ont évoqué la situation en Macédoine, situation jugée préoccupante. Assurant leur soutien au gouvernement de Skopje et préconisant une solution par le dialogue, les alliés ont rejeté toutefois l'option d'une intervention des troupes de l'OTAN.

A l'issue de ce sommet, le Premier ministre luxembourgeois s'est montré plutôt satisfait. En précisant que la réunion était empreinte d'une "atmosphère agréable, presque amicale", M. Juncker a affirmé que "les Européens, dans leur ensemble, sont d'accord pour écouter les arguments américains". Selon M. Juncker, "un pas a été fait par les uns vers les autres".

Par ailleurs, le Premier ministre luxembourgeois a salué le fait que le chef de la Maison-Blanche se soit montré convaincu que l'Union européenne devait disposer d'unités d'intervention rapide.

Evoquant le sommet de Göteborg, lors duquel seront notamment abordés les relations commerciales avec les Etats-Unis et le protocole de Kyoto, M. Juncker a insisté sur le fait que les Quinze devront "faire en sorte que M. Bush quitte le continent européen en ayant à l'esprit une réaction cohérente et déterminée des Européens."

Madame Anne Brasseur à la réunion du Comité de l'éducation de l'OCDE, à Paris

2 - 3 avril 2001

Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a assisté les 2 et 3 avril 2001 à Paris à la réunion du Comité de l'éducation de l'OCDE au niveau ministériel.

Le sujet principal de la réunion - "Investir dans les compétences pour tous" - fut abordé par le biais de trois thèmes interdépendants:

- Comment assurer une éducation et une formation tout au long de la vie pour chacun?
- Comment promouvoir au mieux les compétences requises dans l'économie du savoir?
- Comment gérer les activités d'enseignement et d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de connaissances tout au long de la vie?

Accessoirement à ces grands thèmes, l'importance des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, les avantages et les risques des échanges de services éducatifs et la promotion des valeurs sociales à l'école ont été abordés par les ministres.

M. Charles Goerens participe à la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à Paris

25 - 26 avril 2001

Le 25 avril 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a participé à Paris à la réunion annuelle des ministres de la Coopération du Comité d'aide au développement de l'Organisation



M. Goerens discute avec M. Jean-Marc Hoscheit, représentant permanent auprès de l'OCDE et le président de l'organisation M. Jean-Claude Faure

de coopération et de développement économiques (OCDE). La réunion de cette année a entériné quatre nouvelles orientations du CAD qui sont complétées par des déclarations politiques. Ces orientations portent sur la réduction de la pauvreté (notamment par le partenariat), le développement durable, la prévention des conflits et le renforcement des capacités dans le domaine des échanges et du commerce.

Le Luxembourg a fait l'objet d'une attention particulière lors de cette réunion étant donné qu'il rejoint la Suède, le Danemark, l'Allemagne et les Pays-Bas dans le cercle réduit des pays donateurs qui consacrent 0.7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

En marge de la réunion, M. Goerens a participé à un dîner de travail avec M. Michael Moore, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Charles Goerens a également animé une rencontre avec des étudiants de troisième

cycle de la Sorbonne sur les grands axes et les défis de la coopération luxembourgeoise.

M. Charles Goerens participe à la troisième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, à Bruxelles

14 - 15 mai 2001

Les 14 et 15 mai 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a représenté le Luxembourg à la troisième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés. La Conférence s'est tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001 et a rassemblé la communauté internationale, y compris la société civile, dans un effort d'éradication de la pauvreté et d'amélioration réelle des conditions de vie des populations des pays les moins avancés.



M. Goerens en discussion avec le président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré

Il est important de noter que parmi les dix pays cibles de la coopération luxembourgeoise, six Etats figurent parmi les soi-disant PMA (pays les moins avancés), à savoir le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Laos, le Mali, le Niger et le Sénégal. Le Burundi, la Guinée ainsi que le Rwanda, tous les trois "pays-partenaires" du Luxembourg, figurent également sur la liste des pays les moins avancés.

M. Goerens a profité de la présence à Bruxelles de représentants politiques de certains pays "cibles" ou "partenaires" de la coopération luxembourgeoise pour organiser des entrevues bilatérales en marge de la conférence.

Charles Goerens a tout d'abord eu l'occasion d'avoir une entrevue avec le président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré. Les deux interlocuteurs se sont félicités de l'esprit de partenariat et de l'excellente qualité de la coopération qui existent entre les deux pays: c'est une coopération récente, mais extrêmement dynamique. Au dire du président

du Mali "l'engagement (luxembourgeois) n'est pas un chèque en blanc". Le président a rappelé qu'il était nécessaire de faire de l'éducation une priorité dans les efforts de développement. Il a également mis l'accent sur le concept de la commune comme acteur principal et a préconisé une approche régionale pour éradiquer la pauvreté.

En marge de cette entrevue, le ministre luxembourgeois de la Coopération et le ministre des Affaires étrangères malien, M. Mobido Sidibé, ont signé un accord bilatéral concernant le financement d'un projet de mise en place d'une chaîne de froid. Ce projet contribuera à assurer la viabilité de programmes de vaccination qui dépendent essentiellement de la fiabilité du stockage et du transport réfrigéré des vaccins. Le projet en question comprend également un volet formation en faveur des agents utilisant ou entretenant ces équipements.

En outre, M. Goerens a eu l'occasion de discuter avec le

ministre du Commerce et de l'Artisanat du Burkina Faso, M. Alain Yoda et avec le ministre de l'Energie et des Mines du Niger, M. Yahaya Baare ainsi qu'avec leurs délégations respectives de divers projets en cours ou en préparation, financés dans le cadre de la coopération luxembourgeoise. De même, M. Goerens a eu un entretien avec le ministre rwandais des Finances et de la Planification économique, M. Donald Kaberuka.

Lors de toutes ces entrevues, Charles Goerens a souligné qu'au cours de la dernière décennie, le Luxembourg a constamment augmenté son budget consacré à l'aide publique au développement. "L'année passée, fidèles à nos engagements, nous avons ainsi atteint l'objectif de 0,7% de notre PNB. Nous allons poursuivre notre effort et nous nous proposons d'atteindre l'objectif de 1% en 2005". Il a également rappelé que plus de 60% du budget de la coopération luxembourgeoise sont consacrés aux secteurs sociaux, en particulier à l'éducation de base, à la santé primaire et au développement rural intégré, tout en accordant une grande importance au transfert de savoir-faire et à la formation et en favorisant l'intégration régionale.

Concernant les résultats de la conférence des Nations unies, le ministre luxembourgeois s'est exprimé en faveur de l'adoption d'un programme d'action ambitieux qui contiendrait des engagements concrets. "Il est utile de voir converger tout le monde dans le même sens, mais encore faut-il devenir actif". Il s'agit ici,

en effet, de donner "un signal fort pour les plus faibles".

Selon M. Goerens, la stratégie de développement qui vise à réduire la pauvreté et l'exclusion devra intégrer une série de principes de base, à savoir: le renforcement du dialogue politique avec les PMA; la reconnaissance du concept "d'appropriation/ownership" comme facteur incontournable pour le développement et la paix; la promotion de l'intégration régionale; la définition de la démocratisation, étant un processus continu à long terme qui ne se limite pas à la seule tenue régulière d'élections; le renforcement parallèle des institutions étatiques et de la société civile; la promotion de la participation locale à la vie politique par le biais de la décentralisation ainsi que le renforcement de la lutte contre le paludisme et le Sida.

Réunions ministérielles de l'OCDE, à Paris

16 - 17 mai 2001

Les 16 et 17 mai 2001 se sont tenues à Paris plusieurs réunions ministérielles auxquelles le Luxembourg a participé.

La réunion ministérielle de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), placée sous le signe du développement durable et du commerce international, a réuni les ministres des Affaires étrangères et du Commerce, les ministres de l'Economie et des

Finances, et les ministres de l'Environnement des trente Etats membres de l'OCDE, ainsi que de plusieurs pays non membres. La délégation luxembourgeoise était conduite par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, M. Charles Goerens, ministre de l'Environnement ainsi que M. Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement.

Lors de la session consacrée au commerce mondial, les perspectives du lancement d'un nouveau round commercial au sein de l'OMC ont fait l'objet d'un débat politique approfondi.

Le développement durable - dans ses dimensions environnementale, économique et sociale - a constitué le thème central du deuxième jour de la réunion ministérielle, l'OCDE fournissant le cadre d'une discussion intense sur les voies et les moyens susceptibles de promouvoir une approche intégrée et soutenable du développement économique.

L'angle environnemental a été approfondi à l'occasion de la réunion, le 16 mai 2001, du Comité de l'environnement au niveau ministériel (EPOC). La "stratégie environnementale de l'OCDE pour la première décennie du XXIème siècle" a été adoptée à cette occasion.

A noter enfin que, le même jour, le Conseil d'administration au niveau ministériel de l'Agence intergouvernementale de l'énergie s'est également réuni pour examiner l'évolution de la situation énergétique mondiale.

Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste à la conférence "Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur", à Prague

18 - 19 mai 2001

Madame Erna Hennicot-Schoepges, en sa qualité de ministre de l'Enseignement supérieur, a assisté à la conférence "Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur", qui s'est tenue à Prague les 18 et 19 mai 2001 et qui a réuni les ministres des pays signataires de la "Déclaration de Bologne".

L'espace européen de l'enseignement supérieur regroupe les pays de l'Union européenne, les pays en voie d'adhésion ainsi que la Suisse, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande.

Le processus, initié suite à la "Déclaration de Bologne" en juillet 1999, vise à instaurer des cycles harmonisés d'études supérieures basés sur la nomenclature anglo-saxonne du bachelior, du master et du Phd, diplômes obtenus respectivement après trois, cinq ou huit années d'études.

Lors du sommet de Prague, les ministres ont observé que les initiatives concernant l'architecture des diplômes ont été prises en compte dans la plupart des pays concernés.

Par ailleurs, les ministres ont confirmé leur détermination à supprimer tous les obstacles à la

libre circulation des étudiants, des enseignants, des chercheurs et des autres personnels.

Dans ce cadre, Madame la ministre a rappelé que l'espace universitaire européen a façonné et déterminé notre art de vivre et notre culture européens. Les efforts entrepris dans le processus de Bologne se situent dans cette lignée dans la mesure où la coopération universitaire européenne se fonde sur la mise en valeur de notre diversité.

M. Eugène Berger à la Conférence diplomatique sur les polluants organiques persistants, à Stockholm

22 - 23 mai 2001

Les 22 et 23 mai 2001 s'est déroulée à Stockholm une Conférence lors de laquelle a été adoptée et signée la Convention mondiale sur les polluants organiques persistants (POP).

Le Luxembourg y était représenté par le secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Eugène Berger.

Les polluants organiques persistants (POP) sont des substances chimiques qui persistent dans l'environnement et qui présentent un risque pour l'environnement. Ils sont utilisés comme pesticides ou comme produits chimiques industriels. Ils sont également les sous-produits involontaires de la combustion et de procédés industriels.

La Convention tend à éliminer à terme les POP produits volontairement ou générés involontairement comme sous-produits. La Convention vise la substitution matérielle des POP ainsi que la destruction écologiquement rationnelle des stocks et des déchets de POP.

Madame Lydie Polfer à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM, à Pékin

26 mai 2001

La rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM (Asia-Europe meeting) qui regroupe les 15 pays de l'Union européenne et 10 pays d'Asie (dont le Brunei, la Chine, la Corée du Sud, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la

Thaïlande, le Vietnam et Singapour), s'est déroulée à Pékin le 26 mai 2001. Le Luxembourg était représenté par Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Il s'agissait de la troisième rencontre de l'ASEM depuis le premier sommet qui s'était tenu à Bangkok en 1996.

Les travaux ont débuté par un préambule du président de la République populaire de Chine, M. Jiang Zemin, qui a plaidé en faveur d'un "ordre économique international plus juste".

Les sujets traités ont principalement porté sur le rapprochement des deux Corées, marqué l'an dernier par la visite de Kim Dae-Jung (président sud-coréen) à Pyongyang, la question de l'immigration clandestine et la coopération économique entre entreprises européennes et asiatiques.



En marge de la réunion Madame Polfer mène des discussions avec Madame Makiko Tanaka, ministre japonais des Affaires étrangères

Dans la déclaration finale, les ministres ont également proclamé leur attachement au protocole de Kyoto sur l'environnement (adopté par la communauté internationale en 1997, mais que les Etats-Unis n'entendent pas ratifier) et leur engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre qui sont à l'origine du réchauffement de notre planète.

> Autres rencontres

- Madame Lydie Polfer à la réunion ministérielle de l'OTAN à Budapest - 29 - 30 mai 2001
- M. Charles Goerens participe aux réunions semestrielles des ministres de la Défense de l'OTAN, à Bruxelles - 7 - 8 juin 2001

- M. François Biltgen à la 89e session de la Conférence Internationale du Travail à Genève - 13 juin 2001
- Madame Marie-Josée Jacobs à la 27e session de la Conférence des ministres européens chargés des Affaires familiales, à Portoroz en Slovénie - 20 - 22 juin 2001

FAMILLE GRAND-DUCALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



La veille de la Fête nationale, le couple grand-ducal s'est rendu à Esch-sur-Alzette où il a participé en présence de la bourgmestre de la ville à une fête populaire

> La célébration de la Fête nationale au Luxembourg

23 juin 2001

Les festivités de la Fête nationale ont commencé le 22 juin 2001 à 16.00 heures avec la relève solennelle de la garde devant le Palais grand-ducal à Luxembourg.

Ensuite, le chef d'état major de l'armée, le colonel Guy Lenz, le directeur général de la Police grand-ducale, M. Pierre Reuland et l'inspecteur général de la Police grand-ducale, M. Marcel Reiter, ont déposé des fleurs devant le Monument aux morts de la Force publique à Luxembourg.

Au cours de l'après-midi du 22 juin le couple grand-ducal a été accueilli dans la Métropole de fer par les autorités de la ville. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux morts, le cortège

s'est rendu à l'Hôtel de ville où le bourgmestre, Madame Lydia Mutsch a prononcé une brève allocution, qui a été suivie d'une réception. Les souverains ont regagné ensuite le balcon de l'Hôtel de ville depuis lequel ils ont salué la foule.

Le couple grand-ducal s'est alors mêlé à la population et a allumé le feu de camp des scouts luxembourgeois avant de se rendre au "Volléksfest".

Le soir, à Luxembourg-Ville, la famille grand-ducale a assisté sur la Place Guillaume à la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la Ville de Luxembourg. La soirée s'est clôturée par le traditionnel feu d'artifice sur le pont Adolphe qui a été accompagné d'une composition musicale de Jacques Neuen.

Le 23 juin 2001, jour de la Fête nationale, l'armée et la Police

grand-ducale se sont présentées pour la prise d'armes dans l'Avenue de la Liberté. La parade militaire a été placée sous le commandement du lieutenant-colonel Fernand Guth.

C'est en présence du chef d'état-major de l'armée, du directeur de la Police grand-ducale, du ministre de la Défense, Charles Goerens et du ministre de l'Intérieur, Michel Wolter que S.A.R. le Grand-Duc a passé en revue les troupes.

Après la revue des troupes, S.A.R. le Grand-Duc a remis le nouveau drapeau, portant ses insignes, à l'armée. Le nouveau drapeau a reçu en présence de S.A.R. le Grand-Duc la bénédiction de l'aumônier, Nico Wenner.

A 11.00 heures a été célébré le "Te Deum" solennel en la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés, des autres corps constitués ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'Etat luxembourgeois. Le traditionnel tir de 101 coups de canon depuis les Trois glands a clôturé les festivités.

Dans le cadre de la Fête nationale, le Premier ministre luxembourgeois a prononcé une allocution diffusée le 22 juin 2001 par la radio et la télévision. Dans son intervention, M. Juncker s'est penché sur l'identité luxembourgeoise. Au dire du Premier ministre, l'observateur étranger qualifie souvent les Luxem-



En présence du chef d'état-major de l'armée, du directeur de la Police grand-ducale, du ministre de la Défense et du ministre de l'intérieur, S.A.R. le Grand-Duc a passé en revue les troupes

sa part, a eu des entrevues avec ses homologues en charge de l'économie et des transports.

Le 2 avril 2001, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Economie ont participé à l'inauguration des nouvelles installations de production de TréfilArbed à Pohang. Il s'agit de la quatrième usine de l'Arbed en Corée du Sud.

Une délégation commerciale a rejoint la Corée du Sud le 2 avril 2001, pour établir des contacts bilatéraux avec des partenaires coréens.

Un séminaire sur le thème "Luxembourg - partenaire pour le commerce et les investissements" a permis de présenter les avantages du Luxembourg comme site de choix pour les entreprises coréennes.

Joyeuses entrées de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

6 avril 2001 - 9 juin 2001

Le 6 avril dans l'après-midi, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Grand-Duc héritier, furent accueillis par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Premier ministre et le Vice-Premier ministre au quartier de la Gare. Une foule importante était massée tout le long du parcours qui devait mener LL.AA.RR. de l'avenue de la Gare vers le centre-ville de la capitale luxembourgeoise.

bourgeois de "gens riches, satisfaits d'eux-mêmes et pro-européens". A ce propos, M. Juncker a tenu à préciser que "cette richesse n'est pas toujours répartie équitablement. Elle passe à côté de certains. Au Luxembourg aussi, il y a des gens pauvres, des parents qui ne voient pas d'issue, des enfants sans espoir."

Par ailleurs, le Premier ministre a évoqué la solidarité entre Luxembourgeois et non Luxembourgeois, élément clé de la cohésion de la nation. Dans ce cadre, le chef du gouvernement luxembourgeois s'est adressé en français à la population: "A tous ceux qui, venant de plus loin, ont choisi de partager leur vie avec la nôtre, à tous ceux qui m'écoutent au-delà de nos frontières, j'aimerais dire que notre Fête nationale ne nous appartient pas exclusivement. C'est aussi votre fête puisque nous sommes voisins et amis."

(voir discours page 196)

Mission de promotion économique en Corée du Sud

28 mars - 4 avril 2001

Une mission de promotion économique s'est rendue en Corée du Sud du 28 mars au 4 avril 2001. La mission était présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier et conduite par Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie et des Transports. Il s'agissait de la première mission de promotion de S.A.R. le Grand-Duc héritier en sa qualité de président d'honneur du Comité de développement économique - Luxembourg Board of Economic Development.

En présence de M. Henri Grethen, S.A.R. le Grand-Duc héritier a rencontré le Premier ministre coréen.

Le ministre de l'Economie, pour



S.A.R. le Grand-Duc salue la foule qui s'est rendue dans la capitale luxembourgeoise à l'occasion de la Joyeuse entrée

- le 28 avril à Esch-sur-Alzette,
- le 12 mai à Diekirch,
- le 9 juin à Grevenmacher.

Par ailleurs, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendront le 7 juillet à Redange, le 22 septembre à Clervaux, le 6 octobre à Echternach et le 20 octobre à Mersch. En 2002 LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse feront d'autres Joyeuses entrées le 20 avril à Wiltz, le 4 mai à Capellen, le 1er juin à Remich et le 15 juin à Vianden.

Après avoir assisté aux manifestations organisées dans le quartier de la Gare, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont dirigés vers le centre-ville où ils ont d'abord emprunté la Grand-Rue pour rejoindre ensuite la place d'Armes puis la place Guillaume. Le couple grand-ducal s'est alors rendu à l'Hôtel de Ville où fut organisée une séance académique en leur honneur en présence de nombreuses personnalités. Ce fut pour le Grand-Duc l'occasion de remercier le bourgmestre et toute la Ville de Luxembourg pour le chaleureux accueil qui lui fut réservé et de souligner combien il était fier de la capitale luxembourgeoise, qui au cours de ces dernières années est devenue de plus en plus attrayante.

Au cours de la soirée, LL.AA.RR. se sont rendus dans une grande tente érigée sur le champ du Glacis pour assister au concert de gala avec la chanteuse Patricia Kaas, accompagnée de

l'Orchestre philharmonique de Luxembourg, dirigé par Gast Walzing. La partie officielle de la soirée s'est clôturée par un spectacle pyromusical.

Le samedi 7 avril 2001, l'Orchestre philharmonique du Luxembourg a donné au Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg un concert de bienfaisance en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et en présence de Princes et Princesses héritiers des différentes monarchies européennes. Leurs Altesses Royales ont ensuite offert un dîner à la Chambre des députés en l'honneur de leurs invités.

Le lendemain, 8 avril, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont invité leurs hôtes à une visite de la Ville de Luxembourg.

La Joyeuse entrée dans la capitale luxembourgeoise fut suivie d'une série d'autres Joyeuses entrées:

Déjeuner en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte

109

26 avril 2001

Le 26 avril 2001, LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ont assisté à la Chambre des députés à un déjeuner organisé en leur honneur par la Chambre des députés et le gouvernement.

En raison de l'accident du Prince Guillaume et de la Princesse Sibilla, ce déjeuner, prévu en automne 2000, avait été reporté. Le déjeuner, empreint d'une ambiance très chaleureuse, fut pour la Chambre des députés et le gouvernement l'occasion de remercier celui qui pendant 36 ans s'est trouvé à la tête du Grand-Duché de Luxembourg. Dans son discours, M. Jean

Spautz, président de la Chambre des députés, a exprimé sa gratitude envers le Grand-Duc Jean et son épouse pour leur engagement sans faille au service du pays. Tout comme le Premier ministre à l'occasion de l'Avènement au Trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri, M. Spautz a tenu à souligner que les Luxembourgeois ont été, sont et resteront fiers du Grand-Duc Jean.

S.A.R. le Grand-Duc Jean décoré de la Croix de l'Ordre de la Résistance

21 juin 2001

1 1 0

Au cours d'une cérémonie intime qui a eu lieu le 21 juin 2001 à la Villa Pauly, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et des membres du Conseil national de la résistance, S.A.R. le Grand-Duc Jean a été décoré de la Croix de l'Ordre de la Résistance, une distinction qui est habituellement décernée à titre posthume.

Une première exception à la règle avait été faite lorsque Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince Félix avaient été décorés de la même distinction le 6 novembre 1969 au Palais grand-ducal de Luxembourg, à l'occasion de leurs noces d'or.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean a été accueilli devant la Villa Pauly par le Premier ministre et le président du Conseil national de



S.A.R. le Grand-Duc remercie la Chambre des députés et le gouvernement pour le déjeuner offert en son honneur et celui de son épouse

la Résistance. Les membres du Conseil national de la Résistance furent ensuite présentés à Son Altesse Royale.

Le Premier ministre a alors prononcé une allocution dans laquelle il a évoqué le caractère extraordinaire de la cérémonie, qui s'est précisément déroulée à la Villa Pauly, symbole tristement célèbre de l'occupation nazie. Le Premier ministre a ensuite lu l'arrêté grand-ducal avant de remettre successivement la distinction et le brevet à S.A.R. le Grand-Duc Henri qui à son tour les a remis à S.A.R. le Grand-Duc Jean. S.A.R. le Grand-Duc Jean s'est montré très touché et a accepté la décoration en soulignant que le fait d'être décoré de la Croix de l'Ordre de la Résistance était un grand honneur.

La cérémonie s'est clôturée par une allocution de M. Aloyse Rath, président du Conseil national de la Résistance et par une réception offerte en l'honneur de Leurs Altesses Royales.

L'attribution de la Croix de la Résistance à Son Altesse Royale comporte la citation suivante:

"A l'heure tragique de l'occupation de notre pays par l'envahisseur nazi, le Prince Jean de Luxembourg quitta le territoire national avec Son auguste mère la Grande-Duchesse Charlotte pour se rendre en exil.

Ensemble avec notre Souveraine Charlotte de Luxembourg, le Grand-Duc Héritier Jean a contribué à obtenir pour notre patrie la considération morale des Alliés et l'aide matérielle des grandes puissances.



S.A.R. le Grand-Duc montre fièrement la Croix de l'Ordre de la Résistance

S'étant engagé comme volontaire dans l'armée anglaise pour fournir Sa contribution personnelle à la libération de notre pays dans les rangs des armées alliées, Son Altesse Royale le Prince Jean de Luxembourg est entré en Libérateur dans notre capitale, aux côtés de Son père le prince Félix, le 10 septembre 1944."

Il convient de préciser que la remise à S.A.R. le Grand-Duc Jean de la Croix de l'Ordre de la Résistance était la dernière activité officielle du Conseil national de la Résistance. Un Comité directeur du souvenir de la Résistance lui succédera.

ACTUALITÉ NATIONALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Lors de la conférence des directeurs de la Fédération des employeurs allemands, M. Juncker prononce un discours sur l'avenir de l'Union européenne

MINISTÈRE D'ÉTAT

M. Jean-Claude Juncker à la conférence des directeurs de la Fédération des employeurs allemands, à Sarrebruck

21 mai 2001

Dans le cadre de sa conférence des directeurs, la Fédération des employeurs allemands, réunis à Sarrebruck le 21 mai 2001, avait invité le Premier ministre Jean-Claude Juncker à prononcer un discours sur l'avenir de l'Europe. D'emblée, le Premier ministre luxembourgeois a souligné qu'il

convenait de poursuivre l'intégration européenne en mettant l'accent sur les domaines déjà entamés, tels l'Union économique et monétaire et l'élargissement, tout en continuant à travailler sur d'autres grands dossiers comme la politique étrangère et de sécurité commune ou encore la politique d'immigration et d'asile.

Par ailleurs, M. Juncker s'est déclaré favorable à un débat, aussi large que possible, sur les finalités de la construction européenne.

Comme exemple d'une grande réussite européenne, le Premier ministre luxembourgeois a cité l'Union économique et monétaire qui, au cours des dernières années, a fait ses preuves. Cette "success story" de la monnaie

unique devrait aujourd'hui inciter les membres de l'Union européenne à poursuivre leurs efforts en matière de réformes structurelles permettant ainsi de consolider l'acquis de l'Union économique et monétaire et de préparer les économies et les systèmes de sécurité sociale européens pour l'avenir.

Pour ce qui est de l'élargissement, le chef du gouvernement luxembourgeois s'est montré réticent au sujet des périodes transitoires pour la libre circulation des travailleurs après l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est. Tout en reconnaissant qu'il était nécessaire d'imaginer des solutions spéciales pour des régions frontalières, potentiellement plus exposées aux flux migratoires, Jean-Claude Juncker estimait que la peur des vagues massives d'immigrants vers l'actuelle Union européenne était exagérée.

Le Premier ministre a par ailleurs réitéré son soutien à l'idée d'un impôt européen. Selon M. Juncker, un tel impôt, qui devrait en tout cas se suppléer et non pas s'ajouter aux impôts nationaux ou locaux déjà existants, permettrait une plus grande transparence des finances européennes dans la mesure où les contribuables s'impliqueraient davantage dans la gestion courante de l'Union européenne et auraient, de ce fait, la possibilité de contrôler démocratiquement l'utilisation des fonds par l'Union. La légitimité démocratique de l'Union européenne serait d'ailleurs, selon M. Juncker, substantiellement renforcée, si le Parlement européen détenait le pouvoir budgétaire en exclusivité.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Visite d'experts russes de la santé dans le cadre de la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie

18 mars - 6 avril 2001

Dans le cadre de l'accord de coopération signé entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie, le 27 janvier 1998, le ministère des Affaires étrangères en collaboration avec le ministère de la Santé, a lancé en Russie des projets dans le domaine de la santé.

Un de ces projets permet à des experts russes de se familiariser avec le cadre légal et administratif européen dans le domaine de la santé. C'est dans ce contexte qu'un premier groupe d'experts russes a séjourné au Luxembourg du 18 mars au 6 avril 2001. Le groupe a été reçu par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et par M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale. Cette visite a permis aux experts russes de découvrir le fonctionnement et le financement d'une trentaine de structures des secteurs de la médecine sociale, la prise en charge des toxicomanes, la réhabilitation sociale et la psychiatrie. Par ailleurs, des administrations et services du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que du ministère de

la Famille ont été présentés aux experts russes. La deuxième partie du séjour était consacrée à la définition d'un projet pilote qui serait mené en Russie. Ce projet prévoit la création d'une nouvelle structure de médecine sociale qui prendrait en charge des toxicomanes et préparerait leur réhabilitation sociale.

Un deuxième projet consiste en la fourniture d'équipements de laboratoire au plus grand hôpital pédiatrique de Moscou.

Enfin, le troisième projet tentera de mettre au point un programme d'assistance médicale et sociale aux sans-abri de Moscou.

Signature d'un protocole d'accord avec la Tunisie

24 avril 2001

Le 24 avril 2001, M. Slaheddine Ben M'Barek, ambassadeur de la République tunisienne s'est rendu en visite de travail à Luxembourg. A cette occasion, il a eu un entretien avec M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

En marge de cette réunion, a été signé un protocole d'accord portant sur quatre projets. Le premier projet "Développement rural Bizerte" poursuit l'objectif d'intégrer la population cible dans le circuit économique et social du pays. Le deuxième projet "Renforcement des écoles de métiers en Tunisie" aide le

ministère tunisien de l'Education à réformer le système d'éducation professionnelle. Le projet "Centres d'intégration sociale" vise notamment à soutenir les jeunes en situation d'échec et de primo-délinquance. Enfin, "Chaîne médicale du froid" prévoit la fourniture de matériel de réfrigération dans le domaine médical.

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la République de Trinité et Tobago

7 mai 2001

Le 7 mai 2001 a été signée au ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Trinité et Tobago tendant à éviter les doubles impositions, à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à encourager le commerce international ainsi que l'investissement.

La convention a été signée pour le Luxembourg par M. Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et pour Trinité et Tobago par M. Mervyn Assam, ministre du Développement des entreprises, des Affaires étrangères et du Tourisme. Elle s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement luxembourgeois en vue d'éten-



> 02 mai 2001

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères a rencontré le 2 mai 2001 les ambassadeurs des pays de l'ASEAN accrédités au Luxembourg. Parmi les sujets évoqués figuraient la préparation de la réunion ministérielle UE-ASEM à Pékin en mai 2001, les relations entre l'Union européenne et les pays de l'ASEAN, les développements dans la région asiatique ainsi que les relations bilatérales et la présence du Luxembourg en Asie.

de le réseau des conventions fiscales.

Trinité et Tobago est le premier pays des Caraïbes avec lequel le Luxembourg a conclu une convention de non-double imposition. La convention doit encore être ratifiée par les deux Etats.

Signature d'une convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie

17 mai 2001

Le 17 mai 2001 a été signée au ministère des Affaires étrangères une convention en matière de

sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie.

La convention a été signée pour le Grand-Duché de Luxembourg par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et pour la République de Croatie par Madame Vjera Dorbic, chargée d'affaires a.i..

L'objectif de cette convention est d'assurer les droits en matière de sécurité sociale pour les personnes qui sont ou qui ont été soumises à la législation de l'une ou des deux parties contractantes ainsi que pour les membres de leur famille et leurs survivants.

Il s'agit d'une convention qui règle l'ensemble des branches de la sécurité sociale.

Signature d'un accord de financement avec le Comité international de la Croix-Rouge

5 juin 2001

Dans le cadre de la politique de coopération et de l'aide humanitaire mise en œuvre par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, un accord de financement pour un montant de 70.000.000 de francs luxembourgeois a été signé en date du 5 juin 2001 avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

A cette occasion, le ministère a organisé une conférence de presse lors de laquelle la délégation du CICR a présenté plus en détail l'activité du Comité et les programmes financés par le Luxembourg. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, a dressé le bilan de la coopération du ministère avec le CICR et la Croix-Rouge luxembourgeoise en 2000 et a donné des précisions sur la collaboration prévue pour l'année 2001.

Signature d'un memorandum de coopération entre le gouvernement luxembourgeois et le UNHCR

20 juin 2001

Monsieur Charles Goerens,



M. Goerens entouré des responsables du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Grand-Duché de Luxembourg ont procédé à la signature d'un protocole de coopération entre les trois pays du Benelux dans le domaine de l'agriculture.

Animés par la volonté d'avoir une coopération plus étroite en matière agricole entre les trois pays, incités aussi par le besoin d'avoir des approches plus coordonnées face à l'évolution de l'agriculture, des institutions européennes et des structures nationales, les ministres ont signé le protocole en voulant démontrer ainsi leur volonté concrète et commune de coopérer plus efficacement dans le domaine agricole.

Tenant compte du fait de l'influence grandissante de la globalisation, de l'intérêt croissant de la société civile et de l'importance accrue de la différenciation régionale et constatant que l'approche politique en matière agricole repose sur les trois piliers que sont la production alimentaire, les facteurs économiques ainsi que l'espace rural et l'environnement, le protocole vise à créer trois groupes de travail (Alimentation, Economie et Espace rural et Environnement) qui fonctionneront sous la coordination des plus hauts fonctionnaires des trois ministères.

Ces trois groupes de travail examineront plus particulièrement les possibilités de coopération et de coordination en matière de sécurité alimentaire, de production durable assurant un revenu équitable aux producteurs et de développement durable de l'espace rural.

1 1 8

ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire a reçu le 20 juin 2001, une délégation du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

A l'occasion de cette visite, ont été abordés les différents aspects de la collaboration entre le ministère de la Coopération et de l'Action humanitaire et le UNHCR. Charles Goerens s'est renseigné sur la situation des réfugiés et des personnes déplacées, notamment dans la région des Grands Lacs, en Sierra Leone, en Guinée ainsi qu'en Afghanistan et au Pakistan.

Au cours de cette visite, les deux parties ont signé un mémorandum régissant leur coopération future dans le cadre de la mise en œuvre par le UNHCR de quatre programmes dans les régions précitées.

AGRICULTURE

Signature d'un protocole de coopération entre les trois pays du Benelux dans le domaine de l'agriculture

24 avril 2001

En marge du Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture, M. Jaak Gabriels, ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture du Royaume de Belgique, M. Jan Brinkhorst, ministre de l'Agriculture, du Patrimoine naturel et de la Pêche du Royaume des Pays-Bas et M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural du



M. Fernand Boden et ses homologues belge et néerlandais MM. Jaak Gabriels et Jan Brinkhorst signent un accord de coopération dans le domaine de l'agriculture

CULTURE

La "Gëlle Fra" (monument du souvenir) classée monument national

23 avril 2001

En date du 23 avril 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a reçu une délégation de l'"Association des anciens combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des forces des Nations unies". Au centre de cette entrevue figurait une sculpture de l'artiste Sanja Ivekovic, qui avait suscité une discussion très animée au sujet de l'opportunité de cette installation. Lors de l'échange de vues avec les représentants de l'association, la ministre a souligné que l'intention de l'artiste Sanja Ivekovic, qui avait réalisé une sculpture montrant la "Gëlle

Fra" enceinte, n'avait pas été de blesser la sensibilité des Luxembourgeois, mais qu'elle avait voulu rendre attentif aux problèmes des femmes dans des situations de crise et de conflit.

La ministre a rappelé que c'était le "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain" qui avait invité l'artiste Sanja Ivekovic à réaliser une sculpture dans l'espace public, dans le cadre de l'exposition "Luxembourg, les Luxembourgeois", en partenariat avec le musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. Elle a souligné que l'installation "Lady Rosa of Luxembourg" restera en place, comme prévu, jusqu'au 3 juin 2001.

A la demande de l'association, la ministre s'est engagée à entamer la procédure de classement du monument du souvenir, appelé "Gëlle Fra", comme monument national. Cette proposition de classement a été approuvée par le conseil de gouvernement le 4 mai 2001.

(voir également article page 140)

DÉFENSE

Signature d'une Convention de coopération militaire générale belgo-luxembourgeoise

13 juin 2001

Le 13 juin 2001, M. Charles Goerens, ministre de la Défense et son homologue belge, M. André Flahaut ont signé à Arlon une Convention de coopération militaire générale unissant ainsi les deux nations tant sur le plan stratégique que sur le plan des équipements.

Grâce à cette convention, qui marque un pas de plus vers l'Europe de la Défense, le Luxembourg et la Belgique pourront procéder à l'acquisition et l'exploitation communes de matériel militaire.

Cette synergie permettra notamment aux deux nations d'équiper leurs Forces avec du matériel militaire performant, répondant aux besoins stratégiques et tactiques des troupes envoyées en mission de maintien de la paix, que ce soit dans le cadre de l'Union européenne ou de l'OTAN.

Par ailleurs, les deux pays pourront ainsi réaliser certaines économies tant au niveau des prix d'achat que dans le domaine de l'entretien du matériel, mais également dans le domaine de la formation et de l'entraînement.

C'est dans cette optique que le Luxembourg et la Belgique avaient déjà décidé d'acquérir un avion de



M. Charles Goerens et M. André Flahaut se sont donné rendez-vous à Arlon pour signer la Convention de coopération militaire générale

transport Airbus A 400 M et lancé une procédure de marché public en vue de se doter d'un navire de transport commun.

(voir également article page 144)

M. Charles Goerens et M. Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée informent sur les grands projets dans le domaine de la défense

19 juin 2001

M. Charles Goerens, ministre de la Défense et M. Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise ont présenté lors d'une conférence de presse organisée le 19 juin 2001 au Centre militaire de l'armée à Diekirch, la situation actuelle de la défense luxembourgeoise et les grands projets envisagés dans ce domaine.

Ces grands projets seront financés grâce à un plan d'investissement pluriannuel doté d'une enveloppe de 15,5 milliards de LUF et étalé sur une période de quinze années. Comme déjà annoncé par le Premier ministre Jean-Claude

Juncker dans la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays, les autorités luxembourgeoises s'efforceront d'augmenter le budget de la défense jusqu'à atteindre le seuil de 1 % du PIB.

Une somme de 4,1 milliards de l'enveloppe globale sera réservée à l'acquisition de matériel militaire ainsi qu'à la rénovation et l'agrandissement du Centre militaire. A cela viennent s'ajouter les dépenses liées à l'achat d'un avion et d'un navire de transport dans le cadre d'une coopération militaire avec la Belgique. Ces dépenses à elles seules se chiffrent à 5,5 milliards.

Le ministre Goerens et le chef d'état-major de l'armée ont également évoqué les missions de l'armée luxembourgeoise. Celles-ci ne se limiteront pas à la défense du territoire luxembourgeois ou de celui d'un pays européen membre de l'OTAN. L'armée participera aussi à des missions humanitaires dans le cadre de l'OTAN et ceci également dans des régions situées en-dehors des territoires de l'OTAN.

Pour pouvoir faire face à ces nouveaux défis, l'armée luxembour-

geoise devra disposer non seulement d'un équipement de pointe et d'une armée formée aux interventions rapides, mais également des effectifs nécessaires. Or, depuis des années, l'armée luxembourgeoise est confrontée à un manque chronique d'effectifs. L'objectif poursuivi est d'augmenter les effectifs de 830 à 1416 personnes. Pour ce faire le colonel Guy Lenz compte rendre l'armée plus attrayante. Il a ainsi proposé d'augmenter le solde, qui à l'heure actuelle est inférieur au salaire minimum. Il estime par ailleurs qu'il faudrait prévoir davantage de débouchés professionnels au sein de l'armée et mieux préparer le soldat à une carrière civile future, que ce soit dans le domaine public ou privé. Le chef d'état-major compte également augmenter le nombre de soldats professionnels.

Enfin, pour pouvoir attirer plus de nouvelles recrues, le chef d'état-major suggère d'ouvrir l'armée luxembourgeoise à des personnes européennes non-luxembourgeoises. Ces personnes devront néanmoins maîtriser la langue luxembourgeoise et avoir résidé au Grand-Duché de Luxembourg pendant au moins un an.

ÉCONOMIE

Réunions du Comité de conjoncture

avril, mai et juin 2001

25 avril 2001

Le Comité de conjoncture s'est

réuni le 25 avril 2001 sous la présidence de M. Henri Grethen, ministre de l'Economie et de M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les données statistiques de fin mars 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Au cours du mois de mars 2001, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi a continué à diminuer.

Au 31 mars 2001, l'effectif des demandeurs d'emploi s'élevait à 4.899, alors qu'à la fin du mois de février 2001 la population des personnes sans emploi enregistrées s'élevait à 5.096, ce qui correspond à un recul de 197 unités, soit 3,9%. Une même comparaison avait donné en 2000 une diminution de 255 personnes (-4,6%).

Il y a lieu de relever que l'effectif des personnes inscrites auprès des bureaux de placement de l'Adem fin mars 2001 a diminué par rapport au mois correspondant de l'année 2000 de 334 unités (-6,4%).

Fin mars 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,6%.

23 mai 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 mai 2001 au ministère de l'Economie.

Le Comité a analysé les données statistiques de fin avril 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Depuis février 2001, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi, va en décroissant.

Fin avril 2001, l'effectif des demandeurs d'emploi s'élevait à 4.766, alors qu'à la fin du mois de mars 2001 la population des personnes sans emploi enregistrées s'élevait à 4.899, ce qui correspond à un recul de 133 unités, soit 2,7%.

Par ailleurs, un recul du nombre des inscrits de 153 unités (- 3,1%) a été constaté par rapport au mois d'avril de l'année précédente.

Il est à relever que pour les mois de janvier à avril de l'année en cours, l'effectif moyen des demandeurs d'emploi enregistrés était avec 5.003 personnes, de 299 unités, soit 5,6%, inférieur au nombre moyen des inscrits des quatre premiers mois de 2000.

Fin avril 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,5%.

27 juin 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 27 juin 2001 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie et de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les données statistiques de fin mai 2001 sur

le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'administration de l'Emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Conformément aux tendances des années antérieures, le taux de chômage a diminué depuis la fin du mois de février 2001 en passant de 2,7% à 2,4% fin mai 2001.

Au 31 mai 2001, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'administration de l'Emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 4.557 alors qu'à la fin du mois d'avril 2001, l'effectif des demandeurs d'emploi enregistrés s'élevait encore à 4.766. Ceci correspond à une diminution de 209 unités, soit 4,4%. La comparaison établie entre les mois d'avril et de mai de l'année 2000 avait donné un recul du chômage de 122 personnes (-2,5%).

Par ailleurs, il y a lieu de souligner qu'avec 4.557 demandeurs d'emploi inscrits à l'Adem, l'effectif des chômeurs est de 240 unités inférieur (soit -5,0%) à la population enregistrée au 31 mai 2000 (4.797 demandeurs d'emploi).

Fin mai 2001, le taux de chômage est provisoirement évalué à quelque 2,4%.

Forum "L'entrepreneuriat dans la Grande Région"

18 mai 2001

Afin d'offrir aux forces vives ainsi qu'aux représentants socio-éco-



M. Grethen prononce le discours de lancement du forum sur l'entrepreneuriat dans la Grande Région

(FIL) en présence du couple grand-ducal, du président de la FIL, Alain Georges et du ministre luxembourgeois de l'Economie M. Henri Grethen.

Pendant 9 jours, 1395 entreprises issues de 34 pays différents et émanant de tous secteurs économiques confondus y ont exposé leurs produits et services.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, Monsieur Grethen a présenté la situation actuelle de la conjoncture économique du pays. Il a rappelé que l'année 2000 avait connu une croissance exceptionnelle (8,5%). Elle s'est distinguée par la création de 14.000 nouveaux emplois et par une baisse du taux de chômage qui s'établit désormais à 2,7% (il s'agit du plus faible niveau en Europe).

Il a néanmoins fait remarquer qu'une ombre demeure inscrite au tableau puisque l'inflation se chiffrait à 3,2% cette même année. Les raisons de cette inflation seraient imputables à la baisse de l'euro par rapport au dollar et à l'augmentation du prix des produits pétroliers.

nomiques et professionnels de la Grande Région (Sarre, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie avec les Communautés française et germanophone de Belgique) un instrument efficace pour élaborer des stratégies et des solutions performantes en faveur de la promotion de la culture entrepreneuriale et d'une politique concertée des PME, le gouvernement luxembourgeois a organisé le 18 mai 2001, sous l'égide du ministère d'Etat, du ministère de l'Economie ainsi que du ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, le forum "L'entrepreneuriat dans la Grande Région".

Ce forum, qui a eu lieu à Mondorf-les-Bains, s'est adressé à l'ensemble des représentants socio-économiques, à savoir les chefs d'entreprise des secteurs traditionnels et de la nouvelle économie, les membres des fédérations, des syndicats, des Chambres professionnelles ainsi qu'à toutes les forces vives de la

Grande Région. Il a permis à tous ces participants d'avoir un échange fructueux sur la culture et la promotion de l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre.

Inauguration de la 78e FIL

19 mai 2001

Le 19 mai 2001 a eu lieu l'inauguration officielle de la 78e Foire Internationale de Luxembourg



Dans son discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de la 78e FIL, M. Henri Grethen dresse un portrait de la situation actuelle de l'économie luxembourgeoise

Au sujet de l'adaptation des salaires à l'inflation et à l'indice des prix, le ministre a affirmé que "l'abolition voire la modification du mécanisme d'indexation ne se trouve pas à l'ordre du jour du gouvernement".

Par ailleurs, Monsieur Grethen a souligné l'importance de l'économie numérique au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, selon une enquête commandée par la Commission européenne, le Grand-Duché connaît la plus forte croissance d'emplois dans les secteurs à fort contenu technologique et se situe à l'avant-garde des pays les plus "branchés": en octobre 2000, 35% des ménages luxembourgeois étaient connectés à Internet.

(voir discours page 189)

10e anniversaire de l'Agence de l'énergie

26 juin 2001

L'Agence de l'énergie, créée il y dix ans, a pour mission de promouvoir auprès du grand public une utilisation plus rationnelle de l'énergie et de favoriser au Luxembourg le développement de sources d'énergies renouvelables.

Dès le début, l'Etat luxembourgeois, la Cegedel et la Société électrique de l'Our étaient représentés au sein de l'Agence de l'énergie.

Depuis sa création, l'Agence de l'énergie a connu un développe-

ment important au niveau de ses activités. Dans une première phase, l'agence a tenté de valoriser l'énergie éolienne. Elle s'est ensuite consacrée à la conception et à la réalisation du Parc de l'énergie à Remerschen. Par la suite fut mise en place une structure d'information et de consultation des administrations communales et des particuliers. Par ailleurs, l'agence encadre les promoteurs luxembourgeois qui souhaitent participer à des projets communautaires dans le domaine de l'énergie.

Lors de son intervention, M. Henri Grethen, ministre de l'Economie a salué le travail fourni par l'Agence de l'énergie. Tout en précisant que depuis la création de l'agence, le ministère de l'Economie est un de ses contacts clés, il a exprimé le souhait de voir se développer à l'avenir une collaboration plus étroite entre l'agence et le ministère de l'Environnement.

ÉDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Rencontres Intersites - colloque sur le thème du multilinguisme

26 avril 2001

En présence de Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, et dans le cadre de l'Année européenne des langues, fut lancé le colloque "Rencontres Intersites". Ce colloque a réuni des représentants d'institutions d'éducation qui sont localisées dans des régions bilingues. Les participants ont discuté de questions liées à l'apprentissage des langues

1 2 3



Madame Anne Brasseur entourée des responsables de l'organisation des rencontres Intersites

étrangères par des élèves qui bénéficient déjà d'un enseignement bilingue.

Dans son discours d'inauguration, Madame Brasseur a souligné l'importance du multilinguisme qui représente un avantage de taille dans un monde de plus en plus orienté vers la communication. Ainsi, la maîtrise de plusieurs langues permet notamment aux jeunes d'aujourd'hui de mieux s'affirmer sur le marché de l'emploi.

Madame Anne Brasseur présente une plate-forme Internet d'échange de matériel didactique et de bonnes pratiques pédagogiques

22 mai 2001

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 22 mai 2001 au Centre de langues de Luxembourg (CLL), Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a présenté la plate-forme Internet d'échange d'informations et de bonnes pratiques pédagogiques s'inscrivant dans le projet "e-Luxembourg" du gouvernement. Ce projet a été développé par le Service de la formation des adultes du ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports.

La Communauté virtuelle d'apprentissage (Cova) est un projet pilote de plate-forme de ren-

contre, d'échange d'information, de débat et de formation sur Internet. Cet espace interactif a été conçu par deux professeurs de français, qui entendent mettre à disposition des enseignants ou du personnel administratif du CLL cet outil d'échange de "matériel didactique et de bonnes pratiques pédagogiques".

Dans un second temps, le projet sera ouvert aux étudiants.

Madame Anne Brasseur veut rendre le cours de "formation morale et sociale" obligatoire

23 mai 2001

Le 23 mai 2001, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a présenté son projet de réorientation pédagogique en matière de "formation morale et sociale" (FMS) dans l'enseignement post-primaire.

Le projet, qui devrait voir le jour à partir de la rentrée scolaire 2002, vise à revaloriser la formation morale et sociale et à supprimer le principe de la dispense d'instruction religieuse ou morale dans l'enseignement primaire et secondaire.

Le projet prévoit que la formation morale et sociale soit notée et qu'elle entre en compte dans la moyenne générale de l'élève.

Cette réorientation pédagogique vise à transmettre aux élèves des "valeurs de base", à développer leur sentiment d'ouverture

envers les autres et à les familiariser avec les principes de la société démocratique moderne.

Madame Erna Hennicot-Schoepges présente le nouveau concept d'"Université de Luxembourg"

23 mai 2001

Le 23 mai 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté ses plans, inscrits dans le Livre blanc, pour la création d'une "Université de Luxembourg". Après 4 à 6 années de fonctionnement, cette "Université de Luxembourg" devrait accueillir quelques 4.000 étudiants contre environ 2.500 actuellement.

Dans ce cadre, la ministre entend déposer un projet de loi qui pourrait être voté à la Chambre des députés en 2002, l'objectif étant de garantir le fonctionnement des établissements publics luxembourgeois dès la rentrée académique d'octobre 2002.

Ce plan de développement universitaire prévoit de mettre en place de nouvelles formations et d'implanter cinq nouvelles structures réparties sur les trois sites de Belval, Limpertsberg et Walferdange.

En règle générale, pour de nombreuses formations, seul un premier cycle universitaire (1ère et 2e année) sera proposé, ceci afin d'inciter les étudiants luxembourgeois à acquérir des expériences à



En compagnie de M. Germain Dondelinger, responsable du département enseignement supérieur au sein du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Madame Hennicot présente le nouveau concept d'Université de Luxembourg

l'étranger, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle.

Belval-Ouest accueillera ainsi la Faculté des sciences et de médecine, la Faculté de technologie et le "Luxembourg Institute of Advanced Studies in Information Technology". A l'avenir, il sera possible d'y effectuer une première année de médecine ou de pharmacie, ainsi que deux années de biologie, chimie, mathématiques ou physique. Un troisième cycle sera proposé pour médecins généralistes et étudiants en neuro-sciences. Par ailleurs, la recherche sera encouragée dans les domaines des mathématiques, de la biologie, des neuro-sciences, de la chimie minérale, de synthèse, de céramique supraconductrice et de radiation. Enfin, il sera possible d'accomplir un cycle complet d'études dans les filières relevant de l'ingénierie industrielle, du génie civil, de l'électro-technique, de l'informatique et de la mécanique.

Les enceintes de l'actuel Centre

universitaire à Luxembourg-Limpertsberg abriteront la Faculté de droit et d'économie ainsi que la Faculté de lettres et de sciences humaines. Sur ce site seront également aménagés la "Luxembourg School of Finance" et l'Institut universitaire international.

A Luxembourg - Limpertsberg, seront offerts:

- un premier cycle de deux ans en droit et en économie,
- un deuxième cycle en droit et en économie, organisé en collaboration avec l'université Paris II,
- un troisième cycle en contenus communautaire,
- un premier cycle de deux années en français, allemand, anglais, histoire, géographie, italien, espagnol et latin,
- un troisième cycle en français et littérature comparée ainsi qu'en histoire,

- un cycle complet de quatre années d'études en philosophie, proposé en collaboration avec l'université de Metz.

Quant au pôle Walferdange, il accueillera la Faculté des sciences sociales et des sciences de l'éducation. Les étudiants pourront y suivre deux années de psychologie, ainsi qu'une formation délivrant, au bout de quatre années d'études, le diplôme d'instituteur ou au bout de trois années, le diplôme d'éducateur gradué.

Madame Anne Brasseur présente les nouvelles formations offertes aux élèves de l'enseignement secondaire technique

30 mai 2001

C'est dans le souci d'adapter l'école aux exigences du marché du travail qu'une série de nouvelles formations seront proposées dès la rentrée scolaire 2001/2002 dans le domaine de l'enseignement secondaire technique. Lors d'une conférence de presse, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports a présenté ces nouveautés.

L'informatique étant un des domaines qui a beaucoup évolué et qui offre de nombreux débouchés, il a été décidé de proposer à côté de la formation de technicien en informatique,

un certificat d'aptitude technique et professionnelle en informatique. Ce certificat permettra de former des personnes qui auront alors des notions de base permettant de manipuler et de gérer les équipements informatiques. Cette formation s'étend sur trois années et s'inscrit dans le régime alterné (cours assortis de stages en entreprise).

Toujours dans le domaine de l'informatique, il est envisagé de proposer, dès la rentrée scolaire 2002, une nouvelle formation informatique dans le régime technique. Cette filière permettra de former des spécialistes en informatique qui pourront envisager des études post-secondaires dans le domaine informatique ou des études d'ingénieur.

Répondant à une demande de l'association des pharmaciens, le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports proposera une formation d'assistant en pharmacie. Ces assistants assureront notamment des tâches de gestion et de suivi des stocks. La durée de la formation, accompagnée de stages, s'élèvera à trois ans.

Par ailleurs et à partir de la rentrée scolaire sera proposée une formation préparatoire au certificat de capacité manuelle pour les personnes qui souhaitent s'orienter vers la profession de fumiste-ramoneur, profession qui offre de nombreux débouchés. En outre, il sera possible, à partir de la rentrée scolaire, de suivre une formation de constructeur métallique d'une

durée de deux ans et sanctionnée par un CATP.

A la demande du secteur, les formations aux métiers de typographe et de reprographe seront fusionnées en une seule formation sanctionnée par un brevet de technicien supérieur d'opérateur-médias. Cette formation qui débutera avec la rentrée scolaire de 2002 durera deux ans.

Etant donné que les futurs mécaniciens qui assurent la maintenance des avions, devront posséder une licence spéciale, il a été décidé d'adapter la formation aux nouvelles exigences. Aussi la durée de la formation sera-t-elle doublée.

Enfin, Madame Brasseur a évoqué l'intention du ministère de l'Education nationale, de la

Formation professionnelle et des Sports d'augmenter le nombre des formations bilingues dans le domaine de l'enseignement technique.

Lancement du projet "European University Foundation - Campus Europa"

20 juin 2001

Le 20 juin 2001, en présence de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a eu lieu le lancement officiel de la "European University Foundation - Campus Europa". Le lancement s'est déroulé dans le cadre



Madame Erna Hennicot-Schoepges lors de la cérémonie de lancement du projet "European University Foundation - Campus Europa"

d'une conférence de deux jours à laquelle ont participé des représentants du monde académique et ministériel en provenance d'une dizaine de pays européens.

L'objet de la Fondation est de fédérer en son sein un certain nombre d'universités européennes et de permettre ainsi à l'étudiant, moyennant une organisation commune des études et des diplômes décernés, de poursuivre ses études dans au moins deux universités de la fondation.

La Fondation a été initiée par un groupe dirigé par le Dr. Konrad Schily, vice-président de l'Université privée de Witten-Herdeke et par le Prof. Dr. Meinolf Dierkes, directeur au "Wissenschaftszentrum für Sozialforschung" de Berlin. Les promoteurs du projet bénéficient de l'appui des autorités luxembourgeoises.

Lors de la cérémonie de lancement, M. Juncker a salué cette initiative qu'il a qualifiée de "pas important vers une harmonisation renforcée entre les différentes universités européennes". Il a par ailleurs précisé que ce projet représente "une contribution non négligeable en matière d'intégration européenne."

Madame Erna Hennicot-Schoepges, pour sa part, a estimé que ce projet permet aux différentes universités représentées de devenir plus compétitives. Par ailleurs, cette initiative, en éliminant les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants lors de séjours à l'étranger, pourrait faciliter la mobilité des étudiants en Europe.

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger présente deux brochures spécifiques sur la protection de l'environnement

10 avril 2001

Le 10 avril 2001, M. Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, a présenté deux nouvelles brochures consacrées d'une part aux lisières de bois et d'autre part à l'utilisation du compost dans la viticulture.

La première brochure, rédigée par l'administration des Eaux et Forêts en collaboration avec la fondation Oekofonds, s'adresse plus particulièrement aux administrations communales. Outre

des conseils pour l'entretien et la réhabilitation des lisières de bois, elle fournit une série d'arguments soulignant l'importance de ces espaces. Tout d'abord, les lisières de bois représentent un biotope avec une faune et une flore propres. Par ailleurs, les lisières protègent les forêts du vent et tempèrent les effets du climat. Enfin, les lisières embellissent les paysages forestiers.

La deuxième publication, qui vise les viticulteurs, explique les avantages du recours au compost "vert". Elle fournit aux lecteurs les résultats concluants de différentes expériences menées dans la région de la Moselle. En effet, ces expériences ont montré que le compost "vert" permet de mieux lutter contre l'érosion, d'optimiser la croissance des plants de vigne et d'améliorer la qualité des vins.

1 2 3



> 26 avril 2001

Le 26 avril 2001, M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, a tenu un discours sur la place financière du Luxembourg dans le cadre d'une série de manifestations organisées dans la "Maison du Grand-Duché de Luxembourg" à Bruxelles.

FINANCES

M. Luc Frieden au "Second Vienna Globalisation Symposium", à Vienne

10 mai 2001

Le ministre du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden a participé le 10 mai 2001 à Vienne en Autriche au "Second Vienna Globalisation Symposium". Devant un auditoire d'universitaires, d'étudiants et de responsables d'entreprises, le ministre a fait un exposé sur l'harmonisation fiscale en Europe. En analysant les dispositions relatives à la fiscalité dans les traités européens et l'évolution du dossier fiscal en Europe au cours des dernières années, Luc Frieden a regretté le manque de volonté politique qui existe dans l'Union européenne pour aboutir à une fiscalité européenne qui permette la libre circulation sans entraves des capitaux, des personnes et des biens.

Le ministre Frieden s'est prononcé en faveur d'une coordination fiscale accrue en Europe, notamment dans les domaines de la fiscalité des entreprises, des stock-options, des salariés expatriés et des fonds de pension.

Luc Frieden a plaidé pour une concurrence fiscale saine et réglementée en Europe, car elle contribue à une fiscalité raisonnable et une discipline budgétaire, nécessaires pour maintenir la compétitivité de l'Union européenne. Dans le cadre d'un tel système, il a souhaité l'instaura-

tion de règles minimales en matière de taux et d'assiettes dans le domaine de l'imposition des entreprises.

A propos de la fiscalité des intérêts de l'épargne, le ministre Frieden a regretté dans son discours que l'Union européenne n'ait pu se mettre d'accord sur une imposition uniforme des intérêts en Europe qui aurait permis de réaliser le marché unique des capitaux. Les solutions actuellement en discussion conduisent, selon le ministre Frieden, à une nationalisation de la fiscalité de l'épargne et à une resegmentation du marché des capitaux. Finalement, le ministre luxembourgeois a souligné l'importance des discussions politiques avec les pays hébergeant des centres financiers se situant autour de l'Union européenne. Le résultat de ces discussions sera décisif pour le modèle d'imposition de l'épargne qui sera finalement adopté en Europe (retenue à la source et/ou échange d'informations) afin d'éviter une fuite de capitaux en dehors de l'Union européenne.

Inauguration officielle de la Banque centrale du Luxembourg

18 mai 2001

Après deux années de travaux, les nouveaux locaux du siège social de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) ont été inaugurés le 18 mai 2001 en présence de nombreuses personna-

lités issues du monde politique luxembourgeois ou de la finance internationale.

S.A.R. le Grand-Duc, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le président de la Banque centrale européenne Wim Duisenberg et les gouverneurs de différentes banques centrales nationales (MM. Trichet, Welteke, Quaden, Liebscher, Caruana, ...), ont été accueillis au nouveau bâtiment "Pierre Werner".

Monsieur Duisenberg a déclaré que la BCL était le reflet du caractère fédéral de l'Eurosystème dans sa volonté de maintenir la stabilité des prix et dans sa contribution à l'intégration monétaire européenne.

Rendre l'euro accessible à tous

18 - 22 juin 2001

Dans le but de faciliter l'introduction de l'euro et de permettre une compréhension et une utilisation aisées par l'ensemble de la population luxembourgeoise, le gouvernement luxembourgeois a rencontré au cours du mois de juin 2001 à plusieurs reprises d'une part les responsables euro locaux des communes et d'autre part les responsables de centres sociaux, associations, maisons de retraite et autres organisations travaillant dans le domaine social.

Les réunions d'information à l'attention des responsables du domaine social avaient comme but d'informer sur la conversion

à l'euro et de présenter les outils spécifiques développés par la Commission européenne en vue de préparer les différents publics et notamment les personnes défavorisées au processus de passage à l'euro.

Les réunions adressées aux responsables euro désignés par les communes visaient à répondre à différentes questions qui se posent aux autorités communales à six mois de l'introduction de l'euro dans le contexte de la conversion (communication, marchés publics, taxes communales, etc.).

FONCTION PUBLIQUE

M. Joseph Schaack présente le numéro vert du gouvernement

12 juin 2001

Le numéro vert 8002 8002, mis en place par le gouvernement et présenté le 12 juin 2001 par M.

Joseph Schaack, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, devrait permettre de guider les citoyens dans leurs démarches administratives. Les opérateurs du numéro vert du gouvernement visent à donner au grand public une réponse rapide, efficace et précise concernant les compétences des différentes administrations et agents publics.

"Cette démarche part d'un souci de transparence concernant notre administration" a tenu à souligner M. Schaack. Le gouvernement espère par ailleurs que "la première impression que les personnes auront de ce portail unique (contribue) à la bonne image de la Fonction publique".

Contrairement au standard téléphonique du gouvernement (478-1), qui sera maintenu, les opérateurs du numéro vert ne feront pas de transfert d'appel, mais se contenteront de guider les citoyens en leur fournissant les coordonnées utiles.

Le numéro vert gratuit ne fonctionnera qu'à l'intérieur du

Luxembourg et pourra être contacté du lundi au vendredi de 8 à 12 heures et de 13 à 17 heures. Pour l'instant, les opérateurs pourront fournir des réponses dans les trois langues administratives officielles. Il n'est pas exclu qu'une langue supplémentaire soit ajoutée à l'avenir.

INTÉRIEUR

M. Michel Wolter visite l'Ecole de police

17 mai 2001

La Police grand-ducale mène une campagne de recrutement des inspecteurs de police pour regonfler ses effectifs, suite à une décision, prise en juillet 1999, d'atteindre un effectif de 1500 hommes à l'horizon 2009. Pour ce faire, la police est autorisée à recruter annuellement une soixantaine de candidats pour l'Ecole de police. Après leurs études ces candidats intégreront la carrière d'inspecteur de police.

Dans ce contexte, le ministre de l'Intérieur luxembourgeois M. Michel Wolter a visité l'Ecole de police. Cette visite fut également l'occasion pour les recruteurs de l'école de lancer un nouvel appel aux éventuels intéressés, qui doivent remplir les conditions suivantes: être âgé de moins de 30 ans et être de nationalité luxembourgeoise.



M. Joseph Schaack, entouré de MM. Neyens et Simon, présente le numéro vert du gouvernement

Les recruteurs ont déjà rencontré plus de 900 jeunes dans 22 établissements d'enseignement différents et le ministre a pour sa part reçu plus d'une centaine de candidatures spontanées.

MÉDIAS

M. François Biltgen fournit des détails sur l'octroi de licences UMTS

4 avril 2001

130

En marge du Conseil Télécommunication, François Biltgen, ministre délégué aux Communications, s'est exprimé devant la presse luxembourgeoise sur l'adoption, par le conseil du gouvernement, le 30 mars 2001, du projet de règlement grand-ducal concernant le cahier des charges pour l'établissement et l'exploitation de réseaux et de services de télécommunications mobiles, notamment dans le domaine de l'octroi de licences UMTS. Selon le ministre Biltgen, le projet de règlement grand-ducal devrait pouvoir entrer en vigueur en septembre 2001, après l'avis du Conseil d'Etat, de sorte que les licences pourraient être octroyées, via un concours de beauté, au plus tard en décembre 2001, respectant ainsi le délai imposé par la Commission européenne, à savoir le 1er janvier 2002.

Présentation du document "Bilan et perspectives du Conseil national des programmes"

25 avril 2001

M. Walter de Toffol, président, et MM. Jean Geisbusch et Marc Glesener, vice-présidents du Conseil national des programmes, ont invité à une conférence de presse pour présenter le document "Bilan et perspectives du Conseil national des programmes (CNP)".

Cette conférence de presse fut également l'occasion de dresser le bilan des activités de l'année écoulée.

Il convient de préciser que le CNP, qui existe depuis dix ans, a pour mission de surveiller *a posteriori* les programmes de télévision et de radio qui émettent à partir du Grand-Duché de Luxembourg ou qui sont sous licence luxembourgeoise. Le CNP conseille le gouvernement en matière de surveillance des programmes et fait des propositions permettant de garantir un contenu équilibré.

Concernant les compétences du CNP, M. de Toffol a souhaité voir celles-ci élargies. Ainsi le CNP devrait, en cas d'infraction au cahier des charges, pouvoir publier des communiqués à propos de ces infractions. Actuellement, son pouvoir se limite à la possibilité d'infliger des amendes.

Par ailleurs, les responsables du CNP souhaitent obtenir davan-

tage d'autonomie afin d'éliminer d'éventuels soupçons de censure qui serait pratiquée par l'État et ce par l'intermédiaire du CNP.

SANTÉ

Présentation d'une nouvelle brochure sur les droits des patients

11 avril 2001

Lors d'une conférence de presse, M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, a présenté une brochure intitulée "Les droits des patients". A travers cette brochure, publiée par l'association *Patienten Vertreter* et financée par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, les auteurs tentent de mieux informer les patients sur leurs droits. Conscients du fait que la médecine devient de plus en plus complexe, les auteurs ont essayé de répondre de manière claire et transparente aux principales questions que peuvent se poser les patients aujourd'hui.

La publication comprend quatre grands chapitres: la relation entre le patient et les professionnels de la santé; les problèmes liés aux fautes professionnelles dans le domaine de la santé; les recours possibles en cas de contestation de factures ou d'honoraires et enfin la psychiatrie et d'autres questions plus particulières liées à l'autopsie, au prélèvement d'organes, aux

soins palliatifs ou encore à l'acharnement thérapeutique.

La publication est diffusée gratuitement dans les hôpitaux, cabinets médicaux et pharmacies.

M. Carlo Wagner présente la carte sanitaire 1999

10 mai 2001

La carte sanitaire dresse le bilan des activités hospitalières et illustre ainsi les évolutions médicales et scientifiques du pays. Aussi permet-elle, d'une part, aux autorités de mieux cerner les besoins hospitaliers de la population qui vit au Luxembourg et, d'autre part, aux professionnels d'évaluer les performances hospitalières actuelles.

D'emblée, le ministre de la Santé a remarqué qu'"au Luxembourg, tous les hôpitaux veulent effectuer toutes sortes d'opérations. Cela a pour conséquence une grande variété en matière de qualité des services." Ainsi, les

interventions chirurgicales effectuées à titre sporadique sont plus susceptibles de causer des complications que les interventions qui sont effectuées sur une base régulière. Dans ce contexte, M. Wagner a de nouveau souligné l'importance d'un plan hospitalier qui permet d'offrir au patient un service optimal dans un hôpital spécialisé dans le traitement ou l'intervention spécifiques que nécessite le patient.

Il convient de rappeler que le plan hospitalier prévoit de confier aux hôpitaux de proximité les services de base et de concentrer les services spécialisés dans les hôpitaux généraux.

Toujours dans le cadre de la carte sanitaire, le ministre Wagner a précisé que 94.600 personnes ont été hospitalisées en 1999, c'est-à-dire 3.000 personnes de plus qu'en 1998. Au total, 48.000 interventions chirurgicales furent effectuées en 1999.

Tandis que le nombre de personnes hospitalisées a augmenté, la durée moyenne des séjours à l'hôpital a diminué. Elle est

passée de 7,72 à 7,47 jours. Même si le Luxembourg a réussi à diminuer la durée moyenne de séjour, il demeure en queue de peloton au niveau européen.

En ce qui concerne le nombre de lits dans les hôpitaux, M. Wagner a précisé qu'à l'heure actuelle le Luxembourg dispose de 5,7 lits pour 1.000 habitants. Le plan hospitalier prévoit de réduire le nombre de "lits aigus" à un taux de 5 lits pour 1.000 habitants.

Enfin, M. Wagner a regretté qu'un nombre croissant de patients choisisse de se faire opérer à l'étranger. Et de conclure qu'il faudra regagner la confiance des patients en misant d'une part sur une qualité accrue des services médicaux et d'autre part sur davantage de transparence en ce qui concerne les performances hospitalières au Luxembourg.

1 3 1

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente le nouveau plan horaire des transports publics nationaux

29 mai 2001

M. Henri Grethen, ministre des Transports a présenté le 29 mai 2001 le nouveau plan horaire des transports publics nationaux qui entrera en vigueur le 10 juin 2001.



M Wagner, entouré des responsables du ministère de la Santé, présente la Carte sanitaire 1999

Lors de la conférence de presse organisée dans ce cadre, M. Grethen a affirmé qu'"il faut constamment adapter le réseau des transports publics à la demande du client". C'est la raison pour laquelle le nouveau plan intègre quatre modifications majeures.

La première concerne les CFL. Pour les trains partant du nord ou du sud du pays, il est prévu que la gare de Luxembourg devienne le point de départ et d'arrivée et non plus seulement une station intermédiaire.

Par ailleurs, certaines lignes de bus verront des changements dans leurs horaires. Certaines lignes encore disparaîtront au profit d'autres. Ainsi la nouvelle ligne 222 reliera plus rapidement les communes de Steinfort, Strassen et Mamer au plateau du Kirchberg, et la ligne "Euro-bus", regroupant trois lignes existantes, améliorera les déplacements entre la gare centrale, le centre Hamilius et le plateau du Kirchberg.

Sont également prévus la création de nouveaux aménagements et de nouveaux couloirs de circulation pour autobus afin d'améliorer la rapidité de circulation de ceux-ci.

De plus, à la suite de la demande de quelques communes, certains trajets de bus seront modifiés.

Toutes ces mesures sont prises afin d'améliorer la qualité des transports et d'éviter les retards.



M. François Biltgen et Madame Mariette Scholtus, directrice de l'administration de l'Emploi, présentent le rapport annuel de l'Adem

TRAVAIL ET EMPLOI

Présentation du rapport annuel de l'administration de l'Emploi

30 avril 2001

Le 30 avril 2001, en présence de Madame Mariette Scholtus, directrice de l'administration de l'Emploi (Adem), M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté le rapport annuel de l'Adem.

Lors de la conférence de presse organisée à cet effet, les responsables ont fait remarquer que la forte croissance économique enregistrée au cours de l'année 2000 a également eu des répercussions au niveau de l'emploi. Ainsi 15.394 nouveaux emplois ont pu être créés, ce qui correspond à une augmentation de 6,4 %. A noter également que deux tiers de ces emplois nouvel-

lement créés ont été occupés par des travailleurs frontaliers.

Le rapport de l'Adem regrette cependant qu'en dépit d'un "contexte économiquement favorable, avec ses nombreuses occasions d'embauche, (il n'ait pas été possible) d'enrayer la progression du nombre de chômeurs ayant une ancienneté d'inscription supérieure à douze mois, alors qu'en revanche on constate une réduction du chômage de courte durée". A ce propos, la directrice de l'Adem a souligné qu'il est difficile de replacer les personnes qui restent inscrites à l'ADEM pendant une période allant au-delà de 6 mois.

Les derniers chiffres, datant de mars 2001, indiquent un taux de chômage de 2,6% et un nombre de demandeurs d'emploi s'élevant à 4.899 personnes. Lors de la conférence de presse, les responsables de l'Adem ont également fourni des précisions sur la provenance géographique des demandeurs

d'emploi: 91% des demandeurs sont originaires de l'Union européenne et 42% de tous les demandeurs d'emploi ont la nationalité luxembourgeoise.

Parmi les demandeurs d'emploi, et plus particulièrement les chômeurs de longue durée, nombreux sont ceux qui ont un faible niveau de formation. D'où l'initiative de l'Adem de proposer des mesures de formation continue qui sont en adéquation avec les besoins exprimés par les entreprises. Par ailleurs, le suivi dont bénéficie chaque demandeur d'emploi, tient compte de la situation spécifique de celui-ci. A cet effet, l'Adem a mis en place un plan d'encadrement psycho-social.

En ce qui concerne les mesures pour l'emploi, les responsables de l'Adem ont signalé une augmentation de 9,8% des bénéficiaires de ces mesures. Autre progression relevée lors de la conférence de presse: celle du travail intérimaire qui permet aux entreprises de "pallier leur manque de personnel sur un marché de l'emploi en pleine pénurie de main-d'œuvre qualifiée".

Madame Marie-Josée Jacobs, M. François Biltgen et M. Luc Frieden informent sur la régularisation des sans-papiers

9 mai 2001

Lors d'une conférence de presse conjointe, les ministres de la



Lors d'une conférence de presse commune, MM. Frieden et Biltgen ainsi que Madame Jacobs fournissent des détails sur la régularisation des sans-papiers

Justice, M. Luc Frieden, du Travail, M. François Biltgen, et de la Famille, Madame Marie-Josée Jacobs, ont informé sur la régularisation des sans-papiers.

A la suite du débat parlementaire sur les sans-papiers du 14 mars 2001, le gouvernement a décidé de procéder à la régularisation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière et séjournant sur le territoire national.

Cette régularisation comporte deux volets distincts: d'une part une régularisation par le travail et d'autre part une régularisation pour des raisons humanitaires.

La régularisation s'opère suivant les dispositions de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers, le contrôle médical des étrangers et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère.

Le ministre du Travail a distingué deux catégories de personnes à

régulariser, à savoir les sans-papiers proprement dit et les demandeurs d'asile.

Dans la première catégorie, il s'agit de faire la distinction entre les sans-papiers qui résident de façon ininterrompue au Grand-Duché de Luxembourg depuis le 1er juillet 1998 au moins et ceux qui résident de façon ininterrompue au Grand-Duché de Luxembourg depuis le 1er janvier 2000 au moins. Parmi cette dernière catégorie, il s'agit de faire la différence entre d'une part, les personnes qui disposent depuis le 1er janvier 2000 au Grand-Duché de Luxembourg d'un emploi stable et sont affiliées ou non à la sécurité sociale luxembourgeoise et d'autre part, les personnes pouvant faire valoir des conditions sociales (maladie ou descendance directe d'une personne disposant d'une carte d'identité d'étranger luxembourgeoise ou d'une carte d'identité luxembourgeoise).

En ce qui concerne la deuxième catégorie, le ministre François Biltgen a distingué entre les demandeurs d'asile qui ont fait leur demande avant le 1er juillet 1998 et les demandeurs d'asile qui sont présents sur le territoire luxembourgeois depuis le 1er janvier 2000 au moins et qui appartiennent à une minorité ethnique du Kosovo.

Ne peuvent pas être régularisées les personnes qui tombent dans l'une des catégories suivantes:

1. Celles ayant par leur comportement porté gravement atteinte à l'ordre public.
2. Celles ayant fait usage de documents faux ou falsifiés.
3. Celles entrées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en qualité d'étudiant/e, de stagiaire, d'apprenti/e, d'artiste de cabaret.
4. Celles détachées au Grand-Duché de Luxembourg pour l'exécution d'une mission ou d'un travail déterminé.

Les procédures de régularisation se font par le biais d'une procédure administrative sur la base des critères retenus par le gouvernement. Dans ce contexte, le ministre François Biltgen a expliqué que le gouvernement a essentiellement retenu deux procédures: l'une consistant à contacter individuellement les personnes qui sont demandeurs d'asile (ce qui d'ores et déjà a été fait) et celles qui sont affiliées à la sécurité sociale luxembourgeoise, l'autre exigeant que les personnes concernées se mani-

festent auprès des autorités compétentes.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a expliqué que le gouvernement luxembourgeois a opté pour la procédure administrative du fait que cette procédure donne lieu à une régularisation plus rapide et permet une plus grande flexibilité.

Concrètement, le début de la campagne de régularisation est prévu pour le 15 mai 2001. A partir de cette date, les personnes concernées disposent d'un délai allant jusqu'au 13 juillet 2001 pour introduire leur demande auprès d'un Service commun du ministère du Travail et de l'Emploi, du ministère de la Justice et du ministère de la Famille, créé spécifiquement à cet effet. Les demandes de régularisation seront examinées par un comité de hauts fonctionnaires issus des trois ministères concernés. La plate-forme pour

la régularisation des sans-papiers peut y déléguer un observateur.

La régularisation des sans-papiers par le travail se fait en étroite collaboration avec la Fédération des artisans, la Chambre de l'agriculture et l'Horesca qui représentent les secteurs qui sont les plus concernés par le manque de main-d'œuvre. Ces fédérations professionnelles veilleront à orienter les personnes concernées par la régularisation vers les postes vacants dans les secteurs respectifs.

Présentation du Plan d'action national (PAN) en faveur de l'emploi

16 mai 2001

Le ministre du Travail et de l'Emploi, M. François Biltgen, a exposé lors d'une conférence de



M. Biltgen présente les nouvelles orientations du Plan d'action national en faveur de l'emploi

presse le Plan d'action national (PAN) en faveur de l'emploi 2001.

Les nouvelles orientations en matière d'emploi se concentrent autour de quatre lignes directrices: améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, promouvoir l'esprit d'entreprise, augmenter la capacité d'adaptabilité des entreprises et développer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le PAN emploi 2001 s'inscrit dans la lignée d'une conjoncture économique favorable pour le Luxembourg qui a connu une forte croissance en l'an 2000 (l'emploi national a progressé de 5,5% en 2000 et le chômage a diminué pour atteindre un taux de 2,6%).

En matière de lutte contre le chômage, le premier pilier du PAN 2001 vise à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'identification précoce de leurs besoins et par un encadrement personnalisé visant à faire valoir leur compétences.

Pour ce faire, l'Adem s'engage à moderniser ses services en proposant notamment une meilleure gestion des files d'attente au sein de sa structure, en mettant sur pied un archivage électronique de documents et en créant un "job club" qui conseillera et orientera les personnes en quête d'un emploi.

L'administration de l'Emploi est également en train de préparer une révision des mesures en faveur de l'emploi des jeunes,

notamment dans le secteur public. En vue de leur (ré)intégration sur le marché du travail, ceux-ci bénéficieront de l'aide d'un tuteur chargé de les encadrer et de les assister dans leurs démarches. Il est par ailleurs proposé de réduire la durée des ces mesures en faveur de l'emploi des jeunes de 12 à 9 mois, ceci afin de mobiliser le jeune dans la recherche d'un emploi.

Diverses mesures ont également été proposées dans le but d'accroître la flexibilité des demandeurs d'emploi. Un des dispositifs proposés vise à modifier la législation relative à l'indemnité du chômage afin de mieux prendre en compte la situation familiale des demandeurs, en particulier celle des femmes. Ainsi, en cas de participation à une formation ou un séminaire dispensé par l'Adem, l'Etat prendrait en charge les frais de voyage, voire la garde des enfants.

Enfin, les modalités et conditions d'attribution d'aide à la création d'entreprises seront harmonisées.

Le second volet présenté a trait à l'esprit d'entreprise. Dans le souci de dynamiser l'économie de la Grande Région, des efforts seront menés afin de maintenir un environnement fiscal favorable et d'endiguer la concurrence déloyale en luttant contre le travail non déclaré, le dumping social et les entraves rencontrées par les entreprises luxembourgeoises à l'étranger.

Le troisième pilier est consacré à l'adaptabilité des entreprises. Il s'agit notamment d'élaborer une stratégie d'"apprentissage tout

au long de la vie". Ce dispositif comprend une série de lois relatives à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage des adultes (cours de recyclage et d'initiation aux réalités professionnelles). Dans ce contexte, le e-learning et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le domaine de l'enseignement seront encouragés.

Pour conclure, le dernier volet du PAN 2001 traite de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Le taux d'emploi au Luxembourg montre un accroissement net de la présence des femmes sur le marché du travail: de 1996 à 1999, ce taux est passé de 46.4% à 52.5%, grâce surtout à l'embauche de femmes de nationalité étrangère.

Ce volet évoque, entre autres, la nécessité de mener des actions de sensibilisation au sein des entreprises du secteur privé. Il fait état de la volonté d'intégrer le principe d'égalité des chances dans les conventions collectives et de permettre aux femmes de concilier davantage vie professionnelle et vie privée.

M. François Biltgen
présente le
programme
d'initiative
communautaire
EQUAL

26 juin 2001

Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté le 26 juin 2001 le

programme d'initiative communautaire (PIC) EQUAL.

EQUAL s'inscrit dans le cadre d'une stratégie adoptée par l'Union européenne afin de créer plus d'emplois, de favoriser de meilleurs emplois, mais également de faire en sorte que personne ne soit privé de l'accès à ces emplois.

Financée par le Fonds social européen, cette initiative permettra d'expérimenter de nouveaux moyens de lutte contre les discriminations et les inégalités dont peuvent être victimes tant les personnes sur leur lieu de travail que celles qui cherchent un emploi. Elle fournira un cadre expérimental pour tester de nouvelles idées susceptibles de modifier les politiques et les pratiques futures dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Au niveau du Luxembourg, le programme se limitera à deux des quatre priorités fixées à l'échelle communautaire. Ainsi les autorités luxembourgeoises co-financeront des actions visant les objectifs suivants: favoriser la capacité d'insertion professionnelle et encourager l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Lors de la conférence de presse, M. Biltgen a expliqué ce choix. La première mesure a été retenue, selon M. Biltgen parce que le Luxembourg a besoin d'actions novatrices dans le domaine de l'exclusion sociale touchant à la toxicomanie, à la délinquance, à l'absence de domicile fixe et à d'autres phénomènes qui concernent les chômeurs/demandeurs d'emploi

extrêmement éloignés du marché de l'emploi. L'autre priorité a été retenue car elle vise à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et familiale, toujours en vue d'une réintégration professionnelle.

A ces deux priorités, viennent s'ajouter deux priorités supplémentaires et obligatoires, visant notamment à faciliter l'intégration des demandeurs d'asile. Dans ce contexte, le Luxembourg a choisi d'augmenter l'employabilité des demandeurs d'asile dans l'optique du retour et, le cas échéant, d'intégration définitive au Luxembourg.

M. Biltgen a tenu à préciser que le programme EQUAL s'insère parfaitement dans la politique nationale de l'emploi parce que les mesures retenues de part et d'autre sont parfaitement cohérentes. Il a par ailleurs expliqué que compte tenu des ressources dont dispose le Luxembourg, de son faible taux de chômage ainsi que de sa capacité de création d'emplois, le pays peut concentrer ses efforts sur les besoins des exclus.

Pour le Luxembourg, le budget global alloué au programme s'élève à 8,8 millions d'euros, dont 4,4 millions proviendront du secteur public et 4,4 millions de l'Union européenne.

Le ministère du Travail et de l'Emploi a lancé un appel à proposition dans le cadre duquel peuvent être soumises des mesures en vue d'un cofinancement. Une cellule spécialement créée assurera le suivi des projets.

Présentation du déroulement des grands chantiers autour de la Place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg

21 mai 2001

En présence de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre des Travaux publics, les responsables du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg ont présenté à la presse le futur déroulement des grands chantiers autour de la Place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg.

Les travaux commenceront en juin 2001 et devraient être achevés fin 2004.

Les plans prévoient la construction de parkings, d'une salle de concert, d'un hôtel, de deux tours de dix-neuf étages, l'extension de l'actuel centre de conférences ainsi que l'aménagement des routes et de la Place de l'Europe proprement dite. Le coût total des travaux s'élève à 10.492 milliards de francs luxembourgeois.

Selon M. Fernand Pesch, président du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg, la nouvelle Place de l'Europe représente un "défi qui se mesurera non seulement à l'aune de la réussite de la complexité de cette entreprise mais également à son résultat final".

Cette place sera un nouveau centre prestigieux pour le Luxembourg et le Kirchberg, reflet d'une conception

urbaine résolument tournée vers l'avenir avec ses bâtiments institutionnels et culturels d'architecture contemporaine qui

s'articulent autour des bâtiments existants que sont le *Héichhaus* et le Bâtiment Schuman".

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: Les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique "Actualités". Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection est faite dans l'optique de donner au lecteur un simple aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

> 5 AVRIL 2001

1 3 8

Rapport intermédiaire concernant le plan sectoriel "lycées"

La ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Anne Brasseur a présenté aux membres du gouvernement le rapport intermédiaire concernant le plan sectoriel "lycées". Ce rapport fait état de l'infrastructure existante, voire en construction, des établissements d'enseignement secondaire classique et technique classiques et techniques et, en tenant compte de l'évolution démographique, préconise une nouvelle approche afin de faire face aux futurs besoins dans ce domaine. Ainsi, six principes ont été retenus par le gouvernement:

- 1) L'espace scolaire sera subdivisé en quatre pôles: Nord, Sud, Centre et Est. Dans chaque pôle sont offerts l'ensemble des formations qui ne sont pas soumises à des contraintes de rareté. En ce qui concerne les autres formations, elles sont intégrées dans le pôle affichant la demande la plus importante; par la suite, au fur et à mesure que la demande augmentera, elles pourront être offertes dans un autre pôle.

- 2) Dans une première phase, la nécessité est apparue de construire de nouveaux lycées dans la zone de Rédange-sur-Attert (avec internat), dans le pôle de l'Est et sur le site Belval dans le Sud, de même qu'une deuxième école européenne.
- 3) Il est également prévu de déplacer un certain nombre d'établissements scolaires existants.
- 4) La recherche d'un site unique capable de pourvoir à l'agrandissement du Lycée technique d'Ettelbruck, le déplacement de l'annexe d'Ettelbruck du Lycée technique pour Professions de Santé et la reconstruction de l'internat d'Ettelbruck.
- 5) Les effectifs des lycées devraient être limités à environ 1.100 élèves, ceux des lycées techniques à environ 1.500 élèves.
- 6) La nouvelle organisation sera tributaire de l'introduction d'un principe d'inscription prioritaire, c'est-à-dire que tout élève désirant s'inscrire dans une classe de la division ou du cycle inférieur dans un lycée à proximité de son domicile bénéficiera d'un droit de priorité. Si la demande dépasse la capacité d'accueil du lycée, le directeur refusera les candidats dont le domicile se trouve plus près d'un autre établissement du même ordre d'enseignement.

Construction d'une liaison avec la Sarre

Sur présentation de Madame la ministre des Travaux publics, l'avant-projet de loi relatif à la construction d'une liaison avec la Sarre a été adopté. L'élaboration de ce nouveau projet de loi dans le contexte de la construction de la liai-

son routière rapide vers la Sarre s'explique du fait de l'ouverture d'une procédure d'infraction par la Commission européenne pour application insuffisante de la directive modifiée de 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

Deux démarches ont été définies comme nécessaires pour régulariser la construction d'une liaison routière avec la Sarre: tout d'abord l'organisation d'une procédure de consultation du public dans les communes concernées, démarche qui a été effectuée en septembre 2000; ensuite, l'élaboration du nouveau projet de loi détaillé autorisant la construction de l'autoroute vers la Sarre qui constituera, après son adoption par la Chambre des députés, un acte législatif national spécifique au sens de la directive européenne modifiée de 1985.

Accessibilité des lieux ouverts au public

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs a présenté un avant-projet de règlement grand-ducal portant exécution des articles 1 et 2 du projet de loi sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.

Adoptée le 15 février 2001 par la Chambre des députés, cette loi dispose que toute autorisation de construire ou de rénover un immeuble, une installation ou un espace public, appelé lieu ouvert au public, est soumise à l'obligation du respect des exigences techniques dites d'accessibilité.

Le présent projet de règlement grand-ducal vise à arrêter les exigences techniques d'accessibilité, à déterminer la liste des lieux concernés par la loi ainsi que les fonctions accessibles au public et à fixer des règles élémentaires pour toutes les inscriptions et signalisations de ces lieux, notamment par la standardisation de la signalisation et des inscriptions nécessaires pour promouvoir l'orientation de tout usager d'un bâtiment. Le règlement détermine également

les fonctions des bâtiments que le public doit pouvoir utiliser en parfaite égalité et de façon autonome.

Création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Mamer

Le gouvernement a approuvé en première lecture un amendement concernant le projet de loi portant création d'un établissement d'enseignement secondaire technique à Mamer, actuellement en instance devant le Conseil d'Etat et la Chambre des députés.

Cet amendement concerne l'intégration dans le projet de loi d'une dépense supplémentaire occasionnée par la modification du programme de construction, dans le but d'offrir au futur lycée technique Josy Barthel une gamme complète de formations techniques et professionnelles, notamment les formations aux métiers du bâtiment.

Par ailleurs, la réalisation d'un chemin pour piétons et cyclistes vers la voie ferrée, de places de stationnement et d'aménagements extérieurs supplémentaires s'est révélée indispensable. Le projet d'amendement sera soumis aux avis internes d'usage.

> 27 avril 2001

Accord cinématographique entre le Luxembourg et la France

Le gouvernement a approuvé le projet de loi portant approbation de l'accord cinématographique entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République française. En créant un cadre juridique propice aux collaborations entre producteurs luxembourgeois et français, cet accord permettra de tisser des liens plus étroits entre

les secteurs de la production audiovisuelle des deux pays, donnant lieu ainsi à des opportunités plus variées de financement pour les productions, mais aussi à des possibilités d'échanges mutuels en matière de promotion, de formation d'artistes et de techniciens luxembourgeois, ainsi que de distribution d'œuvres franco-luxembourgeoises sur le réseau de salles et lors de festivals cinématographiques.

> 4 mai 2001

Protection des enfants et coopération en matière d'adoption internationale

Le conseil de gouvernement a fait sien le projet de loi portant approbation de la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, modifiant certaines dispositions du Nouveau code de procédure civile et introduisant l'article 367-2 au code pénal. La Convention de La Haye sur l'adoption d'enfants en provenance de l'étranger fut signée par le Luxembourg en juin 1995. Avant de pouvoir la ratifier, le législateur luxembourgeois a d'abord dû adapter la législation interne quant à la mise en place d'un système obligatoire d'intermédiaires agréés en matière d'adoption, ce qui s'est fait notamment par la loi du 31 janvier 1998 qui porte agrément des services d'adoption et qui définit les obligations qui leur incombent.

Les principaux objectifs de la Convention de La Haye sont la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect de ses droits fondamentaux, la prévention des abus tels que l'enlèvement, la vente ou la traite des enfants et la reconnaissance dans les Etats contractants des adoptions réalisées selon la Convention. Elle prévoit par ailleurs certaines garanties pour que les adoptions internationales aient lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mettant en place un système de coopération internationale pour obtenir dans les Etats contractants la reconnais-

sance des adoptions conformes à la Convention. Les conditions des adoptions internationales sont à vérifier par les autorités compétentes et dans l'Etat d'origine et dans l'Etat d'accueil. Au Luxembourg, les autorités judiciaires ont été désignées comme autorités compétentes. De même, la Convention met en place un système d'autorité centrale: le Luxembourg désigne comme autorité centrale le ministère de la Famille, et confirme ainsi une situation de fait existante, alors que ce département assume depuis plusieurs années déjà une mission analogue d'organisme centralisateur, assurant certaines fonctions et responsabilités en matière d'adoptions internationales.

Classement du Monument du Souvenir

Sur proposition de la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Erna Hennicot-Schoepges, le Gouvernement s'est déclaré en faveur du classement du Monument du Souvenir, dénommé "Gëlle Fra", en tant que monument national; en effet, le monument présente indéniablement un intérêt public du point de vue historique et artistique, tel qu'exigé par la législation applicable. La demande de classement comme monument national vient d'être formulée par l'Association des anciens combattants de la guerre 1939-1945 et des forces des Nations unies, fait générateur qui a permis aux autorités d'agir sur ce point.

(voir également article page 119)

Introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité

Le projet de règlement grand-ducal concernant l'introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité a été approuvé.

Le but de ce fonds de compensation est de répartir équitablement entre tous les distributeurs et, partant, entre tous les consommateurs finaux, les surcoûts engendrés par la production d'électricité sur base de sources d'énergie renouvelables ou par la cogénération, production revenant actuellement plus chère aux distributeurs d'électricité que celle issue par exemple des grandes centrales nucléaires ou fossiles.

Le fonds de compensation a en outre l'avantage de promouvoir les énergies renouvelables et la cogénération dans un environnement libéralisé et concurrentiel.

Précisons que la contribution au fonds de compensation ne crée pas de charge nouvelle ni pour les entreprises, ni pour les consommateurs privés, étant donné qu'avant la mise en vigueur de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité, les prix de l'électricité tenaient déjà compte - mais de manière non transparente - des surcoûts engendrés par l'achat de l'électricité au Luxembourg à partir de sources d'énergie renouvelables. Désormais ces surcoûts seront rendus visibles pour chaque consommateur d'électricité étant donné que la contribution au fonds de compensation sera indiquée séparément sur la facture d'électricité.

Les entreprises perçoivent les contributions individuelles de leurs clients pour le compte de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR), qui est en charge de la surveillance du marché de l'électricité luxembourgeois. Pour l'année 2001, l'ILR a retenu une contribution fixe et mensuelle au fonds de compensation de 11 centimes par kWh consommé.

Mission d'Administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK)

Le conseil de gouvernement a approuvé le détachement d'un agent de probation du Service central d'Assistance sociale en tant qu'expert auprès de la Mission d'Administration Intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), pour une

durée de six mois, à partir du 1er juin 2001. Le Luxembourg sera ainsi en mesure de contribuer à la mise en place au Kosovo d'un système judiciaire répondant aux exigences d'un État de droit, domaine où l'on constate encore des carences considérables au Kosovo.

> 11 mai 2001

Accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté flamande et la Région flamande

Le projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Communauté flamande et la Région flamande, signé à Bruxelles, le 15 décembre 2000 a été approuvé. Par cet accord - qui suit l'accord similaire conclu entre le Luxembourg et la Communauté wallonne et la Région wallonne du 6 mai 1999 -, le gouvernement luxembourgeois a tenu compte de l'évolution constitutionnelle en Belgique depuis mai 1993 avec la transformation du Royaume en Etat fédéral comprenant trois régions: flamande, wallonne (y compris le territoire germanophone) et bruxelloise.

Le présent accord de coopération tient compte en outre des nombreux liens historiques, politiques et économiques qui sont à la base d'une véritable relation de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région flamande. Cet accord de coopération est de nature globale et prend la forme d'un accord-cadre à travers lequel - dans le respect des limites des compétences arrêtées dans la législation belge - les relations futures entre le Grand-Duché d'une part, et la Région et la Communauté flamandes d'autre part, peuvent se développer. Les domaines de coopération auxquels il s'applique sont multiples (économie, sciences, technologie, enseignement, culture, jeunesse, santé, environnement, infrastructures, communications, agriculture, emploi, formation professionnelle, sports et

médias) permettant de traiter d'un large éventail de sujets d'intérêt commun.

Les dispositions prévues dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la recherche scientifique (relations inter-universitaires, échanges de boursiers...) se situent dans la lignée de l'accord culturel de 1967 entre le Luxembourg et la Belgique, tout en offrant, sur certains points, des possibilités de coopération plus extensives. Les projets concrets de coopération au titre de cet accord seront arrêtés au sein d'une commission mixte d'experts, se réunissant au moins une fois tous les deux ans.

Protection des salariées enceintes, accouchées et allaitantes

Le conseil de gouvernement a discuté des suites à donner à l'avis du Conseil d'Etat relatif au projet de loi N° 4661 concernant la protection des salariées enceintes, accouchées et allaitantes. Le projet de loi, qui transpose une directive européenne sur la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité des travailleuses, a été déposé à la Chambre des Députés en avril 2000. L'avis du Conseil d'Etat date du 27 mars 2001 et propose, entre autres, des amendements concernant le champ d'application de la future loi en l'étendant aux femmes indemnisées et concernant la nouvelle procédure de mise à pied en cas de faute grave dans le chef de la femme enceinte ou accouchée. Le Conseil a noté que l'adoption du projet de loi en examen requiert une certaine urgence du fait que la Commission européenne a adressé un avis motivé au Luxembourg.

Mission d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) aux élections législatives en Albanie

Le gouvernement a arrêté le principe d'une participation luxembourgeoise à la mission d'ob-

servation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) aux élections législatives en Albanie, le 24 juin 2001. La participation de 10 observateurs en provenance du Luxembourg est envisagée.

La profession d'ergothérapeute

Le gouvernement en conseil a adopté un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant pour la profession de l'ergothérapeute:

- 1) les études en vue de l'obtention du diplôme d'ergothérapeute,
- 2) les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers
- 3) les modalités d'exercice de la profession d'ergothérapeute.

Le projet a pour objet de fixer le cadre juridique, de déterminer les modalités de formation, de fixer les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers et de fixer les modalités d'exercice de la profession d'ergothérapeute. Par définition, l'ergothérapie est une méthode de prise en charge des bénéficiaires de soins qui s'applique dans les domaines des soins, de la rééducation, de la réadaptation, de la prévention et du conseil. Elle s'adresse à des personnes présentant une déficience, un dysfonctionnement, une incapacité ou un handicap de nature physiologique, sensorielle, psychique, intellectuelle et associée. L'ergothérapeute agit à deux niveaux, notamment celui de la personne et celui de l'environnement. Le règlement grand-ducal prévoit une durée minimale de 3 années de formation post-secondaire ainsi que des matières obligatoires et des stages devant faire partie de la formation de l'ergothérapeute. Au cas où un diplôme étranger d'ergothérapeute ne répondrait pas à ces exigences, son détenteur pourra se voir imposer soit une épreuve d'aptitude, soit un stage d'adaptation, soit l'obligation de fournir la preuve d'une expérience professionnelle licite.

Nominations

Le conseil a retenu deux nominations:

- après avoir entendu le rapport du ministre de l'Intérieur, le gouvernement a décidé de soumettre au chef de l'Etat la nomination de M. Pierre Reuland, premier commissaire divisionnaire de police, à la fonction de directeur général de la Police grand-ducale;
- suite à la proposition de la ministre de l'Education nationale, la nomination à la fonction de directeur adjoint de l'Education différenciée de M. Pierre Backes, pédagogue à l'Institut d'études éducatives et sociales, sera présentée à la sanction souveraine.

> 18 mai 2001

Institution d'un Conseil supérieur de l'éducation nationale (CSEN)

Le gouvernement en conseil a adopté l'avant-projet de loi portant institution d'un Conseil supérieur de l'éducation nationale (CSEN) qui dotera la ministre de l'Education nationale d'un organe consultatif pour l'examen des problèmes se rapportant aux grandes orientations du système éducatif, chargé de l'élaboration de concepts d'instruction, d'éducation et de formation initiale et continue.

Ce Conseil devra jouer un rôle important dans le dialogue entre les différents partenaires scolaires (parents, élèves, enseignants, autorités, monde économique, social et associatif) qui y seront représentés de façon équilibrée. Il participera également aux activités du Réseau européen des Conseils d'éducation. Il est utile de noter qu'un Conseil supérieur de l'éducation nationale, dont font partie des représentants de tous les secteurs existe déjà depuis des années, ceci sur la base du règlement ministériel du 2 avril 1963. Or, ce Conseil supérieur n'avait pas

de base légale et la limitation statutaire de ses attributions ne lui a pas permis de tenir suffisamment compte de l'interdépendance réelle des problèmes du monde éducatif. Le présent projet vise donc à remédier à cette situation.

La situation de revenu des personnes handicapées

A été adopté un avant-projet de loi concernant la situation de revenu des personnes handicapées portant:

1. réglementation du travail des personnes handicapées dans les ateliers protégés et modification de la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés,
2. création d'un droit à un revenu pour personnes gravement handicapées,
3. création d'un Conseil supérieur des personnes handicapées.

Ce projet porte tout d'abord sur la réglementation du travail des personnes handicapées dans les ateliers protégés par modification de la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés: il est prévu d'étendre le champ d'application à toute personne handicapée qui peut exercer un minimum de travail productif dans les conditions de travail adaptées d'un atelier protégé. La rémunération du travailleur handicapé sera fonction de son aptitude et de son engagement à participer régulièrement au travail et aux activités proposés par l'atelier protégé. Dans le souci de régler le travail protégé des personnes handicapées au-delà de la seule question de rémunération, le présent projet de loi se propose de conférer aussi le statut de salarié à toute personne handicapée occupée dans un atelier protégé. Les travailleurs bénéficieront ainsi des droits liés au statut du salarié et des mesures de protection prévues par la législation afférente. Quant à la subvention par l'Etat à des ateliers protégés, le présent projet de loi consacre la pratique actuelle qui consiste à accorder aux dites structures une par-

ticipation à leurs frais de fonctionnement et de salaires. Il est notamment proposé d'augmenter la limite supérieure de cette participation de l'Etat qui se situerait dorénavant entre 40% et 100%, en fonction de la gravité du handicap du travailleur concerné.

Le deuxième titre du présent projet de loi, la création d'un revenu pour personnes gravement handicapées, est complémentaire du premier titre dans la mesure où il prévoit un revenu minimum pour les personnes qui, du fait de la gravité de leur handicap, sont dans l'impossibilité de gagner leur vie sur le marché du travail ordinaire ou dans un atelier protégé. Les deux mesures visant l'introduction de revenus pour personnes handicapées aura un coût total de 370 à 400 millions de LUF par an.

Le troisième titre du présent projet de loi stipule la création d'un Conseil supérieur des personnes handicapées qui vise à conférer un cadre légal audit Conseil qui fonctionne à l'heure actuelle sur la seule base d'un règlement ministériel. Ces mesures s'inscrivent dans la politique du gouvernement de lutter contre l'exclusion sociale.

1 4 4

> 25 mai 2001

Programme pour l'habitat

Les membres du gouvernement ont analysé et adopté le rapport national du Grand-Duché de Luxembourg concernant l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du programme pour l'habitat, élaboré en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations unies à New York en juin 2001, intitulée "ISTANBUL +5".

Ce programme national répond aux conclusions de la deuxième conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II), qui s'est tenue en 1996 à Istanbul et qui a reconnu que des politiques, des stratégies et des actions plus intégrées et plus participatives étaient

nécessaires pour rendre les communautés et les villes plus saines, plus sûres et plus équitables. À ce titre, Habitat II a arrêté le "Programme pour l'habitat", qui fut ensuite adopté par 171 Etats, dont le Grand-Duché de Luxembourg.

Ce programme établit notamment la bonne gouvernance urbaine comme une condition essentielle au développement urbain durable et renforce le concept de l'accès au logement.

Le rapport national luxembourgeois vise à présenter les politiques, stratégies et actions du Grand-Duché quant aux éléments clés tels que définis par le Centre des Nations unies pour les établissements humains, à savoir: le logement, le développement social et l'élimination de la pauvreté, la gestion environnementale, le développement économique, la gouvernance, la coopération internationale et les actions et initiatives futures pour le développement du logement.

Dans le contexte de ce dernier point, le gouvernement luxembourgeois entend mettre en place un nouvel outil, le "Carnet de l'habitat" qui établit pour chaque logement ancien l'impact et le coût d'assainissement et ce également d'un point de vue écologique ainsi que les aides étatiques à l'exécution des travaux.

Ce carnet aura pour but de promouvoir: a) la restauration et la conservation du patrimoine immobilier existant, b) la création d'emplois, c) la réalisation d'économies d'énergies et d) le développement du secteur du logement. L'introduction de ce "Carnet de l'habitat" est prévue pour la fin de l'année en cours.

> 1er juin 2001

Navire de transport stratégique

Le 1er juin 2000, le conseil de gouvernement du Luxembourg et le conseil des ministres de la Belgique ont approuvé simultanément deux dossiers qui leur ont été soumis par les Ministres de la Défense respectifs. Il s'agit d'une part de l'achat

par la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg d'un navire de transport stratégique en vue de son exploitation en commun ultérieure et d'autre part de l'acquisition de 8 avions de transport du type A400M, dont 7 pour la Belgique et 1 pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Cette nouvelle capacité de transport stratégique pourra être engagée pour des opérations militaires, la gestion de crises et les actions humanitaires. Les textes des accords bilatéraux et multilatéraux nécessaires à cet effet ont été approuvés en même temps. En effet, lors de la visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker en Belgique les 15 et 16 mai 2001, les gouvernements luxembourgeois et belge étaient convenus d'inscrire la question conjointement et de façon parallèle à l'ordre du jour du conseil de gouvernement à Luxembourg et du conseil des ministres à Bruxelles le 1er juin 2001. Ces décisions soulignent une fois de plus l'intensification des relations bilatérales que le Luxembourg entretient avec la Belgique et montrent la volonté des deux pays de participer de manière significative au renforcement des capacités de l'Union européenne.

(voir également article page 119)

Reconduction de la Convention Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)

Le gouvernement en conseil a préparé la reconduction de la Convention Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). Vu que le volet concernant l'association monétaire entre le Luxembourg et la Belgique disparaîtra avec l'arrivée de l'euro, la nouvelle Convention concerne essentiellement le volet accises et engendre des changements sur les points suivants:

- la clé de répartition des accises sera dorénavant adaptée tous les ans au lieu de tous les deux ans;
- les agriculteurs luxembourgeois disposant de terres agricoles sur le territoire belge seront imposés de la même manière que les agriculteurs belges;

- la clause dite de Martelage concernant les accises sur les boissons alcooliques sera abolie, l'impact budgétaire de cette décision étant réparti sur trois ans;
- une formule permettra à la Belgique de prélever sur sa part des accises communes un montant de 15 millions d'euros pour l'affecter au financement des communes belges dont un nombre significatif de résidents exercent leur activité professionnelle principale au Grand-Duché de Luxembourg.

Institution d'un groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique

Un arrêté du gouvernement en conseil portant institution d'un groupe permanent d'encadrement psycho-traumatologique a été approuvé. À la suite de la prise d'otages de Wasserbillig du 31 mai 2000, le gouvernement a reconnu la nécessité de mettre en place une unité instituée formellement pour l'encadrement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique à moyen et à long terme de victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. Outre cette mission d'encadrement, l'unité a notamment les missions suivantes:

- secourir l'unité de support psychologique, ceci à la demande des instances compétentes;
- collaborer à l'élaboration de programmes d'intervention;
- veiller à la formation continue de ses membres.

Le groupe comprend des experts qui se qualifient pour cette mission par:

- leur formation professionnelle dans les domaines de la médecine, de la psychologie, de la pédagogie, du travail social ou des soins;
- leur formation complémentaire sur les plans de la psychiatrie, de la psycho-thérapie, de la médiation ou de la victimologie;

- leur compétence en matière de psycho-traumatologie ou leur expérience de travail social et pédagogique dans des situations particulièrement difficiles.

Les membres du groupe sont nommés par le gouvernement en conseil sur proposition du ministre ayant dans ses attributions la Famille, sur avis préalable des employeurs respectifs.

Groupe de travail chargé de veiller à l'implantation d'antennes de réseaux publics de communications (GSM, UMTS)

Le gouvernement en conseil a décidé de créer un groupe de travail chargé de veiller à l'implantation d'antennes de réseaux publics de communications (GSM, UMTS) et composé de représentants des ministres de l'Economie, de l'Intérieur, des Communications et de l'Environnement.

1 4 6

> 14 juin 2001

Commission de médiation (loi sur le surendettement)

Le conseil de gouvernement a adopté un projet de règlement grand-ducal portant organisation et fonctionnement de la Commission de médiation, dans le cadre de la loi sur le surendettement.

Le texte a principalement pour objet de préciser l'organisation et le fonctionnement de la Commission de médiation. Celle-ci aura pour fonction l'analyse et l'approbation des projets de plans conventionnels de redressement qui lui sont soumis par le Service d'information et de conseil en matière de surendettement, voire d'en constater la caducité. Elle pourra également proposer une assistance sur le plan social, éducatif ou de la gestion des finances des

personnes surendettées. Nommée pour des mandats renouvelables de trois ans, la Commission de médiation est composée de 6 membres: deux représentants de l'Etat, deux personnes désignées en fonction de leurs compétences dans le domaine de la lutte contre le surendettement et deux personnes désignées en fonction de leurs compétences en matière de prêts aux particuliers.

Gestion des permis de conduire

Sur proposition du ministre des Transports, le gouvernement s'est déclaré d'accord avec le principe de transférer à la Société nationale de contrôle technique les tâches administratives de la gestion des permis de conduire, moyennant indemnisation de la SNCT.

Ce transfert fera l'objet d'un contrat entre l'Etat et la SNCT à approuver par le biais d'un règlement grand-ducal. Dans ce contexte, le conseil de gouvernement a également marqué son accord:

- avec l'amendement du projet de loi portant approbation du Traité sur un système d'information européen concernant les véhicules et les permis de conduire (EUCARIS),
- ainsi qu'avec le projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'agrément des examinateurs chargés de la réception des permis de conduire, d'une part pour créer une base légale appropriée pour déléguer à la SNCT la gestion des tâches administratives relevant de la gestion des immatriculations d'automobiles et des permis de conduire, et d'autre part, pour autoriser la réception des examens de conduire par des personnes autres que des agents de l'Etat.

Un avant-projet de loi est en préparation pour autoriser la mise à disposition de la SNCT des examinateurs en poste. La mise en œuvre du projet dans son ensemble est prévue à partir du 1er janvier 2002.

Code de la route

Le conseil de gouvernement a marqué son accord avec deux projets de règlement grand-ducal, qui entreront en vigueur à partir du 1er août 2001, qui prévoient entre autres plusieurs amendements du Code de la route avec des répercussions concrètes à intérêt direct pour la population routière, à savoir:

- Conformément au programme de coalition d'août 1999, il sera interdit à partir du 1er août 2001 de téléphoner au volant, sauf recours aux équipements "mains libres". L'utilisation par un conducteur du téléphone sera interdite dès que le véhicule est en mouvement, le conducteur n'étant autorisé à lâcher d'une main le volant ou le guidon que pour déclencher ou pour arrêter la communication. Pendant la communication et l'écoute, l'équipement doit permettre de garder les deux mains au volant ou au guidon. Les infractions seront punies d'un avertissement taxé de LUF 3.000.
- Le mode de signalisation des véhicules de la police grand-ducale et des douanes sera désormais réglementé dans le Code de la route interdisant à autrui d'imiter cette signalisation sur les véhicules privés.
- En vue de pouvoir participer à des convois officiels bénéficiant (souvent pour des raisons de sécurité) de la priorité aux intersections, les voitures officielles du gouvernement pourront dorénavant être munies d'un feu bleu clignotant, et d'un klaxon à deux tons lorsqu'elles sont conduites par les chauffeurs du garage du gouvernement.
- L'interdiction de stationner sur les arrêts d'autobus ou de s'arrêter le long de la route de sorte à y gêner l'accès et la sortie des autobus ou l'embarquement ou la descente des voyageurs sera clarifiée. La non-observation de cette règle est sanctionnée par un avertissement taxé de LUF 2.000.
- De nouvelles règles sont arrêtées pour la pose des signaux routiers.

Circulation cycliste

De plus, le conseil de gouvernement a adopté deux projets de règlement grand-ducal concernant la circulation cycliste: l'un modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, l'autre modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents et aux mesures d'exécution de la législation sur la mise en fourrière des véhicules en matière de circulation routière.

La déclaration gouvernementale du 12 août 1999 prévoit au chapitre relatif aux transports que le Code de la route sera adapté en vue de mieux préciser les droits et devoirs des cyclistes. Dans cet ordre d'idées, la Commission de circulation de l'Etat avait déjà en janvier 2001 présenté une évaluation de la situation réglementaire actuelle et proposé de modifier le Code de la route à certains égards. Les projets de règlements grand-ducaux ci-avant tiennent compte de ses observations.

- Dorénavant, le Code de la route distinguera la piste cyclable comme infrastructure à part, nettement séparée de la chaussée et réservée aux cyclistes, et la voie cyclable qui tout en étant réservée aux cyclistes, est une voie de circulation et fait corps avec le reste de la chaussée.
- Les règles d'équipement relatives au vélo sont étendues aux conditions à respecter par les cycles traînés et les petites remorques attelées à un vélo pour servir au transport d'enfants. Ces engins devront être homologués par la SNCH. En outre, il sera désormais possible de transporter des personnes (normalement un ou deux enfants selon la forme de la coque) dans les remorques attelées aux vélos.
- Une signalisation directionnelle particulière pour les itinéraires cyclables est formellement introduite dans le Code de la route.
- Quelques nouvelles règles de circulation sont

introduites: ainsi, les cyclistes seront formellement autorisés à se faufiler entre les voitures attendant ou avançant lentement devant un feu rouge. En plus, il est prévu d'ouvrir certaines pistes cyclables pour l'utilisation des rollerblades, trottinettes, ... par des personnes autres que des enfants de moins de 10 ans, ce qui était interdit jusqu'à présent. Le Code de la route prévoira désormais aussi un panneau additionnel spécifique qui apparaîtra sous le signal des pistes cyclables ouvertes à cet effet. Il appartiendra au gestionnaire de la piste (les Ponts et Chaussées pour le réseau national, les Communes pour les réseaux locaux) de prendre l'initiative concrète. Il n'y aura pas de règle de priorité, mais les usagers admis sur ces pistes devront éviter de se gêner réciproquement.

Informations sur les transactions, transparence du marché

Le projet de règlement grand-ducal déterminant les informations sur les transactions que les bourses sont tenues de fournir aux investisseurs en matière de transparence du marché a été adopté.

Les bourses seront ainsi tenues de mettre à la disposition des investisseurs, notamment par le biais de systèmes électroniques, à tout moment pendant les heures de fonctionnement du marché, le meilleur prix à l'achat et le meilleur prix à la vente des valeurs mobilières, tout en précisant le volume proposé lorsque les investisseurs ont accès au préalable à l'information sur les termes auxquels les transactions pourraient être engagées. Elles sont ensuite tenues d'afficher immédiatement le prix et le volume d'une transaction valablement conclue. Des dérogations peuvent être accordées, en accord avec la Commission de surveillance du secteur financier, entre autres, lorsque les conditions de marché sont exceptionnelles ou dans le cas de transactions exceptionnelles de très grandes dimensions par rapport à la moyenne des transactions sur les instruments concernés dans ce marché.

> 22 juin 2001

Primes et subventions d'intérêt en faveur du logement

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 juillet 1983 fixant les mesures d'exécution relatives aux primes et subventions d'intérêt en faveur du logement prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. Le règlement grand-ducal du 23 juillet 1983 fixe notamment le taux-plafond des intérêts débiteurs des prêts hypothécaires sociaux, dit "taux social", pour l'obtention de la subvention d'intérêt dans le cadre des aides au logement. Suite à la baisse générale des taux d'intérêt et dans le sillage de cette baisse, la réduction des taux pour les prêts hypothécaires, il appartient au gouvernement en conseil d'opérer une adaptation du taux social. Dans le cadre de cette diminution du taux de 0,25%, le gouvernement se propose d'apporter au taux social la même baisse, de sorte que le différentiel des deux taux restera constant à 1,125%. Dans ces conditions, il y a lieu de porter le taux-plafond des intérêts débiteurs de 5,225% (dernière adaptation par le règlement grand-ducal du 30 octobre 2000), à 4,975% pour tous les prêts hypothécaires sociaux.

> 29 juin 2001

Projet de loi relatif au nom patronymique des enfants

Le projet de loi relatif au nom patronymique des enfants a été adopté. Ainsi que souligné par le Premier ministre dans la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, le 3 mai 2001 à la Chambre des députés, le projet de loi respecte

l'autonomie familiale dans le choix du nom patronymique des enfants d'un couple.

Plus précisément, le projet se distingue par les caractéristiques suivantes:

- a) l'enfant portera le nom du père ou celui de la mère;
- b) pour les enfants légitimes le choix du nom par les parents s'opérera au moment du mariage des parents;
- c) si les parents ne peuvent pas se mettre d'accord sur le nom à donner à leur enfant, celui-ci aura le nom du parent qui précède le nom de l'autre parent dans l'ordre alphabétique;
- d) les enfants ayant les mêmes père et mère porteront le même nom patronymique.

Les nouvelles règles valent non seulement pour les enfants légitimes mais aussi pour les enfants naturels et adoptifs, quitte à en adapter le contenu aux différents sortes de filiation.

Stratégie-cadre et le plan d'action national pour la mise en œuvre de la politique d'égalité des femmes et des hommes

Les membres du gouvernement ont approuvé la stratégie-cadre et le plan d'action national pour la mise en œuvre de la politique d'égalité des femmes et des hommes. Cette stratégie-cadre et le plan d'action s'inscrivent dans la suite de la 4e conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Pékin en septembre 1995 et de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ONU de juin 2000 à New York sur le thème "Les femmes en l'an 2000, égalité des sexes, développement et paix au 21e siècle".

Contrairement à l'élaboration du Plan d'action national 2000, adopté en septembre 1997 par le gouvernement en Conseil, le Comité interministériel de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est prononcé contre l'établissement d'un nouveau plan d'action mais a proposé au gouvernement l'adoption d'une stratégie-cadre accompagnée d'actions à caractère intégré dans des axes à déterminer par le Conseil de gouvernement et les ministres ayant dans leurs attributions les champs d'action déterminés.

Ces actions se déclinent autour de 12 domaines prioritaires:

- 1) pauvreté / lutte contre l'exclusion sociale;
- 2) éducation et formation;
- 3) santé;
- 4) violence;
- 5) situations de conflits;
- 6) monde économique;
- 7) prise de décision;
- 8) mécanismes de promotion;
- 9) exercice des droits fondamentaux;
- 10) médias;
- 11) environnement;
- 12) discrimination à l'égard des filles.

Afin d'établir un plan annuel cohérent, il est proposé que les départements ministériels remettent un projet d'action détaillé pour la fin de l'année en cours.

DISCOURS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111 11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

0111111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays (traduction française)*

déclaration de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'Etat, à la Chambre des députés

3 mai 2001

*La version originale en langue luxembourgeoise de la Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays peut être consultée sur le site Internet du gouvernement "www.gouvernement.lu" (rubrique "Actualités").

La cadence soutenue de notre temps et la vitesse à laquelle nous progressons nous incitent à oublier rapidement les événements du passé, même ceux qui, il y a peu encore, nous ont coupé le souffle ou nous ont essoufflés. Dès que nous avons rassemblé nos esprits, nous refoulons dans nos mémoires les événements qui, il y a quelques mois seulement, nous ont laissés pantois. Nous écartons volontiers ce qui nous fait douter tant que ce doute ne touche pas au désespoir. A nos yeux, notre bonheur est une évidence que nous avons presque du mal à supporter.

Ce comportement ne se manifeste pas seulement dans notre vie privée. Il se reflète également dans la vie de notre pays, dans les hauts et les bas que connaît la nation, à laquelle la présente déclaration est dédiée.

Un bref retour en arrière sur l'année 2000 nous le démontre.

Vers le milieu de l'année - le 1er juin exactement - la prise en otage de jeunes enfants à Wasserbillig nous a bouleversés. Ce qui se produisait jusque-là exclusivement à l'étranger, est subitement devenu une réalité dans notre pays. Nous sommes parvenus à surmonter cette crise - car c'en était une - grâce au personnel du "Spatzenascht" qui a fait preuve d'un sang froid exceptionnel. Les trois éducatrices en particulier, qui sont restées aux côtés des enfants jusqu'à l'issue de cette tragique situation, forcent notre respect et méritent notre admiration et nos remerciements. Ces éducatrices qui, à l'instar des parents des enfants, mais non comme la majorité d'entre nous, ne peuvent effacer ce jour de leurs mémoires, vont être décorées le 21 juin de l'Ordre du Mérite national par le Grand-Duc. Faire preuve de courage et de civisme pendant de longues heures et penser à autrui et non pas à soi-même pendant ce temps, voilà qui mérite la reconnaissance des concitoyens et du pays. Nous devons l'issue heureuse de ce drame à nos forces de l'ordre notamment, qui ont su gérer cet incident dramatique

avec beaucoup de clairvoyance et de sérénité et employer une stratégie efficace sur le plan de la logistique. A Wasserbillig, notre Police a montré de quoi elle est capable. Malgré les critiques excessives de la presse internationale et parfois même de la presse nationale à l'égard de son intervention, j'affirme haut et fort que si la vie d'innocents est en jeu, et plus particulièrement celle de nos enfants, le recours à des méthodes qui ne font pas partie du quotidien de la Police doit être permis. Nous améliorons et adaptons constamment l'équipement de la Police grand-ducale: le budget de 2001 prévoit 591 millions de francs au total, soit 145 millions de plus que l'année dernière et 210 millions de plus qu'il y a deux ans. Le programme d'acquisition de gilets pare-balles se termine en fin d'année. Un hélicoptère sera en permanence mis à la disposition des forces de l'ordre à des conditions qui doivent encore être fixées. D'ici l'année 2009, nous recruterons chaque année 60 volontaires pour l'école de Police qui compte aujourd'hui 140 élèves. Nous ne voulons pas d'un Etat policier, mais d'un Etat efficace dont les forces de l'ordre soient bien formées et prêtes à intervenir en cas de nécessité. La sécurité au sein de notre pays est et reste une priorité du Gouvernement. Partout où elle est menacée, l'Etat se doit d'intervenir. Voilà pourquoi le Gouvernement ne s'est pas contenté de régler la grève dans le secteur de ces transports - une lourde tâche, certes -, mais il a également amélioré les conditions de sécurité des transports de fonds. Le brutal assassinat d'un des convoyeurs de fonds figure également parmi les incidents de l'année 2000 qui sont déjà presque sortis de nos mémoires. Son épouse ne l'a pas oublié. Et il nous incombe de veiller à ce qu'un tel crime ne se répète plus jamais.

L'année 2000 a également été marquée par des dates importantes au niveau européen, dates qui concernent directement notre pays et en influencent réellement le devenir. Pour cette raison, nous ne devons pas les oublier. Elles ont eu lieu l'année dernière, mais leurs conséquences et leurs effets seront perceptibles à long terme.

La décision de politique fiscale du Conseil européen de Feira de juin 2000 et les discussions complémentaires du Conseil des ministres des Finances du 27 novembre 2000 nous ont sortis du marasme fiscal européen à des conditions acceptables au niveau national. Mais elles exigent une grande adaptabilité et des capacités d'innovation considérables de la part de nos banques. Au cours des mois à venir, nous insistons sur le respect des principales conditions fixées au mois de juin à Feira et rappelées à Bruxelles en novembre, ce qui signifie que nous plaiderons encore et toujours en faveur d'une prise en considération des places financières hors UE dans le plan global. Mais nous devons tous savoir que si l'environnement international s'y prête et que les conditions internes et externes sont respectées, le secret bancaire sera supprimé après 2010 - seulement et uniquement pour l'épargne. On ne peut, d'une part, se plaindre constamment du fait que les finances de l'Etat dépendent largement de la place financière et d'autre part, défendre bec et ongles ce monolithisme non sans danger. La place financière est en mesure de subsister sans le secret bancaire, à condition que sa suppression ici et son élimination ailleurs aillent de pair. Quant au reste: le gouvernement luxembourgeois est l'allié actif de tous ceux qui veulent et peuvent mener des activités bancaires dans de meilleures conditions cadres au Grand-Duché que dans d'autres régions. En revanche, il ne se fera pas le complice de ceux qui, par ignorance, se servent à mauvais escient de notre réputation pour se livrer à des activités louches sous le couvert de nos lois. Les banques peu recommandables ne peuvent que nuire à la réputation du pays. Nous défendons, si nécessaire, les établissements financiers qui font l'objet de pressions internationales uniquement motivées par la jalousie de leurs et de nos concurrents. Nous ne nous engageons pas, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de s'engager aux côtés de ceux qui ne pensent qu'à leur propre profit sans se préoccuper de la situation de notre pays.

Dans bien des esprits, le Conseil européen de Feira a semé le doute quant à l'avenir de notre place financière. Mais il n'y a pas lieu de désespérer, comme en témoignent les résultats de la place financière. Il ne faut toutefois pas oublier les contraintes que la nouvelle orientation de la politique fiscale européenne nous impose. C'est également vrai pour le Conseil européen de Nice, qui a clôturé l'année européenne 2000. Les résultats de Nice sont encourageants: le

Luxembourg a su - non sans peine et sans efforts - conserver sa position d'après-guerre au sein de la grande Europe. Bien que certains de nos voisins européens aient essayé de lancer un rouleau compresseur dans notre direction, nous avons pu préserver nos acquis. Le rouleau compresseur rouille désormais sur la plage entre Nice et Antibes alors que le navire luxembourgeois met le cap, toutes voiles dehors, sur une Europe élargie qui n'est pas dirigée exclusivement par les grandes nations, mais dont l'avenir sera rythmé conjointement par les petits pays et les moins petits. Nice a frayé le chemin institutionnel vers l'élargissement de l'Europe et a ainsi atteint son objectif principal. Si nous nous étions embourbés sur le chemin de Nice et sur celui du retour, nous aurions risqué de faire durer le rapprochement de l'histoire et de la géographie de l'Europe jusqu'à ce que les fenêtres ouvertes de l'histoire aient été refermées à nouveau.

Nous pouvons donc nous réjouir des résultats de Nice, mais Nice ne doit cependant pas constituer le chapitre final du livre européen. Certaines de ces décisions sont trop faibles pour pouvoir résister aux événements des décennies à venir. L'Europe reste un continent compliqué, même si, par rapport à une époque passée, tout est devenu plus facile. Notre continent retrouvera toute sa complexité si nous ne réussissons pas à en orienter l'évolution de façon à ce que les nationalismes indépendantistes ne puissent y agir. Nous devons aujourd'hui étouffer dans l'œuf le nationalisme de demain - qui ne doit pas être confondu avec le patriotisme qui se meut sans heurt parallèlement à celui du voisin. Nous devons faire en sorte que l'intégration européenne devienne un processus irréversible, éliminer les poches dans lesquelles un égocentrisme national risque de se développer et de menacer les progrès accomplis de concert. D'ici la fin de la conférence intergouvernementale de 2004, nous avons le temps de construire l'édifice européen sur des fondations à l'épreuve du temps. Nous devons - Parlement et Gouvernement - mobiliser le meilleur de nos forces à cet effet. Les femmes et les hommes qui vivront en Europe en 2025 et la gouverneront, ne seront pas en mesure de mener à bien cette tâche si elle n'a pas été accomplie par notre génération. En 2025, les paramètres et les cadres de référence relatifs à la manière de gouverner seront tout autres: pour celui qui est né après 1975, les personnages que nous détestons - Hitler, Staline - et les figures que nous admirons - Schuman, Monnet - sont

aussi éloignés que Guillaume II et Clemenceau de nous. En 2025, les dirigeants ne se référeront plus à 1933, 1945 ou 1968. Nous ne savons pas encore à quelle époque de l'histoire l'on fera référence à ce moment-là. Peut-être encore à la fin de la Guerre froide ou à l'introduction de l'euro. Mais rien n'est moins sûr. Nous sommes la dernière génération qui sache de sa propre expérience ou par le vécu de ses parents quel est le véritable enjeu de l'Europe. Et puisque nous représentons la dernière génération à avoir cette connaissance, à nous de la mettre à profit pour construire des relations définitives.

Un regard sur l'année dernière - entre le Sommet de Feira et celui de Nice - et voilà que nous revient en mémoire un événement que la plupart d'entre nous n'auront pas oublié, qui n'a laissé subsister aucun doute et qui nous a apporté de la joie, à des degrés divers. Je veux parler du 7 octobre 2000, jour de l'avènement au trône du Grand-Duc Henri. Ce jour-là, nous tous, Luxembourgeois et non Luxembourgeois, nous sommes tout simplement sentis unis au sein de notre pays. Le Grand-Duc Jean a abdicé et la population l'a chaleureusement remercié pour avoir su considérer les affaires du pays comme priorité absolue. Et cette même population pressent que le nouveau Grand-Duc s'acquittera de sa tâche, à la tête du pays, avec le même sérieux et un grand dévouement que son prédécesseur. La sympathie à son égard, à l'égard de son épouse et de ses enfants témoigne de manière remarquable que 80 ans après le Référendum, les Luxembourgeois se sentent toujours en parfait accord avec la première institution de l'Etat.

L'avènement au trône a été marqué par la joie. Et comme toujours, ce jour de fête a aussi été un moment de réflexion et d'introspection sur nous-mêmes, notre communauté et notre pays. Chacun pour soi et tous ensemble, nous avons à nouveau acquis la conviction que notre Nation, pas encore très ancienne, n'a toutefois rien de provisoire, mais qu'au contraire, elle est une institution qui s'inscrit dans la durée. Sa volonté de se perpétuer dans le temps s'exprime non seulement, mais aussi, dans les ambitions, les principes, les normes et les règles que l'Etat détermine et fixe en son nom. Une nation, si elle veut perdurer avec le consentement de ceux qui la composent, se doit d'évoluer. Elle doit renouveler ses ambitions et revoir ses principes. Le progrès social - dans le sens d'une continuité la plus harmonieuse possible

- n'est pas atteint par des mouvements brusques, mais par des solutions mûrement réfléchies qui respectent la sensibilité de tous les groupes. L'intolérance, le refus radical et brutal des habitudes de vie et des particularités d'autrui, la ségrégation de minorités qui pourraient bientôt déjà constituer une majorité, sont des moyens de lutte socio-politique qui ne cadrent ni avec notre époque, ni avec nous. Bien entendu, je ne plaide pas en faveur d'un Etat sans foi ni loi où toute règle serait suspecte et toute norme superflue. Je plaide pour davantage de respect, davantage de tolérance et de compréhension, bref davantage d'humanité dans les relations avec autrui.

Régler les relations entre les personnes, voilà ce qui représente un devoir essentiel de l'Etat et du législateur. Le gouvernement proposera une série de règles au cours des mois à venir, qui vont notamment compléter le droit civil pour permettre aux concitoyennes et concitoyens, qui vivent à notre époque sans toutefois s'aligner sur la majorité, de disposer d'une description de leur droits et devoirs.

De nombreuses personnes, femmes et hommes, hommes et femmes, vivent ensemble sans être mariés. Les uns parce qu'ils n'ont pas le droit de se marier, les autres parce qu'ils ne le souhaitent pas ou pas encore. L'Etat se doit de respecter le choix individuel de ses citoyens. Il ne peut délibérément rejeter les personnes qui ont fait leur choix. Il ne peut les reléguer au ban de la société, dans un espace dépourvu de droits et de devoirs.

Un projet de loi tentera de régler toutes les questions de droit civil et social qui peuvent se poser aux couples hétérosexuels et homosexuels dans le cadre d'une vie commune hors des liens du mariage. Nos réponses à ces questions tiennent compte du fait que les partenaires qui vivent ensemble hors des liens du mariage sont solidairement responsables l'un envers l'autre.

Il faut que le nouvel instrument juridique à créer clarifie un certain nombre de questions relatives à la vie commune, indépendamment du fait que les partenaires témoignent ou non, par écrit, de leur volonté de cohabitation. Cet outil doit tenir compte de la protection du lieu de vie commun, de la contribution de chacun des partenaires au budget du ménage, de la solidarité des partenaires face au remboursement des

dettes qui ont été contractées ou sont prévues dans l'intérêt du ménage ou de l'éducation des enfants, de la reconnaissance de la validité des contrats et des donations entre partenaires, des droits à l'héritage, des possibilités de bénéficier de la co-assurance du partenaire et, le cas échéant, des conséquences fiscales à tirer de ces nouvelles mesures. L'ampleur des conséquences fiscales ne sera probablement visible qu'une fois que l'option de l'imposition individuelle, prévue pour 2005-2006, aura été introduite dans notre législation, une imposition individuelle que nous voulons obtenir en tant que résultat d'une politique de l'égalité bien assimilée.

Une telle législation régissant les relations entre partenaires vivant hors des liens du mariage semble simple, mais ne l'est manifestement pas.

Si s'était le cas, le gouvernement aurait été en mesure de vous présenter un projet de loi au début du printemps, comme initialement prévu. La réussite plus que mitigée des lois belges, françaises et allemandes permet de tirer des conclusions quant à la complexité de la matière et les premières évaluations mettent le doigt sur un besoin d'amélioration. Quoi qu'il en soit, au cours des mois à venir, la Chambre va devoir se pencher sur un projet du ministre de la Justice. Je souhaite pouvoir en discuter au Parlement et en société dans le respect et la tolérance.

L'intention du gouvernement, et du ministre de la Justice en particulier, de donner un nouvel élan aux réformes sociales, nous amène à prendre une série de dispositions relatives au nom. Les enfants nés de parents mariés se voient automatiquement attribuer le nom du père. A l'avenir - et c'est là notre intention - les parents devraient avoir le choix de donner à leurs enfants soit le nom du père, soit celui de la mère. Il tombe sous le sens que tous les enfants issus d'un mariage porteront le même patronyme. Au cas où les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le nom à attribuer à l'enfant - un problème qui semble se poser dans les pays où le choix existe - l'Etat doit légiférer et établir des règles d'attribution.

Un enfant n'a pas seulement un nom. Il a surtout un visage qui fait naître un espoir dans le monde et la joie au sein d'une famille. Hormis les considérations immatérielles et le caractère unique de l'enfant, ne perdons pas de vue que les familles avec enfants sont

moins bien loties que les familles sans enfants, à revenus identiques. L'Etat a le devoir de veiller à des compensations pour rétablir l'équilibre. En 2000, l'aide de l'Etat aux familles s'est élevée à plus de 20 milliards de francs. Parallèlement à la mise en œuvre de la deuxième phase de la réforme fiscale au 1er janvier 2002, les allocations familiales augmenteront de 1000 francs par mois. Coût total: 1,8 milliards de francs.

Dans ce contexte, je confirme ce que j'ai dit l'année dernière à la même occasion. Le gouvernement prend des mesures pour augmenter le nombre de places dans les crèches. La même règle vaut pour le nombre de places dont doivent disposer les enfants scolarisés pour apprendre, jouer et vivre en dehors de l'école.

J'évoquais à l'instant la question des enfants et des patronymes. On parle de famille partout où un adulte au moins partage ses joies et ses peines avec des enfants. Nous ne sommes pas sans savoir que la peine n'épargne pas les familles. Les enfants sont particulièrement éprouvés lorsque les familles sont déchirées en raison du divorce ou de la séparation des parents. Notre droit connaît une forme de divorce qui entraîne des répercussions importantes pour l'enfant. Il s'agit du divorce pour faute. Ce cas de divorce est particulièrement néfaste pour un enfant puisque, dans bien des cas, il est obligé de prendre position pour l'un ou l'autre des parents et vit le problème de manière encore plus marquante. Pendant et après la procédure de divorce, on a pu observer de graves troubles psychologiques chez les enfants concernés ainsi que chez les parents. Voilà pourquoi le ministre de la Justice présente un projet de loi en vue de la suppression du divorce pour faute. Il ne manquera pas de proposer simultanément un plan relatif aux pensions alimentaires qui prendra en compte les besoins de l'ex-partenaire le moins favorisé.

Le mariage et les différents types de vie commune, les enfants et leurs noms, le divorce et ses suites: toutes ces questions sont intimement liées à la vie, ses chances, ses moments privilégiés et ses problèmes. Mais aucune de ces questions n'a le même degré de gravité que celles qui concernent la fin de la vie. Le 21 novembre 1996, nous avons eu un premier débat à la Chambre des députés sur les questions qui concernent le décès. Par la suite, la Chambre a créé une Commission spéciale pour les questions éthiques qui a soumis un rapport le 2 février 1999, lequel a été

discuté ensuite en séance publique en mars 1999. Ni le rapport de la Commission, ni le débat n'ont mené à des conclusions claires, partagées par tout le monde. Nombre d'intervenants ont fait remarquer - à juste titre - que les partis et fractions ne sont pas à même de se prononcer *in corpore* sur la dernière question de la vie. Pour cette question, c'est la liberté de conscience de tous les députés qui prime.

La récente légalisation en Hollande d'une aide active à la mort nous a fait ressentir le besoin d'ouvrir un débat à grande échelle sur l'euthanasie au Luxembourg. Je répète que nous avons déjà assisté à un tel débat il y a quelques années. Mais je précise également que les débats sur la mort et le décès ne sont jamais clos. D'ailleurs, la Chambre a déclaré en 1999 que les travaux effectués à cette époque ne constituaient qu'une étape d'un long processus de réflexion. Je suis d'avis qu'il faudra reprendre ce débat et le poursuivre. Il est clair qu'ici, nous sommes d'accord avec le grand public: une personne atteinte d'une maladie incurable ne devrait pas avoir à souffrir inutilement à long terme. L'acharnement thérapeutique n'est pas compatible avec la dignité humaine. C'est pourquoi selon l'article 43 de la loi de 1998 sur les hôpitaux, le médecin traitant devrait l'éviter. Mais j'estime aussi que nous ici et les citoyens, nous ne sommes pas nécessairement tous du même avis pour ce qui est des autres questions qui se posent à côté de l'acharnement thérapeutique. "Il importe de discuter de ces questions sans oeillères, sans barrières idéologiques, sans opinions préconçues. Il s'agit là d'une question délicate à laquelle il est difficile d'apporter une réponse. Chacun doit y répondre en se référant à sa propre conscience. Il ne s'agit pas d'une question que les partis politiques et les fractions peuvent régler", voilà les propos que j'ai tenus au nom du gouvernement précédent lors de la déclaration sur l'Etat de la Nation en mai 1997. Et je tiens exactement les mêmes propos au nom du présent gouvernement. J'ajoute ceci: mettons fin au débat indigne des dernières semaines qui range les adhérents de cette nouvelle loi hollandaise dans le camp des forces progressistes et ceux qui expriment des réticences dans le camp des réactionnaires qui ne vivraient pas avec leur temps. Je ne condamne pas ceux qui voient une solution possible dans le modèle hollandais. Certains points de la loi, mais pas tous et loin s'en faut, doivent être revus. Mais je me sens plus proche de ceux qui hésitent en l'absence d'un aperçu géné-

ral des conséquences de cette loi. Ceci dit, je suis en faveur d'un débat sans préjugés que l'on devrait mener encore une fois tous ensemble. Ce débat doit laisser place aux opinions et convictions, à la générosité et aux angoisses. Le débat commence par le respect face à l'opinion de l'autre. Il doit également se terminer de cette manière. La question de l'euthanasie est trop importante pour être noyée dans les querelles de partis.

Avant de conclure le débat sur l'euthanasie, nous devrions nous concentrer tout d'abord sur l'aide aux patients proches de la mort. Dans le domaine des soins palliatifs en milieu hospitalier et à domicile, beaucoup reste à faire. Une réflexion sur les infrastructures extra-hospitalières-palliatives est pour l'instant en cours; elle est menée par la ministre de la Famille et le ministre de la Santé. Toutes ces questions trouvent leur place dans la discussion sur le décès.

Les défis politico-sociaux auxquels nous sommes actuellement confrontés vont au-delà des questions que nous avons évoquées jusqu'à présent.

Au début de son mandat, le gouvernement a exprimé le souhait de donner à notre démocratie, quelque peu statique, une touche plus participative. En fait il faudrait plus qu'une petite touche, plus qu'un simple encouragement. Nous souhaitons effectivement des réformes structurelles démocratiques qui permettront un rapprochement des citoyens, de la politique et de l'Etat.

Nous attendons les décisions définitives de la Chambre des députés sur les modalités du référendum constitutionnel, référendum par lequel le souverain du peuple sera en mesure de modifier la constitution du pays. Une fois ce pas franchi, nous saisirons la Chambre d'une loi sur l'introduction d'une "initiative populaire" qui devrait permettre à un certain nombre d'électeurs - nous avons avancé le chiffre de 10.000 personnes - d'adresser une proposition de loi à la Chambre, sur laquelle le Parlement devra alors se prononcer de façon systématique. Si la Chambre refuse la proposition de loi, une partie plus importante encore de l'électorat pourra exiger que soit organisé un référendum.

Une démocratie qui tend vers une plus grande participation a également besoin, pour assurer son fonctionnement interne quotidien, d'un représentant des

citoyens, un médiateur, appelé "Knoutermann", l'équivalent de rouspéteur en luxembourgeois. Un projet de loi a été préparé dans ce sens et a été examiné par le conseil de gouvernement. Il sera déposé au Parlement après consultation, de la CGFP notamment.

Le médiateur ou la médiatrice sera le destinataire des réclamations des citoyens sur toute affaire concrète qui les concerne et qu'ils souhaitent lui soumettre. Selon les cas, ces réclamations concerneront les activités d'une administration étatique ou communale ou encore celles des administrations ou des établissements publics. Le Procureur du peuple, titre que les Espagnols ont donné à leur médiateur, est rattaché à la Chambre qui se charge de l'élire. Le médiateur travaille en coopération avec la commission des pétitions de la Chambre mais est indépendant par rapport à celle-ci et par rapport au Gouvernement. Son mandat est de 8 ans. Le médiateur - ou quelle que soit la dénomination de cette instance - conseille la personne qui s'adresse à lui ainsi que l'administration et essaie de trouver un arrangement à l'amiable. Il ne met pas tout de suite des grands moyens en oeuvre et ne joue pas au gendarme dans les administrations. Il possède avant tout un rôle d'intermédiaire en cas de conflit. S'il n'arrive pas à résoudre le conflit, il saisit la commission des pétitions à laquelle il soumettra des propositions afin de parvenir à une solution. Les recommandations pourront être publiées et, chaque année, il présentera un rapport d'activité lors d'une séance publique de la Chambre, lequel rapport sera discuté en séance plénière. Le médiateur disposera d'un droit d'initiative fixé par la loi puisqu'il aura suffisamment l'occasion de rassembler des expériences, de constater où le bât blesse et de prendre les mesures qui s'imposent. La Chambre fixera le budget du médiateur ainsi que celui de ses collaborateurs.

Bref, vous serez bientôt en présence de ce projet et pourrez l'examiner en même temps que la proposition de loi de Madame Lydie Err. Ces deux textes ne sont en aucune façon diamétralement opposés.

La modernisation de l'Etat et de la société s'accompagne de l'acquisition de nouveaux équipements dans le domaine des technologies de l'information. L'ensemble des chantiers annoncés l'année dernière en rapport avec e-Luxembourg ont été mis en route et progressent plus ou moins rapidement. Nous nous y attelons, de même que nos collaborateurs. Si nous

disposons l'année dernière d'un ordinateur pour 11 élèves, ce rapport est maintenant passé à un ordinateur pour 9 élèves. Le programme qui consiste à assurer le fonctionnement en ligne d'une large partie de l'Administration publique d'ici l'an 2003 progresse à grands pas. Le cadre des licences UMTS a été mis en place. Le prix des connexions Internet a baissé au cours de l'année. Nous avançons dans tous les domaines et nous nous défendons bien par rapport à nos pays voisins. Mais nous ne sommes pas en première division. Il faut donc poursuivre nos efforts. La modernisation de l'Etat passe également par la réforme du statut de ses fonctionnaires. Cette réforme sera prête à être discutée d'ici fin juin, début juillet. Afin que l'Etat puisse s'acquitter de ses tâches, il lui faut une Justice qui travaille de manière efficace et rapide. Pour permettre à notre Justice d'être plus rapide, il faut davantage de magistrats et de collaborateurs. Après avoir élargi son effectif de 6 magistrats l'année dernière, portant leur nombre à 173 actuellement, le ministre de la Justice présentera un plan de recrutement quinquennal qui prévoit l'engagement de 21 magistrats et de 28 fonctionnaires. Il est également prévu d'affecter 7 fonctionnaires supplémentaires au Service central d'Assistance sociale.

Dans une société orientée vers le progrès, tous les équilibres, grands et petits, doivent être respectés. Et c'est d'autant plus vrai pour le monde du travail.

Un idée largement répandue - et c'est principalement le cas des personnes qui étudient et observent le monde du travail sans y prendre part eux-mêmes - consiste à dire que le travail ne constitue pas un problème au Luxembourg, puisque nous en avons suffisamment. Certes, le nombre d'emplois a augmenté de 14.000 unités, soit de 6% en l'an 2000, dans une proportion encore jamais connue. Parallèlement, le chômage a reculé de 7,2% en 2000. En moyenne, 2,6% de notre population active était sans emploi en l'an 2000. En 1998, ce chiffre était de 3,3%. Le chômage recule encore cette année: de - 5,7% en janvier, de - 7,1% en février, de - 6,4% en mars pour atteindre un taux de chômage de 2,3%. Certaines entreprises suppriment des emplois, mais dans l'ensemble, le chômage connaît une tendance à la baisse. Par ailleurs, le nombre de personnes sans travail qui participent à des mesures en faveur d'un emploi est en constante croissance. Le nombre de personnes qui mettent toutes les chances de leur côté pour

repartir du bon pied sur le marché de l'emploi progresse ainsi parallèlement.

S'il est vrai que nous avons le problème principal bien en main - je veux parler du chômage - nous ne pouvons pas affirmer que nous en maîtrisons tous les paramètres de manière égale. Malgré l'essor du marché du travail, les employés âgés de plus de 45 ans, éprouvent de plus en plus de difficultés pour garder leur emploi ou en retrouver un autre. Nous nous trouvons dans une société du travail où seuls comptent les jeunes et les personnes en parfaite forme. Il est important de lutter contre cette évolution. Ecarter les personnes expérimentées du marché de l'emploi est une faute grave. C'est la raison pour laquelle la réforme de la législation sur l'invalidité mettra l'accent sur le reclassement des salariés dont l'état de santé impose une réorientation dans leur entreprise ou ailleurs. Cette réforme ne constitue pas un instrument de harcèlement contre ceux qui sont réellement malades. En revanche, elle deviendra un instrument de mobilisation pour une personne qui ne peut plus tout faire mais qui possède encore une bonne capacité de travail.

Nous souhaitons moderniser notre société, y compris le monde du travail. C'est ce qui ressortira du Plan d'Action National de l'emploi 2001 que le ministre du Travail présentera au cours des semaines à venir ainsi que des impulsions que le gouvernement a données pour que les partenaires sociaux puissent élaborer des propositions communes en matière de travail à temps partiel et de formation professionnelle continue.

Mais le terme modernisation ne rime pas toujours avec nouveauté. Il arrive que l'avenir qui est proposé aux salariés ne constitue en fait qu'un simple retour en arrière, sous une autre forme.

Si certains représentants du patronat exigent davantage de dérégulation et de flexibilité, leur demande, si elle devait avoir des suites, nous projetterait dans la préhistoire du droit du travail moderne. Les personnes qui prestent un travail en échange d'une rémunération ont le droit, tout à fait justifié, de bénéficier d'une relation de travail normale, c'est-à-dire fondée sur un contrat durable et à durée indéterminée, assorti d'une assurance obligatoire. Au Luxembourg, les contrats à durée indéterminée représentent toujours 88% des contrats de travail. La

dérégulation sauvage du travail n'est donc pas à l'ordre du jour. Et le gouvernement entend continuer sur cette voie.

Les demandes de plus en plus pressantes en Europe et au Luxembourg d'accorder une plus grande marge de manoeuvre aux licenciements dans le cadre des restructurations d'entreprises sont, pour le Gouvernement luxembourgeois, un retour vers l'anarchie et la précarité sociale. Nous avons une loi qui donne des garanties à l'employé en cas de licenciement collectif. Un tel licenciement, comme celui qui touche actuellement Marks&Spencer, doit obligatoirement s'accompagner d'un plan social à Luxembourg. Cette disposition de protection restera dans la loi et nous nous réjouissons que le gouvernement français veuille introduire une telle disposition dans la loi française. Le dialogue social doit être préservé, même en cas de licenciements collectifs.

La qualité du dialogue social ne s'améliore pas si les partenaires sociaux se provoquent les uns les autres en formulant, de façon répétée, des exigences dont on sait pertinemment qu'elles ne laissent aucune place à la discussion. La demande constante visant l'abolition de l'indexation automatique des salaires ne fait que provoquer inutilement des troubles sociaux. Pour être clair et net: je me refuse à écouter tout discours sur la suppression de l'indexation automatique des salaires. Avec ce gouvernement, il n'y aura ni modulation, ni adaptation, ni suppression de l'index.

Si l'on entend préserver le dialogue social, il faut l'encourager à se déclencher là où il ne se déclenche pas spontanément. C'est le cas dans les secteurs du Transport et de l'Horesca. Le gouvernement entend proposer sous peu des idées concernant l'introduction flexible de la semaine des 40 heures dans le secteur hôtelier et celui des restaurants.

Le dialogue social ne peut pas être séparé de la politique en matière de contrats collectifs. Sur le fonds, le récent communiqué du Bureau International du Travail ne dit rien de plus que le contenu de la déclaration du gouvernement, qui préconise que la représentativité sectorielle des syndicats soit davantage prise en compte. Ceci sera mis en œuvre sans pour autant diminuer le rayon d'action des syndicats représentés au niveau national. Ce rayon doit être suffisamment large: seuls des syndicats repré-

sentatifs sur le plan national pourront garantir la survie de notre tradition de paix sociale. Nombre de salariés étrangers qui viennent au Luxembourg, proviennent de pays qui ont l'habitude de réagir aux conflits sociaux par des grèves. Miser sur le dialogue signifie également miser sur la représentativité nationale des syndicats. Ils sont habitués à assumer des responsabilités pour eux-mêmes et pour le grand public.

Le droit au travail et le droit au logement sont étroitement liés. Tous deux revêtent la même importance.

Notre population connaît une croissance rapide et, parallèlement, la demande de logements augmente elle aussi.

Il est possible de résumer la situation sur notre marché du logement en quelques mots: nous ne construisons pas ici, au Luxembourg, suffisamment de logements et les logements dont nous disposons sont trop chers. Les prix des terrains et des logements augmentent continuellement, le nombre de permis de construire a connu une régression de 25 pour cent au cours de l'année 2000.

Il convient donc de prendre des mesures énergiques. Et le gouvernement a bien l'intention d'agir de cette façon. Il n'est pas toujours possible de présenter tous les projets qu'on élabore, même si on le souhaite. Car le marché du logement réagit sensiblement, parfois même très sensiblement: toute annonce conduit très vite à un blocage des constructions et à de longues listes d'attente. Il convient donc de planifier avec soin, d'annoncer les projets au moment adéquat et de les réaliser rapidement.

Il n'y a pas suffisamment de constructions. Il est donc, en premier lieu, important d'augmenter l'offre. Ce n'est que si nous réussissons à augmenter l'offre que nous pourrons arrêter la spirale des prix des logements.

Le septième plan quinquennal dans le domaine de la construction de logements a été élargi à 5.243 habitations. Le huitième plan quinquennal, qui sera présenté dès que les communes auront été consultées, prévoit une fois encore, au stade actuel de la planification de la construction, 4.125 logements, dont 1.700 logements destinés à la location. Il génère des

investissements de 20 milliards de francs, dont 8,6 seront assumés par l'Etat.

Le ministre chargé de l'aménagement du territoire devra assurer que jusqu'à 1.500 habitations puissent être construites à des prix acceptables dans les friches industrielles de Belval.

Le gouvernement a l'intention de mettre peu à peu les terrains de construction qui appartiennent à l'Etat sur le marché du logement. Il convient néanmoins de noter que le volume de ces terrains n'est pas très impressionnant.

Nous savons que les périmètres de construction indiqués par les communes sont suffisants pour créer des espaces d'habitation visant à la création de logements pour une population qui atteint le double de la population actuelle. Mais de nombreuses communes hésitent à passer à la phase de construction concrète. Les unes ne veulent pas s'agrandir parce qu'il leur semble plus agréable d'avoir une taille réduite. Ceci est un mauvais calcul: lorsque la population augmente, il ne faut pas et il ne peut pas y avoir un quasi arrêt des constructions au niveau communal. D'autres communes voudraient bien s'agrandir, mais ne le peuvent pas parce qu'elles ne seront pas en mesure de financer les coûts qui découlent de cette croissance: elles ne sont pas en mesure de payer des routes, des écoles et des infrastructures supplémentaires. C'est à ce niveau qu'il convient d'intervenir: l'Etat et les communes doivent partager cette responsabilité. Ils doivent être solidaires. Nous sommes d'avis que l'Etat doit accorder une aide financière accrue aux communes qui veulent s'étendre par le biais de la mise à disposition d'infrastructures supplémentaires, y compris et surtout la construction de nouvelles écoles. Les négociations à ce propos ont lieu avec le Syvicol. Chaque fois qu'une maison n'est pas construite parce que l'Etat et les communes n'agissent pas, le prix de la maison qui est effectivement construite s'en trouve augmenté.

Nous devons rénover davantage de maisons anciennes. A cette fin, nous devons abolir la différence légale qui existe entre les locations de maisons construites avant et après le 1er septembre 1944 tout en redéfinissant simultanément la notion de logements de qualité supérieure. En général, nous devons améliorer la rentabilité des investissements privés

dans les logements destinés à la location, ceci également sur le plan fiscal, sinon nous ne parviendrons pas à augmenter l'offre.

La priorité va à l'élargissement de l'offre. Mais cela ne signifie pas que nous pouvons négliger la demande, c'est-à-dire le soutien aux personnes qui construisent.

L'Etat luxembourgeois gagne moins sur les constructions que ses voisins. Ceci ne devrait pas changer. La construction est subventionnée par un remboursement de presque 12 pour cent de la TVA. Cette mesure ne sera pas abolie quoi que l'on puisse dire ailleurs. Afin de réduire les retards au niveau du remboursement, le nombre d'effectifs de l'Administration de l'enregistrement sera augmenté l'année prochaine.

Les Luxembourgeois peuvent déduire de leurs impôts les intérêts débiteurs appliqués aux emprunts contractés pour leur habitation propre jusqu'à un certain niveau. L'année passée, 50.000 personnes ont ainsi déduit 6 milliards de francs. Cette mesure rapporte aujourd'hui davantage qu'en 1991, lorsqu'elle a été introduite et ce en raison des conditions en matière de taux d'intérêt, qui ont varié. Elle sera prolongée et ne sera donc pas abolie par la réforme fiscale de l'an 2000 comme le craignaient de nombreuses personnes.

Au mois de juillet 1998, j'ai invité l'Administration de l'enregistrement à se pencher sur la réduction des droits d'enregistrement et de transcription au niveau de l'achat d'une habitation personnelle. Les propositions de l'Administration ont été présentées, elles font l'objet d'une étude qui aboutira à des propositions visant la réduction. Cette démarche permettra certainement d'aider les personnes qui construisent. Mais c'est seulement si nous parvenons à augmenter l'offre sur le marché du logement que nous pourrons garantir que cet argent, que l'Etat ne percevra plus, ne finira pas dans une large mesure sur la table des promoteurs et des propriétaires de terrains.

Nous venons de parler du travail et du logement. Toute personne possédant un travail et un logement n'est que peu exposée au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être exclue socialement. Pour cette raison, l'emploi et le logement sont très importants pour la cohésion sociale du pays.

La cohésion sociale n'est pas aussi fragile et menacée

au Luxembourg que dans d'autres pays. Néanmoins, 12 pour cent de la population, au total, constituent des ménages à faibles revenus. Pour les critères luxembourgeois, ces personnes sont pauvres. Elles risquent l'exclusion et ceci vaut surtout pour les 5 pour cent de ces personnes qui font face à une telle situation depuis plus de 3 ans.

Dans son excellent avis sur la situation du pays, le Conseil économique et social a attiré l'attention, pour la deuxième année consécutive, sur le phénomène de l'exclusion. A juste titre, car la pauvreté et l'exclusion ne sont pas une fatalité. Elles constituent sans aucun doute une poudrière sociale.

Les armes dont dispose l'Etat pour lutter contre l'exclusion ont été augmentées de manière cohérente au cours des dernières années: l'introduction d'un revenu minimum garanti, la réforme de l'assistance judiciaire, la participation aux frais pour l'accueil des personnes âgées et la loi sur la modification du surendettement sont les mesures les plus récentes.

Ces lois doivent faire l'objet d'un suivi continu, ce qui est effectivement le cas. La ministre de la famille travaille actuellement à l'adaptation de la loi sur le RMG afin de participer par ce biais à la formulation d'une réponse sur la "pension de pauvreté". Nous envisageons de garantir des revenus professionnels et des revenus de remplacement jusqu'à hauteur de 30 pour cent du RMG par ménage. Par ailleurs, les personnes qui gagnent le RMG devraient être assurées de disposer d'une maison dont la valeur correspond au prix moyen d'une habitation construite par le Fonds de Logement.

Il convient de préciser d'une manière générale, à propos du revenu minimum garanti, que celui-ci n'a pas été créé pour que les personnes qui sont en âge de travailler en profitent pendant leur vie entière. Le RMG est en principe une aide permettant aux personnes qui n'ont pas de revenus de surmonter une période difficile. Le RMG ne doit pas devenir une solution permanente, mais un tremplin vers la réintégration dans la société. Pour cette raison, la loi prévoit aussi la possibilité de mettre les personnes qui perçoivent le RMG au travail et si cela est nécessaire, de les forcer à travailler. Malheureusement, nous devons constater que ce ne sont presque que des entreprises publiques et communales, souvent aussi

des ASBL qui offrent des possibilités d'emploi aux personnes bénéficiaires du RMG. Les entreprises privées rechignent à engager ces personnes. Je voudrais à nouveau lancer un appel aux patrons et aux syndicats, afin qu'ils offrent des possibilités d'emploi à ces personnes par le biais des contrats collectifs. Sinon elles resteront au niveau du RMG et, de ce fait, seront exposées à une pauvreté chronique. N'oublions pas que la pauvreté peut être héréditaire: celui qui n'a jamais vu son père ou sa mère se rendre au travail, aura lui-même des difficultés à le faire.

Les personnes handicapées rencontrent plus de difficultés que les autres dans la vie et dans le monde du travail. Elles glissent particulièrement vite dans la pauvreté et l'exclusion. La ministre de la Famille présentera prochainement une loi visant à améliorer le revenu des personnes handicapées. Cette amélioration leur donnera la sécurité et l'indépendance économique dont elles ont besoin pour arriver à s'intégrer dans la société et à assurer davantage leur autonomie personnelle.

1 6 2

La nouvelle loi permettra, dans un premier temps, d'améliorer la situation des personnes handicapées qui travaillent dans un "atelier protégé". Elles obtiendront un contrat de travail "en bonne et due forme" - c'est là une question de dignité, car elles travaillent tout autant que les autres personnes. Elles recevront à l'avenir le salaire minimum - ce deuxième point étant une conséquence du premier. Comme les ateliers ne seront guère en mesure de payer ces personnes, l'Etat contribuera jusqu'à 100 pour cent au paiement de leur salaire.

La nouvelle loi règle aussi la question du revenu des personnes handicapées, qui, en raison de la gravité de leur handicap, ne peuvent pas travailler. Nombreuses sont les personnes de cette catégorie qui dépendent actuellement de l'aide de leur famille ou du bureau social de la commune. A l'avenir, elles recevront un revenu garanti par l'Etat à hauteur du RMG. Mais elles ne doivent pas remplir toutes les conditions d'attribution de celui-ci.

La situation d'une société peut être déduite de la façon dont cette société traite les personnes handicapées. Lorsque la nouvelle loi sera entrée en vigueur, le tableau sera plus positif.

La société ne peut s'émouvoir de tous les problèmes

socio-politiques. Mais ces dernières années et surtout ces derniers mois, un problème est apparu qui a inquiété et bouleversé toute notre société. Il s'agit du problème de la sécurité alimentaire. La sécurité alimentaire est devenue un véritable problème socio-politique car elle remet beaucoup de choses en question et sera sans doute à la base de nombreux changements.

On peut discuter et spéculer pendant des heures sur les causes qui ont mené à la crise alimentaire que nous connaissons actuellement. Une chose est certaine: la maladie de la vache folle est le résultat de considérations financières sans scrupules et d'une application excessive de la déréglementation. Il serait trop simple de rendre les agriculteurs et l'agriculture responsables de cette situation. Non seulement serait-ce trop simple mais ce serait même carrément faux: l'agriculteur individuel n'est pas l'acteur principal mais bel et bien la principale victime de la crise actuelle. Elle a des effets sur ses revenus et sur l'existence de son entreprise. Il s'agit donc maintenant de ne pas abandonner les agriculteurs en difficulté. Ce que nous n'avons pas fait pendant les dernières années: de 1994 à 2000, les aides directes dans l'agriculture ont été augmentées de 62 pour cent ce qui correspond, en termes de chiffres, à une hausse de 1,2 à 1,9 milliards.

La question suivante n'est pas nouvelle: quel visage devrait avoir une agriculture moderne qui assure l'existence et garantit une sécurité alimentaire aux consommateurs?

On nous propose actuellement d'un peu de partout une réponse qui n'est pourtant qu'une réponse partielle: l'agriculture biologique est présentée comme la solution miracle à la crise alimentaire.

Que nous devons aller davantage dans la direction de l'agriculture biologique est un fait qui n'est pas remis en question. Nous voulons aussi ici au Luxembourg augmenter le nombre d'exploitations biologiques. Mais nous ne pouvons imposer à notre agriculture une orientation purement biologique. Les agriculteurs ne peuvent pas, en un court laps de temps, convertir leur exploitation en exploitation "bio". Ce n'est pas possible. Le gouvernement fera d'importants efforts pour augmenter entre 5 à 10 pour cent le nombre d'exploitations biologiques au cours des prochaines années. Néanmoins, l'agriculture conventionnelle res-

tera prédominante. Ceci est un fait et le consommateur a droit à la sécurité alimentaire, également pour l'agriculture conventionnelle. Nous devons donc préconiser une politique double: promouvoir l'agriculture biologique et rendre l'agriculture conventionnelle sûre au niveau des produits alimentaires.

Au Luxembourg, nous avons déjà, il y a de nombreuses années, choisi de reconnaître et de rémunérer le travail de l'agriculteur, considéré comme une personne qui prend soin du paysage. Une exploitation agricole, pour pouvoir bénéficier de la prime agricole, doit remplir tout une série d'obligations environnementales. Elle doit refuser le recours à certaines méthodes de production usuelles par le passé. 90 pour cent des exploitations agricoles participent actuellement au programme étendu en matière environnementale. Ce programme est financé par l'Etat à hauteur de près de 400 millions de francs, de même qu'il rémunère l'aide à la biodiversité.

Le paiement de "l'indemnité compensatoire", qui, pour l'année 2001 a été augmentée à 600 millions, sera à l'avenir lié au respect de certaines conditions environnementales.

L'agriculture conventionnelle aussi travaille de manière plus respectueuse de l'environnement que par le passé. Elle aussi doit veiller à un élevage approprié. Elle aussi est orientée vers consommateurs.

Elle pourrait être plus rentable si les consommateurs achetaient les produits provenant de leur propre pays au lieu de - tel que c'était le cas jusque récemment pour de nombreux consommateurs - se précipiter sur toute offre bon marché dans les grands magasins. Bien avant la crise de la vache folle et la fièvre aphteuse, nous avons établi ici au Luxembourg un système d'identification et de traçabilité efficace pour la viande de bœuf. Nous avons poursuivi pendant des années une politique cohérente en matière de label de qualité que nous étendons encore maintenant. L'étiquetage qui permet de retracer le parcours de la viande de la ferme jusqu'à la table du consommateur est devenu obligatoire. Les parties à risque sont rigoureusement éliminées depuis dix ans en ce qui concerne la viande bovine. L'utilisation de farines animales a été interdite au Luxembourg pour une période indéterminée. Les aliments produits dans notre pays sont plus sûrs, ils sont soumis à des contrôles

plus efficaces, effectués par un personnel plus nombreux qu'auparavant et pour cette raison, ces produits méritent d'être achetés. L'Etat doit donner le bon exemple: il doit proposer dans ses établissements, dans les hôpitaux, dans les maisons de retraite, dans les écoles des produits luxembourgeois de qualité contrôlée. Il doit, par le biais d'efforts au niveau du marketing, accorder un meilleur soutien aux produits luxembourgeois.

Mais revenons à l'agriculture biologique: elle ne représente qu'une partie de notre agriculture, mais bénéficie d'un soutien accru. Une exploitation biologique reçoit, tout comme une exploitation conventionnelle, les primes à l'agriculture et "l'indemnité compensatoire". Une exploitation de 70 ha qui se convertit en exploitation biologique, reçoit pendant la phase de conversion de trois ans une aide publique de 1,2 millions de francs par an.

Tout ceci devrait permettre à notre agriculture de reposer sur deux piliers: le pilier biologique et le pilier conventionnel. Ce n'est que de cette manière que notre agriculture pourra évoluer. Elle ne peut reposer sur un seul pilier. Mais peu importe le pilier sur lequel elle s'appuie: le consommateur doit pouvoir manger en toute confiance et être persuadé que les produits qu'il consomme sont sans danger pour sa santé. Nous devons concevoir l'agriculture au départ des magasins et la protection des consommateurs au départ des étables.

La situation de notre pays est comparable à une mosaïque à laquelle chaque habitant apporte sa pierre. Si j'avais voulu ramasser, retourner, soulever et remettre à l'endroit toutes les pierres de cette mosaïque, il m'aurait bien fallu deux semaines encore pour faire cette déclaration sur la situation du pays et décrire la mosaïque. Et il en serait de même pour vous. Je n'en ai donc soulevé que certaines parties, celles auxquelles nous devons accorder une attention toute particulière si nous voulons faire en sorte que la mosaïque reste belle et stable. Cette mosaïque, nous l'avons en grande partie construite nous-mêmes. Mais ceux qui habitent près de nous ou même plus loin ont aussi contribué à sa construction. Il faut donc impérativement considérer, parallèlement à la situation de notre propre pays, l'évolution de l'Europe et du monde entier.

De nombreux pronostics économiques et analyses

conjoncturelles du Fonds économique international, de la Commission européenne et du Statec ont été publiés et commentés la semaine dernière. Je ne vais pas reprendre ici tous ces chiffres. Vous les connaissez et vous les avez analysés en profondeur.

Mais, pour comprendre de quelle année nous venons, dans quelle année nous nous trouvons et vers quelle année nous nous dirigeons, il convient néanmoins de citer quelques chiffres essentiels.

Au niveau mondial, la croissance économique a atteint 4,8 pour cent en l'an 2000. Aux Etats-Unis, l'économie a progressé de 5 pour cent. Avec 3,4 pour cent, la performance économique de l'Europe a été, en 2000, de loin meilleure que les années précédentes. Chez nous, l'économie a connu une croissance exceptionnelle de 8,5 pour cent.

Les perspectives pour l'année 2001 sont déjà fort différentes. Nous devons considérer aujourd'hui que la croissance économique sera ramenée à 3,2 pour cent au niveau mondial. La croissance américaine se verra infliger en 2001 un sérieux "set back" et devrait tout juste atteindre 1,6 pour cent. Mais en Europe aussi, les perspectives de croissance se sont détériorées par rapport à l'année 2000. D'après les récentes évaluations de la Commission européenne, elles se situeraient autour de 2,8 pour cent. Tous les observateurs sont unanimes à considérer comme particulièrement inquiétant le ralentissement de la croissance en Allemagne. Chez nous, au Luxembourg, nous nous attendons pour 2001 à une croissance nationale inférieure de 3 pour cent à celle de l'année 2000. Notre croissance économique devrait se maintenir en 2001, tout comme en 2000, légèrement au-dessus des 5 pour cent.

La situation de l'emploi aux Etats-Unis s'est détériorée en début d'année. L'évolution de l'emploi en Europe a été positive en 2000. L'expansion du marché du travail luxembourgeois a été particulièrement significative en 2000, avec un nombre total d'emplois en progression de près de 6 pour cent.

Nous tablons pour 2001 sur une nouvelle progression des emplois au Luxembourg de l'ordre de 5,1 pour cent.

Notre principal souci, en 2000, a été la forte hausse de l'inflation ici au Luxembourg. De 0,4 pour cent en 1998, elle est passée à 2,4 pour cent en 1999 pour,

en 2000, faire un bond important et atteindre 3,5 pour cent. Ainsi, le Luxembourg a fait partie, dans la zone euro, de ces pays qui ont connu la plus forte augmentation de l'inflation. Même l'inflation de base - c'est-à-dire sans tenir compte des prix du pétrole et de l'énergie - a augmenté, mais est toutefois restée sous contrôle. Nous constatons avec satisfaction que l'inflation est en train de ralentir. Au premier trimestre 2001, elle a tout juste atteint 2,9 pour cent par rapport aux 3,5 pour cent enregistrés au dernier trimestre 2000. Cette évolution contredit donc tous ceux qui prédisaient une reprise de l'inflation suite à l'entrée en vigueur de la première étape de la réforme fiscale, au 1er janvier 2001. C'est le contraire que nous constatons. Mais il faut rester vigilant.

La tenue exceptionnellement bonne de l'économie luxembourgeoise en 2000 explique aussi pourquoi le budget de cette même année a pu être clôturé avec un solide bonus. Le ministre du Budget vous présentera dans les prochaines semaines des chiffres plus précis et définitifs.

Néanmoins, nous pouvons dire, d'ores et déjà, qu'une partie des recettes de l'Etat a progressé de façon exceptionnelle par rapport aux prévisions de juin 1999. Toutes ces recettes supplémentaires s'expliquent, comme je l'ai déjà mentionné, par l'évolution conjoncturelle qui, tant au niveau national qu'international, a été exceptionnellement bonne en 2000. Nous avons collecté l'année dernière 40,7 milliards de francs d'impôts sur le revenu des personnes morales, soit 2,7 milliards de plus que ce qui était prévu pour le budget 2000. Ce surplus s'explique essentiellement, si pas exclusivement, par l'année très bénéfique qu'ont connue les banques.

En termes d'impôts sur le revenu des personnes physiques, nous avons pu collecter en tout 47 milliards de francs, soit 3,9 milliards de plus que prévu. Ces recettes supplémentaires s'expliquent principalement par l'expansion de 6 pour cent du marché du travail ainsi que par les adaptations des salaires, plus importantes en 2000 que les années précédentes.

La taxe d'abonnement se répercute à raison de 18,9 milliards de francs dans les comptes de l'an 2000, soit un bonus de 7,2 milliards par rapport aux prévisions. Cette augmentation est due à des évolutions boursières quasi irrationnelles, et n'a aucun caractère structurel.

Le droit d'enregistrement, et surtout le droit d'apport, a - avec un total de 8,5 milliards de francs - dépassé de 3 milliards les prévisions de juillet 1999. La TVA a connu une forte croissance en 2000 et a rapporté 39,2 milliards de francs aux caisses de l'Etat, soit un excédent de 6,7 milliards de francs par rapport aux prévisions budgétaires dans ce domaine pour l'an 2000. Si elle s'explique par la consommation accrue des Luxembourgeois, par les effets de la croissance économique et de l'augmentation des salaires et des revenus, cette augmentation peut s'expliquer également, de manière marginale, par la hausse des prix du pétrole.

Les recettes communes des accises qui nous sont allouées en tant que partenaire de l'UEBL sont, avec 28 milliards de francs, supérieures de 4,8 milliards aux prévisions faites par les gouvernements belge et luxembourgeois en juillet 1999. L'explication évidente de cette hausse est à rechercher dans les cuves à mazout et les réservoirs d'essence.

Ces chiffres ainsi que les explications que j'en ai données permettent de tirer la conclusion suivante: nous ne pouvons baser notre politique budgétaire et fiscale sur des évolutions aussi exceptionnelles et irrationnelles. Car nous risquerions alors d'avoir une très mauvaise surprise dans les années 2002 et 2003. Il n'y a rien de plus déroutant pour un ministre des Finances que de se retrouver en fin d'année avec un budget impossible à rééquilibrer, alors qu'il était équilibré en début d'année. Un ministre des Finances qui prend ses fonctions au sérieux déteste le déficit. Mais rien ne le réjouit plus que de pouvoir clôturer sur un bonus un budget qui a correctement assuré toutes les dépenses essentielles de l'État. Ici au Luxembourg, nous n'avons, au cours des dix dernières années, jamais connu de déficit budgétaire. Tous nos exercices ont été clôturés sur des excédents. Dans tout autre pays, un tel tableau vaudrait bien des louanges au ministre des Finances. Pas chez nous. Ici, il reçoit des critiques. Nous sommes un pays bizarre.

Nous n'avons pas procédé à la première étape de la réforme fiscale en 2001 parce que nous avons réalisé des plus-values en 2000. La politique économique, la politique budgétaire et la politique fiscale des années précédentes et de cette année ont en effet été les bonnes. Nous ne procéderons pas à la mise en oeuvre de la deuxième étape de la réforme fiscale, prévue pour

le 1er janvier prochain, parce que nous avons réalisé des plus-values en 2000. Si nous procédons de la sorte, c'est que des raisons sociales, économiques et de politique salariale nous y poussent. Il s'agit de répartir équitablement les dividendes de la croissance. En tenant compte de ce que les personnes ont réalisé. Et en tenant compte de nos obligations financières futures.

Les finances de l'Etat sont très saines. Ce qui amène certains, pour ne pas dire tout le monde, à dire que l'Etat nage dans l'argent. Je ne voudrais pas prétendre ici que nous sommes à bout de souffle. Mais je voudrais mettre en garde contre des conclusions hâtives et radicales. A l'analyse des recettes supplémentaires engrangées ces dernières années par l'Etat, vous constaterez immédiatement que les impôts en rapport avec les activités de la place financière en ont constitué la majeure partie.

Il n'est écrit nulle part que cette évolution se poursuivra de manière ininterrompue.

On dit que l'Etat nage dans l'argent. Mais l'Etat doit aussi assurer tous les engagements fermes qu'il a pris: nous devons faire, au cours des prochaines années, des investissements à hauteur de plus de 150 milliards de francs luxembourgeois. Pour la construction des routes. Pour la construction d'hôpitaux et d'écoles. Et dans de nombreux autres domaines. L'argent dont nous disposons sera utilisé pour réaliser ces objectifs. Cette politique d'investissement que nous allons entreprendre avec des recettes budgétaires normales et extraordinaires servira à préparer l'avenir à court et à moyen termes. Nous n'allons pas gaspiller cet argent que nous a apporté une conjoncture favorable. Nous l'investissons dans les besoins collectifs du pays.

On dit que l'Etat nage dans l'argent. Nous nous portons mieux que d'autres, c'est vrai. Mais nous devons savoir que, dans les prochaines années, nous devons inévitablement rembourser plus de 37 milliards de francs sur nos dettes. Nous avons contracté nettement moins de dettes que nos voisins mais nous devons aussi les rembourser.

Si nous mettons simplement en rapport les coûts des investissements qui font l'objet d'une décision ferme et le volume du remboursement de notre dette, à savoir 180 milliards de francs, avec les plus-values que nous avons réalisées, il apparaît clairement que nous ne

nageons pas dans l'argent. Tout au plus avons-nous suffisamment d'argent pour faire face à nos engagements et pour remplir nos obligations envers les enfants, les personnes malades et les personnes âgées.

Pour cette raison, nous devons continuer à agir dans les prochaines années selon certains principes: planifier avec précaution, agir à long terme, penser de façon structurelle, diriger de manière conjoncturelle.

Avec toutes les précautions possibles: les nuages plus sombres qui se profilent à l'horizon de la conjoncture internationale ne nous obligent pas à changer la direction de notre politique de façon radicale. Notre croissance économique se ralentit, mais continue à progresser selon un rythme très soutenu. Notre économie connaît une croissance ralentie - cela a aussi des aspects positifs - mais elle ne se refroidit pas aussi vite que celle de nos voisins. Nos exportations vers les Etats-Unis ne représentent que 1,3 de notre produit intérieur brut. Nous souffrons moins du repli des Etats-Unis que d'autres pays européens, pour lesquels ces exportations représentent jusqu'à 10 pour cent du PIB. De soi-disant effets de transposition ne sont pourtant pas à exclure: les sociétés-mères des filiales américaines au Luxembourg pourraient très bien annuler leurs investissements au niveau mondial, et donc aussi au Luxembourg, en raison de la situation mitigée dans leur pays d'origine.

Lorsque je dis qu'une révision n'est pas nécessaire, ceci s'applique surtout aux domaines dans lesquels nous ne pouvons, en cas de rupture politique, procéder à des économies: l'éducation, l'enseignement supérieur, la culture, la recherche et la politique environnementale.

On a souvent dit que la seule matière première dont nous disposons ici au Luxembourg est notre "matière grise". Nous devons donc continuellement investir dans le développement de cette ressource.

Nous devons veiller en premier lieu à transmettre aux enfants des connaissances fondamentales, sur lesquelles on pourra construire par la suite. Pour cette raison, il est important que la vague des réformes touche en premier lieu l'école primaire. La première et la deuxième année seront désormais considérées comme un seul cycle. En fonction de leurs capacités, les enfants pourront le parcourir en une, en deux ou en trois années.

Nous devons ensuite adapter notre formation à l'évolution du marché du travail et de la société. La réforme de la division supérieure du secondaire est en route. La formation principale de l'enseignement secondaire technique est mise à jour. L'adaptation de la formation commerciale, électrotechnique et mécanique est en cours d'élaboration. Diverses formations au niveau des métiers seront modernisées.

En troisième lieu, nous devons nous assurer que l'apprentissage tout au long de la vie devienne un réflexe de base. Beaucoup a été fait dans ce domaine mais beaucoup reste encore à faire.

En quatrième lieu, nous devons familiariser les jeunes à l'informatique. Actuellement, nous disposons d'environ 3000 ordinateurs dans nos écoles post-primaires. Ce chiffre doit continuer à croître pour atteindre le taux de un ordinateur pour 8 élèves.

Cette technologie de l'information et de la communication suppose, bien évidemment, l'engagement dans nos écoles d'un personnel technique suffisant chargé de la gestion et de la maintenance du parc informatique scolaire. L'ordinateur devient un outil de travail normal dans nos écoles. Son utilisation est en voie d'expérimentation pour les cours de français, de chimie, de physique et de géographie. A partir de la rentrée 2001/2002, nous allons introduire le "cartable électronique" sous forme d'expérience pilote dans un bâtiment de l'enseignement post-primaire. Tous les élèves de ce bâtiment apprendront à utiliser l'ordinateur et à trouver l'accès au réseau.

L'explosion démographique actuelle nous oblige, dois-je le rappeler ici, à prévoir des écoles et des salles de cours en nombre suffisant. Nous devons ainsi construire au total 6 nouveaux lycées. Nous avons, dans le cadre du plan sectoriel "Lycée", pris les premières décisions relatives aux emplacements. Des démarches sont en cours pour la construction d'un lycée sur les friches industrielles de Arbed-Belval et dans le canton de Redange. Le lycée de Redange devra également intégrer un internat.

Nous investirons donc beaucoup dans les écoles publiques. Mais nous devons aussi accorder davantage de soutien aux écoles privées, sur le plan des infrastructures et des coûts de fonctionnement. Ceci vaut pour les écoles privées luxembourgeoises mais aussi

pour les écoles internationales implantées ici au Luxembourg.

D'autres réformes en préparation concernent la loi sur l'école de 1912, la loi sur l'éducation différenciée, le régime préparatoire et le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, la revalorisation de la formation morale et sociale, l'élimination de la soi-disant troisième possibilité et la création d'un pool de remplaçants.

L'enseignement supérieur est un domaine politique relativement récent au Luxembourg. Il s'agit là, néanmoins, d'un domaine d'action publique d'une importance sans cesse croissante. Le Luxembourg doit se positionner sur la carte académique de la Grande Région et de l'Europe. Pour l'enseignement supérieur, le budget 2001 prévoit en tout un milliard et demi de francs, soit 17,19 pour cent de plus qu'en 2000, une année pour laquelle les crédits avaient déjà progressé 15,96 pour cent. Nos dépenses actuelles pour l'enseignement supérieur dépassent de plus d'un demi-milliard leur niveau d'il y a encore deux ans.

Les 20 et 21 juin prochain se tiendra au Luxembourg la première conférence pour la création de la "European University Foundation-Campus Europa". Des universités de toute l'Europe participeront à cette institution, dont le siège sera au Luxembourg. En collaboration avec l'université de Kaiserslautern, nous sommes en train d'élaborer le projet d'une Euro-Université virtuelle. Cette université virtuelle réunira des universités de la Grande Région. Les étudiants inscrits auprès d'une université de la Grande Région pourront s'inscrire parallèlement dans cette université virtuelle.

Nous verrons aussi la création de la "Luxembourg School of Finance", grâce à une coopération entre l'ABBL et le ministère de l'Enseignement supérieur. La "London City University" a été retenue comme partenaire pour la conception des modules de formation et de recherche.

La loi sur l'enseignement supérieur de 1996 sera reformulée. Nous voulons créer une structure uniforme, qui englobera les différentes institutions actuelles. La création de véritables facultés est prévue. Une faculté de droit et d'économie, une faculté des sciences et des technologies, une faculté de littérature et de sciences humaines et une faculté des sciences éducatives verront le jour, et dans l'environ-

nement desquelles pourront graviter divers instituts spécialisés. La "Luxembourg School of Finance", par exemple, sera adjointe à la faculté de droit et d'économie. Les préparatifs pour la création de la "Luxembourg School of Advanced Information Technology", qui sera adjointe à la faculté des sciences et des technologies, ont commencé.

La recherche deviendra une partie intégrante de la politique de promotion du Luxembourg comme terre d'investissement. Le budget de la recherche de l'Etat représente aujourd'hui 0,17 pour cent de notre PIB. Si nous voulons rester à la hauteur, nous devons mettre à disposition de la recherche davantage de moyens financiers publics. Les programmes de recherche pluriannuels en cours ou en préparation ont des retombées concrètes pour notre économie nationale. La coopération scientifique et technologique internationale est très importante. Nous avons conclu un accord de coopération avec "l'Agence spatiale européenne". Le Luxembourg deviendra prochainement membre de la "Conférence européenne de biologie moléculaire". Le Fonds de recherche national est en train d'entreprendre les démarches nécessaires pour devenir membre de la "Fondation européenne des sciences".

A peine a-t-on remarqué qu'un pour cent du total du budget 2000 était destiné, pour la première fois dans notre histoire financière, à la politique culturelle. Nous voulons poursuivre cet effort. Certes, tout le monde n'est pas spontanément d'accord pour allouer des sommes importantes à la culture. L'art et la culture prennent souvent leur propre chemin, un chemin que tout le monde n'a pas envie de suivre. Néanmoins, il ne peut y avoir d'art prescrit par l'Etat.

La politique de l'environnement est une autre priorité politique dont l'importance ne doit cesser de croître. Le réchauffement de notre planète est le plus grand problème que notre monde devra affronter à l'avenir. Toutes les prévisions à long terme relatives au développement climatique - prévisions fiables je l'espère, ... car dans le domaine des pensions leur pertinence est contestée - montrent que la température moyenne augmentera au cours de ce siècle de un et demi à six degrés Celsius. Le réchauffement de l'atmosphère entraîne la fonte des glaces polaires et, partant, l'augmentation du niveau des mers. Les répercussions seront irréversibles et catastrophiques pour nos systèmes écologiques, pour l'économie et la population mondiales.

La stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre, la réduction des émissions de CO2 acquièrent une importance vitale. Une politique qui ne s'occupe pas de ces questions fondamentales pour l'avenir est une politique démunie de toute morale à long terme. En 1997 a été adopté le protocole de Kyoto, par lequel les pays ont pris des engagements concrets et chiffrés pour réduire, jusqu'en 2008/2012, les émissions de CO2. Le Luxembourg a signé un objectif ambitieux: nous voulons réduire les émissions de CO2 de 28 pour cent. Il est extrêmement regrettable que l'administration américaine veuille se retirer du processus de Kyoto, mais cela ne doit pas empêcher les Européens et le Luxembourg de ratifier ce protocole. Un projet de loi a été soumis dans ce sens à votre Parlement. Nous apprécierons si le vote y relatif pourrait intervenir avant la fin de cette année.

Le gouvernement est en train de se doter d'une stratégie d'envergure nationale pour la réduction des émissions de CO2. L'accent y est mis sur la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables. Nous voulons insister sur l'utilisation des énergies renouvelables comme, par exemple, l'énergie solaire, l'énergie éolienne ou la masse biologique. On évalue leur potentiel de production à environ 5 à 7 pour cent de la production d'énergie nationale. Nous accordons notre soutien aux particuliers désireux d'investir dans cette forme d'énergie. L'Etat assume 50 pour cent des coûts des installations photovoltaïques. Les particuliers, les entreprises et les communes reçoivent une prime d'encouragement pour l'énergie produite de manière alternative qui alimente le réseau national. Pour les particuliers, cette prime s'élève à 25 francs par kilowatt/heure, soit 5 francs de plus qu'en Allemagne. Si cette prime était rejetée par la Commission de Bruxelles - des premiers contacts avec Bruxelles ne le laissent pourtant pas prévoir -, elle prendrait alors la forme d'un instrument basé sur le prix de l'électricité. Les mesures décidées coûteront, pour l'année 2001, 100 millions de francs au total. Il ne convient pas de laisser aux particuliers la charge de s'occuper de la production d'énergie alternative. L'État et les communes jouent un rôle de "pacemaker" et devront tenir compte des nouvelles technologies de production dans tous les projets de construction.

Autres aspects importants de la réduction des émis-

sions de CO2: l'économie d'énergie et la consommation rationnelle d'énergie. Il est généralement admis que le potentiel d'économie d'énergie des habitations de construction traditionnelle se situe entre 30 et 40 pour cent par habitation. Ce qui explique pourquoi le ministère de l'Environnement veut agir dans ce domaine stratégique, et ce de façon conséquente dès 2002. Un règlement grand-ducal relatif à un "passeport énergétique" est en cours d'élaboration et prévoit une aide de l'Etat pour la mise en oeuvre d'un plan "énergie" dans les habitations privées. Les différentes mesures d'amélioration qui seront prises sur cette base recevront le soutien de l'Etat. Le budget pour 2002 réservera certainement à l'avenir un crédit substantiel pour ce volet de la politique énergétique. Même si nous nous trouvons actuellement dans une situation économique et financière moins favorable, les économies à effectuer ne pourraient en aucun cas léser un secteur bien spécifique, à savoir le secteur hospitalier.

Un nouveau plan hospitalier entre en vigueur. Sa publication au Mémorial est intervenue en empruntant la même voie que pour le plan précédent. Ce plan permettra une amélioration de la qualité des services de santé par le biais, notamment, d'une concentration des compétences spécifiques dans les divers centres hospitaliers. Il contribuera à améliorer le confort dans les hôpitaux par l'augmentation des chambres individuelles, entre autres, laquelle n'indura pas à long terme la réduction du nombre de lits disponibles dans les hôpitaux. Le nouveau plan hospitalier garantit un rapport de cinq lits disponibles pour mille habitants. Nous ne voulons pas aller aussi loin que les Néerlandais, qui ne prévoient que 3,8 lits pour mille habitants. Si notre population continue à se développer au même rythme que les années passées, l'application du principe de cinq lits pour mille habitants conduira à une augmentation du nombre de lits. Je m'y engage et le ministre de la Santé également.

La bonne santé financière de l'Etat nous permet aussi de mener une politique ambitieuse dans le domaine des bâtiments publics et des transports.

Les travaux pour l'autoroute de la Sarre seront achevés en 2003. Cette autoroute contribuera à sa manière à faire de la Grande Région un espace plus uni. Les travaux sur la route du nord progressent. Une fois terminés, il sera possible de se rendre de la ville au

Friedhaff sans passer par les localités. La réalisation de cette route est indispensable pour le développement économique du nord du pays et pour une meilleure qualité de vie des personnes qui habitent le long du tracé. Cette amélioration de la qualité de vie des habitants est un souci majeur qui justifie également la construction d'autres routes de contournement de nos localités, surtout dans l'ouest du pays. En ce qui concerne le génie civil, la ministre des Travaux publics vous présentera sous peu des propositions visant à accélérer les procédures de construction de grands projets d'infrastructures, essentiellement au niveau de la construction de nouvelles écoles.

Avec d'autres, nous partageons de grandes ambitions pour la Grande Région. Celle-ci aura besoin, pour bien se positionner sur la carte des régions européennes, d'excellents réseaux de transport. Ces réseaux de transport ne doivent pas se limiter uniquement aux infrastructures routières. Ils doivent également intégrer le transport public des personnes. Avec le président de la Région Lorraine, nous avons décidé d'étendre la liaison de train de Dudelange à Volmerange-les-Mines et d'y installer un parking "Park-and-Ride". Une infrastructure identique est prévue sur la partie française de Arbed-Belval. Des projets similaires existent pour la région Ibéng. Il faudra convaincre un maximum de frontaliers d'utiliser les moyens de transport publics. De même, à l'intérieur du pays, l'offre en moyens de transports publics devra être étendue. A ces fins, nous créerons une structure de gestion autonome chargée d'organiser le transport public de personnes et de gérer les relations avec les opérateurs sous la forme d'un contrat de service public. Nous procéderons à cet effet à l'acquisition de nouveaux véhicules correspondant à toutes les exigences de confort et de qualité. Nous finaliserons également les études d'un raccordement ferroviaire du Kirchberg par le Findel et Senningerberg. Dans ce cadre, nous sommes aussi en train d'élaborer un concept de transport pour le sud du pays et d'étudier le dédoublement de la ligne de chemin de fer Luxembourg - Bettembourg.

Lorsque nous discuterons, l'année prochaine, de la situation du pays, le passage à l'euro sera devenu effectif depuis quelques mois. A partir du 1er janvier, les Luxembourgeois, tout comme les Européens de 11 autres pays, pourront faire leurs achats en euros et recevront leur salaire et leur pension en euros. Certes,

l'euro existe déjà en fait depuis le 1er janvier 1999, mais il n'obtiendra son certificat de naissance effectif que le 1er janvier 2002 lorsqu'arriveront dans nos porte-monnaies les billets de banque et les pièces de monnaie libellés en euros.

Ce processus extraordinaire, unique au niveau politique et monétaire, exige de la part de l'Etat, des entreprises et des citoyens un effort tout aussi extraordinaire pour sa préparation.

Depuis trois ans, le gouvernement s'est attelé à la préparation concrète de ce passage à l'euro. Actuellement déjà, les administrations établissent leurs comptes avec les particuliers en francs et en euros. Nous avons, il y a quelques mois, déposé un projet de loi pour convertir en euros 600 "chiffres ronds", concernant par exemple les abattements fiscaux. Cette conversion s'est effectuée à chaque fois en faveur des citoyens. Nous sommes le seul pays en Europe qui ait présenté son budget pour l'an 2001 uniquement libellé en euros.

Le gouvernement sait que le passage à l'euro ne sera un succès que si tous les acteurs économiques participent activement à l'introduction de la nouvelle monnaie. Nous ne voulions pas traiter d'en haut toutes les questions que pose l'introduction de l'euro. Nous avons, dès le début, misé sur la participation active de tous les acteurs économiques. Sous l'impulsion du gouvernement, un accord a été signé il y a quelques semaines avec les commerçants, les banques, les consommateurs et les syndicats concernant l'introduction de l'euro. La production des billets de banque et des pièces de monnaie - pour le Luxembourg, ce seront 46 millions de billets de banque et 120 millions de pièces de monnaie - sera achevée avant l'été. La ré-alimentation des banques et du commerce pourra se faire sans problème à l'automne. Les règles législatives et les dispositions pratiques destinées à encadrer le passage à l'euro ont été prises. Il s'agit, par exemple, de la conversion gratuite des billets de banque et des pièces de monnaie à partir du 1er janvier 2002. A partir du 1er janvier et jusqu'au 28 février 2002, l'euro et le franc existeront en parallèle. A partir du 1er mars 2002, l'euro sera la seule monnaie acceptée. Cette période de transition étendue donnera à tout un chacun le temps nécessaire pour convertir les francs en euros dans le calme et sans perturbations. Pendant la période de conver-

sion des francs en euros et d'alimentation des banques et des commerces avec la nouvelle monnaie, nous devons, pour des raisons de sécurité, prévoir une forte présence de la police aux endroits sensibles.

De nombreuses entreprises se sont bien préparées au passage à l'euro. Je voudrais toutefois inviter celles qui ont malgré tout un certain retard, notamment les petites et moyennes entreprises, à prendre les mesures préparatoires le plus rapidement possible, sous peine de connaître de sérieuses perturbations au sein de l'entreprise et avec leurs clients au début de l'année 2002.

Mais, aussi, chaque citoyen doit se préparer à la nouvelle monnaie. Il faut dès maintenant mémoriser les prix courants en euros, prendre connaissance en euros des montants du salaire, de la pension et des épargnes. Les personnes qui ne seront pas suffisamment préparées ou informées risquent de perdre quelque peu pied au début de l'année prochaine. Le gouvernement et la banque centrale mettront à profit les derniers mois de cette année pour familiariser le public, c'est-à-dire nous tous, par le biais des médias et des écoles, à tous les aspects pratiques de l'introduction de l'euro. L'introduction d'une nouvelle monnaie n'est pas chose aisée. Et encore moins au début. Lorsque nous nous y serons habitués, nous constaterons toutefois bien vite que l'euro nous facilite la vie. L'introduction de l'euro se fera simultanément à la mise en oeuvre de la deuxième étape de la réforme fiscale pour les personnes privées.

Le 1er janvier 2001 est entrée en vigueur la première étape de la réforme fiscale, qui a considérablement allégé les charges fiscales. Nous pouvons dire, au printemps de cette même année que la première étape de la réforme fiscale, l'augmentation du salaire minimum et des pensions et une politique des salaires plus dynamique dans les secteurs public et privé ont nettement consolidé le pouvoir d'achat des Luxembourgeois.

Les préparatifs pour la deuxième étape de la réforme fiscale des personnes privées sont terminés. Le gouvernement introduira encore, avant les vacances d'été, un projet de loi, de sorte qu'il restera suffisamment de temps pour mener les discussions de clôture au niveau du Parlement avant la fin de l'année.

Je voudrais, en avant-première de ce projet de loi,

donner un bref aperçu des principales données de cette deuxième étape de réduction.

Nous proposons pour l'an 2002 un tarif d'imposition plus avantageux que celui annoncé l'année dernière. Il se caractérise par un taux d'imposition minimal de 8 pour cent - et non pas 10 pour cent comme initialement prévu - et par un taux maximal de 38 pour cent. Vu que le tarif d'imposition pour l'année prochaine devra être libellé en euros et que nous souhaitons effectuer la conversion en euros en faveur du contribuable, le montant non imposable augmentera par rapport au tarif de l'an 2001 de 390.000 à 393.314 francs. En clair, ce n'est qu'à partir d'un montant imposable de 393.314 francs qu'un célibataire payera des impôts. Un couple marié ne doit donc pas payer d'impôts à concurrence d'un revenu imposable de 786.628 francs. En l'espace de dix ans, le montant minimum non imposable a donc été relevé de 174.000 à 393.314 francs pour les célibataires et de 248.000 à 786.628 francs pour les couples mariés. Aucun autre pays en Europe ne pratique une imposition aussi basse des revenus les plus faibles. Aucun autre pays en Europe ne pratique une fiscalité aussi favorable à ces revenus que le Luxembourg. Aucun tarif d'imposition en Europe n'est aussi social que celui que nous pratiquons et que celui que nous introduirons. En Belgique, un célibataire doit payer, à partir d'un revenu de 213.000 francs, des impôts de 25 pour cent. En France, un célibataire doit payer, à partir d'un revenu de 280.000 francs, des impôts de 15,1 pour cent. En Allemagne, un célibataire doit payer 15 pour cents d'impôts à partir d'un revenu de 300.000 francs. Les personnes à faible revenu et les jeunes familles en Allemagne, en France et en Belgique seraient heureuses de bénéficier du tarif d'imposition appliqué au Luxembourg.

Le tarif pour l'année 2002 se caractérise par de larges tranches régulières de 65.560 francs et l'application d'un taux d'imposition de 2 pour cent.

A partir d'un revenu imposable de 1.391.727 francs, un célibataire se verra appliquer le taux d'imposition maximal de 38 pour cent. Les personnes mariées payeront le taux d'imposition maximal à partir d'un revenu imposable de 2.793.454 francs.

Le tarif d'imposition que nous proposons pour l'année 2002 se traduit par une réduction des charges fiscales de 17 milliards par rapport à l'année 2000. Si

nous devons appliquer, en 2001 et 2002, le tarif d'imposition de l'année 2000, les Luxembourgeois devraient payer à la fin de l'année 2002 25 milliards d'impôts supplémentaires au total.

Il est important de souligner dans ce contexte que le tarif d'imposition ne s'appliquera pas seulement aux personnes privées mais aussi à la majorité des petites et moyennes entreprises.

Quelques exemples permettent de montrer les répercussions de la réduction des impôts.

Un célibataire avec un revenu imposable de 700.000 francs payera en 2002 38.542 francs de moins d'impôts qu'en 2000. Ses charges fiscales se réduiront de 51,9 pour cent. Son taux d'imposition moyen sera divisé par deux et s'élèvera encore tout juste à 5,1 pour cent. Un célibataire avec un revenu imposable de 1.000.000 francs réalisera un gain fiscal de 64.746 francs. Ceci correspond à une baisse de 39,8 pour cent et à une réduction de son imposition moyenne de 6,48 pour cent. En 2002, il paiera seulement 9,78 pour cent d'impôt. Un célibataire qui gagne un million et demi épargnera 103.585 francs d'impôt en 2002 par rapport à l'année 2000, ce qui équivaut à une réduction de 48,4 pour cent. Son taux d'imposition passera de 24,9 pour cent à 17,39 pour cent.

Une personne seule avec enfants qui gagne 700.000 francs ne paiera plus d'impôts en 2002 et disposera donc de 24.540 francs en plus. Une personne seule avec enfants qui gagne 1.000.000 de francs paiera 75.803 francs de moins d'impôts qu'en 2000, soit une baisse des impôts de 66,7 pour cent. Au lieu de 11,37 pour cent, cette personne payera encore tout juste 3,79 pour cent d'impôts. Une personne seule avec enfants qui gagne un million et demi disposera en 2002, après imposition, de 118.586 francs de plus parce que son imposition sera réduite de 35,5 pour cent. Le taux d'imposition moyen baisse de 22,25 à 14,36 pour cent.

Deux personnes mariées qui disposent d'un revenu imposable de 700.000 francs ne payeront plus d'impôts à partir de 2002.

Deux personnes mariées qui disposent d'un revenu imposable de 1 million économiseront en 2002 41.525 de francs d'impôts, soit une baisse de 69

pour cent de leur taux d'imposition qui passe de 6,02 à 1,87 pour cent.

Deux personnes mariées qui disposent d'un revenu imposable de 1,5 million de francs bénéficieront d'une réduction d'impôt de 86.130 francs par rapport à l'an 2000. Ceci correspond à une baisse de 49,3 pour cent et leur taux d'imposition moyen diminue de moitié et passe de 11,64 à 5,90 pour cent. Deux personnes mariées ayant deux enfants et disposant d'un revenu imposable de 1,5 million de francs bénéficieront d'une réduction d'impôt de 86.130 francs. Ceci correspond à une baisse de 83,9 pour cents et leur taux d'imposition moyen passe de 6,84 à 1,1 pour cent. Ces exemples le montrent: le tarif d'imposition de l'année 2002 est social. Il épargne les revenus plus faibles. Il laisse aux jeunes familles de l'argent au moment où elles en ont besoin. Il favorise les efforts et aura un important effet de levier sur l'augmentation du revenu.

Le gouvernement a soumis tous les abattements à une analyse critique avant de déterminer le tarif d'imposition pour l'année 2002. Nous sommes arrivés à la conclusion que tous les abattements, sauf un, devraient être maintenus. Ils ont tous, sans exception, un caractère d'orientation important et nécessaire. L'abattement pour les investissements mobiliers sera éliminé progressivement sur plusieurs années et en concertation avec les différents acteurs économiques.

Par contre, le montant déductible des impôts pour une pension privée passera de 48.000 à 70.000 francs, soit 1.750 euros. Cet abattement pourra aller jusqu'à 130.000 francs par an pour les salariés du secteur privé, les employés de Etat et les indépendants qui débutent plus tardivement dans la vie professionnelle avec la mise en place d'une pension complémentaire.

Le capital épargné pourra, contrairement à ce qui se passe actuellement, être payé sous forme de capital et représente ainsi un incitation fiscale à l'épargne. Le taux d'imposition forfaitaire libératoire que nous appliquons dans le cadre du deuxième pilier sur les pensions complémentaires sera réduit de 25 à 20 pour cent. Ces deux mesures représentent l'apport de la politique fiscale pour trouver une solution à la question des pensions.

La réforme fiscale annoncée pour les entreprises reste

inchangée. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2002 comme prévu. Les dernières options sont prises dans le cadre de discussions entre le ministre de l'Economie et le ministre des Finances.

Le gouvernement proposera de diminuer l'imposition moyenne des entreprises de 37,40 à 30 pour cent. La composition de ces 30 pour cent sera déterminée après une concertation finale sur la question de l'impôt commercial.

La réforme fiscale pour les entreprises ne se limite pas seulement à la diminution du taux d'imposition moyen. L'article 152 bis sur les bonifications fiscales pour investissements sera actualisé. La bonification fiscale est étendue sur l'actif immobilisé afin de correspondre, entre autres, aux besoins de la nouvelle économie.

L'article 164bis de la loi sur l'impôt sur le revenu pour les organes de la société sera assoupli et élargi.

Cette mesure vaut également pour les dispositions relatives au privilège d'échelonnage.

Lorsque nous aurons mis en œuvre cette réforme, tant pour les personnes privées que pour les entreprises, notre paysage fiscal sera amélioré, tant au niveau national qu'en comparaison internationale. Néanmoins, les réflexions sur la politique fiscale doivent se poursuivre. Je vous ai dit notre intention d'introduire la possibilité de l'imposition individuelle dans les années 2005/2006. Le gouvernement charge le Conseil économique et social de rédiger un avis circonstancié sur tous les aspects de l'imposition négative. Cette imposition négative est toujours d'actualité. Elle représente une piste sérieuse lorsqu'il est question de faire de la politique sociale et fiscale un instrument d'égalisation raisonnable et social.

Afin de rendre plus efficace la collecte des impôts, afin de mieux combattre l'évasion fiscale et afin de mieux utiliser les ressources humaines de l'État, nous envisageons de fusionner l'administration des impôts et l'administration de l'enregistrement. Les préparatifs pour réaliser cet objectif vont bientôt commencer.

Comme chaque année, cette déclaration sur la situation du pays était trop longue. Certaines choses que j'ai dites ici, je les ai déjà exprimées de cette manière ou autrement par le passé. La situation du pays est pareille à un paysage: elle ne change pas vite. Pour cette raison, les descriptions se ressemblent d'une année à l'autre.

La promenade à travers ce paysage a été longue, mais elle ne nous a pas conduit partout où nous aurions dû aller.

Il m'a été difficile, cette année, de ne pas parler des pensions. Aborder ce sujet aurait été nécessaire, pourtant, ne fut-ce que pour corriger les nombreux détournements de sens et inexactitudes qui, ces derniers mois et surtout ces derniers jours, ont été diffusés de façon systématique. Néanmoins, le faire n'aurait pas permis à la situation de progresser. Les gens en ont assez de ces désaccords sur les pensions et demandent que la question soit réglée. Lisez le programme du gouvernement, les programmes électoraux des partis, et vous le constaterez: personne n'a jamais revendiqué le status quo en matière de pensions. Pour cette raison, je ne m'étonne pas des rebondissements autour de la table de négociation, laquelle se révèle être une initiative heureuse.

Les pensions sont un problème, certes, mais ce n'est pas le seul. D'autres questions nous préoccupent également dans d'autres domaines: matériel, socio-politique, climat ambiant dans le pays.

Cette année sera une année de réformes socio-politiques. Il nous faudra discuter de la distribution des dividendes de la croissance: j'ai voulu démontrer clairement la nécessité de maintenir la capacité financière de l'État, malgré des réductions d'impôts. Cette capacité financière est indispensable à l'État s'il veut pouvoir réaliser ses ambitions dans le domaine social.

Si nous abordons et résolvons toutes ces questions d'une manière conséquente, notre pays connaîtra une époque favorable. Comme je l'ai déjà dit: nous devons envisager les questions structurelles sur le long terme et les questions conjoncturelles sur le court et le moyen terme.

Discours de S.M. le Roi d'Espagne

lors du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg
à l'occasion de la visite d'Etat en Espagne
Palais royal - 7 mai 2001

Vos Altesses Royales

C'est un grand honneur et un plaisir de vous souhaiter la bienvenue la plus cordiale à l'occasion de votre première visite d'Etat en Espagne.

En effet, vous représentez la plus haute magistrature du Luxembourg, Etat proche de l'Espagne en raison de liens historiques et d'amitié étroits et profonds, actuellement empreints d'un dynamisme nouveau au sein de la grande famille des Nations qui composent l'Union européenne.

Le peuple espagnol et ses Souverains sont particulièrement heureux que vous ayez choisi l'Espagne pour réaliser votre première visite d'Etat en tant que nouveaux Souverains du Luxembourg.

Nous sommes particulièrement sensibles à ce choix et nous vous en sommes reconnaissants car il est l'expression de l'amitié authentique du Luxembourg et de ses nouveaux Souverains envers l'Espagne.

Vos Altesses Royales,

Permettez-moi, outre ma reconnaissance, de vous exprimer nos vœux les plus sincères pour le Grand-Duché et votre règne que nous souhaitons long et prospère.

Vos Altesses représentent la tradition empreinte d'une vocation marquée de futur, traits qui contribueront sans nul doute au renforcement du bien-être de vos concitoyens, leur contribution précieuse à la construction européenne et la solidarité internationale de votre peuple.

Votre Altesse, nous savons que le Grand-Duché dispose, en votre auguste personne, de son plus ferme, enthousiaste et loyal artisan pour atteindre les objectifs hauts et nobles du peuple luxembourgeois.

De là le prestige et la grande popularité dont vous jouissez parmi les Luxembourgeois et la joie avec laquelle ils Vous ont accueillis comme nouveaux Souverains, une joie palpable lors des récentes cérémonies de votre accession au trône auxquelles le Prince des Asturies a assisté en notre nom.

Vos Altesses Royales représentent aussi la continuité d'une dynastie aimée et respectée, non seulement au Grand-Duché mais au-delà de ses frontières. Le règne fructueux de Vos augustes parents, auxquels nous unissons des liens d'amitié tout particuliers, mérite la plus haute reconnaissance.

La Reine et moi souhaitons évoquer aujourd'hui, le chaleureux et sincère accueil que le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte nous ont réservé à Luxembourg, en juillet 1980, lors de notre visite d'Etat.

Nous avons été impressionnés par le haut niveau de bien-être du Luxembourg ainsi que par l'énergie et le dynamisme de son peuple, la beauté de ses paysages, la richesse historique et le charme de ses monuments. A l'époque, nous avons eu l'occasion de rappeler la profondeur des liens culturels et historiques qui nous unissent.

Le Luxembourg est aussi un exemple de développement solide, équilibré et dynamique, qui a su donner des niveaux de bien-être économique, social, éducatif et culturel élevés à ses citoyens. Le Grand-Duché se caractérise aussi par le fait d'avoir eu l'ambition et la générosité nécessaires pour construire une société riche et féconde mais aussi solidaire et ouverte, qui fut une terre d'accueil pendant des années pour de nombreux Espagnols.

Nous nous souvenons avec reconnaissance que, lors de notre visite d'Etat en 1980, l'hospitalité traditionnelle du Grand-Duché alla de paire avec le plein appui du Luxembourg au début d'une nouvelle étape de

l'histoire de l'Espagne. Une Espagne qui s'ouvrirait alors à l'avenir et à l'espoir, en misant sur sa pleine participation aux institutions européennes.

Aujourd'hui, vingt ans plus tard, nous pouvons affirmer que les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints, grâce à l'appui de grands pays amis, parmi lesquels le Luxembourg occupe une place de choix.

Vos Altesses Royales,

L'Espagne qui vous souhaite la bienvenue aujourd'hui est un pays moderne, actif dans les principales enceintes de décision de son espace naturel, l'Europe, et attentif au développement des deux autres volets essentiels et indissociables de sa politique extérieure: le volet atlantique, marqué par une profonde vocation latino-américaine, et le volet méditerranéen.

1 ? 4

L'Espagne a aussi fomenté des principes que nous partageons avec le Luxembourg et qui nous font mener une politique de défense des droits de l'Homme, de respect des principes démocratiques, de soutien du maintien de la paix et de la sécurité internationale et d'encouragement de la solidarité par le biais de la coopération au développement.

L'Espagne est l'un des pays d'Europe qui a le plus progressé au cours des dernières années dans un désir légitime d'atteindre le niveau de bien-être économique et social dont jouit l'Union européenne.

L'économie espagnole a enregistré l'une des ses plus profondes et salutaires transformations et se situe actuellement parmi les plus dynamiques et ouvertes du monde.

C'est ainsi que l'Espagne qui compte des opérateurs économiques pleins d'initiative et de vision d'avenir, tout en ne perdant pas son attrait comme destination privilégiée des investissements étrangers, a réussi à occuper une place privilégiée parmi les pays exportateurs de capitaux. Cette vocation internationale croissante de l'économie espagnole a multiplié les initiatives économiques conjointes avec d'autres pays européens, entre autres et récemment avec le Luxembourg.

Vos Altesses Royales,

La stabilité, le bien-être et la prospérité croissante dont jouissent les Espagnols, les nombreux succès de l'Espagne actuelle, ne comprennent malheureusement pas encore la fin d'un fléau tel que le terrorisme assassin qui essaye en vain de miner les fondements de la coexistence démocratique, qui reposent sur la défense la plus résolue de la tolérance, sur le respect mutuel en tant que principes essentiels structurant la société espagnole d'aujourd'hui.

La lutte contre le terrorisme qui a recours à la violence pour imposer ses idées au sein d'une société pleinement démocratique, implique la lutte pour les libertés et les droits fondamentaux de nos citoyens, principes sur lesquels tous les démocrates de bonne foi sont d'accord. Une lutte où nous avons toujours compté sur l'appui du Luxembourg qui est favorable à la coopération internationale et européenne contre cette forme vile de crime organisé.

Vos Altesses Royales,

Les allusions à l'Union européenne ne sont pas un hasard lorsque l'Espagne et le Luxembourg sont ensemble.

Européité et européisme font partie de l'essence la plus moderne de nos deux pays. Nous partageons une même volonté d'obtenir une Europe de plus en plus unie, ouverte et solidaire. Un esprit qui constitue le fondement ultime de nos politiques au sein des institutions communautaires.

Le Grand-Duché est un modèle indiscutable de savoir-faire en matière de politique européenne. Le Luxembourg ne fut pas seulement l'un des membres fondateurs de ce qui s'appelait à l'époque "Communautés européennes", il a su, en plus, apporter sa très précieuse expérience et son esprit d'intégration. C'est ainsi que les Luxembourgeois ont mis au service de l'Europe, avec une générosité particulière, leurs idées, leur personne et hébergé le siège des institutions de l'Union.

Dans les instances de l'Union européenne, l'opinion du Grand-Duché est écoutée, avec l'intérêt que l'on accorde toujours aux initiatives et aux critères de ceux

qui, dotés d'une connaissance profonde de la réalité communautaire. Les Luxembourgeois ont toujours essayé de donner le meilleur d'eux-mêmes pour obtenir un futur plus prospère pour le continent.

Vos Altesses Royales,

Le Luxembourg et l'Espagne partagent aussi critères et objectifs quant aux principaux défis que l'Union européenne doit relever.

Je fais allusion en premier lieu, au prochain élargissement de l'Union européenne vers le Centre, l'Est et le Sud de l'Europe. Il s'agit d'un projet d'une grande portée qui revitalisera, sans nul doute, l'intégration européenne et que l'Espagne soutient résolument. Un soutien qui à notre avis, doit être le reflet de la solidarité requise face à ce qui représente une responsabilité historique, une priorité politique inéluctable et une opportunité d'avenir pour tout le continent et pour l'Espagne elle-même.

Peu d'Etats peuvent mieux comprendre que l'Espagne, l'aspiration légitime à l'intégration au sein de l'Union européenne, d'Etats clefs pour la configuration de l'Europe. Ces Etats qui voient dans l'Union européenne un point de référence essentiel pour leur processus de démocratisation respectif, pour leur modernisation et leur développement interne. Nous affronterons résolument cette haute tâche de réunification européenne, mettant ainsi fin à des décennies de division injuste dans notre continent.

Je me félicite que le Luxembourg et l'Espagne partagent la nécessité du même élan pour réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

La collaboration et la solidarité, deux éléments dont nos pays font preuve, seront nécessaires aussi pour atteindre d'autres objectifs essentiels du projet de construction européenne. Tel est le cas de la mise en œuvre d'une Politique commune de sécurité et de défense ou du développement d'un véritable Espace de liberté, de justice et de sécurité. Dans les pro-

chains mois, nous devons aussi canaliser notre réflexion sur certaines des questions les plus importantes prévues pour la CIG de 2004, en ayant la certitude que les secteurs les plus représentatifs de nos sociétés respectives y interviendront avec une intensité accrue.

Vos Altesses Royales,

Le rôle essentiel des affaires européennes dans nos relations ne nous fait pas oublier les autres espaces d'entente que le Luxembourg et l'Espagne partagent en dehors de notre continent.

La loyauté dont a toujours témoigné le Luxembourg au sein de l'Alliance atlantique dont le Grand-Duché est membre fondateur; sa générosité en matière de politique de coopération au développement et finalement sa contribution active au système des Nations unies, domaines auxquels nos deux pays apportent beaucoup d'efforts, font aussi partie de l'acquis où nos étroites relations bilatérales puisent leur source.

Cette entente mutuelle repose sur des liens intenses, qui sont le produit d'une histoire fructueuse et biséculaire partagée. Je voudrais souligner aujourd'hui à cet égard que le Luxembourg et l'Espagne sont aujourd'hui encore, tributaires de l'héritage spirituel de l'un des hommes les plus grands et clairvoyants que l'Europe ait connu, l'Empereur Charles Quint, qui rêva et oeuvra alors, tout comme nous aujourd'hui, pour une Europe plus unie, structurée autour d'une communauté de valeurs et d'idéaux partagés.

Vos Altesses Royales,

C'est convaincu que l'Espagne et le Luxembourg continueront à travailler ensemble, encouragés par ce présent exigeant et par un futur prometteur que je porte un toast, à la santé de Vos Altesses Royales, au bonheur du peuple luxembourgeois et à nos relations bilatérales de plus en plus étroites au sein de la grande famille européenne.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc

à l'occasion du dîner offert par LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, à l'occasion de la visite d'Etat en Espagne

7 mai 2001

Majesté,

La Grande-Duchesse et moi-même avons écouté avec beaucoup de gratitude les paroles de bienvenue si cordiales et si affectueuses que Vous venez de prononcer. L'accueil chaleureux que Vous-même, la Reine, Votre famille, les autorités et le peuple espagnols nous ont réservé nous a beaucoup touchés.

Nous sommes très sensibles au fait que Vous ayez bien voulu nous inviter en Espagne pour cette première Visite d'Etat depuis mon avènement. Les Luxembourgeois apprécient à sa juste valeur ce geste d'une haute courtoisie, dans lequel ils reconnaissent la cordialité de nos liens familiaux et la longue histoire commune sur laquelle se fonde la profonde amitié qui unit nos deux peuples.

Au-delà des rapports de parenté entre nos Maisons et les origines espagnoles de la Grande-Duchesse, l'Espagne évoque dans l'esprit de mes concitoyens des noms familiers à vous et à nous, tels: Philippe II, Monterey, Mansfeld et Louvigny. Chez vous, ils rappellent des figures historiques, alors que chez nous, les rues de la Vieille Ville portent leurs noms, qui rappellent aux visiteurs notre histoire commune.

En fait, l'époque espagnole a laissé des traces durables dans nos coutumes, dans notre langue et dans l'architecture, comme en témoignent le Palais grand-ducal, la Cathédrale et les échauguettes dites "espagnoles" des anciennes fortifications de la Ville. Elle a également ouvert l'horizon des habitants de mon pays à la culture par la fondation, sous Philippe II, du premier collège d'enseignement classique au Luxembourg.

Le rayonnement intellectuel du Collège des Jésuites a continué en quelque sorte une tradition initiée dès 698 par les moines benedictins d'Echternach. Le plus beau codex réalisé en 1045 dans leur scriptorium est conservé depuis 1566 en Espagne, au Monastère de l'Escurial. Nous Vous sommes d'ailleurs très recon-

naissants d'avoir bien voulu nous prêter cet ouvrage pour l'exposer pendant notre visite ici à Madrid à la Fondation Charles d'Anvers.

Le 16e et 17e siècles ont fait naître entre nos deux peuples une affinité de mœurs et de traditions qui sont basées sur les valeurs fondamentales de notre civilisation que sont les libertés individuelles, le respect de l'individu, la justice sociale, la solidarité, l'état de droit et la démocratie.

Majesté,

Vous avez montré au cours de l'histoire récente combien la défense de ces valeurs-là Vous tient à cœur. J'en veux pour preuve Vos interventions courageuses pour ancrer définitivement l'Espagne dans la communauté des nations démocratiques.

Vous avez fait preuve d'une détermination inébranlable en vous engageant dans la lutte contre le terrorisme; soyez assuré que les Luxembourgeois seront à vos côtés dans ce combat.

Nous partageons Vos soucis et Votre volonté d'être le garant des libertés. A cet égard, comme dans beaucoup d'autres domaines, Vous avez donné aux monarchies d'aujourd'hui une nouvelle dimension et Vous ne cessez de montrer au jeune Souverain que je suis le chemin à suivre.

L'Union européenne est conçue sur un modèle de société fondé précisément sur ces valeurs fondamentales que nous partageons. Pour ces raisons, l'Espagne a eu hâte, une fois la démocratie restaurée, d'y adhérer en 1986.

Majesté,

Lors de Votre visite d'Etat en juillet 1980 à

Luxembourg, Vous avez indiqué d'autres raisons plaidant pour une adhésion à la Communauté économique européenne: les Espagnols appartiennent à l'Europe par leur histoire, leur géographie et leur culture, et ils croient en l'Europe.

Si en 1980 le débat portait sur l'ouverture des institutions communautaires aux peuples de l'Europe méridionale, le récent Conseil européen de Nice a procédé aux aménagements des institutions européennes qui ouvrent la voie à l'élargissement vers l'Europe centrale. Mais il a également confirmé la place que mérite l'Espagne au sein de l'Union européenne, alors que son apport fécond s'étend au-delà de l'aire géographique de son territoire. En effet, Votre pays rapproche l'Europe de l'Amérique latine par sa langue, et par ses liens privilégiés avec cette partie du monde.

Majesté,

Vous exprimiez en 1980 à Luxembourg la volonté de l'Espagne de contribuer à "la construction d'une Europe plus forte et plus équilibrée".

Depuis lors, l'Europe a progressé dans la poursuite de cet objectif, et cela grâce aussi à Vos Ministres qui ont uni leurs efforts à ceux de leurs collègues des pays partenaires pour développer les orientations fondamentales de la politique européenne qui, selon les vœux des pères fondateurs, vise essentiellement à la préservation de la paix et de la stabilité sur le continent.

La politique de coopération mise en oeuvre par l'Espagne et par le Luxembourg dans les pays en développement constitue un autre type de contribution à notre objectif de paix. Sous ce rapport, mon pays est fier de se classer au niveau mondial en cinquième position en terme de parts du produit national consacrées à l'aide au développement.

Votre pays et le mien collaborent depuis l'après-guerre dans de nombreuses institutions internationales. Mais c'est depuis que l'Espagne a rejoint l'Europe communautaire que nos liens bilatéraux se

sont régulièrement raffermis. Sur le plan économique, nos échanges commerciaux n'ont cessé de croître et la coopération des groupes industriels de nos deux pays, en particulier dans le domaine de la sidérurgie, montre des résultats concrets. D'autres partenariats s'ébauchent dans des domaines tels que les satellites et les finances. Je rencontrerai demain au siège de la Confédération des Entrepreneurs espagnols des dirigeants d'entreprises espagnols et luxembourgeois qui auront l'occasion d'explorer d'autres possibilités de développement dans un intérêt réciproque.

De nouveaux contacts humains se nouent ainsi et profitent également aux quelques trois mille de Vos compatriotes qui vivent au Luxembourg et dont nous apprécions l'apport enrichissant pour notre société multiculturelle.

Majesté,

Au-delà des contacts entre nos gouvernements et des échanges économiques, nos deux peuples se connaissent et s'apprécient au travers de leurs cultures respectives.

Sa Majesté la Reine Qui a pris l'habitude d'encourager les arts et lettres et de manifester Sa sollicitude avec les malades et les déshérités, S'est proposée à montrer à la Grande-Duchesse les oeuvres des grands maîtres espagnols exposés au Prado et à l'emmener visiter les enfants malades à l'hôpital "Niño Jesús". Ce faisant, Vos Majestés entendent donner à la Monarchie d'aujourd'hui un visage humain. La Grande-Duchesse et moi ne saurions qu'avec gratitude nous en inspirer dans notre propre démarche.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est dans cet esprit que je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le Roi et la Reine, au bonheur de toute la Famille Royale, à l'avenir heureux du peuple espagnol et au développement des liens de coopération et d'amitié entre nos deux nations.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc au Sénat à l'occasion de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne 8 mai 2001

Avec la Grande-Duchesse il me tient à coeur de vous remercier des aimables paroles que vous avez bien voulu nous adresser au nom du Sénat et du Congrès des Députés.

Nous sommes conscients de l'honneur que vous nous faites en nous recevant au coeur de la démocratie que sont les Cortes Generales. La présence à votre côté, Madame le Président du Congrès des Députés, souligne l'importance des Cortes qui représentent le peuple espagnol et qui exercent le pouvoir législatif, votent le budget et contrôlent l'action du Gouvernement.

Le hasard du calendrier de la Visite d'Etat a voulu que notre rencontre d'aujourd'hui ait lieu au Palais du Sénat. Je m'en réjouis, car cette heureuse circonstance nous permet d'évoquer le rôle particulier que la Constitution de 1978 a assigné à votre haute corporation, à savoir son caractère territorial. Les pères de la Constitution ont été les précurseurs d'une évolution qu'on retrouve aujourd'hui dans les politiques régionales de l'Union européenne, et que le Traité de Maastricht a consacré par le principe de la subsidiarité. L'idée n'est peut être pas si nouvelle, car au cours de l'histoire commune de l'Espagne et du Luxembourg, Charles Quint a institué dans nos régions un conseil provincial, une Cour Supérieure de Justice et une sorte de Conseil d'Etat. D'aucuns diraient que l'histoire se répète.

La tradition qui veut qu'à l'occasion de leur Visite d'Etat en Espagne, les Chefs d'Etat étrangers soient invités à s'adresser aux Cortes Generales montre la part active que vous prenez à l'orientation de la poli-

tique extérieure de l'Espagne. Dans ce contexte, il me plaît de rendre hommage à Sa Majesté le Roi et aux responsables politiques espagnols qui, depuis l'adhésion de leurs pays à l'Union européenne en 1986, ont contribué à donner une nouvelle qualité à la politique extérieure en la faisant bénéficier de vos liens privilégiés transméditerranéens et transatlantiques. Aussi voudrais-je assurer les membres de la commission hispano-américaine de votre haute assemblée que mon pays, qui est membre fondateur de l'Union européenne, apprécie vivement votre contribution qui vise à rapprocher les peuples de l'Europe, de l'Afrique méditerranéenne et de l'Amérique latine.

Cette vision-là procède de principes essentiels que Sa Majesté le Roi a défini en 1980 à Luxembourg pour l'Europe comme "la Défense de la liberté et des droits de l'Homme" et "l'aspiration continue à la paix".

L'Espagne et le Luxembourg sont unis au sein de l'Union européenne dans la défense de ces valeurs fondamentales de notre civilisation basée sur notre histoire commune et continuent à conjuguer leurs efforts pour la paix interne et externe.

Dans ce combat journalier pour la dignité humaine et pour la démocratie, je vous assure que le peuple luxembourgeois vous soutient sans réserve dans votre combat contre le terrorisme.

Pour terminer je voudrais, au nom également de la Grande-Duchesse, rendre hommage à tous les membres des Cortes Generales qui, avec talent et dévouement, oeuvrent pour le plus grand bien des citoyens de l'Espagne et de l'Europe.

Discours de Madame Lydie Polfer, Vice Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

au siège de la Confédération des entrepreneurs espagnols, à Madrid,
à l'occasion de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne

8 mai 2001

C'est un grand plaisir et honneur de prendre la parole cet après-midi, ici, au siège de la Confédération des Entrepreneurs espagnols, en présence de S.A.R. le Grand-Duc et des représentants des mondes économiques espagnol et luxembourgeois.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le constater lors de ma récente visite en novembre dernier dans le cadre d'une mission économique, et ce constat ne fait que se renforcer depuis hier, l'Espagne et le Luxembourg entretiennent d'excellentes relations. En effet, notre passé commun pendant presque deux siècles a jeté les bases pour des liens privilégiés qui ne font que s'approfondir depuis ces dernières décennies. Je pense bien sûr aux liens qui unissent nos deux Maisons royales, au partenariat de nos deux pays au sein de l'Union européenne, mais également à nos relations économiques qui se renforcent sans cesse.

Vous ne serez pas étonnés que dans ce cadre, j'insisterai surtout sur ce dernier volet de nos relations.

En effet, il y a lieu de constater que ni la distance géographique qui nous sépare, ni la taille qui nous différencie n'ont pu décourager certains se trouvant aujourd'hui parmi nous à reconnaître très tôt le potentiel de développement de nos relations économiques bilatérales. Ainsi, comme le démontrent les statistiques, le commerce entre nos deux pays ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1990 et les exportations du Luxembourg à destination de l'Espagne ont connu une hausse marquée, ce qui prouve clairement l'attention particulière que les compagnies luxembourgeoises portent au marché espagnol.

L'illustration la plus spectaculaire d'une coopération réussie entre nos deux économies est évidemment la fusion entre les sidérurgies espagnole et luxembourgeoise en 1997. Non seulement a-t-elle donné lieu à une série impressionnante de synergies, hissant le nouveau groupe au premier rang des producteurs

sidérurgiques européens, mais je suis convaincue que cette fusion a jeté les bases pour l'événement le plus marquant du développement de la sidérurgie mondiale de ces dernières années: je parle évidemment de la récente "mégafusion" entre le géant hispano-luxembourgeois et la sidérurgie française, qui donnera naissance au premier groupe sidérurgique au monde.

Il est vrai que toutes nos entreprises communes n'ont pas ce caractère spectaculaire. Pour être de dimensions plus réduite, beaucoup d'entre elles n'en revêtent pas moins un potentiel intéressant.

J'en veux pour preuve le secteur des médias et communications. Vous avez peut-être entendu parler de la récente acquisition par une firme luxembourgeoise, propriétaire du système de satellites ASTRA, d'une des principales compagnies satellitaires américaines. Le nouveau groupe, qui sera dirigé à partir de Luxembourg, sera, une fois qu'il aura obtenu le feu vert des autorités compétentes, le numéro un mondial dans les communications par satellite disposant d'une quarantaine de satellites en orbite. Il est également actif en Espagne et en Amérique Latine et vu la forte présence espagnole sur ce continent, il existe sans doute des possibilités pour une coopération renforcée dans cette technologie d'avenir.

Le secteur financier est un autre domaine qui illustre bien les liens étroits qui nous unissent. Comme vous le savez, le Luxembourg est le 7^e centre financier au monde, et au fil des années, une solide coopération s'est installée entre groupes financiers espagnols et luxembourgeois. Je suis convaincue que dans ce domaine le potentiel reste considérable, car sur les quelque 200 banques que nous avons à Luxembourg, il n'y a qu'un seul institut espagnol, alors que les autres grands pays européens ont en général une présence plus marquée sur notre place.

Une des raisons de cette sous-représentation - et j'ai pu le constater lors de notre récente mission écono-

mique où, à part l'industrie, les médias et le tourisme, nous avons consacré un séminaire spécial au développement de nos relations financières - est que le Luxembourg n'est pas assez connu par les milieux d'affaires espagnols.

Voilà pourquoi je suis d'autant plus contente de disposer de ce prestigieux forum pour vous parler brièvement du climat d'affaires au Luxembourg et pour en souligner quelques caractéristiques, qui en font un environnement unique.

Le Grand-Duché jouit d'une situation géographique privilégiée au coeur de l'Europe entre l'Allemagne, la Belgique et la France, qui lui a été très bénéfique depuis la création de la Communauté économique européenne. La taille réduite de notre pays nous a forcés très tôt à nous tourner vers l'extérieur. Ainsi, notre économie est une des plus ouvertes au monde très largement orientée vers le commerce international. Les conditions sont très propices à l'investissement étranger de sorte que, en termes d'investissement direct étranger par habitant, tant financier qu'industriel, nous sommes les premiers bénéficiaires en Europe, sinon au monde.

En effet, des orientations stratégiques claires de diversification économique combinées avec une politique prudente des finances publiques nous a valu régulièrement ces dernières années les triples "A" de la célèbre agence Moody's. De même, la capacité du Luxembourg à innover, à opérer des transferts de technologie et à sans cesse s'adapter à de nouvelles réalités économiques dans un monde globalisé, où tout doit aller toujours plus vite, nous permet également de nous retrouver en tête dans de nombreuses études économiques. Ainsi, à titre d'exemple, je citerai notre troisième place dans le Rapport Global de Compétitivité 2000 du Forum économique mondial.

Je ne voudrais pas vous inonder de chiffres, mais permettez-moi de vous rappeler que le Luxembourg était le premier à se qualifier pour participer à l'Union économique et monétaire en respectant les fameux critères de Maastricht. En effet, depuis ces quinze dernières années, nous jouissons d'une croissance économique durable, de plus de 5% en moyenne annuelle, se situant nettement au-dessus de la moyenne communautaire. L'année dernière - il est

vrai qu'elle était exceptionnelle - notre croissance économique était de 8.5%. En même temps, nous avons le taux de chômage le plus bas de l'Union. Certes, notre taux d'inflation, comme dans la plupart des autres pays membres, a augmenté au courant de l'année passée à cause de la hausse du prix de pétrole, mais il est déjà en train de retrouver son niveau normal. Et enfin, pour en terminer avec les chiffres, j'ajouterai seulement encore que l'impôt sur les sociétés tombera à 30% en 2002.

Mais, je ne saurais dresser le portrait de la vigueur de l'économie luxembourgeoise sans souligner les atouts fondamentaux que sont l'existence d'une main d'oeuvre hautement qualifiée, une ouverture aux cultures étrangères et avant tout le multilinguisme. En effet, le Luxembourg se trouve à cheval entre les cultures française et germanique, ce qui nous permet de maîtriser ces deux langues et l'anglais, en plus de notre langue maternelle qu'est le luxembourgeois. Mais en même temps, cette situation nous a permis de développer des affinités et une certaine perméabilité aux cultures étrangères et nous sommes fermement convaincus que ce sont ces facteurs plus culturels qu'économiques qui sont à la base de notre performance économique.

Je pourrais m'étendre longuement sur cette question fascinante de la convivialité entre cultures, ce multiculturalisme, qui fait que des gens qui sont d'origine diverse et qui parlent des langues différentes, non seulement réussissent à vivre ensemble en paix et en harmonie, mais s'enrichissent mutuellement au niveau culturel, mais aussi économique.

Sans vouloir entrer dans ce débat plus large, j'espère que ces quelques indications que j'ai pu vous communiquer en ce temps limité, ont contribué à compléter l'image que vous avez du Luxembourg. J'espère également que les quelques exemples de partenariat et de coopération - et il en existe sans doute d'autres - vous ont convaincus du large éventail de possibilités de développement qui s'offrent à nos deux pays.

A l'instar de ceux qui ont déjà su en tirer profit, j'espère que vous serez nombreux à suivre leur exemple et à contribuer à l'approfondissement d'une coopération, qui s'est déjà révélée bien fructueuse.

" Mes convictions pour l'Europe "

Transcription du discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker,
à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles (seule la parole prononcée fait foi)
15 mai 2001

L'Europe est d'abord une affaire de conviction, de conviction au singulier. Et l'Europe est aussi une affaire de convictions au pluriel, mais celles-là me sont plus personnelles. Et donc, je ne ferai pas de grand discours, mais une "petite causerie" sur l'Europe - sur les convictions qui la sous-tendent - sur les convictions qui peuvent être les miennes - sur les perspectives que l'Europe dégage et qu'elle nous offre. Et comme le Conseil européen de Nice a invité les citoyens de l'Europe à dire leur mot sur l'Europe, sur les convictions au pluriel, je développerai les miennes devant vous, et je le ferai en tant que citoyen et non pas en tant que Premier ministre luxembourgeois, parce que sur des convictions, au pluriel, les sensibilités au sein d'un même gouvernement peuvent être divergentes.

Je disais que l'Europe est d'abord une affaire de conviction, au singulier, et je garde cette conviction, elle m'est personnelle. Ma conviction est que si l'Europe n'existait pas, les vieux démons, qui deux fois dans un siècle ont traversé l'Europe et nos pays, auraient réinvesti les paysages de l'Europe. Je crois profondément que si ceux qui sont revenus des champs de bataille dans les années 40 n'avaient pas eu ce courage historique de mettre en pratique cette phrase qu'on répète après toutes les guerres: "Plus jamais ça!", nous aurions nous aussi, hommes et femmes de ma génération, fait l'expérience meurtrière qui fut toujours celle de l'Europe.

Le fait que ces sages - et je ne parle pas seulement des hommes politiques, des Bech, Spaak, Adenauer et autres, mais de mon père, de vos pères, si ceux-là n'avaient pas pris la décision de développer chaque jour l'intersolidarité transnationale, qui nous unit et qui rend impossible le conflit entre nous, nous ne serions pas là où nous sommes.

Donc, l'Europe reste une affaire de conviction et elle est aussi l'affaire de convictions au pluriel. Parler de ses convictions, de celles qui s'énoncent

au pluriel, comporte le risque de s'étendre sur toutes sortes de questions, de problèmes, de se perdre en conjectures qui se veulent autant d'améliorations, de suggestions, d'indications pour mieux faire. J'essaierai de résister à ce risque et à cette tentation. Je voudrais dire quelque chose qui devrait être très simple.

J'observe - puisque c'est l'actualité qui inspire l'essentiel de ma "causerie" - que bon nombre d'orateurs européens, de Premiers ministres, beaucoup de chefs de parti, ont une fâcheuse tendance à parler de l'Europe comme si l'Europe était un jeu institutionnel et rien d'autre qu'un jeu institutionnel. Je fais partie de cette école qui croit très fermement que si l'Europe n'a pas d'institutions fortes, elle ne saura pas répondre "présent" lorsque nos peuples ont besoin d'elle. Nos institutions doivent être fortes et si elles sont faibles, rien de grand ne peut se faire et rien de grand n'aurait pu se créer, si les institutions européennes avaient été faibles.

Mais, croire que l'institutionnel fournit une réponse à tout est un leurre largement répandu. Et en surestimant les questions institutionnelles, on risque, et on le fait, de sous-estimer les contenus que ces institutions doivent servir.

Lorsque je dis que l'Europe est une affaire de conviction, j'ai la conviction que l'Union européenne fait la force des Etats membres qui la composent. Je crois que les Etats pris isolément ne sont plus à même de formuler les réponses aux questions. Nous le voyons bien sur les différents chantiers qui sont devant nous.

Prenez, par exemple, cette intersection entre les deux convictions "sans l'Europe, retour du nationalisme et retour de la guerre", "sans l'Europe, Etats Nations perdus dans leur isolationnisme librement choisi". Prenez l'exemple de l'élargissement: c'est un grand projet, les questions qu'il soulève, bien sûr, touchent

aux institutions. Des institutions remodelées peuvent nous aider à mieux appréhender les problèmes que pose l'élargissement. Mais l'élargissement appelle bien d'autres réponses que celles qui seraient exclusivement institutionnelles.

Là encore, lorsque nous abordons le sujet de l'élargissement, nous sommes au centre des préoccupations séculaires de l'Europe. Au moment où la géographie et l'histoire européenne sont en train de se réconcilier, la réponse que nous devons apporter ne saurait être institutionnelle, elle doit d'abord être une réponse du cœur.

Je suis persuadé que si nous n'arrivions pas par l'adhésion de ces jeunes démocraties de l'Europe centrale à l'Union européenne à les stabiliser dans leur fondement, nous serions déstabilisés par les conséquences désastreuses du fait de ne pas avoir su les stabiliser suffisamment. Et je voudrais que dans ce débat, que je sais difficile, que nous n'avancions pas au galop, que nous ne procédions pas à la hâte et à la va-vite, mais que nous regardions de près les problèmes qui se posent. Sinon, nous allons les retrouver dans leur intégralité après l'adhésion de ces pays.

Mais en regardant de près les choses, n'oublions pas de regarder les hommes. Ces jeunes démocraties, ces pays qu'on dit "en transformation", ont accompli ce qu'ils ont accompli grâce à leurs propres efforts, et non grâce aux nôtres. Nous étions très éloignés en fait de ces peuples de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. On dit toujours qu'ils sont retournés à l'Europe. Je crois qu'ils n'ont jamais quitté l'Europe. A chaque fois que je suis dans un des pays de l'Europe centrale, je constate que nous sommes spontanément entre Européens, que les frontières qu'un funeste décret de l'histoire semblait imposer à tout jamais, décret qui voulait que l'Europe soit à tout jamais séparée en deux blocs dans le cœur des hommes, n'ont jamais vraiment existé.

Si des décennies durant, des peuples entiers ont essayé d'échapper à ce funeste décret, est-ce que la bonne réponse, au moment où nous procédons à l'élargissement, est de tenir des discours, incompréhensibles pour la plupart d'entre eux, sur les limites qu'il faudra apporter à la libre circulation des personnes. Je crois que c'est une très mauvaise idée que

de monter en épingle cette question alors que je ne nie pas que des problèmes très concrets puissent se poser dans différentes régions de l'Europe. Il faudra savoir les résoudre en mettant en place un système, qui, au-delà d'une période transitoire, que je voudrais courte, prévoit des aménagements dans les régions frontalières permettant à tous ceux qui croient que de grands problèmes naîtront, de trouver une réponse à leur problème.

Dire à ceux, au moment de l'adhésion et au moment de l'élargissement, qui, depuis qu'ils sont membres de l'Union européenne - je veux parler des pays du sud - qu'un point final doit être mis aux politiques de cohésion est une très mauvaise idée. Il ne faut pas croire que nous rendrons populaire l'élargissement de l'Union européenne vers les pays de l'Europe centrale et les pays de l'Europe de l'est, si déjà aujourd'hui nous commençons à expliquer aux peuples des péninsules lointaines que de toute façon l'effort de cohésion est arrivé à son terme. Il faudra tout de même que nous fassions la différence entre convergence réelle et convergence nominale et que nous intégrions dans notre façon de raisonner et de résoudre les problèmes des données fondamentales de nos économies, qui sont à ce point évidents que plus personne n'ose les rappeler.

Je disais que l'Union européenne fait la force de ses Etats membres, je veux dire par là que le "stand alone", comme on dit en français, n'a plus lieu d'être. Prenez la situation monétaire internationale et l'euro. Pourquoi est-ce que nous ne disons jamais "notre euro", alors que les Américains depuis leur naissance disent, avec une élégance élémentaire qu'il s'agit de leur dollar? C'est notre euro. Ce n'est plus la monnaie nationale des uns et des autres, c'est notre devise, notre euro.

Si l'euro - preuve d'ailleurs que l'Europe peut faire de grandes choses si elle a la ferme volonté d'accomplir de grandes choses - n'existait pas, nous connaîtrions sur les marchés financiers qui fonctionneraient suivant les rythmes du système monétaire européen, d'énormes problèmes.

Pensez à la guerre du Kosovo et à ses conséquences non maîtrisées jusqu'à nos jours, pensez au choc pétrolier, qui n'avait rien en commun avec les chocs des années 70 mais qui pour les hommes de ma

génération s'apparentait bien sûr au choc terrible. De la combinaison de la guerre du Kosovo et des chocs extérieurs auxquels l'Union européenne fut exposée, aurait pu naître un chaos des plus terribles si la monnaie unique, qui nous protégeait, n'avait pas été en place.

Les politiques qui touchent aux questions difficiles de l'immigration ne peuvent plus être des politiques nationales. Elles doivent devenir encore plus des politiques européennes. La Belgique et nous-mêmes sommes en train de régulariser les sans-papiers. Et parfois en lisant les journaux, en écoutant les discours politiques, y compris les miens, j'ai parfois l'impression que nous voulions faire croire à ceux qui nous observent qu'en régularisant nous avons apporté toutes les réponses qu'appelle le phénomène de l'immigration.

Il est évident que le phénomène de l'immigration ne fait que commencer. Regardez les centaines de millions de jeunes Africains qui habitent le pourtour de la Méditerranée, dont la plupart auront moins de 25 ans d'ici 2025. Si seulement 10% de ces jeunes Africains, et qui ne le comprendrait pas, se mettaient en direction de l'Europe, les Etats européens seraient désarmés face à un tel afflux. Il est donc évident qu'en matière d'immigration, par exemple, plus d'Europe est nécessaire.

Autre exemple: la politique extérieure et de sécurité commune.

Il est évident, et sans vouloir froisser les sensibilités de ceux qui ont des diplomaties autrement plus grandes au service de leurs ambitions que celles de mon pays, il est évident que même les grands Etats membres de l'Union européenne, sur un plan strictement diplomatique et de positionnement international ne sauront pas prendre en charge les intérêts de la communauté internationale à eux seuls.

Il est évident que nous devons davantage - j'ose le dire enfin - "communautariser" la politique extérieure et de sécurité commune lorsque nous parlons des grandes ambitions pour l'Europe.

Il est évident que sur un moyen terme plus ou moins long, la politique extérieure et de sécurité commune doit être communautarisée. Au vrai sens du terme. La

Commission doit pouvoir être mise en situation de pouvoir proposer, ce qui voudra dire que le Haut Représentant de la politique extérieure, qui d'ailleurs fait un travail excellent - ma remarque ne vise pas la personne du titulaire - doit être intégré fonctionnellement au sein de la Commission qui disposera du droit d'initiative en matière de politique extérieure et de sécurité commune.

Il est évident que nous devons réfléchir au contrôle démocratique du processus notamment de défense qui sera ainsi mis en place, sans oublier toutefois que la politique de défense, pour une très large part, relève du pouvoir exécutif, mais il ne saurait y avoir des lacunes de contrôle démocratique sur ce point.

La politique extérieure et de sécurité commune est une de ces grandes ambitions que l'Europe doit avoir et je constate dans de très nombreuses réunions que les citoyens de l'Europe, chez nous, en Belgique, en France, en Allemagne, là où je fais des discours, nourrissent cette attente de voir l'Europe se positionner au niveau international comme un grand acteur et non seulement comme un payeur.

Un jour devant le Parlement européen j'avais dit: "We want to be players, not only payers". Et c'est un sentiment que beaucoup d'Européens partagent. On peut avoir en matière de politique extérieure de très grandes ambitions, que l'Europe n'a pas aujourd'hui. Je vous ai parlé de l'Afrique, des conséquences pour l'Europe de la non-maîtrise des problèmes que les Africains risquent d'avoir. Une grande ambition pour l'Europe pourrait être la politique de coopération. C'est tout de même stupéfiant de voir que la plupart des pays membres de l'Union européenne ont réduit leurs efforts en matière de coopération. C'est tout aussi impressionnant de voir que les pays du G7, qui pour le reste ne sont pas avares de leçons lorsqu'il s'agit d'organiser l'état du monde, ont réduit sur ces dernières 15 années leur effort de coopération. Le Luxembourg a augmenté son effort de coopération à 0,72% de son PIB. Je voudrais que d'autres s'en inspirent et que nous fassions de la politique de coopération une nouvelle grande ambition pour l'Europe.

Nous voulons intéresser les jeunes à l'affaire européenne. Et nous ne voyons pas que les jeunes Européens nous appellent, nous poussent à nous doter d'une politique de coopération autrement plus

généreuse et donc plus intelligente et donc en fin de compte plus égoïste, parce que nous avons besoin de ce facteur de stabilisation sur d'autres continents. Nous devons avoir comme ambition de développer une politique de coopération, qui non seulement réconcilierait les jeunes avec une forte ambition européenne et qui permettrait encore à d'autres continents autrement plus malheureux que le continent européen de découvrir en cette Europe les réponses que eux, par leur propre force et pour leur propre compte, ne peuvent pas formuler.

Ambitions vers l'extérieur, mais aussi ambitions vers l'intérieur.

Depuis tant d'années j'ai entrepris un pèlerinage. L'Europe souffre d'un énorme déficit social, même si je ne sous-estime pas les grandes avancées que l'Europe a permis de faire aux Etats membres en différentes matières qui relèvent directement du droit social. Je persiste à croire que sans l'Europe peu de progrès aurait été accompli en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Là, l'Europe a été le véritable moteur d'une dynamique qui a déferlé sur les différents membres de l'Union européenne. Je crois qu'en matière de sécurité au travail, peu de choses auraient été faites en différents endroits de l'Europe si l'Union européenne n'avait pas pris à cœur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs et obligé les Etats membres via des directives spécifiques à corriger vers le haut leur niveau de protection en matière de santé et de sécurité au travail. Mais pour le reste, très peu de choses ont été accomplies en matière sociale. J'ai présidé le Conseil Affaires sociales et j'ai fait adopter avec mes collègues ministres du travail une directive sur le contrat de travail qui se résume à dire que le contrat de travail doit être fait sous forme écrite. Il y a eu des résistances. Elles ne furent pas exclusivement continentales, mais nous sommes arrivés à intégrer ce principe dans le droit du travail européen. Mais à part ce principe, le droit du travail est vide, parce qu'il n'y a pas d'autres principes sur lesquels l'Union européenne aurait pu se mettre d'accord.

Donc, nous avons mis en place, et nous avons raison de le faire, un marché intérieur. Nous avons parachevé ce marché intérieur par la non moins nécessaire union économique et monétaire. Mais nous avons omis de voir que le fait de créer un grand marché et

une grande union monétaire aurait dû attirer notre attention sur les problèmes sociaux, en raison des concurrences qui résultent de la mise en place de ce grand marché. Donc je continuerai à plaider cela, ce peut être une grande ambition pour l'Europe.

Cette ambition, bien sûr, ne doit pas toucher à la sécurité sociale, parce que je crois que l'Union européenne ne pourra jamais faire en sorte que tous les pays membres de l'Union européenne suivent à peu près les mêmes règles en matière de protection sociale ou en matière de retraites. Tel n'est pas l'objet de ma démarche. Mais je voudrais que nous mettions en place des règles minimales en matière de droit du travail sans lesquelles un marché intérieur ne pourra pas fonctionner à terme. Ce serait aussi rapprocher les ambitions européennes des aspirations quotidiennes de beaucoup de travailleurs européens qui, en fait, constituent la majorité des citoyens européens. J'ai été très surpris de voir que ce socle des droits sociaux minimaux dont nous avons déjà décidé le principe le 18 décembre 1989 lors d'un Conseil européen à Strasbourg n'a jamais vu le jour en dépit des grands changements que la scène politique européenne a connus. Tant que j'étais là, démocrate-chrétien avec autant de conservateurs, je pouvais à la rigueur comprendre pourquoi de tels changements ne pouvaient pas s'opérer. Mais depuis que je suis mieux entouré, je suis impressionné par la faiblesse de nos ambitions et par l'affaiblissement des convictions, qui très souvent nous ont portés là où nous sommes.

Donc, je dis ambitions extérieures, politique de coopération, ambitions vers l'intérieur, socle minimal de droits sociaux pour les travailleurs. Mais le grand problème en Europe est que trop souvent - je le disais en commençant - nous sommes attirés dans les méandres des questions institutionnelles. Et nous investissons des énergies incroyables dans les raffinements institutionnels vers lesquels nous pourrions conduire l'Union européenne alors que la première des questions est une question politique et de contenu politique. Ne pensons pas que les Européens très soudainement, comme par coup de foudre, tomberaient amoureux de l'Europe parce que nous aurions changé ses institutions. Les Européens pourraient être plus attirés par une Europe qui se voudrait plus proche de leurs préoccupations quotidiennes (je renvoie à la politique sociale européenne).

Et au lieu de nous investir avec les élans qui nous caractérisent dans les questions institutionnelles, il vaudrait mieux que nous nous concentrons sur le contenu politique du projet européen qui est devenu méconnaissable parce que nous exposons au public européen nos vues très souvent divergentes en matière institutionnelle et qu'en même temps nous omettons de leur dire quelle finalité politique ces institutions politiques doivent finalement servir. Cela conduit à de faux débats que nous avons pu observer sur le glacis du Conseil européen de Nice. Organiser un grand débat aux petits contours sur les différences qui existent entre les grands Etats et les moins grands Etats membres, voire les petits Etats membres est ce genre de faux débat qui résulte de l'obnubilation institutionnelle, qui a pris ses distances par rapport au contenu politique. Il ne faut pas expliquer au Grand-Duché que nous sommes plus petits que d'autres. Nous le savons depuis le début de notre existence. Que nous ayons des déficits démographiques et géographiques, cela fait partie de notre raison d'Etat. Par conséquent, il ne faut pas en faire, pour le dire un peu vulgairement, toute une histoire.

En suivant l'actualité, je vois, non sans inquiétude, que tous les chefs de gouvernement, en fait, se sentent obligés de dire leur mot sur l'avenir institutionnel de l'Europe. On ne leur pose jamais la question pourquoi les institutions doivent être revues, pour servir quelle finalité. Personnellement je crois, sans pouvoir y échapper intégralement, que c'est une mauvaise habitude que nous avons prise que de conclure des traités et de commencer le débat sur les traités à venir sans avoir ratifié ceux que nous venons de conclure. Nous sommes en conférence intergouvernementale en permanence. Si vous expliquez à des parlementaires danois qui, sur des choses européennes, ont des vues qui se distinguent parfois des nôtres, et qui estiment que le traité de Nice était l'ultime étape à laquelle il fallait parvenir, que déjà avant que le traité de Nice ne soit ratifié nous sommes déjà en train de nous livrer à une réflexion continentale et oecuménique sur toutes les questions qui risqueront de se poser un jour en Europe, vous risquez fort de conduire certains parlementaires danois à regarder le traité de Nice, qui pour eux était la fin des fins et pour nous qu'une étape sur un trajet autrement plus long, et de ne pas le ratifier. Je mets donc en garde devant les grands discours institutionnels que nous développons au moment où certains parlements et certaines opi-

nions publiques plus réticentes que d'autres sont en train de découvrir le traité que nous venons de conclure. Quoi qu'il en soit, comme tout le monde y va de son allure, je ne saurais définitivement échapper à cet exercice, dont Pascal Lamy a dit, à juste titre, qu'il s'agit d'un défilé de haute couture institutionnelle qui ne fait qu'éblouir le public sans pouvoir parvenir à des actions politiques concrètes.

Je ne ressens pas l'envie de dire si Monsieur Schröder a vu juste avec ses idées qu'il a récemment exposées ou s'il a développé des idées qui ne correspondraient pas aux miennes. Je dirai en un mot que je préfère de très loin un chancelier allemand qui se prononce en faveur d'une Europe fédérale, au sens noble du terme, et qui se prononce pour plus d'Europe, à un chancelier allemand qui dit le contraire. Si vous vous imaginez un seul instant qu'un chancelier allemand aurait dit que nous avons trop d'Europe et qu'il faudrait moins d'Europe, nous serions dans un débat d'une toute autre nature que celui dans lequel il a obligé, peut-être sans le vouloir, les autres gouvernements de l'Union européenne à prendre position.

Que l'Europe ait deux chambres au niveau de l'échelon législatif ou une chambre, que cette deuxième chambre soit composée de parlementaires nationaux ou que cette deuxième chambre soit composée de ministres nationaux, que nous appelions la Commission dans le futur "exécutif renforcé" ou "gouvernement européen", cela importe finalement très peu. Mettons nous d'accord sur ce que nous voulons faire et nous trouverons alors les institutions qui nous permettront de réaliser ce sur quoi nous nous serons mis d'accord. Mais pour prouver la lucidité des intentions et pour mettre à l'épreuve le sérieux de ces propos on pourrait envisager d'articuler quelques idées élémentaires.

On pourrait bien sûr, lors de cette conférence intergouvernementale qui devra débiter avant 2004, répartir de façon différente les compétences au niveau de l'Union européenne. Je crois que c'est un débat utile et nécessaire auquel nous nous serons échappés. La méthode Monnet, qui garde sa valeur, a touché néanmoins à certaines de ses limites naturelles et il faudra que nous clarifions pour l'avenir, pour autant que faire se peut, le débat. Que nous répartissions différemment, sans chambardement et sans révolution, les compétences entre l'Union euro-

péenne et les États membres, voilà ce qui me paraît être une nécessité à laquelle nous ne pourrions échapper.

Comme d'autres, je crois que certaines politiques, sans être rapatriées ou renationalisées, méritent tout de même un examen réfléchi. Je crois qu'en matière de politique agricole commune on ne peut plus continuer comme nous sommes en train de le faire et je crois que nous n'échapperons pas à la nécessité d'un cofinancement de la politique agricole commune, qui fera porter par les budgets nationaux une partie du fardeau financier qu'entraîne la politique agricole commune et qui libérera au niveau du budget communautaire des marges pouvant servir à d'autres projets politiques.

Je crois que les politiques structurelles méritent d'être revues quant à leur financement. Je crois qu'une bonne application du principe de subsidiarité, et surtout de proportionnalité, voudra que nous regardions de plus près pour les changer ensuite certains éléments des politiques structurelles, surtout les parts des politiques structurelles qui touchent directement au droit de la concurrence et à la façon dont la Commission et ses services sont en train d'exercer les pouvoirs qui leur ont été conférés par le traité en matière de droit de la concurrence. La compétition entre les régions, qui seront les grands acteurs de la politique européenne des années 2030 ne sera pas une compétition entre les Nations et les Etats, mais sera une grande compétition entre les différentes régions de l'Europe - et les Etats ont besoin de marge de manœuvre. Si le gouvernement luxembourgeois, parce que tel lui paraît être de mise, décidait d'encourager financièrement la formation de jeunes apprentis boulangers dans les boulangeries du Nord du Luxembourg et de mettre à la disposition de ces politiques de formation une partie du budget national pour que nous ayons des boulangers dans les trente années à venir, je ne vois pas pourquoi une telle politique risquerait de mettre à mal la boulangerie en Sicile ou dans les parties éloignées de l'Allemagne du Nord. Je voudrais donc que sur certains points nous retrouvions le chemin du bon sens et que nous appliquions à ces nécessités régionales un réflexe de proportionnalité. Je ne plaide pas pour la mise à mort de la concurrence en Europe, je ne plaiderai pas pour dérober à la Commission la plupart de ses compétences en la matière, mais je plaiderai pour une reconfiguration

de l'exercice de certains pouvoirs que le traité lui a conférés.

Mais répartir de façon nouvelle les compétences, se livrer à cet exercice difficile qui consiste à dire - presque une fois pour toutes - ce dont l'Europe devra s'occuper et ce dont les États ou les régions devront s'occuper, ne devrait pas nous conduire vers des cieux plus cléments. Je ne voudrais pas que nous ayons cette arrogance de fixer plus définitivement toutes les compétences qui pourront être celles de l'Europe.

Certains qui nous expliquent aujourd'hui qu'il faut réorganiser la répartition des compétences en Europe veulent en fait moins d'Europe. Je voudrais que d'ores et déjà et avant que les grandes manœuvres ne commencent, nous disions - je préférerais que nous le disions tous, mais que ceux qui voient le danger le disent d'une voix audible - que l'Union européenne doit rester une construction politique, *sui generis* de toute façon, qui pourra se saisir des compétences dont elle aura besoin le moment venu. Je lutterai toujours contre l'abandon de l'article 308 du Traité, qui est l'ancien article 235, et qui nous permet, États membres de l'Union européenne, de nous saisir, sans nous les arroger, de compétences dont nous pensons, à l'unanimité, dont nous avons besoin pour faire face à des situations, surtout internationales, qui risquent de surgir. Il n'y aura pas de nouvelle répartition des compétences si on touche à l'article 308. Cet article doit rester dans son intégrité.

Si les pères fondateurs de l'Europe, ceux qui ont gouverné l'Europe dans les années 50 et au delà, avaient procédé de la sorte et avaient fermé à tout jamais les perspectives européennes et cantonné celles-ci aux domaines sur lesquels on s'était mis d'accord jusqu'alors, nous n'aurions jamais eu la monnaie unique. Je me rappelle - j'étais membre du gouvernement en 1985 - lorsque nous avons négocié l'acte unique à Luxembourg, que le simple fait de mentionner l'union monétaire déclenchait de vives discussions. Ne fermons donc pas les ambitions de l'Europe pour l'avenir, mais gardons intact l'article 308, ses virtualités et ses potentialités dont l'Europe, à tout moment, peut avoir besoin.

Or, il est évident que lorsque nous aurons réglé le problème que pose la répartition des compétences, il

faudra que nous traduisions ces nouveaux acquis dans une constitution européenne. Qu'on l'appelle Constitution, traité constitutif, traité fondamental ou texte constitutionnel, peu importe. Mais que nous rassemblions dans un document d'ambition et d'avenir l'expérience heureuse du passé et les nécessités pour les décennies à venir, voilà qui me paraît être une évidence. Attaquons dès lors le problème de front et chargeons une convention composée de parlementaires européens, de parlementaires nationaux et de membres de la société civile de la préparation d'un tel texte fondateur, d'un texte constitutionnel européen. Je mets en garde contre ce terme, "constitution européenne". Parce que - on peut le regretter et je le regrette - le peuple européen n'existe pas. La Nation européenne n'existe pas. Il ne faut pas croire que les Nations seraient des inventions provisoires de l'Histoire, elles se sont installées dans la durée, elles vont demeurer. Le patriotisme moderne est un patriotisme qui se nourrit de deux sources: la source européenne et la source nationale. Les patriotismes nationaux peuvent exister, sans problèmes, les uns à côté des autres, s'ils sont sous-tendus et prolongés par cette autre dimension du patriotisme moderne: le patriotisme européen. Mais les Nations ne vont pas disparaître. N'essayons pas d'imposer une constitution européenne à des Nations européennes ou à des constituants nationaux. Je proposerais que quand un accord intergouvernemental sur le texte constitutionnel aura été trouvé, nous introduisions dans les Constitutions nationales un corps d'articles sur la nature desquels nous nous serions préalablement mis d'accord entre gouvernements respectives après un référendum. Ne donnons pas l'impression qu'il y aurait une Europe avec une constitution propre et des peuples à côté avec des Constitutions nationales. Intégrons l'acquis de négociation auquel nous pouvons aboutir dans les Constitutions nationales. Faisons-le par la voie parlementaire d'abord, par la voie référendaire ensuite, pour donner à ces avancées constitutionnelles, qui seraient les mêmes dans les quinze pays membres et dans les quinze constitutions de nos pays membres, la légitimité populaire qu'elles méritent.

Je suis d'accord avec ceux qui préconisent une extension des pouvoirs du Parlement européen. Là où il y a la codécision et où, en fait, le Conseil fonctionne comme une deuxième chambre, des progrès restent possibles. Tout n'est pas passé sous le régime de la codécision et de nombreux domaines pourraient y

être inclus aisément. Que le Parlement exerce, dans sa plénitude, le pouvoir budgétaire me paraît être dans le développement logique du processus européen tel qu'il s'est développé depuis les années 50. Qu'il faille abolir la distinction entre les dépenses obligatoires et les dépenses non-obligatoires me paraît une nécessité à laquelle nous ne saurons nous soustraire. Et que le Parlement, y compris en matière de politique agricole, puisse décider, me paraît une voie à suivre, sous condition bien sûr que nous nous soyons mis d'accord au préalable sur le modèle agricole européen. Les pays ne vont pas abandonner un pouvoir qu'ils possèdent, s'ils ne savent pas au bénéfice de quelle politique ils doivent l'abandonner. Il faudra donc avoir des idées claires permettant de trouver des instruments pour mettre celles-ci en pratique. Que le Parlement, puisque le pouvoir budgétaire est le premier pouvoir du Parlement, obtienne aussi des compétences en matière fiscale me paraît - même si c'est inimaginable pour certains - évident, lorsqu'on ne veut pas seulement être démocrate à l'intérieur de ses frontières, mais aussi au niveau de l'Europe. Mais mettons-nous d'accord sur la fiscalité européenne. Ne laissons pas au gré du moment les circonstances politiques d'un jour, mais faisons en sorte que l'Europe se dote d'une philosophie fiscale dans laquelle tout le monde doit pouvoir se reconnaître. Faisons en sorte qu'en matière sociale l'Europe fixe des règles sociales minimales.

Je suis d'avis, en tant que Premier ministre luxembourgeois, mais également en tant que citoyen, que nous avons besoin également d'un impôt européen. On ne peut pas responsabiliser le Parlement européen, ni convaincre les Européens qu'il s'agit de leur affaire - l'Europe - si on ne leur donne pas les possibilités de financer leur affaire européenne par un impôt européen. J'avais un jour proposé que nous établissions un précompte mobilier libérateur en matière de fiscalité de l'épargne et que nous en fassions une ressource propre européenne qui pourrait faire fonction d'impôt européen et qui serait à la disposition du Parlement européen s'il établit le budget. Si on dit donc qu'il faut accroître les pouvoirs budgétaires du Parlement, je dis oui, en dépenses, mais c'est aussi vrai du côté des recettes et cela ne pourrait être rendu opérationnel qu'au prix que nous dotions l'Europe d'un impôt européen propre, bien distinct des impôts nationaux qui alimentent nos budgets nationaux.

On dit souvent qu'il y a un énorme fossé entre l'Europe, ses institutions, ceux qui la dirigent et l'opinion publique, voire les citoyens. Ne pensons pas que nous allons combler ce fossé en apportant quelques modifications superficielles à nos institutions. Mais prenons au sérieux les citoyens européens. Faisons en sorte que le Parlement européen, dans tous les pays, soit élu de façon à ce que ceux qui l'ont élu connaissent ceux qu'ils ont élus. Faisons donc en sorte que les membres du Parlement européen redécouvrent un visage. N'acceptons plus que ce soient les partis politiques qui établissent des listes en fixant l'ordre de succession que les candidats observeront entre eux indépendamment du choix de l'électeur. Si nous voulons faire en sorte que les Européens acceptent davantage un pouvoir accru du Parlement européen, faisons en sorte que, par des réformes électorales appropriées, les électeurs européens sachent exactement pour qui ils votent.

On dit qu'il faut intensifier, fortifier et augmenter l'influence de la Commission européenne. Oui, je crois que la Commission européenne doit garder le monopole d'initiative et le retrouver là où elle l'a perdu et l'acquérir là où elle ne l'a pas encore. Mais si nous voulons faire de la Commission européenne un exécutif plus fort, donnons-lui la légitimité qu'elle mérite. C'est la Commission qui au nom de l'Europe peut faire des propositions à un Conseil, démocratiquement élu, et à un parlement démocratiquement élu, connu de tous les électeurs et aux pouvoirs accrus. Alors il faudra que nous connaissions parfaitement ceux que nous déléguons à la Commission. Je propose donc d'élire dans chaque pays de l'Union européenne les commissaires et de choisir parmi les élus dans les quinze corps électoraux européens celui qui présidera la Commission. Le Parlement européen élirait, parmi les commissaires élus au suffrage universel, celui qui dirigerait la Commission et nous aurions, ce faisant, rapproché davantage l'Europe des citoyens qui verront évoluer au nom de l'Europe ceux qu'ils ont librement désignés pour ce faire.

L'action extérieure est extrêmement importante. Mais faisons en sorte, surtout ceux qui préconisent la communautarisation de la politique extérieure et de sécurité commune, que les sièges des membres permanents au Conseil de Sécurité des Nations Unies soient occupés par l'Europe et non plus par les grandes puissances européennes. Faisons en sorte que la présidence de l'Union européenne occupe pour l'Europe le siège au sein du Conseil de Sécurité, en disposant du même nombre de voix que si chaque État membre européen siégeait individuellement.

Représentation extérieure. Faisons en sorte que les pays de l'Europe, membres de la zone Euro, forment une même "constituency" au sein du Fonds Monétaire International. Pourquoi est-ce que le Luxembourg fait partie de la "constituency" belge - et heureusement que le Belgique nous abrite là comme partout ailleurs - pourquoi les Pays-Bas ont-ils une "constituency" à eux et les Allemands et les Français leur "constituency" à eux seuls? De sorte que le principal actionnaire du Fonds Monétaire International, qui est la zone Euro, soit représenté au FMI par une seule "constituency" qui serait, elle, européenne et qui pourrait d'ailleurs garder comme membres tous ceux qui sont membres dans les "constituencies" actuellement nationales.

Voilà quelques petits éléments, quelques petites convictions, qui, finalement, méritent peut-être d'être regardées de plus près. Il est vrai que les discours ne font pas les réformes, mais les petites "causeries" peuvent contribuer parfois à de petites avancées. Pour les grandes et mêmes les petites avancées nous avons un long trajet devant nous et nous aurons besoin de beaucoup de patience - de cette patience, que Belges et Luxembourgeois ont toujours eue et toujours su mettre ensemble quand il s'agissait de faire de grandes choses.

Je vous remercie de votre indulgence qui n'aurait pas pu être plus grande.

Discours prononcé par Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie

à l'occasion de l'ouverture de la 78e Foire Internationale de Luxembourg, à Luxembourg-Kirchberg

19 mai 2001

C'est pour moi un honneur tout particulier de pouvoir Vous accueillir à la cérémonie de ce matin, surtout que c'est la première fois que Vous y assistez en Votre qualité de Grand-Duc et de Grande-Duchesse.

Vous poursuivez ainsi une tradition hautement appréciée dans nos milieux économiques.

C'est d'habitude en automne que Vous présidiez à la cérémonie d'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg. Vous le faisiez alors, Monseigneur, dans Votre fonction de Grand-Duc Héritier et surtout de Président d'honneur du Comité de Développement Économique, fonction que Vous avez quittée à l'occasion de Votre avènement au trône en octobre dernier.

Je pense pouvoir parler au nom de tous les membres du comité en constatant que Vous y avez laissé Votre empreinte. Nous continuons à apprécier la contribution inestimable que Vous y avez apportée.

Après un premier voyage en Corée le mois dernier, j'ai le plaisir de Vous confirmer qu'en Votre fils, le Grand-Duc Héritier, Vous avez trouvé un digne successeur, qui, j'en suis persuadé, continuera à défendre les intérêts de notre pays et de notre économie avec le même enthousiasme et la même efficacité que Vous Monseigneur.

Je tiens aussi à formuler une pensée à l'attention de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte qui, avec gentillesse et compétence, et ce pendant de nombreuses années, nous ont honorés de Leur présence lors de cette cérémonie au printemps.

Encore une fois, soyez remerciés de Votre présence et de l'intérêt dont la Famille Grand-Ducale continue à faire preuve pour notre économie.

Traditionnellement, l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg est pour le Ministre de

l'Economie l'occasion de commenter l'évolution conjoncturelle récente et de donner un éclairage de ce que l'année en cours nous réserve sur le plan économique et social.

Je ne manquerai pas à cette coutume, tout en soulignant également quelques points de nature structurelle afin de mettre en perspective l'action du gouvernement et celle de votre humble serviteur.

Pour le Luxembourg, l'année 2000 restera dans les annales des comptes nationaux un des exercices où la croissance aura été une des plus fortes des dernières quinze années: 8,5% de hausse du P.I.B., voire 9% - si l'on tient compte d'une correction des termes de l'échange comme le suggère la Banque Centrale du Luxembourg dans son dernier rapport.

Cette croissance exceptionnelle a irrigué tous les secteurs: les transports et communications, les banques et assurances et, finalement, l'immobilier et les services aux entreprises. Ces trois grands secteurs de l'économie luxembourgeoise ont généré ensemble quelque 60% de la croissance totale du PIB.

L'emploi salarié intérieur a suivi à une allure folle: 6% soit 14000 emplois salariés nouveaux en l'an 2000. En conséquence, le taux de chômage a encore baissé atteignant 2,7%, niveau le plus faible d'Europe.

Cela ne veut point dire que l'économie ait atteint le plein emploi des ressources humaines potentiellement disponibles.

D'un côté, on constate qu'une frange de chômeurs a du mal à se placer sur le marché de l'emploi; de l'autre, une pénurie de main d'œuvre qualifiée pénalise les entreprises comme le montre la récente enquête de la FEDIL. Il faut admettre que, sans l'aide des travailleurs frontaliers et des travailleurs migrants, l'écart entre la demande et l'offre d'emploi ne pourrait guère être comblé. Les travailleurs non-nationaux

occupent ainsi environ 65% de l'emploi salarié et leur proportion va encore augmenter. La politique de l'emploi menée en concertation avec les partenaires sociaux autour du Plan d'Action National Pour l'Emploi doit, avant tout, contribuer à réduire ce hiatus entre le besoin et l'offre de ressources humaines.

Venons-en aux prévisions pour l'année en cours.

Les perspectives économiques internationales sont dominées par les Etats-Unis. Le retournement tant attendu et souvent prédit de l'exceptionnelle conjoncture américaine a fini par arriver avec l'éclatement de la bulle de la "nouvelle économie". La croissance américaine semble se ralentir notablement sans que l'on puisse parler de récession.

L'atterrissage, si incertain quant à sa nature, du long cycle de croissance ininterrompue a enfin eu lieu. Je garde bon espoir cependant que la politique de relance budgétaire, grâce à une réduction massive de la charge fiscale engagée par la nouvelle administration américaine et la politique monétaire accommodante suivie par la Réserve Fédérale permettront à l'économie américaine de rebondir rapidement. Cela devrait soutenir la croissance dans l'Union européenne, révisée à la baisse à plusieurs reprises, en permettant de sortir du trou d'air dans laquelle elle semble se trouver passagèrement.

Au Luxembourg, les effets du ralentissement de la conjoncture européenne restent limités.

Les perspectives pour 2001 annoncent une croissance plus modérée: le FMI estime qu'elle pourrait descendre à 4,5%, la Commission européenne, traditionnellement plus optimiste, prévoit 5,5%. Le STATEC a fait tourner son modèle macro-économétrique et prévoit, pour sa part, une croissance autour de 5%.

Les attentes pour cette année se situent donc nettement en-dessous du potentiel de croissance de moyen terme, taux que les experts de la Commission européenne évaluent à 6%. Si la croissance s'est donc assagie, elle reste toujours très appréciable par rapport aux performances de nos voisins et elle devrait rassurer tous ceux qui craignaient qu'elle ne soit trop rapide et ne risque de provoquer une surchauffe inflationniste.

L'emploi devrait être fortement stimulé et progresser de 5,1%. En conséquence, on peut s'attendre à une décrue du taux de chômage à 2,5%.

En conclusion, l'économie réelle se porte bien et continuera à le faire cette année.

Je ne vous cacherai pas cependant qu'il y a une ombre dans ce tableau de lumière: l'inflation.

Permettez-moi de m'attarder quelque peu à cette question qui agite régulièrement les esprits, pour dissiper quelques malentendus.

L'inflation, il est vrai, a progressé plus rapidement que la moyenne communautaire ou encore celle de nos voisins les plus proches. C'est un fait. L'inflation enregistrée par l'indicateur harmonisé national s'est élevée à 3,2% en 2000. Un paramètre plus intéressant cependant est celui de l'inflation sous-jacente, mesuré par l'indice purgé des éléments volatiles comme le prix de l'énergie ou celui des produits frais: ce dernier a progressé modérément de 1,8%.

Pour juger l'évolution de l'inflation, il faut le comparer à une période déterminée. Or, sur une longue période, les taux d'inflation constatés ces deux dernières années n'ont rien d'exceptionnel. En fait, ce sont les taux d'inflation observés de 1996 à 1998 qui étaient anormalement bas.

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques a procédé à une analyse minutieuse des taux d'accroissement mensuels moyens et les a comparés à ceux de nos partenaires européens. Sur les dernières cinq années, les résultats sont éclairants et rassurants: la progression des indices de prix au Luxembourg était plus faible qu'en Espagne, en Irlande, aux Pays-Bas et au Portugal et semblable à celle de la Finlande et de la Grèce. Ceci m'amène à un autre constat: le Luxembourg n'est pas parmi les pays les plus inflationnistes. Ce constat tient aussi pour une série de services intensifs en main d'œuvre et prestés localement, à l'abri des pressions de concurrence.

D'ailleurs, pour l'année en cours, l'indice des prix à la consommation nationale a déjà entamé une lente décrue, passant à 2,8% en avril et devrait continuer à fléchir pour atteindre 1,5% en fin d'année. Le danger d'inflation excessive semble donc s'éloigner.

La cause immédiate de cette poussée inflationniste en 2000 est bien connue: la baisse de la devise européenne de 27% par rapport au dollar américain et la hausse des produits pétroliers de près de 30%.

Un facteur aggravant est - paradoxalement - le faible niveau des accises qui grève le prix des produits pétroliers et le mécanisme de fixation des prix des carburants à la pompe.

Le choc inflationniste ne trouve donc pas son origine première au sein de l'économie luxembourgeoise. Il n'y a pas non plus eu d'explosion intempestive des coûts salariaux, ni dans le secteur public ni dans le secteur privé.

La baisse substantielle des impôts intervenue au 1er janvier de cette année n'est pas davantage une cause du choc inflationniste. Le danger d'un syndrome inflationniste à l'irlandaise, provoqué par une baisse des impôts dans une phase de haute conjoncture, le danger d'une surchauffe de l'appareil de production n'est guère pertinent dans le contexte de notre petite économie largement ouverte. Une récente étude du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann vient de le confirmer avec éclat.

A ce propos, le Secrétariat de l'OCDE écrit dans son rapport: "Ces allègements fiscaux devraient avoir des effets bénéfiques sur le taux d'activité et sur l'attrait du Luxembourg en tant que pays d'accueil des investissements. Même si les réductions d'impôts stimulent également la demande au moment où l'économie affiche déjà une forte expansion, elles ne risquent guère de provoquer une surchauffe, étant donné l'élasticité de l'offre de la main-d'œuvre et le contenu en importations élevé des dépenses de consommation".

Il n'y a rien à ajouter à ce commentaire judicieux!

Sinon que le gouvernement va mettre en œuvre la deuxième étape de la réforme fiscale. Pour 2002, le tarif d'impôt sera plus favorable que celui initialement envisagé: un taux marginal minimal de 8 % et un taux marginal maximal de 38% pour l'impôt prélevé sur le revenu des ménages. De la sorte, le Luxembourg reste le pays avec l'imposition la plus basse, en particulier pour les revenus modestes.

La brève analyse de l'inflation serait très incomplète

sans aborder la question lancinante des canaux de transmission des effets inflationnistes au sein de l'économie, la manière dont les effets se répercutent sur les différents secteurs. L'effet "d'auto-allumage" qui amorce la "boucle prix-salaire" pose la question de la nature du lien entre la hausse des prix et des salaires.

A ce propos, je tiens à clarifier un débat qui ressurgit périodiquement en matière d'indexation des salaires. Les études économétriques montrent clairement qu'il y a une adaptation des salaires plus ou moins rapide à l'indice des prix dans tous les pays de l'UE. Il n'y a donc pas de différence fondamentale, en matière d'adaptation des salaires à l'inflation, entre le Luxembourg et les autres pays de l'Union européenne, du moins sur le moyen et long terme.

Ce qui singularise le Luxembourg des autres pays, c'est que l'adaptation se fait automatiquement, *de jure*, alors que, dans d'autres pays, c'est la négociation collective ou individuelle qui joue, *de facto*.

C'est la raison pour laquelle, l'abolition voire la modification du mécanisme d'indexation automatique n'est pas à l'ordre du jour du Gouvernement.

Je voudrais conclure la question de l'inflation en revenant à l'essentiel.

En effet, la question décisive n'est pas tant la comparaison des taux d'inflation nominaux, - exercice utile mais stérile - mais l'impact qu'ils ont sur la compétitivité des entreprises.

Au risque de me répéter, ce qui importe, c'est l'évolution des coûts de production, en particulier des entreprises exposées à la concurrence internationale. Il est un fait aussi que les coûts salariaux réels jouent un rôle important sinon décisif dans les entreprises intensives en travail, par rapport à la croissance de la productivité du travail.

Il faut donc suivre l'évolution du coût salarial unitaire réel, c.à.d. le coût salarial par salarié pondéré par l'accroissement de la productivité du travail. Or, que constate-t-on?

Le coût salarial unitaire a diminué de 2,2 % en 2000, et de 1,6 % en moyenne au cours de la période 1995 à 2000.

Tant que la hausse des coûts salariaux ne dépasse pas durablement l'amélioration de la productivité du travail, il n'y a pas de véritable danger de perte de compétitivité et de destruction de l'emploi.

Permettez-moi d'aborder maintenant quelques questions structurelles.

L'empreinte que le Gouvernement a décidé de donner à la croissance s'inscrit dans le cadre du "développement durable". Selon la définition du rapport BRUNDTLAND, le développement durable doit permettre à la génération présente de satisfaire ses besoins sans compromettre la capacité des générations futures à assurer les leurs.

Ainsi, le développement durable repose-t-il sur trois piliers: économique, social et écologique. Ces trois piliers sont considérés par le Plan National pour un Développement Durable comme trois impératifs d'égale valeur. On voit bien qu'il s'agit là d'un concept fondamental, mais très difficile à appréhender et encore plus complexe à mettre en oeuvre concrètement dans la vie des consommateurs, des travailleurs et des entreprises.

Il m'appartient de m'occuper plus particulièrement du volet économique du développement durable, en l'occurrence de la façon dont la politique de développement économique tient compte des aspects écologiques et sociaux.

Je commencerais par rappeler que notre pays n'est pas une terra incognita sur le plan du développement durable: nous disposons d'ores et déjà d'un appareil de production largement tourné vers le recyclage de matières premières, que ce soit dans le domaine des métaux comme l'acier, le cuivre, et l'aluminium, des matériaux de construction, des matières plastiques ou du verre.

Nous disposons également d'un arsenal complet d'instruments d'incitation à l'investissement de prévention et de réduction des nuisances écologiques. Je citerais seulement l'application de l'article 7 de la loi-cadre de développement et de diversification économiques modifiée du 27 juillet 1993 et les mesures fiscales concernant l'amortissement spécial d'investissements écologiques.

Il faut également relever les nombreuses interventions dans le domaine des investissements en équi-

pements de production d'énergies nouvelles et renouvelables.

Il y a lieu par ailleurs de signaler les interventions en matière de recherche-développement, applicables à la protection de l'environnement.

Au niveau des projets dont l'objectif immédiat a été la réduction ou l'élimination d'une nuisance environnementale, il convient de relever les nombreux programmes et projets réalisés au cours des dernières années par des entreprises luxembourgeoises et accompagnés à travers les instruments publics.

Hélas, ces projets et efforts d'accompagnement sont régulièrement occultés dans certains discours et publications tendancieuses qui prennent en otage le développement économique dans le dessein de propager des thèses écologiques extrémistes.

Je ne nie pas que des mesures réglementaires peuvent contribuer à l'objectif d'un développement durable. Bien au contraire. Mais il faut qu'elles soient appliquées avec discernement, qu'elles aient véritablement un caractère incitatif et régulateur des comportements humains et surtout qu'elles soient appliquées en tenant compte de l'impératif de compétitivité internationale des entreprises. Ce dernier test est sans appel.

J'estime par ailleurs que notre pays ne devrait pas jouer un rôle précurseur en matière d'introduction de mesures eco-fiscales. En revanche, la poursuite de la politique des accords volontaires, étendue à d'autres branches, ou encore celle des audits environnementaux ou des labels écologiques peuvent être compatibles à la fois avec les impératifs écologiques et de compétitivité.

Enfin, plutôt que de miser sur l'application inconditionnelle du principe de la meilleure technologie disponible sans égard à ce qui est économiquement justifiable, il me semble opportun de réfléchir à une application de normes réglementaires et de laisser aux acteurs concernés le choix de la technologie à mettre en oeuvre pour atteindre les valeurs choisies.

En effet, l'application du principe de la meilleure technologie disponible en soi ne tient pas nécessairement compte de l'impératif économique. Appliqué

d'une façon inconsidérée, il mène au statu quo, au blocage voire à des choix incohérents ou incompatibles avec le développement économique et social.

Pour ma part, j'entends privilégier les instruments à caractère incitatif et volontariste. Ainsi, je me propose de saisir prochainement le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi visant à adapter les instruments d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'encadrement communautaire des aides aux entreprises en la matière.

Un dernier point me paraît essentiel dans le volet économique de la politique du développement durable: c'est le déplacement progressif du centre de gravité de la politique industrielle vers la R&D, le transfert de technologie et de l'innovation. Je souhaite y ajouter l'accent à mettre sur le développement des PME. Le développement structurel de l'économie luxembourgeoise sera donc davantage "endogène", basé sur le développement des compétences de la technologie. Je rappelle dans ce contexte la volonté du Gouvernement d'augmenter la part du PIB consacré à la R&D à 0,3%. Cela ne signifie nullement que le Luxembourg pourra se passer du vent frais qui peut nous arriver des investissements étrangers, surtout lorsque leur contenu technologique est élevé. Mais leur poids relatif sera moins significatif à l'avenir.

Il faut savoir se méfier des modes intellectuelles et des analyses superficielles. Songez par exemple à la soi disant "nouvelle économie" à laquelle certains attribuaient des vertus magiques en des termes dithyrambiques.

La dictature des prophéties auto-réalisatrices et les comportements mimétiques qui s'en suivent sont responsables de ce que Alan Greenspan a appelé "l'exubérance irrationnelle" que nous venons d'observer sur les marchés boursiers.

Les corrections de valeurs technologiques parfois drastiques, la déconfiture d'un grand nombre d'entreprises "dot.com" de la nouvelle économie, les déboires d'entreprises phare dont je me garde de mentionner les noms ont fait office de douche écosaise. Après l'euphorie, la gueule de bois!

Pourtant, nous assistons là à un phénomène bien connu dans l'histoire économique. Régulièrement, nous avons pu constater que la spéculation fréné-

tique qui accompagne l'émergence de nouveaux marchés est une donnée classique. Après une phase de valorisation excessive, la réaction de défiance des financiers qui tardent à voir le retour sur leur investissement, est sans doute tout aussi exagérée.

Il y a des exemples historiques: la faillite des sociétés de chemin de fer au 19ème siècle n'a pas empêché le rail de se développer et le krach boursier de 29 n'a pas arrêté le sort de l'industrie automobile naissante.

Dans la nouvelle économie, les investisseurs n'ont pas de références clairement établies pour évaluer les profits futurs et la valeur des projets. Ils ont donc tendance à adopter des comportements moutonniers: la hausse entraîne la hausse jusqu'au moment où le sentiment de panique s'empare des agents qui finissent alors par s'entraîner mutuellement dans un mouvement brutal à la baisse.

La nouvelle économie ne serait-elle qu'un mythe, une simple bulle spéculative?

En fait, avec un peu de recul, il faut constater que les ressorts intimes de la net-économie sont encore mal élucidés. La logique des coûts fixes importants implique inévitablement des pertes au cours des premières années, tant que les ventes sont insuffisantes. Le refroidissement des marchés boursiers ne va pas persister, car l'économie basée sur la connaissance et sa rencontre avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication est une tendance séculaire lourde. C'est donc une branche dans laquelle je continue à garder ma confiance, sans exubérance toutefois.

J'aimerais insister, une fois de plus, sur une autre leçon importante que Patrick ARTUS, professeur à l'Ecole Polytechnique, tire de sa récente étude consacrée à la genèse de la nouvelle économie aux Etats-Unis. Je cite "Il n'y a pas de séparation entre la nouvelle et la vieille économie. L'essentiel du surcroît de croissance ne vient pas de la croissance du secteur producteur de nouvelles technologies, mais de l'amélioration de l'efficacité du capital productif dans l'ensemble de l'économie grâce à l'incorporation de nouvelles technologies dans le capital".

L'économie numérique prend forme au Luxembourg. Voyons ce que les rares chiffres dont nous disposons, peuvent nous apprendre.

Il y a un indicateur macro-économique fondamental: la productivité globale des facteurs. Il reflète, en gros, le progrès technologique. C'est la croissance de la production qui ne s'explique pas par l'accroissement du stock de capital et de travail. Selon le récent rapport de l'OCDE sur l'économie luxembourgeoise, la croissance de la productivité totale des facteurs est une des plus forte de l'UE, elle est même supérieure à celle des Etats-Unis, pourtant champions de la nouvelle économie.

Un autre indicateur intéressant est la transformation rapide des emplois hautement qualifiés. La Commission européenne vient de publier une étude comparative dont il ressort que le Luxembourg connaît la plus forte croissance d'emplois dans les branches "high-tech".

L'accès des ménages à Internet donne une idée pertinente de la diffusion des nouvelles technologies et de leur utilisation par le consommateur: 35% des ménages étaient connectés sur le Net en octobre 2000, situant le Luxembourg dans le peloton de tête des pays branchés.

La pénétration des entreprises luxembourgeoises sur la toile progresse également rapidement. Selon une enquête des Eurochambres auprès d'un échantillon représentatif de 600 entreprises actives au Luxembourg, 40% des entreprises se déclarent concernées par le commerce électronique. Les entreprises de services sont en tête, en avance sur les entreprises industrielles. Fin octobre 2000, 10 % environ des entreprises déclarent réaliser une partie de leur chiffre d'affaires via des transactions en ligne et 16 % des entreprises sont en train d'élaborer une telle stratégie.

Plus parlants encore sont les nombreux sites web d'entreprises qui continuent d'éclorre. Plus qu'une vitrine, Internet devient un "modèle d'affaire", un outil de distribution et de prestation de services.

Le commerce électronique est une de mes priorités. J'avais promis d'aller vite.

La loi sur le commerce électronique est entrée en vigueur le 14 août 2000. Comme vous le savez, c'est une loi-cadre qui comprend des dispositions sur la signature électronique - la preuve, la certification et

l'accréditation - ainsi que sur les contrats conclus par voie électronique, la responsabilité des fournisseurs d'accès, les paiements électroniques et les communications commerciales.

Elle contient aussi certaines dispositions sur le traitement des données à caractère personnel.

Enfin, le cadre juridique comprend des dispositions en faveur de la protection des consommateurs, y compris - je le souligne - en matière de services financiers négociés à distance.

J'ai également déposé un projet de loi sur la protection des consommateurs dans les ventes à distance afin d'étendre la protection bienveillante du législateur aux transactions autres qu'électroniques.

Il est devenu primordial de désigner les normes techniques que doivent appliquer les prestataires de services de certification. Mais ces normes, qui sont européennes sinon mondiales, n'ont été publiées que récemment. Je veillerai à ce que des normes assurant un haut niveau de sécurité soient appliquées dans les mois qui viennent. J'ai également l'intention de créer un label de sécurité des transactions sur internet.

Dans cet ordre d'idées, il faut noter l'importance d'une réforme sur les droits d'auteur. Peu de gens ont conscience que le droit de propriété sur les services, par nature immatériels, est régi par le "copy-right". Le droit d'auteur, on l'a bien vu avec les affaires MICROSOFT ou NAPSTER, est au centre de la nouvelle économie virtuelle.

Le 15 février dernier la Chambre des Députés a voté une réforme en profondeur de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins. Cette loi transpose la fameuse directive instaurant un droit de propriété en faveur de créateurs de bases de données. Cette loi doit favoriser le développement du commerce en ligne.

Le commerce électronique ne peut se développer que dans la mesure où il s'inscrit dans une démarche cohérente visant à promouvoir la société de la connaissance. Le Gouvernement, en lançant le "Plan e-Luxembourg" ne cache pas ses ambitions, je cite: "il s'agit de lancer, à partir d'aujourd'hui, une véritable offensive dans le domaine des nouvelles technologies. Cette offensive devra assurer à notre pays

une position de premier choix parmi les pays de l'Union Européenne en route vers la société de l'information. Une très forte mobilisation de la fonction publique elle-même servira de signal pour l'ensemble des forces vives de la nation".

La diversification économique nous invite à explorer de nouvelles pistes, à rechercher de nouveaux pôles de développement à haute valeur ajoutée qui pourraient émerger au Luxembourg. Je songe ici en particulier à la biotechnologie, au génie génétique. Certains redoutent que les sciences de la vie scellent une alliance faustienne: il est vrai qu'elles interpellent des valeurs philosophiques fondamentales.

La Commission "Ethique" de la Chambre des Députés a eu raison de lancer une réflexion approfondie sur les implications éthiques que pose la propriété industrielle sur le vivant, elle a pris soin de s'entourer des conseils d'experts et des avis d'organisations non gouvernementales.

La directive sur la protection juridique des inventions biotechnologiques, adoptée en 1998 et négociée sous présidence luxembourgeoise de l'UE, vise à préciser les règles en matière de brevetabilité des inventions. Elle permet de tenir compte des inventions qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs en donnant des exemples d'exclusions à la brevetabilité: le clonage humain, la modification de l'identité génétique de l'être humain, les utilisations d'embryons à des fins industrielles ou commerciales ainsi que les modifications de l'identité génétique des animaux qui sont de nature à provoquer chez eux des souffrances sans utilité médicale substantielle pour l'homme ou pour l'animal.

Les recommandations du rapport de la Commission "Ethique" devraient permettre de baliser le champ d'activités possibles et souhaitables dans un secteur promis à un bel avenir. Je songe, par exemple, aux applications informatiques.

Hier, lors du colloque consacré à l'entrepreneuriat dans la Grande Région, j'ai eu l'occasion d'affirmer mes convictions quant à l'importance fondamentale de l'esprit d'entreprise et de la création d'entreprise qui sont le véritable moteur de la croissance à long terme. Sans la création permanente de petites et moyennes entreprises innovantes, le tissu productif ne pourrait pas se régénérer, se redéployer et s'adapter en permanence.

Or que constate-t-on? Au cours des dernières quinze années, le nombre des indépendants a stagné et leur proportion a même fortement reculé dans l'emploi total.

Certes, l'essaimage de nouveaux projets d'entreprise, l'émergence d'une culture d'entrepreneur ne se décrètent pas. Le goût du risque ne s'acquiert que progressivement grâce à la sensibilisation et à l'encouragement volontariste de toute la société.

L'Etat peut oeuvrer de différentes manières afin de susciter de nouvelles vocations entrepreneuriales. Je citerais quelques exemples parmi d'autres: la réduction des formalités administratives, la formation continue des gestionnaires et des collaborateurs des entreprises tout au long de la vie, l'accès aux capitaux d'amorçage, enfin, l'accompagnement en matière de reprise d'entreprises. Le plan d'action actualisé en faveur des PME y apporte certainement des réponses.

Je ne solliciterai plus davantage votre attention et votre patience. J'espère avoir apporté un éclairage actualisé d'une situation conjoncturelle exceptionnelle, du chemin que nous avons parcouru dans l'action législative et la réforme structurelle depuis 22 mois, de la qualité nouvelle que l'action politique est en train d'imprégner au développement économique de notre pays. Je formule l'espoir que l'ensemble des forces vives de notre pays soit au rendez-vous pour accompagner le Gouvernement dans sa démarche.

Usprooch vum Här Staatsminister Jean-Claude Juncker

bei Geleënheet vum Lëtzebuurger Nationalfeierdag

22 juin 2001

Dir Dammen an Dir Hären,

Wat d'Heemecht ass, dat froe mer eis oft. Keng Äntwert - a sief se och nach esou gutt formuléiert - geet duer fir dat ze beschreiwe wat an eis wakreg gëtt wa mer eis iwwert eis selwer Froe stellen, wa mer probéieren eiser Identitéit méi no ze kommen.

Déi déi eis vun do baussen hir kucke molen eis Eegenart mat heiansdo graffen Zich: fir si ass Lëtzebuerg ee klengt Land dat gutt mat senge Nopere fiert, fir si sinn d'Lëtzebuurger ee räicht Vollek dat europäesch denkt a mat sech selwer zefridden ass.

Sëcher: mir sinn ee klengt Land. Mee mir hunn awer grouss Ambitiounen. Kuckt d'Héicht vun eiser Entwécklungshëllef: si erreicht dëst Joer méi wéi 0,7 Prozent vun eisem nationalen Akommes an ass domat weltwäit déi fënnefthékst. Kuckt déi Roll déi mer an Europa spillen: eisen Afloss ass méi grouss wéi eis Geographie an eis Zuel et unhuele loosse.

Sëcher: mir fuere gutt mat eise Noperen a si mat eis. Mee mir hunn et erliewt wéi schlecht datt mer fuere wa si ënnereneen zerstridde sinn. Et ass jo dowéinst datt mer pro-europäesch denken. Et ass dowéinst wou mer déi europäesch Saach - trotz alle Réckschléi - virun dreive wëllen. De Fridde kënnt net vum selwen, hien ass keen natiirleche Gaascht op eisem Kontinent. Dofir musse mer d'Erweiderung vun der europäescher Unioun no Ost- a Mëtteleuropa fäerdeg bréngen - dat kascht Ustrengung a Gedold.

Sëcher: mir sinn ee räicht Vollek wa mer eis mat anere vergläichen. Awer de Wuelstand ass net ëmmer richtig a gerecht verdeelt. Et gëtt der vill un deenen hie laanscht geet. Och zu Lëtzebuerg gëtt et aarm Leit, Elteren déi keen Auswee gesinn, Kanner ouni Hoffnung.

Dat alles ass eist Land: eis Suergen an eis Zefriddenheet, eisen Engagement an der Welt, eisen Asaz an Europa.

Mee dat ass net alles: ee Land ass eréicht dann eng Natioun wann déi déi an em wunnen och zesumme lieve wëllen. An dat wëlle mer. Mir wëllen dat fir d'éischt als Lëtzebuurger, och wa mer eis vun Zäit zu Zäit an d'Hoer geroden. Dat wëlle mer och als Lëtzebuurger an als Net-Lëtzebuurger well mer d'Ënnerschiddlechkeet ni als Differenz erliewt hunn déi trennt an zur Indifferenz féiert mee als Chance fir méi wäit ze gesinn.

Jo, wann et ëm dat Wiesentlecht geet, ëm d'Substanz, da fanne mer zesummen. Eist Land, dat ass virun allem d'Zomm vum Schaffen, vum Striewen, vum Maachen a vum Dreeeme vun eis alleguer. Jiddferee vun eis ass ee wichtegt Stéck Lëtzebuerg.

Op eisen neien Grand-Duc treëft dëst a besonneschem Mooss zou. De 7. Oktober d'läscht Joer ass Hien un d'Spëtzt vum Land getrueden. Aus ville Gespréicher weess ech dat d'Leit fannen Hie géif seng Saach gutt maachen. Hien ass deen éischte Staatschef deen nom Krich gebuer gouf, mee Jonk an Al kenne sech an Him erëm a fille sech duerch Hie vertrueden. Seng Fassong, Seng Gesten, Seng Art a Weis eise Grand-Duc ze sinn, fannen Unerkennung an Zoustëmmung. Dat wäert op eisem Nationalfeierdag däitlech ginn.

A tous ceux qui, venant de plus loin, ont choisi de partager leur vie avec la nôtre, à tous ceux qui m'écourent au-delà de nos frontières, j'aimerais dire que notre Fête Nationale ne nous appartient pas seuls. C'est aussi votre fête puisque nous sommes voisins et amis.

Iech alleguer wënschen ech ee schéinen a rouegen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc Henri!
Vive d'Grande-Duchesse Maria Teresa!
Vive eis goussherzoglech Famill!

Vive Lëtzebuerg!

"Europas politische Zukunftsaufgaben"

Rede von Premierminister Jean-Claude Juncker - Konrad Adenauer Stiftung Brüssel
(Textfassung der frei gehaltenen Rede)
26. Juni 2001

Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Nun ist es Mode geworden und es gehört zum guten Ton, dass Premierminister, Außenminister und sonstige auch, die sich zur Zeit über Europa äußern, eigentlich weniger an dem interessiert sind, was denn morgen früh passieren soll, sondern dass man das Augenmerk ganz bewusst auf eine Zeitspanne lenkt, von der man denkt, dass sie am 1. Januar 2038 anfängt. Es ist ein relativ risikofreies Geschäft, was einige dort betreiben. Es wäre besser wir würden uns auf die Sachlage konzentrieren, so wie sie uns heute vor Augen liegt. Normalerweise fangen europapolitische Reden - dies hier ist keine grosse europapolitische Rede, sondern eine kleine europapolitisch orientierte Plauderei - damit an, dass man sich mit den Institutionen der Europäischen Union beschäftigt. Das hat immer zur Folge, dass Spezialisten zuhören, Journalisten, die Spezialisten sind auch, dass aber die Menschen in Europa nicht hören, was man über Europa zu sagen hat.

Europa ist mehr als nur ein Spiel von Institutionen oder ein Wechselspiel von institutionellen Einflüssen. Was mich an der gegenwärtigen Debatte stört, ist dass viele, die sich zu Europa äussern, sich zu institutionellen Fragen äussern, ohne glaubhaft darzustellen, welchem Zweck diese europäischen Institutionen eigentlich dienen sollen. Nun wusste ich immer sehr gut, was ich zu europäischen Dingen zu sagen hätte. Seit dem Referendum in Irland weiss ich das nicht mehr. Auch ich gehöre zu denen, die munter und flink verkünden, dass das Referendum in Irland keinen Einfluss auf den Erweiterungsprozess der EU habe. Das negative Votum des irischen Volkssouveräns hat auch keinen zeitverzögernden Einfluss auf den Erweiterungsprozess. Trotzdem bin ich der Auffassung, dass wir uns mit dem Negativvotum der Iren beschäftigen sollen. Man kann nicht so tun also ob die Iren nicht abgestimmt hätten, als ob da nichts passiert sei. Es ist nicht einfach eine kleine demokratische Lappalie am Rande des

europäischen Geschehens gewesen. Wir müssen das schon sehr ernst nehmen und den irischen Volkswillen zu interpretieren versuchen, um zu ergründen wieso die Iren nicht zur Wahl gegangen sind oder aber ein negatives Votum herbeigeführt haben. Solange ich mit dieser Analyse nicht fertig bin, bitte ich alle Bemerkungen, die ich über Europa mache, unter einen generellen Vorbehalt zu stellen.

Es geht die Rede von einem tiefen Graben zwischen europäischer Politik und europäischem Volk. Ich gehöre zu jenen, die diesen Graben im nationalen Rahmen tagtäglich erleben. Dort gibt es ihn auch. Es gibt ihn mindestens so tief wie in der europapolitischen Debatte. Diese Grabenbildung zwischen Volk und Politik ist also nichts Eurospezifisches, sondern etwas Politikspezifisches. Und das europäische Volk gibt es genauso wenig wie die europäische Meinung. Es gibt 15 Völker in der Europäischen Union und 15 nationale öffentliche Meinungen und demnächst werden es mehr sein. Aber ich habe Schwierigkeiten zu beschreiben, was das denn wäre, das europäische Volk. Ich habe auch einige Probleme zu beschreiben, was das denn wäre, die europäische Politik, denn die wird ja 15 mal sehr verschiedenartig erklärt. Es ist ja nicht so als wenn es nur eine Politikerklärung für das gäbe, was in Europa an politischen Inhalten angeboten wird, sondern jeder von uns, der von Brüssel nach Hause kehrt, erklärt das ja sehr verschieden von dem, was sein Nachbar an Erklärungen anbietet.

Die Tatsache, dass wir alle die Brüsseler oder die europäische Politik durch die nationale Brille interpretieren, ist ein Grund warum so etwas wie eine europäische öffentliche Meinung nie entstanden ist: wir führen sie ja dauernd als die durch 15 geteilte Auffassung europäischer Regierungen vor. Diese Erklärung ist jedoch zu simpel und ich glaube dass das Phänomen, mit dem wir es zu tun haben, viel tiefer liegt. Der Graben verläuft nicht zwischen europäischer Politik, die es so nicht gibt, und dem europäischen Volk, das es aufgrund kultureller historischer

Vorgänge so auch nicht gibt. Der Graben verläuft vielmehr quer durch die nationalen öffentlichen Meinungen und zwar durch die 15. Wir haben es in Europa effektiv öfters mit diesem eigenartigen Phänomen zu tun, nämlich dass es einerseits einen Bevölkerungsteil von X % gibt, der eigentlich erweiterung integrierende Fortschritte dringendst wünscht und enttäuscht ist über das, was wir in Nizza oder sonstwo beschlossen haben und andererseits einen Bevölkerungsteil von X %, der sehr resolut der Auffassung ist, dass wir genug Europa hätten und deshalb dem Nationalstaat wieder zu seinen Rechten verhelfen wollen. Eine Demarkationslinie von "weitergehenwollenden" Europäern und von "stehenbleibenwollenden" Europäern verläuft quer durch die Bevölkerung und das kann man in jedem Land und bei jeder öffentlichen Debatte feststellen. Da gibt es eigentlich kaum Unterschiede von einem Land zum andern. Man muss sich also etwas einfallen lassen - was ich als neue europäische Pädagogik beschreiben würde - um den Menschen nahezubringen wieso und weshalb die Europäische Union eigentlich stattfindet.

1 9 8

Ich glaube wir machen einen grossen Fehler, weil wir eigentlich nie mehr auf die Frage über Krieg und Frieden hinweisen, auch nicht im Zusammenhang mit der Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa. Ich glaube jedoch dass dieses antinomische Verhältnis zwischen Krieg und Frieden kein Phänomen der Vergangenheit ist, sondern sehr schnell wieder Wirklichkeit werden könnte. Die alten Dämonen schlafen nur. Deshalb bleibt Europapolitik für mich der nobelste Teil politischen Engagements. Es geht letztlich um die Frage, ob wir Diplomatie mit den Mitteln des Zuhörens, des Zuredens, des Aufeinanderzugehens bewältigen oder einfach den Negativkräften den Vormarsch überlassen. Ich finde schon, dass diese Tatsache fast obligatorisch in jede europapolitische Rede gehört.

Dann glaube ich, dass wir riesige Fehler machen, weil wir über Dinge reden die keinen Menschen interessieren. Ich behaupte und erlebe es dauernd, dass niemand an der institutionellen Frage Europas interessiert ist. Das interessiert viele von uns Politikern, Ministern, Botschaftern und Journalisten, aber die Menschen interessiert das nicht. Die Menschen interessiert das, was ihnen Europa zu bringen vermag sowohl im materiellen als auch im immateriellen Sinne. Und ich denke nur zu oft, dass wenn wir mehr

über europäische Politikinhalt reden würden als über institutionelle Fragestellungen, wir ein gutes Stück weiter wären. Ich glaube die Menschen sind sehr daran interessiert, wie die Welt der Arbeit in den nächsten Jahrzehnten aussehen wird.

Wir haben den europäischen Binnenmarkt hingekriegt, noch nicht ganz aber zum grossen Teil. Wir haben die Europäische Wirtschafts- und Währungsunion hingekriegt, aber das sind Themen, die die Menschen nicht umtreiben, obwohl sie sich zu Unrecht nicht umgetrieben fühlen.

Dass die Grenzen in Europa verschwunden sind, ist nicht etwas das zur europäischen Normalagenda gehört hätte. Das hat schon Anstrengung bedurft. Um die Grenzen herum ist Schreckliches passiert. Den Grenzen die Bedeutung zu nehmen ist ein kulturhistorischer Fortschritt, den man nicht kleinreden sollte. Dass wir den Euro hingekriegt haben war kein leichtes Unterfangen.

Aber die Politikerwartungen in Europa sind vielschichtiger Natur. Ich glaube wirklich dass wir uns spätestens jetzt, nach dem Erreichen des Binnenmarktes und des Euros, mit dem eigentlichen Kalender europäischer Sozialpolitik beschäftigen müssen. Nicht dass wir uns auf den Wege machen sollten, die europäischen Sozialsysteme einander näherkommen zu lassen. Das würde die Leistungsfähigkeiten der EU deutlich überfordern und übersteigen. Aber dass wir in einem Binnenmarkt und einer Währungsunion Mindestregeln brauchen, vor allem im Bereich des Arbeitsrechts, das scheint mir eine ausgemachte Sache zu sein. Wir brauchen einen europaweit gültigen, flächendeckenden, von jedem zu beachtenden und zu beobachtenden Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten. Jetzt wo das Währungsventil als Korrektiv für ökonomische Ungleichgewichte abhanden gekommen ist, besteht die Gefahr, dass im Bereich des Arbeitsrechtes nach unten korrigiert wird und da würde es Sinn machen, wenn es einen Mindestsockel geben würde, der nicht nach unten durchbohrt oder korrigiert werden kann.

Es gibt in Europa Verzweiflung darüber - und wir merken es nicht einmal - dass das europäische Projekt teilweise unterminiert wird durch diese Angstwelle, die durch Europa geht: große Angst vor internationa-

ler Kriminalität und der Mafia. Die organisierte internationale Kriminalität hat ja die Chance des großen Europas längst schon entdeckt. Die Politik hinkt nur hinterher. Deshalb brauchen wir eine europäische Polizei, um gegen das internationale Verbrechen anzutreten. Wir brauchen so etwas wie ein nach europäischem Muster ausgerichtetes FBI. Die Menschen haben in Europa ein Recht, dass man sich um ihr Sicherheitsanliegen kümmert.

Ich sage das, weil ich in vielen Gesprächen mit Menschen merke, dass der Schuh drückt. Entweder bekämpfen wir die europaweit agierende Kriminalität mit europaweit funktionierenden Polizeimitteln oder wir werden die Grenzen eines Tages wieder in Europa einführen. Man hat sich jetzt dazu entschlossen für den Genua G 8-Gipfel die Grenzen zu schließen. Das wiederum führt dazu, dass die Menschen sich denken: also wenn man sich schützen möchte, muss man die Grenzen wieder schließen. Ich bin auch einverstanden damit, dass man die Grenzen für derartige Zwischenstücke wieder kontrolliert. Man muss jedoch wissen, dass das bei den Menschen so ankommt als ob Grenzkontrollen ein adäquates Mittel zur Herstellung der Sicherheit wären. Wenn das so ist, wenn dies so empfunden wird und wenn wir nicht wieder wollen, dass Grenzen in Europa wieder auftauchen, dann müssen wir europaweit mit funktionierenden Polizeikräften auch antreten können.

Ich bin resolut der Auffassung, dass der Nationalstaat in Fragen der Einwanderung, des Asyls, der Immigration und der Visumpflicht an seine Grenzen gelangt ist. Wir brauchen eine Vergemeinschaftung des sogenannten 3. Pfeilers des europäischen Vertragswerkes und müssen in Sachen innere Angelegenheiten und Justiz zu Mehrheitsentscheidungen kommen, zu mehr Europa. Weniger Europa schadet dort und mehr Europa nützt dem Bürger auch in seinem Alltag. Ich bin der Meinung - um kurz auf den Euro zurückzukommen - dass wir eine wesentlich stärkere Koordinierung der Wirtschaftspolitik bräuchten. Wir brauchen eine besser koordinierte Wirtschaftspolitik um weniger von Amerika abhängig zu werden bei Konjunkturrückgängen.

Ich bin der Meinung, dass wir uns heute im 21. Jahrhundert auch in Richtung einer stärkeren Vergemeinschaftung der Aussen- und Sicherheitspolitik der EU zubewegen müssen. Es wird aber irr-

sinnig lange dauern bis alle das so sehen. Es macht jedoch keinen Sinn Plädoyers zu führen, die für die übernächste Generation von inspirierender Kraft sein mögen, die aber für die jetzt handelnde Generation von keiner praktischen Handhabung sind. Deshalb müsste man eigentlich jetzt mit etwas kleineren Schritten anfangen anstatt sich nur in architektonischen, blühenden Feldern zu verlieren. Es wäre doch gut, wenn wir es beispielsweise schafften, dass die gesamte Eurogruppe sich in den internationalen Finanzorganisationen auch als Gruppe präsentiert, dass es nicht mehr eine französisch geführte, eine belgisch geführte, oder eine niederländisch geführte "Constituency" im internationalen Währungsfonds gäbe, sondern Europa, die insgesamt 12 Euro-Mitglieder als eine Gruppe im internationalen Währungsfond auftreten würden. Dies würde doch auch nach aussen hin zeigen, dass wir es ernst meinen mit der nach aussen durchdringenden Fülle und Dichte des Euroraums.

Es macht doch Sinn, bevor wir zur Vergemeinschaftung der Aussenpolitik in der EU kommen, zu zeigen, dass wir es ernst meinen und die europäischen Mitglieder des Sicherheitsrates der Vereinten Nationen, Frankreich und Grossbritannien, sich in Zukunft von der Präsidentschaft der Europäischen Union dort im Weltsicherheitsrat vertreten lassen. Ich bin sehr der Auffassung, dass der Einsatz von Solana in vielen Krisenherden wirklich etwas bewirkt hat. Mir wäre es nur lieber, der Mann säße in der Kommission und würde von dort aus initiativergreifend tätig werden, nicht als ein Organ des Ministerrates der EU.

Ich bin strikt der Auffassung, dass wir über Institutionen erst reden sollten, wenn wir die Substanzbereiche der europäischen Politik inhaltlich-programmatisch so auf Vordermann gebracht hätten, dass wir uns sehr genau aussuchen könnten, welche Institutionen wir brauchen, um diese Politik dann auch in die Wirklichkeit übertragen zu können anstatt uns zu fragen, welche Institutionen wir brauchen und ohne zu wissen was wir mit diesen Institutionen machen sollen.

Und dann sollte man auch aufpassen, dass man diese unselige Debatte über Groß und Klein, die wir uns auf dem Vorfeld zum Nizza-Vertrag dauernd anhören mussten nicht wieder in Europa anfacht. Gross und Klein müssen miteinander können und haben auch

eine Geschichte - sowohl die Grossen als auch die Kleinen - und das muss man dann halt zusammenführen, wobei es einigen Grossen schon gut zu Gesicht stehen würde, nachdem die Kleinen akzeptieren, dass sie kleiner sind und kleiner bleiben werden, dass sie manchmal etwas sensibler umgehen mit den Befindlichkeiten in kleineren Mitgliedstaaten. Wenn man über Gleichgewichte auf dem europäischen Kontinent nachdenkt, soll man sich doch mit Brehms Tierleben etwas intensiver beschäftigen. Dort wird berichtet, dass ein Floh einen Löwen zum Wahnsinn treiben kann. Dort wird nicht berichtet, dass es jemals einem Löwen gelungen wäre einen Floh zum Wahnsinn zu treiben. Insofern müssen Grosse wissen, dass man auch auf Kleine Rücksicht nehmen muss, wobei Flöhe auch akzeptieren müssen, dass es in der Tierwelt etwas Größere gibt als sie, selbst ihre eigenen Rechte haben, sich so auf die Löwen zubewegen, dass sie daraus ein überblickbares Gehege in Gesamteuropa wird.

Wenn ich davon ausgehe, dass ich recht behalten könnte in der Vermutung, dass es eine europäische Notwendigkeit sein könnte, europäische Aussen- und Sicherheitspolitik, Innere Angelegenheiten und Justiz zu vergemeinschaften, resultiert daraus de facto, dass die Kommission gestärkt werden muss. Sie müsste das auch jetzt. Sie dürfte sich nicht selbst schwächen und sie müsste vom Rat und von den Mitgliedstaaten, von den Parlamenten, europäisches und nationale Parlamente, gestärkt werden. Um der Kommission grössere demokratische Legitimität zu verleihen, wäre es angebracht, in Ländern die das möchten, die Kommissare in direkter Wahl zu ermitteln. Wieso wissen eigentlich die wenigsten in den grösseren Flächenstaaten, wer sie eigentlich in der Brüsseler Kommission vertritt? Wenn die Menschen wirklich wählen müssten wer sie in Brüssel vertritt, wohlwissend dass derjenige nicht nur sein Land vertritt, sondern das Gemeinschaftsinteresse zu vertreten hat, wäre dies ohne Zweifel einfacher.

Das gleiche trifft im übrigen auch auf das Europäische Parlament zu. Auch hier wäre eine stärkere Hinwendung des Wählers zu einem individuell stärker erkennbaren europäischen Abgeordneten wünschenswerter als die in einigen Ländern der europäischen Union praktizierten Wahlsysteme. Den Präsidenten der Europäischen Kommission sollte man entweder direkt wählen oder ihn aber im Kreise der

stärksten Fraktionen im Europäischen Parlament wählen lassen, was nicht hieße, dass der dann Kommissionspräsident Mitglied des Europäischen Parlamentes sein müsste. Ob man eine 2. Kammer braucht weiss ich nicht. Ich wüsste gern was mit der ersten passiert bevor wir über die zweite reden.

An der Frage der Kompetenzneuordnung kommt man nicht vorbei. Man sollte sie, wie andere europäische Fragen auch, im Rahmen eines Konvents oder eines Forums vorbereiten. Europäische Gesetze lassen sich nicht nur von exklusiv regierungsseitig besetzten Konferenzen bewältigen. Man muss hier nationale Parlamente, das Europäische Parlament und Teile der Zivilgesellschaft an diesem Denkprozess beteiligen. Niemand sollte jedoch davon ausgehen, dass die Dinge sich dann einfacher gestalten lassen.

Ich bin nachdrücklich der Auffassung, dass wir eine europäische Verfassung brauchen. Denn diese führt Menschen zusammen über die Brücke der Prinzipien der allgemein gültigen Regeln. Weil es aber die europäische Nation nicht gibt und weil es weder den europäischen Staat noch das europäische Volk gibt, bin ich der Meinung, dass wir uns zu 15, 20 oder 25 eine europäische Verfassung geben sollten, sie verabschieden sollten und sie dann in unsere jeweils nationale Verfassungsordnung einbringen sollten. Wer jedoch mit dem Argument, dass es das europäische Volk nicht gibt, gegen die europäische Verfassung antritt, muss einverstanden sein, dass es europäische Prinzipien gibt, die jeder in seine nationale Verfassung in gleichlautenden Worten einführen kann. Dann hätten wir die europäische Verfassungsordnung eines jeden Nationalstaates untergebracht anstatt uns mit einer prinzipiellen Debatte abzumühen, die zu keinen Resultaten führt.

Kompetenzzuordnung gehört entweder in den Vertrag oder in die verfassungsmäßig angehauchten Vertragsartikel, wobei ich diese Debatte, die notwendig ist, nicht unterschätze. Sie wird zu einem großen Konflikt in der Europäischen Union führen, denn hier prallen zwei sehr unterschiedliche Europa-Auffassungen knallhart aufeinander. Mehr Europa, weniger Europa? Was soll auf die nationale Ebene zurückverlegt werden? Da gibt es einiges, was Europa- und integrationsvertiefend an neuen Kompetenzen hinzugefügt werden muss. Darüber besteht nicht die

Spur einer Einigkeit in Europa. Meine Sorge ist nur, dass wir Artikel 308 des Vertrages nicht abschliessen, der besagt, dass die Europäische Union sich durch einstimmigen Beschluss der Mitgliedstaaten der Kompetenz wird bemächtigen können, die sie braucht, um mit ihrer Politikgestaltung auf diesem Kontinent zu Rande zu kommen. Wir brauchen diesen dynamischen Artikel, weil es sonst einen europäischen Stillstand geben würde. Wenn die Gründungsväter in den 50er Jahren gesagt hätten, was alles nicht

gemacht werden darf, hätten wir nie den Binnenmarkt, hätten wir nie den Euro gekriegt, hätten wir nie Aussen- und Sicherheitspolitik gekriegt, hätten wir vieles anderes, aus den 23 Politikbereichen der Union herausgepickt, hätten wir nie etwas zustande gebracht. Unsere Vorgänger haben uns die Tür nicht auf der Nase zugeschlagen. Wir sollten das auch nicht mit unseren Nachfolgern tun.

Ich höre jetzt einfach auf.

Europa - einig Steuerland

Symposium über europäische Steuerharmonisierung
Johann Wolfgang von Goethe Universität, Frankfurt-am-Main
28. Juni 2001

Sur invitation de l'université Johan Wolfgang Goethe de Francfort, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé le 28 juin 2001 à la table ronde "Europa-einig Steuerland?" La table ronde a été ouverte par Dr. Helmut Kohl, doyen du département de droit de l'université Johan Wolfgang Goethe. Le ministre allemand des Finances Hans Eichel a également participé à la table ronde.

Sehr verehrter Herr Bundesfinanzminister, lieber Hans, Herr Doktor Kohl, meine sehr verehrten Damen und Herren!

Luxemburg gilt in der veröffentlichten öffentlichen Meinung der Bundesrepublik, besonders wenn sie sich überregional artikuliert, als Steueroase. Insofern mangelt es der Frankfurter Uni und der Dresdener nicht an Humor, den Luxemburgischen Premierminister zu diesem Gespräch eingeladen zu haben. Weil aber in einer Uni die Probleme von der wissenschaftlichen Seite betrachtet werden, ist für die Wissenschaft jedenfalls klar, dem Bundesfinanzminister vielleicht weniger, dass Luxemburg eben keine Steueroase ist. Insofern ist die Einladung im vollem Umfang berechtigt.

Ich möchte zu den Thesen, die vorgebracht wurden, einige Hintergrundelemente liefern und einige weiterführende Elemente beisteuern. Zum einen bin ich der Auffassung, dass die Steuerfrage sich in Europa völlig neu stellt, seit wir uns seit Mitte der achtziger Jahre auf den Weg gemacht haben einen europäischen Binnenmarkt vollumfänglich zu gestalten. Ein Binnenmarkt ohne gemeinsames Regelwerk ist in der Endkonsequenz nicht vorstellbar, und wenn dieser Binnenmarkt logischerweise durch eine Währungsunion verlängert wird, kommt der Steuerfrage eine doppelte neue Dimension zu. Binnenmarktgründe und Währungsunionsgründe plädieren eindeutig dafür, dass man in Steuerfragen mit nationalen Sonderwegen Europa nicht wird gestalten können.

Über dieses Prinzip sind wir uns heute morgen vielleicht schneller einig als wir uns in der Europäischen Union über die notwendige Schlussfolgerungen, die sich aus Binnenmarkt und Währungsunion ergeben, sind. Schon sehr zu Anfang des Eintrittes in den Binnenmarkt, Ende der achtziger, Anfang der neunziger Jahre haben wir uns sehr intensiv an die Harmonisierung indirekter Steuern herangewagt. Sehr oft lese ich, höre das auch aus meistens unbefundenem politischem Munde, dass es dringend Zeit würde, dass man die Mehrwertsteuer und die Konsumsteuern in Europa harmonisiert, weil der Binnenmarkt danach schreit. Er hat geschrieen, und er wurde auch gehört, und zwar wurde er gehört am 24. Juni 1991. Um viertel vor acht abends haben die Finanzminister der Europäischen Union - ich hatte den Vorsitz, deshalb weiß ich das noch sehr genau - Mehrwertsteuer und Konsumsteuern harmonisierend aufeinander zugeführt dadurch, dass wir einen Regelsatz im Mehrwertsteuerbereich von 15% entschieden haben und im Konsumsteuerbereich auch dementsprechende Mindestsätze vorgesehen haben. Dort brauchen wir also nicht mehr zu harmonisieren, dort wurde harmonisiert. Deutschland hat damals die Mehrwertsteuer von 14 auf 15% im Regelsatz anpassen müssen, Luxemburg musste seinen Regelsatz von 12 auf 15% heben. Wer dies einmal aus europäischen Gründen tun muss, weiß wie beliebt dass europäische Steuernharmonisierung beim nationalen Publikum ist. Ich kann mich im übrigen an keine Oppositionspartei weder im luxemburgischen noch im deutschen Parlament erinnern, die dem massiv zugestimmt hätte. Damals gab es Bedenken gegen diese Art des Harmonisierens für Deutschland, Luxemburg, Portugal und Spanien nach oben. Im übrigen auch verbunden mit den dementsprechenden Inflationsschüben, die es in diesen Wirtschaftsräumen in dem Moment gegeben hat, was man versuchte dadurch zu korrigieren, dass man bei den ermäßigten Steuersätzen einiges an zusätzlichen Margen in die Gesamtlösung hat einfließen lassen. Indirekte Steuern, das wurde gemacht, man wird das

regelmäßig überprüfen müssen, was den Mindestregelsatz anbelangt, aber eine große Aktion in Sachen Harmonisierung indirekter Steuern ist eigentlich sofern Mehrwertsteuern und Konsumsteuern betroffen sind nicht angesagt. Hier wartet Überprüfungsarbeit auf uns, nicht Gründerarbeit.

Was die direkten Steuern anbelangt, wo die Beweisführung im übrigen etwas schwieriger ist als im indirekten Binnenmarktsteuernbereich, ist aber auch, wie ich finde, energisches Handeln angesagt. Das Steuerpaket vom 1. Dezember '97 zerlegt sich eigentlich in zwei Teile: Was machen wir in Sachen Kapitalertragsbesteuerung und wie gehen wir an das Thema Unternehmenssteuer heran? '97 haben wir festgelegt, in Sachen Unternehmensbesteuerung, dass wir einen Verhaltenskodex gegen unfairen Steuerwettbewerb beschließen. Den haben wir beschlossen und dass wir in punkto Kapitalertragsbesteuerung - Kapitalerträge müssen besteuert werden in jedem Land der Europäischen Union und darüber hinaus im übrigen auch - haben wir uns auf ein sogenanntes Koexistenzmodell geeinigt, das in der Substanz besagte, dass die Länder, die über ein Bankgeheimnis verfügen - dies ist in Luxemburg der Fall - über eine Quellensteuerregelung ihrer steuerharmonisierenden Pflicht und Schuldigkeit nachkommen sollten, und dass die Länder, die eben kein Bankgeheimnis haben, über Informationsaustausch untereinander ihrer Pflicht nachkommen sollten.

Dieser Beschluss von '97, der sehr ausgewogen war, zu ausgewogen nach dem Geschmack vieler, wurde eigentlich substantiell gekippt anlässlich der europäischen Räte von Helsinki und von Feira in Portugal, wo wir uns darauf verständigt haben, dass wir innerhalb eines bestimmten Zeitraumes zum allgemeinen Informationsaustausch innerhalb der Europäischen Union kommen sollten, was heißt, dass Bankgeheimnisse dort, wo es sie gibt, abgeschafft werden müssen, jedenfalls für sogenannte Steuerausländer oder nichtgebietsansässige europäische Steuerzahler. Luxemburg wie andere auch haben dieses verbunden mit dem Hinweis auf die notwendige Einbringung der sogenannten Drittstaaten, Schweiz, Liechtenstein, und anderen auch, die, nach Verhandlungen, die gleiche Steuerregelung erlassen müssen, wie die Europäische Union oder - wie Hans Eichel sagen würde - eine gleichwertige Steuerregelung. Luxemburg hat eine

Protokollerklärung abgegeben, gleichwertig heißt gleich, insofern ist ja deutlich, dass für Luxemburg jedenfalls der Eintritt in den Informationsaustausch nur denkbar ist, wenn die Schweiz gleichintensive Schritte unternehmen würde, wobei es mit der Schweiz nicht reichen würde, es gibt andere Finanzzentren in Europa und außerhalb Europas, die sich in direkter Konkurrenzlage zu den europäischen Finanzzentren befinden.

Was die Kapitalertragsbesteuerung anbelangt, haben die Gespräche mit der Schweiz und mit anderen Drittstaaten begonnen, im übrigen auch mit den assoziierten und abhängigen Territorien der Mitgliedsstaaten der Europäischen Union. Beides geht schleppend, wobei ich schon zur Kenntnis nehme, dass die Schweiz Interesse bekundet hat an einer gesamteuropäischen Lösung teilzunehmen, allerdings ausschließt, dass dies über den Weg eines Einstieges in den Informationsaustausch geschehen könnte. Insofern zeichnet sich ab, dass wir noch muntere Diskussionsrunden im Kreise der europäischen Finanzminister haben werden, über die genaue Interpretation dessen, was die Schweiz zu tun bereit wäre unter der Maßgabe, dass Luxemburg, Österreich und andere eigentlich nicht bereit sind, sich im Verhältnis zur Schweiz eine ungünstige Lage bringen zu lassen.

Mein Vorschlag war, wäre, wird sein, und so wird es auch kommen, dass wir in Sachen Kapitalertragsbesteuerung, wenn wir zu handfesten, verbindlichen Vereinbarungen in der Europäischen Union kommen möchten, wir uns in letzter Analyse an dem inspirieren sollten, was eben hier vorgetragen wurde, nämlich eine europaweit geltende minimale Abgeltungssteuer. Minimal heißt nicht mit möglichst niedrigem Niveau, sondern einen Mindestsatz unter Form von Abgeltungssteuer, die in allen europäischen EU-Mitgliedsstaaten anzuwenden wären. Dies erleichterte auch den Umgang, die Verhandlung und die Regelung mit der Schweiz und mit anderen interessierten, respektiv desinteressierten Finanzzentren und Finanzplätzen europaweit und in andren Teilen der Welt.

Bei der Unternehmensbesteuerung bin ich absolut der Meinung, dass wir Mindeststeuersätze brauchen, aus dem ganz einfachen Grund, dass im Binnenmarkt mehr als in der Währungsunion ein Stand-

ortwettbewerb ausgebrochen ist, der sich tendenziell immer mehr auf die steuerpolitische Ebene verschiebt, weil das Währungsventil als ausgleichender Faktor national-ökonomischer Ungleichgewichte seit Eintritt in die Währungsunion entfällt. Insofern wird es immer wieder die Versuchung geben steuerpolitisch zu korrigieren, indem man die Steuersätze auf fast null oder deutlich unter eine Zahl, die nicht weit von null entfernt ist absenkt, und es wird den Versuch geben - das gehört mit in diese Debatte - dass man versucht die Sozialniveaus, vor allem die arbeitsrechtlichen Schutzbestimmungen, so abzusenken, dass man über den Umweg, auch wieder Wettbewerbsfähigkeit herstellen könnte.

Man kann nicht über Steuerharmonisierung reden, ohne nicht gleichzeitig über die Frage zu reden, ob wir ja oder nein einen Mindestsockel an europaweit verbindlichen Arbeitnehmerrechten mit in die Zukunft nehmen. Es kann ja nicht so sein, dass wenn die Währungskorrektur entfällt, wir versuchen das steuerpolitische Korrektiv einigermaßen in einen Korridor einzuweisen, und sich dann der gesamte Ausgleichsdruck auf die soziale Ebene verschiebt. Wobei ich hier schon gerne anmerken möchte, dass ich nicht im Sinne habe, die Alterssicherungssysteme aneinander anzugleichen oder dort harmonisierend tätig zu werden. Dies würde die Leistungsfähigkeit und die Vorstellungskraft der Europäischen Union bei weitem übersteigen, aber dass man im arbeitsrechtlichen Bereich einige Mindestregelungen erlässt, die sich nicht an deutschen oder luxemburgischen Niveaus inspirieren sollten, sondern an Niveaus deutlich unter diesen, aber so, dass die von nationalen Regierungen nicht nach unten durchbohrt werden dürfen, ist mir schon ein Anliegen, das in diesen Harmonisierungskomplex hineinwirkt. Bemessungsgrundlagen wird man harmonisieren müssen, und ich mache mir gerne die Formel zu eigens, weitgehend harmonisieren müssen.

Es gibt Volkswirtschaften, sofern es überhaupt noch nationalökonomische Gebilde in Europa gibt, die haben einen erheblichen Investitionsnachholbedarf beispielsweise, und es müsste auch nach der Festlegung der Bemessungsgrundlage Margen genug geben für Wirtschaften, die sich noch im Rückstand befinden, im investitionsfördernden Bereich einige Sonderregelungen ins Auge zu fassen, aus strukturellen Gründen. Was wir nicht über die

Steuer margins bei der Bemessungsgrundlagenfestlegung zulassen, werden wir zu einem erhöhten, aber weniger überprüfbar und weniger zielorientierten Preis im Bereich der Strukturpolitik bezahlen müssen. Insofern macht es Sinn, nationale Gestaltungsinstrumente steuerlicher Natur zur Investitionsförderung zuzulassen, was keine Absage an die Harmonisierung der Bemessungsgrundlagen ist, sondern eine Nuance, wie man dies denn tun sollte.

Ansonsten brauchen wir Mindestsätze, nicht einheitliche Sätze, wobei wir uns dem Trugschluss nicht hingeben sollten, dass wer einheitlich festgelegte Mindestsätze hat, also nominal harmonisiert hat, nicht im Endeffekt, im realen durchschnittlichen Besteuerungsmaß durchaus unter diesen nominalen Sätzen landen könnte. Daher die Wichtigkeit in Sachen Bemessungsgrundlage soviel wie möglich zu harmonisieren, damit der nominale Satz nicht nach unten korrigiert und durch Ausnahmen bei den realen Bemessungsgrundlagen unterlaufen werden kann.

Was ist unser Problem in Europa? Körperschaftsteuerrecht ist zuerst nationales Recht. Zweitens: Koordinierung, Zusammenarbeit, Harmonisierung in abgestufter Form und mit unterschiedlicher Intensität, muss es in den verschiedenen Steuerarten, die verschiedenen Einkommensarten betreffend, geben können. Steuerdumping entsteht eigentlich dort, wo für die nationalen Betriebe ein bestimmter Steuersatz und eine bestimmte Steuerregelung gilt, für aus dem Ausland sich ins eigene Land zu bewegende Betriebe aber gilt eine förmlich andere Besteuerung, sehr oft auch im Bereich der Bemessungsgrundlage. Dort entsteht Wettbewerbsverzerrung und dort entsteht unfairer Steuerwettbewerb und dort entsteht Steuerdumping.

Was wir in Europa tun, ist uns mit dem Thema zu beschäftigen, nämlich genau darauf zu achten ob deutsche Betriebe in Deutschland genau die Steuer wie französische Betriebe in Deutschland zahlen? Und wenn es für Franzosen, Briten, Luxemburger und Belgier günstigere Regelungen gibt als für die einheimischen und die ansässigen Betriebe, dann schreiten wir ein - müssen wir auch.

Aber die eigentliche, weiterführende, Debatte, ist die, ob es nicht einen Mindestsatz geben muss, der nicht nach unten korrigiert werden darf. Heute

haben die Iren einen Körperschaftsteuersatz für ausländische Investoren von 12%, nationale Betriebe zahlen mehr. Morgen, so ist das geplant in Dublin, ist der allgemeine Körperschaftsteuersatz 12%, für Einheimische und für Ausländische. Und diesen Innerstaatenvergleich, den wagen wir nicht in

Europa, weil uns dazu die Kraft fehlt, und genau das müssen wir wagen, um in Richtung Mindeststeuersätze vom Flecken zu kommen. Wer aber den Iren jetzt sagt, so würde das in Zukunft gehen, dem wünsche ich viel Glück bei der zweiten Volksabstimmung in Irland. Vielen Dank!

CHRONOLOGIE

AVRIL

Visite d'experts russes de la santé dans le cadre de la coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie
18 mars - 6 avril 2001

116

Mission de promotion économique en Corée du Sud
28 mars - 4 avril 2001

108

Réunions du Comité de conjoncture
avril, mai et juin 2001

120

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker en Pologne
1er - 3 avril 2001

022

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République de Slovénie
2 avril 2001

071

Madame Anne Brasseur participe à la réunion du Comité de l'éducation de l'OCDE, à Paris
2 - 3 avril 2001

097

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République de Bulgarie
3 - 4 avril 2001

072

M. François Biltgen fournit des détails sur l'octroi de licences UMTS
4 avril 2001

130

Joyeuses entrées de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
6 avril 2001 - 9 juin 2001

108

Visite de travail de M. Ljubco Georgievski, Premier ministre de la République de Macédoine
9 avril 2001

062

Visite officielle de M. Charles Goerens en Roumanie
8 - 12 avril 2001

075

M. Eugène Berger présente deux brochures spécifiques sur la protection de l'environnement
10 avril 2001

127

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République populaire de Chine
10 - 15 avril 2001

030

Présentation d'une nouvelle brochure sur les droits des patients
11 avril 2001

130

Réunion informelle Ecofin à Malmö
20 - 22 avril 2001

087

Visite de travail de M. Jean-Claude Juncker en République de Lituanie
22 - 23 avril 2001

076

La "Gëlle Fra" (monument du souvenir) est classée monument national
23 avril 2001

119

Signature d'un protocole de coopération entre les trois pays du Benelux dans le domaine de l'agriculture
24 avril 2001

118

Signature d'un protocole d'accord avec la Tunisie
24 avril 2001

116

M. Charles Goerens participe à la réunion à haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à Paris
25 - 26 avril 2001

098

207

Présentation du document "Bilan et perspectives du Conseil national des programmes" 25 avril 2001	130	Signature d'une convention de non-double imposition entre le Luxembourg et la République de Trinité et Tobago 7 mai 2001	116
Rencontres Intersites - colloque sur le thème du multilinguisme 26 avril 2001	123	Visite d'Etat en Espagne 7 - 9 mai 2001	014
Déjeuner en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte 26 avril 2001	109	Discours de S.M. le Roi d'Espagne lors du dîner de gala offert en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg (visite d'Etat en Espagne) 7 mai 2001	173
M. Luc Frieden prononce un discours sur la place financière du Luxembourg, à Bruxelles 26 avril 2001	127	Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par LL.MM. le Roi et la Reine d'Espagne en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse (visite d'Etat en Espagne) 7 mai 2001	176
Visite de travail Madame Lydie Polfer à Washington 27 avril 2001	036	Discours de S.A.R. le Grand-Duc au Sénat à l'occasion de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne 8 mai 2001	178
Présentation du rapport annuel de l'administration de l'Emploi 30 avril 2001	132	Discours de Madame Lydie Polfer à l'occasion de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Espagne - Siège de la Confédération des entrepreneurs espagnols, à Madrid 8 mai 2001	179
MAI		Madame Marie-Josée Jacobs, M. François Biltgen et M. Luc Frieden informent sur la régularisation des sans-papiers 9 mai 2001	133
Rencontre avec les ambassadeurs ASEAN accrédités au Luxembourg 2 mai 2001	117		
Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays, à la Chambre des députés (traduction française) 3 mai 2001	153		
Conseil Ecofin à Bruxelles 7 mai 2001	088		

M. Carlo Wagner présente la carte sanitaire 1999 10 mai 2001	131	Visite de travail de M. José Maria Pereira Neves, Premier ministre de la République du Cap-Vert 18 mai 2001	062
M. Luc Frieden au "Second Vienna Globalisation Symposium", à Vienne 10 mai 2001	128	Forum "L'entrepreneuriat dans la Grande Région" 18 mai 2001	121
M. Charles Goerens participe à la troisième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, à Bruxelles 14 - 15 mai 2001	098	Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste à la conférence "Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur", à Prague 18 - 19 mai 2001	100
"Mes convictions pour l'Europe" - discours de M. Jean-Claude Juncker à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg, à Bruxelles 15 mai 2001	181	Inauguration de la 78e FIL 19 mai 2001	122
Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker en Belgique 15 - 16 mai 2001	040	Discours de M. Henri Grethen à l'occasion de l'ouverture de la 78e Foire Internationale de Luxembourg, Luxembourg-Kirchberg 19 mai 2001	189
Présentation du Plan d'action national en faveur de l'emploi 16 mai 2001	134	M. Jean-Claude Juncker à la conférence des directeurs de la Fédération des employeurs allemands, à Sarrebruck 21 mai 2001	115
Réunions ministérielles de l'OCDE, à Paris 16 - 17 mai 2001	100	Présentation du déroulement des grands chantiers autour de la Place de l'Europe à Luxembourg-Kirchberg 21 mai 2001	136
Signature d'une convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Croatie 17 mai 2001	117	Madame Anne Brasseur présente une plate-forme Internet d'échange de matériel didactique et de bonnes pratiques pédagogiques 22 mai 2001	124
M. Michel Wolter visite l'Ecole de police 17 mai 2001	129	M. Henri Grethen conduit une mission de promotion économique en République de Finlande 22 - 23 mai 2001	078
Inauguration officielle de la Banque centrale du Luxembourg 18 mai 2001	128		

M. Eugène Berger participe
à la Conférence diplomatique
sur les polluants organiques persistants,
à Stockholm
22 - 23 mai 2001

101

Madame Anne Brasseur
veut rendre le cours
de "formation morale et sociale" obligatoire
23 mai 2001

124

Madame Erna Hennicot-Schoepges
présente le nouveau concept
d'"Université de Luxembourg"
23 mai 2001

124

Visite de travail de M. Kurt Biedenkopf,
ministre-président de la Saxe
23 mai 2001

063

Visite de travail de Madame Lydie Polfer
à Hong Kong
23 - 24 mai 2001

078

Madame Lydie Polfer à la réunion
des ministres des Affaires étrangères
de l'ASEM, à Pékin
26 mai 2001

101

Débat autour de l'avenir
de l'Union européenne
- réactions de Monsieur Jean-Claude Juncker
aux propos européens du Premier ministre
français, M. Lionel Jospin
28 mai 2001

088

Visite officielle de M. Janez Drnovsek,
Premier ministre de la République
de Slovénie
28 - 29 mai

061

M. Henri Grethen présente
le nouveau plan horaire des transports
publics nationaux
29 mai 2001

131

M. Luc Frieden présente les résultats
du Conseil des ministres de l'Intérieur
et de la Justice
29 mai 2001

089

Tournée des capitales de M. Göran Persson,
président du Conseil de l'Union européenne
30 mai 2001

089

Madame Anne Brasseur présente
les nouvelles formations offertes aux élèves
de l'enseignement secondaire technique
30 mai 2001

125

JUIN

Conseil Ecofin à Luxembourg
5 juin 2001

090

Signature d'un accord de financement
avec le Comité international
de la Croix-Rouge
5 juin 2001

117

Visite officielle du général Kernan,
commandant suprême allié de l'Atlantique
8 juin 2001

063

Madame Marie-Josée Jacobs
et M. François Biltgen au Conseil Emploi
et Politique sociale de l'UE
11 juin 2001

091

M. Joseph Schaack présente le numéro vert
du gouvernement
12 juin 2001

129

Visite de courtoisie de M. Shimon Peres,
ministre des Affaires étrangères
de l'Etat d'Israël
12 juin 2001

064

Sommet de l'OTAN à Bruxelles 13 juin 2001	097	S.A.R. le Grand-Duc Jean décoré de la Croix de l'Ordre de la Résistance 21 juin 2001	110
Signature d'une Convention de coopération militaire générale belgo-luxembourgeoise 13 juin 2001	119	Allocution de M. Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Fête nationale 22 juin 2001	196
Conseil européen de Göteborg 15 - 16 juin 2001	083	La célébration de la Fête nationale au Luxembourg 23 juin 2001	107
Visite de travail de Madame Lydie Polfer en Suisse 18 juin 2001	079	Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République slovaque et en République tchèque 25 - 27 juin 2001	073
Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker en Autriche 18 - 19 juin 2001	050	10e anniversaire de l'Agence de l'énergie 26 juin 2001	123
Rendre l'euro accessible à tous 18 - 22 juin 2001	128	"Europas politische Zukunftsaufgaben" - discours prononcé par M. Jean-Claude Juncker à la "Konrad-Adenauer Stiftung", à Bruxelles 26 juin 2001	197
M. Charles Goerens et M. Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée informent sur les grands projets dans le domaine de la défense 19 juin 2001	120	M. François Biltgen présente le programme d'initiative communautaire EQUAL 26 juin 2001	135
M. Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer au sommet Benelux, à Bruxelles (mémoire du Benelux) 20 juin 2001	083	Entrevue entre M. Jean-Claude Juncker et M. Anatoluy Kinakh, Premier ministre d'Ukraine 26 juin 2001	065
Signature d'un mémorandum de coopération entre le gouvernement luxembourgeois et le UNHCR 20 juin 2001	117	"Welche Rolle spielt die Steuerharmonisierung in der EU auf dem Weg zu den Vereinigten Staaten von Europa? - discours de M. Jean-Claude Juncker lors de la table ronde "Europa-einig Steuerland?", à Francfort 28 juin 2001	202
Lancement du projet "European University Foundation - Campus Europa" 20 juin 2001	126		

SERVICE INFORMATION ET PRESSE >>>>>

31, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 2 / 2001 AVRIL > JUIN



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg